GOVERNMENT OF INDIA

ARCHÆOLOGICAL SURVEY OF INDIA

ARCHÆOLOGICAL
LIBRARY

ACCESSION NO. 31395

CALL No. 913.005/B.I.F.A.O

D.G.A. 79

BULLETIN

DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

DU CAIRE

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

BULLETIN

DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

M. É. CHASSINAT

DIRECTEUR DE L'INSTITUT FRANÇAIS DU CAIRE

TOME VII

913.005
B.I.F.A.O.

31395

LE CAIRE

IMPRIMERIE DE L'INSTITUT FRANÇAIS

D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

1910

Tous droits de reproduction réservés

OFFICE OF THE DIRECTOR GENERAL OF ARCHAEOLOGY
Library Reg. No
A190
INDIA.

CENTRAL ARCHAEOLOGICAL
LIBRARY NEW DELHI.
Acc. No 31395
Date 17. 5. 57
Call No 913. 005 / B.J.F.A.O

ARMES ET ARMURES ARABES[1]

PAR

M. MAX HERZ BEY.

De tous les produits de l'industrie orientale du moyen âge, la série des armes et des armures est incontestablement la moins bien représentée dans les musées et les collections archéologiques connues. Alors que d'heureuses circonstances ont préservé à travers les siècles un nombre considérable d'échantillons de chaque branche des arts pratiqués à cette époque, même les plus fragiles, tels que la céramique et la verrerie, il semble que la malice du sort s'est ingéniée à faire disparaître les armes qui, forgées de métal dur, auraient dû bien autrement résister à l'assaut du temps. Serait-ce que les Arabes ne faisaient pas grand cas des armes de leurs ancêtres, ou que celles-ci furent enlevées sur les champs de bataille, butin naturellement convoité par le vainqueur? Et encore, cette dernière hypothèse ne suffirait-elle pas à justifier une disparition aussi complète.

Qu'on se rappelle l'exposition des arts musulmans, organisée et justement admirée à Paris en 1903, et qui n'a pas encore eu son égale. Parmi les précieux objets empruntés à toutes les branches de l'industrie orientale, il n'y avait, en fait d'armes, que quatorze casques, classés comme étant des XIVe et XVe siècles, et quelques poignards du XVIe et du XVIIe siècle[2].

Il est bien entendu que nous ne nous préoccupons pas ici des produits d'industrie fabriqués à la suite de la conquête des Osmanlis — qui d'ailleurs se place au commencement de l'époque moderne — mais bien d'ouvrages d'art créés dans les pays orientaux, aux temps prospères où l'indépendance donna naissance à la plus admirable éclosion d'art purement arabe que nous connaissions (XIVe et XVe siècles), et avant que la conquête vînt tracer une ligne de

[1] Ce travail a été lu à l'Institut égyptien dans la séance du 4 mai 1908. La forme en a été légèrement modifiée pour l'impression.

[2] G. Migeon, Max van Berchem et Heary, *Catalogue descriptif de l'Exposition des arts musulmans*, Paris, 1903.

démarcation dans leurs manifestations artistiques aussi bien que dans leur vie politique.

Aussi ma surprise et ma joie furent-elles grandes, lorsque, au cours de mes voyages en Europe, en 1905 et en 1907, j'eus la chance de découvrir, à Bruxelles et à Florence, une série intéressante d'armes et armures arabes datées des XIVe et XVe siècles. A l'exception d'une seule, aucune d'elles n'avait été ni reconnue ni appréciée à sa juste valeur jusqu'à ce moment.

I

MUSÉE DE LA PORTE DE HAL, À BRUXELLES.

CASQUE AU NOM DU SULTAN MOHAMMED EN-NÀSSIR.

(Pl. I-II.)

Le charmant édifice connu sous le nom de « Porte de Hal », dont la construction remonte au XIVe siècle, et qui forme l'une des sept portes fortifiées de la « nouvelle enceinte » de Bruxelles, abrite aujourd'hui une des plus importantes collections d'armes de l'Europe.

Lorsque je visitai ce musée, mon attention fut attirée par un casque orné d'inscriptions et d'arabesques, exposé au milieu d'armes de toute nature, et sur lequel je déchiffrai, à première vue, quelques titres du protocole d'un sultan du moyen âge.

Grâce à l'amabilité de mon collègue M. Georges Macoir, il me fut permis de l'examiner de près et de l'étudier [1].

Ce casque, en acier, affecte le galbe d'un dôme arabe. Il est de forme presque cylindrique à la base; sa partie supérieure s'achève en cône; elle est divisée en douze parties par des arêtes méridiennes partant de la pointe pour aboutir à des cartouches polylobés ciselés d'arabesques dorées. Les arêtes reprennent sous les cartouches pour les relier en lignes de festons brisés. Les

[1] Les photographies reproduites aux planches I-II ont été mises gracieusement à ma disposition par M. G. Macoir. — J'ai déjà publié ce casque dans mon *Histoire des arts musulmans* parue dans l'*Histoire des Arts* (*A Művészetek története*, Budapest, 1907).

champs triangulaires ainsi formés sont décorés d'étroits bandeaux en lignes rompues entre-croisées et remplis de rinceaux délicats en or damasquiné.

La partie cylindrique du casque est occupée par un large *tirâz*, ou bandeau circulaire avec inscriptions, dont les lettres déliées, hautes de presque 0 m. 03 cent., ainsi que les ornements qui s'entrelacent avec elles, sont dorés et d'un bon relief.

Dans le prolongement de chacun des cartouches dont nous avons parlé plus haut, on voit, au-dessus et au-dessous du tirâz, des fleurons triangulaires également en relief et dorés; ceux-ci se retrouvent aussi au sommet du casque, qui se termine simplement par une boule minuscule.

Des deux côtés de la flèche nasale, subsistent des restes des porte-aigrettes, et le couvre-nuque, en mailles rivées, est encore fixé au bas du casque.

Voici le texte de l'inscription avec sa traduction :

عز لمولانا السلطان الملك الناصر العالم العادل المجاهد المويد المظفر
المنصور سلطان الاسلام والمسلمين ناصر الدنيا والدين محمد بن
السلطان الملك المنصور سيف الدنيا والدين قلاون عز نصره

Gloire à notre seigneur, le sultan, le roi en-Nâssir, le sage, le juste, le combattant (pour la foi), l'aidé (de Dieu), le vainqueur, le victorieux sultan de l'Islam et des Musulmans, le protecteur du monde et de la religion, Mohammed, fils du sultan (et) roi el-Mansour, glaive du monde et de la religion, Kalaoun. Que sa gloire soit répandue[1].

La flèche nasale finissait par un écusson orné du «sceau de Salomon» et d'une inscription. On y lit le vœu : ما شا الله «que la volonté de Dieu soit faite» et la phrase : نصر من الله وفتح قريب وبشر المؤمنين يا محمد[2] «le secours vient de Dieu et la conquête est proche; annonce, ô Mohammed, la bonne nouvelle aux croyants».

Le style de ces lettres, incrustées d'or, trahit l'âge très récent de la flèche nasale, qui a été ajoutée après coup.

[1] Le catalogue du Musée, par Edgard de Prelle de la Nieppe (1902), donne, aux pages 519-520, le casque sous la série XXI, n° 37. Il contient aussi une traduction de l'inscription due à M. Carlotti, de son vivant professeur d'arabe à l'Université de Bruxelles.

[2] *Koran*, LXI, 13. Le mot *Mohammed* est une adjonction.

Lorsque le deuxième fils du grand Kalaoun, Mohammed en-Nâssir, dont le nom est gravé sur le casque, monta sur le trône d'Égypte, il n'y avait pas encore un demi-siècle que la dynastie des sultans Mamlouks avait inauguré son singulier système de succession, mais ce court laps de temps avait suffi pour en révéler les défauts. Les sultans se succédaient sans aucune règle, le sceptre allant toujours aux mains du plus fort et du plus audacieux à braver le droit et la justice. Mohammed en-Nâssir dut aussi souffrir des étranges vicissitudes de son époque, car, ayant légalement succédé à son frère aîné, Khalil, il ne put se maintenir sur le trône hérité qu'après l'avoir cédé à deux reprises à ses rivaux, l'un, ex-mamelouk de son frère, l'autre, un de ses propres esclaves. L'an 1309 lui rendit enfin le pouvoir, qu'il conserva jusqu'à sa mort, en 1340. Le sort lui fut très favorable pendant ses trente et une années consécutives de règne. Son père et son prédécesseur, ayant délogé les Chrétiens de leur dernier repaire en Syrie, et lui-même ayant brisé, dès le début, la force des Tartares, dont les vexations avaient déjà trop duré, il se trouva être assuré d'une longue paix dont le pays profita largement.

Une fois de plus, dans l'histoire, une période de calme et de sécurité intérieure provoqua un puissant développement des arts et des industries. Un mouvement constructeur vraiment incomparable fut inauguré par le sultan lui-même, qui suscita la plus grande émulation parmi les seigneurs les plus en vue de l'époque. Les édifices dont il enrichit la ville, pour ne pas parler du reste de l'Égypte, furent nombreux. Sans nous arrêter à sa mosquée, aujourd'hui en ruines, remarquable par nombre de détails, et jadis fameuse par son portail enlevé à l'église de Saint-Jean-d'Acre, nous rappellerons que c'est grâce à lui que l'hôpital, un des plus beaux monuments du XIIIe siècle, fondé par son père, fut achevé et agrandi. Nous mentionnerons encore son palais de justice, plusieurs collèges et fontaines publiques, son magnifique palais d'habitation, un observatoire, etc., sans oublier les travaux importants du Khalig, qu'il fit recreuser à grands frais, et les cinq ponts dont il l'a doté.

Mais le sort, envieux de tant de prospérité, le frappa au cœur en lui enlevant le plus cher de ses neuf fils. Son désespoir fut tel, qu'il ne tarda pas à en mourir.

II

"MUSEO NAZIONALE" DE FLORENCE.

Lors d'un premier voyage que je fis à Florence, en 1902, j'avais remarqué, en parcourant les salles du Museo nazionale, une cotte d'armes dont l'étoffe, de couleur rouge, avait attiré mon regard. Une quantité innombrable de petits clous l'ornait, et, autant que la demi-obscurité où se perdait l'objet permettait de le distinguer, ces clous semblaient se grouper sur une des manches de façon à former des lettres arabes. Pressé par le temps, je n'eus pas le loisir de me livrer à un examen plus complet.

L'an dernier, profitant d'une nouvelle visite au merveilleux palais du Bargello, qui renferme les collections du Museo nazionale, je priai M. le Dr Giovanni Poggi, directeur du Musée, de m'autoriser à étudier ce document intéressant. En véritable érudit qui ne néglige aucune occasion de mettre en lumière les objets confiés à ses soins, M. Poggi déféra à ma demande, et, le lendemain, la cotte, détachée de sa panoplie, était à ma disposition[1].

I. COTTE D'ARMES AU NOM DU SULTAN ABOU SAÏD DJAKMAK.

(Pl. III-V.)

Cette cotte d'armes, à longues manches, est de petite taille; elle ne mesure que 0 m. 70 cent. de longueur, le col compris. Elle est faite d'un tissu très fort, recouvert de velours cramoisi et toute constellée de petits clous en cuivre, retenus à l'envers par des disques de même métal, sur lesquels ils sont rivés.

Les clous, à tête dorée, sont disposés par groupes de sept, en rosaces très rapprochées les unes des autres, de façon à couvrir tout le fond, sauf certaines parties, telles que la poitrine, le milieu du dos, les emmanchures, les coudes et le col, auxquels on a donné une ornementation plus riche au moyen de combinaisons moins simples. Sur le devant, de chaque côté de l'ouverture, neuf rubans en soie bleue, disposés horizontalement et portant chacun quatre grands clous, forment l'élément principal de la décoration. Ces clous, dont la tête en forme de rosace presque plate a pour diamètre la largeur du ruban,

[1] Je dois à l'obligeance de M. le docteur G. Poggi, toutes les photographies des objets du Museo nazionale reproduits aux planches III-VI.

sont, de même que ceux mentionnés plus haut, en cuivre doré et fixés de la même manière. Les intervalles compris entre les rosaces sont garnis d'un semis de petits clous disposés en figures triangulaires et hexagonales.

Une patte formée d'une étroite bande de velours cramoisi est fixée sur le bord droit du devant de la cotte tandis que le bord opposé porte sur le revers une étroite bande de soie bleue au motif de « nuages », influence chinoise qu'on rencontre souvent parmi les motifs arabes. Les poignets sont doublés de la même étoffe.

Une large bande verticale traverse le milieu du dos, du col au bas; elle est ornée d'une arabesque d'un dessin très savant, formé d'une multitude de petits clous et produisant, par leur brillant, l'aspect d'une broderie couverte de perles, tandis que les boutons des bandeaux plus étroits qui marquent l'emmanchure dessinent des rinceaux de pur style arabe.

Je n'avais pas été le jouet d'une illusion lors de ma première visite en 1902, en remarquant des inscriptions sur les manches. Mais ce que je n'avais pu distinguer alors (l'objet étant placé à contre-jour), c'est qu'autour du col haut de 9 centimètres, se déroule également une inscription, et celui qui l'a tracée, calligraphe, armurier ou orfèvre, a droit à notre reconnaissance, car, malgré le moyen inusité et le champ restreint, la lecture en est facile.

Sur les manches nous lisons l'invocation connue de victoire, telle que nous l'avons trouvée sur la flèche nasale du casque de Bruxelles. Sur la manche droite on déchiffre la phrase :

نصر من الله وفتح قريب

Sur l'autre manche :

وبشر المؤمنين يا محمد

Mais tout l'intérêt de ce document réside dans l'inscription tracée sur le col, dont je déchiffrai patiemment les traits entrecoupés ou superposés à la manière du moyen âge. Voici ce que je lus :

عز لمولانا السلطان الملك الظاهر ابو سعيد جقمق عز الله انصاره

Gloire à notre seigneur, le sultan, le roi ez-Zâher Abou Said Djakmak. Qu'Allah répande sa gloire!

Non seulement cette phrase prête une valeur peu commune à ce monument,

en le classant au milieu du xve siècle, mais encore elle éveille notre intérêt parce que Abou Saïd Djakmak était sultan d'Égypte et de Syrie, et il est très probable que sa cotte d'armes soit sortie d'un atelier du Caire.

Le sultan Djakmak ceignit le sabre royal en 1438, à l'âge de 69 ans.

Son règne n'est mémorable que par une peste terrible qui ravagea l'Égypte. La plus grande durée de son sultanat s'écoula paisible, grâce à la coopération du khalife el-Moustakfi b'Illah, à qui le sultan avait voué une grande amitié. Un changement déplorable se produisit sous le khalifat du successeur d'el-Moustakfi b'Illah qui, contrairement à son frère, ambitionnant lui-même le trône d'Égypte, intrigua contre le sultan. Celui-ci, sentant bien que le poids de ses quatre-vingts ans était trop lourd pour qu'il pût combattre avec succès les menées du khalife hostile, préféra abdiquer en faveur de son fils et mourut, douze jours après, le 14 février 1453.

II. HACHE AU NOM DE KAÏTBAÏ.

(Pl. VI.)

Dans la même salle, sont exposées dans une vitrine, quelques armes orientales, parmi lesquelles la *hache de guerre* portant le n° 1227, et dont je donne ici deux photographies (pl. VI), est incontestablement la plus précieuse. Elle date du sultan Kaïtbaï, dont elle porte le nom sur le manche.

De même que le manche, la moitié inférieure du tranchant est tout en acier; elle est rapprochée de celui-là dans le but évident d'éviter l'accrochement de l'arme dans le combat. Pour plus de sûreté, sa pointe inférieure se prolonge sensiblement avec une petite torsion jusqu'à toucher le manche.

L'arme entière est richement dorée. Dans le disque central, l'or (qui ressort en clair dans la reproduction que nous en donnons à la planche VI) forme le fond d'une rosace composée de lignes droites et courtes s'entrecoupant. Les arabesques des triangles curvilignes sont dessinées avec une grande finesse. Le côté opposé à celui que l'on voit sur la planche est décoré différemment, mais avec un goût aussi parfait.

La douille de la hache affecte une forme de prisme hexagonal. Sur les deux faces inclinées vers le tranchant, se répète l'invocation de victoire que nous avons vue dans les deux objets précédemment décrits, tandis que les faces

adjacentes portent un motif végétal, le tout en or, comme nous l'avons déjà dit. Enfin, de la face opposée à celle du tranchant, se détache le talon en forme de petit marteau.

Le manche, de section polygonale, mesure 0 m. 81 cent. de longueur. Il est retenu au-dessus de la douille par un contre-boulon en forme de clochette. Il garde sa forme prismatique aux deux extrémités sur une certaine longueur, tandis que, dans la partie moyenne, les arêtes se transforment en une suite de petits losanges martelés, sans doute pour lui donner une bonne prise.

Au-dessus de la douille, une inscription aux caractères très élancés, invoquant la gloire pour le sultan, Kaitbai, s'enroule autour de la tige, bordée en haut et en bas d'un cercle de fleurs de lis. Les *alifs* n'ont pas moins de 5 centimètres de haut.

L'inscription est ainsi conçue :

عز لمولانا السلطان الملك الاشرف ابو النصر قايتباى (عز) [1] نصره

Gloire à notre seigneur, le sultan, le roi très noble Kaitbai.

Une inscription identique comme texte et caractères se lit au bas du manche, juste au point où les losanges s'interrompent. Les lettres qui la composent se présentent par conséquent sur une surface ondulée.

Une autre hache, exposée dans la même vitrine, et d'autres encore, conservées au premier étage, sont du même genre que celle que nous avons décrite, mais les ornements et les inscriptions en sont usés.

Le sultan Kaitbai, comme nombre de sultans mamelouks, s'était vu porté par un sort favorable de la plus humble condition à la plus haute position sociale. Le surnom de Mahmoudi qu'il garda dans la bonne fortune, lui venait de ce qu'il avait été originairement l'esclave d'un certain Mahmoud. C'est le sultan Djakmak dont nous avons parlé plus haut qui l'avait affranchi.

Étant monté en 1467 sur le trône d'Égypte, il régna paisiblement durant

[1] Le mot عز que nous plaçons entre parenthèses n'existe qu'une seule fois au commencement de l'inscription, mais doit être lu une deuxième fois pour compléter la deuxième phrase. Ce mot se trouve d'ailleurs justement placé au-dessous du mot نصره.

quelques années; tout le reste de son sultanat fut rempli de guerres contre les Ottomans. Grâce au talent politique et guerrier qu'il déploya, il sut repousser l'imminent danger de l'invasion. Il mourut en 1495, après avoir régné pendant vingt-neuf ans comme sultan de l'Égypte indépendante.

III

LA VILLA STIBBERT, À FLORENCE.

Dans le parc qui s'étend au delà du Ponte Rosso, une allée en pente douce, bordée d'arbres séculaires et de plantes exotiques, conduit jusqu'au perron de la villa, où le goût d'un grand seigneur s'est plu à recueillir des objets d'art provenant de tous les points du monde.

Frédéric Stibbert, fils d'un colonel des gardes de la reine d'Angleterre, hérita la grande fortune de son père, grâce à laquelle il put satisfaire son goût très vif de collectionneur. Né à Florence, mais ayant fait ses études à Londres, il se fixa dans sa ville natale et aima l'Italie au point de prendre part aux guerres de l'Indépendance. A sa mort, en 1904, il laissa ses collections à la ville de Florence qui, de ce fait, se vit dotée d'un nouveau musée[1].

La ville n'ayant pas encore pris possession du legs, le public n'a pas libre accès aux collections, pour lesquelles une sélection et une organisation rationnelle s'impose. Je dois à l'amabilité de M. Egisto Paolotti, le conservateur des collections, la faveur de les avoir visitées.

On a vite fait de se rendre compte, en admirant cette masse fantastique de matériaux précieux, de ce que le collectionneur s'est peu soucié de circonscrire ses efforts à un pays ou à une époque particulière. Simplement épris du beau dans toutes ses manifestations, il s'est empressé d'employer sa fortune à acquérir et à conserver ces trésors.

Avant même d'arriver au perron, le mur de la terrasse qui longe l'allée apparaît tout garni de fragments d'arcs, de colonnettes de tous les styles et de toutes les époques, et fait pressentir l'existence d'une collection importante. Sur la terrasse, l'intérêt du visiteur continue à être éveillé par la multitude de

[1] Fait curieux. Ayant visité, il y a quelques semaines, l'île de Philæ, j'ai trouvé sur une des chambres supérieures du temple d'Isis, parmi les nombreux noms gravés dans la pierre des murs, celui de F. Stibbert et la date 1869.

colonnes, d'arcs, de chapiteaux et de fragments de frises, pris on ne sait où, ni à quelles ruines. Une fort jolie fontaine du XIIIe siècle est complétée par une gracieuse colonnette d'une époque un peu postérieure. La façade même de la villa qui, par elle-même, n'affecte aucun style, est toute couverte de pierres et de marbres, notamment de cartouches portant des blasons, les uns célèbres, les autres tirés de quelques ruines obscures de la Toscane.

Mais, lorsque du vestibule on passe le seuil de la première salle du musée, on est littéralement saisi par l'effet fantastique et grandiose qu'elle produit.

Imaginez une salle de vingt-cinq mètres de long sur neuf de large, occupant deux étages, toute peuplée de guerriers et de chevaliers richement harnachés. Une cavalcade fastueuse se déroule telle qu'on pourrait l'imaginer dans un tournoi du moyen âge, où des chevaliers de tous les pays se seraient donné rendez-vous. Cette mise en scène est complétée par un cercle de guerriers disposés le long des murs décorés de panoplies et de bannières.

On a donné aux figures portant les armes des mouvements si pleins de vie, qu'on oublie presque qu'on se trouve en présence de mannequins. Beaucoup de pièces d'armes me semblèrent mériter l'attention des connaisseurs; mais je ne m'approchai que de quelques cavaliers orientaux, aux casques coniques et aux armures ciselées d'inscriptions arabes pieuses ou invoquant la victoire; puis je m'arrachai à cet imposant effet d'ensemble pour pénétrer dans la deuxième salle, aux parois revêtues de stuc, copie d'une salle de l'Alhambra, et contenant des armes orientales, dont le plus grand nombre me semble d'une valeur douteuse.

Au milieu de la salle, on aperçoit un mamelouk égyptien, un cavalier persan, un turc en riche turban et un prince indien, tous superbement costumés.

I. CASQUE AU NOM DU SULTAN KAÏTBAÏ.

(Pl. VII, 1.)

Ce casque, reproduit à la planche VII, coiffe une figure de chevalier de la première salle, portant le n° 19.

La zone inférieure de la calotte se recourbe sensiblement vers la base, tandis que le dessus affecte la forme d'un cône très aigu. De sa pointe finissant en un petit bulbe descendent des faisceaux de rainures alternant avec des parties plates. La visière et le couvre-nuque sont fixes, les couvre-oreilles sont plaqués sur des pièces de cuir. A côté de la flèche nasale, surmontée d'un fer de lance dont nous reparlerons tout à l'heure, se trouve le porte-aigrette. Les parties comprises entre les rainures aussi bien que le bas du casque sont recouverts de fleurs et de feuillages gravés au burin, et entourent la partie inférieure en rinceaux entremêlés de demi-cartouches. Ces demi-cartouches, ainsi que les couvre-oreilles, sont remplis de fleurons et de feuillages d'un style franchement naturaliste, dont nous retrouvons l'équivalent dans les ornements des mosquées de la fin du xve siècle, par exemple dans les sculptures sur pierre des appuis de fenêtre de la mosquée Kidjmâs.

Il n'est donc nullement surprenant de trouver sur notre casque une inscription au nom d'un sultan qui a vécu à cette époque. Cette inscription se trouve sur le fer de lance de la flèche nasale; elle est divisée en trois registres et commence dans la face intermédiaire par les mots bien lisibles : الملك الاشرف ابو النصر «le très noble roi Aboul-Nasr». Le nom du roi se complète sur la partie pointue de la flèche قايتباى «Kaïtbaï»; et, à la base de celle-ci, on lit la phrase عز نصره «que sa gloire soit exaltée».

Toute l'armure de ce n° 19 doit dater de l'époque de Kaïtbaï, sinon d'une époque antérieure. Un coup d'œil sur les ornements, du plus pur style, dont elle est décorée, nous en donne la meilleure preuve; et si même il pouvait y avoir place au moindre doute, il serait vite dissipé par le blason répété en quatre endroits de la cuirasse et que nous ne pouvons classer par ses *meubles* dans une époque postérieure au xve siècle.

Malheureusement, ce blason est très endommagé par l'usage de la cuirasse. Celui qui est le mieux conservé est marqué d'une croix sur la photographie (pl. VIII).

Ainsi que la plupart des armoiries musulmanes, il est inscrit dans un cercle. La pointe et la base du blason sont meublées du carré placé sur un angle; sur les faces se trouve un mot presque effacé. Autant que nous avons pu conclure d'un examen consciencieux des gravures presque complètement usées par le frottement, les quatre mots sont différents entre eux. On dirait même

qu'ils formaient une suite, car un des blasons contient, en dehors du mot parfaitement lisible العز «la gloire», deux autres lettres qui, probablement, font partie d'un mot dont le reste se retrouve sur un autre des quatre blasons.

Nous ne pouvons quitter ce sujet sans faire mention d'un certain signe que nous avons remarqué sur cette cuirasse, ainsi que sur plusieurs autres armures orientales de la collection Stibbert. L'unique objet sur lequel je l'ai remarqué, en dehors de cette collection, est un casque du Museo nazionale. Il s'agit de trois lignes verticales, dont celle du milieu, un peu plus longue que les autres, porte un croissant à son extrémité supérieure.

Tantôt ce signe est inscrit dans un cercle, comme dans la cuirasse du n° 19, tantôt le cercle manque. Sur la photographie reproduite à la planche VIII, le signe que j'ai souligné d'un double trait est parfaitement visible; il est connu comme étant la marque de l'arsenal de Constantinople.

II. CASQUE AU NOM DU SULTAN KANSOU EL-GHOURI.

(Pl. VII, 2.)

L'armure n° 18, exposée non loin de la précédente, comprend un casque d'une forme très voisine de celui de Kaitbaï. Il a les mêmes accessoires que ce dernier, sauf les ornementations dont il est dépourvu, à l'exception d'une fleur de lis dont le fer de lance de la flèche est repercé. Tout son intérêt se résume dans une ligne d'inscription, aux caractères gravés sans prétention. L'inscription, commençant sous le porte-aigrette, est divisée en deux parties par la flèche nasale. La voici :

السلطان الملك الاشرف قانصوه الغورى عز نصره

Le sultan, le roi très noble Kânsou el-Ghouri, que Dieu répande sa gloire.

Le casque date par conséquent du commencement du XVIe siècle, el-Ghouri ayant régné de 1501 à 1516.

Au nom de ce sultan se rattache le grand drame politique qui a commencé pendant le règne du sultan Kaitbaï et s'acheva par la mort d'el-Ghouri, sur le champ de bataille d'el-Marg Dâbek, et par la conquête de l'Égypte par les Ottomans.

Rien ne caractérise plus complètement l'histoire d'Égypte au déclin du XVe siècle que la rapidité avec laquelle, dans une période de cinq ans à peine, six rois se succédèrent sur le trône d'Égypte après Kaïtbaï. Kânsou el-Ghouri fut le dernier de cette série.

Les cinq premières années du règne de Ghouri furent pacifiques. Il en profita pour améliorer le sort de ses sujets et pour satisfaire sa passion de construire. Nous connaissons ses deux beaux monuments, la mosquée et le mausolée qu'il a édifiés dans un quartier qui porte encore aujourd'hui son nom. Il a doté la ville de plusieurs autres édifices, dont quelques-uns existent encore : sa mosquée à Arab el-Yassâr, les deux belles portes du Khân el-Khalîlî, sa belle okâla à châra el-Tablîta, un minaret de la mosquée el-Azhar et, enfin, l'aqueduc que l'on attribue à tort à Salâh ed-Dyn. D'autres villes de l'Égypte et des provinces de son royaume furent embellies par lui. Alexandrie, Rosette, Damiette, Akaba, Jedda, Mekka et Médine se virent dotées de toute espèce de constructions; je me rappelle avoir lu le nom d'el-Ghouri sur des marbres commémoratifs qui sont scellés à l'entrée de l'Aksa dans le Haram ech-Chérif. Mais le sultan fut bientôt arraché à la vie pacifique. Les troubles furent inaugurés par une guerre navale contre les Portugais qui menaçaient le commerce égyptien par leurs conquêtes sur le littoral indien. L'issue en fut défavorable pour les Égyptiens. Mais un danger plus proche menaçait le pays du côté des Ottomans.

Par une étrange fatalité, les hostilités eurent pour cause un fait diplomatique semblable à celui qui avait obligé le sultan Kaïtbaï à prendre les armes : de même que celui-ci avait donné protection à Djem contre son frère le sultan Bayazîd, el-Ghouri donnait hospitalité et aide au prince Karkoud contre son frère le sultan Selîm. La tentative d'el-Ghouri contre Constantinople échoua; les armées persanes et égyptiennes furent anéanties. La paix, que Ghouri demandait sans condition, fut repoussée par Selîm, dont l'armée se trouvait déjà sur territoire syrien. Kânsou el-Ghouri rassembla tout ce qu'il lui restait de combattants. A Marg Dâbek, près d'Alep, un combat des plus acharnés fut engagé. Les Ottomans l'emportèrent. El-Ghouri fut écrasé par ses propres cavaliers en fuite, le 31 juillet 1516; moins d'une demi-année après, une deuxième bataille fut livrée, cette fois en terre égyptienne, au sultan Toumânbaï, neveu et successeur de Ghouri. Elle décida du sort du pays.

Quelques autres pièces de la collection Stibbert mériteraient bien une description, notamment un casque argenté et le caparaçon doré qui couvre un cheval. Nous nous réservons d'en parler quelque jour.

Mais avant d'abandonner ce sujet, je me permettrai d'émettre quelques considérations d'ordre général. Nous avons constaté la présence de noms de sultans sur chacune des pièces que nous avons passées en revue : sur la hache d'armes, les trois casques et la cotte d'armes. Ces armes et ces armures, étaient-elles à l'usage personnel des seigneurs dont elles portent les noms? Nous penchons pour l'affirmative en ce qui concerne le casque de Bruxelles, la cotte de Florence et l'un des casques de la collection Stibbert, nous sommes plus hésitant pour ce qui est du casque de Ghouri, dont la nudité n'est guère compatible avec le rang de sultan et pouvait convenir tout au plus à un simple mamelouk. Nous devons donc admettre que la présence du nom d'un sultan sur une arme ou un ustensile n'implique pas qu'il ait appartenu au personnage nommé. Cela nous sera d'autant plus facile que nous lisons fréquemment dans des mosquées construites par un émir des invocations pour la gloire de son sultan, toutes pareilles aux invocations que nous trouvons dans les mosquées érigées par le sultan même[1]. Il me revient à ce propos le cas d'un morceau de tissu exposé au Musée arabe du Caire, historié au nom du sultan Mohammed en-Nâssir, et provenant d'un tombeau inconnu de la Haute-Égypte[2], qui ne peut pas être celui de ce sultan, puisque sa sépulture intacte se trouve dans la mosquée de la rue Nahassyn au Caire.

M. Herz bey.

[1] Voir ma communication faite à l'Institut égyptien le 11 novembre 1907, *sur Deux lampes en verre émaillé de l'émir Tenghizimor*. — [2] Salle XIV, n° 6.

ERRATA.

Planches I et II, *au lieu de* : Mohammad en-Nasir, *lire* : Mohammed en-Nâssir.
Planches VI et VII, *au lieu de* : Kaitbai, *lire* : Kaitbai.

LA

ROUTE DE MYOS-HORMOS
ET LES CARRIÈRES DE PORPHYRE ROUGE.

NOTES

POUR SERVIR À L'HISTOIRE DU DÉSERT ARABIQUE ET DE LA MER ROUGE

PAR

M. JULES COUYAT.

Au cours de l'hiver 1907-1908, l'Institut français m'avait confié une mission dans le désert Arabique. La partie que j'avais choisie était la région du Gebel Doukhan, où les Romains ont recueilli les beaux porphyres rouges, ces pierres ornementales uniques qui font l'admiration des archéologues. Mon but était d'en étudier le gisement et la genèse, de déterminer la place qu'ils occupaient au milieu du massif éruptif qui borde la mer Rouge, les causes de leur coloration, de préciser l'importance des carrières et d'étudier la route suivie par les anciens. J'ai donc poursuivi, à la fois, une étude géologique et minéralogique de cette région, et la description d'un milieu très fréquenté des Grecs et des Romains. Le travail que je présente ici n'est que le résumé des observations que j'ai faites au cours de mon voyage; il sera développé dans les *Mémoires de l'Institut français du Caire*. Mon unique dessein est de contribuer, ne serait-ce que dans la moindre mesure, à la connaissance des routes anciennes qui ont été créées à travers le désert Arabique, et en même temps à l'histoire de cette contrée réellement pénible à parcourir, et où l'existence serait impossible si les caravanes n'avaient le souci de prévoir à la nourriture des hommes et des chameaux. La nature y a distribué avec une parcimonie déconcertante les ressources qu'elle a prodiguées sans compter partout ailleurs dans l'Égypte. Le désert Arabique offre, dans toute son étendue, le

spectacle de la plus effroyable désolation, accentuée tantôt par l'immensité de la plaine qui se déroule devant les caravanes, tantôt par l'aridité des montagnes qui surgissent subitement du sol. Les animaux et les plantes y sont des plus rares; les chameaux doivent se contenter des rares herbes sèches qui se rencontrent de temps à autre à l'endroit le plus humide d'un ouadi, et que la moindre averse va raviver. Malheureusement, les pluies y sont si rares que ces maigres plantes épineuses restent de longs mois à l'état de vie latente. Elles sont, dans ce pays déshérité, avec les quelques sources que l'on y a trouvées, ou les anfractuosités de la montagne dans lesquelles l'eau, à l'ombre des rochers, se conserve quelques semaines, elles sont, dis-je, les seules ressources des voyageurs.

De tout temps, le désert semble avoir été parcouru par les peuples égyptiens. Je ne rappellerai pas les exploitations de carrières du Ouadi Hammamat et des ouadis voisins, ni les routes qui conduisaient au Sinaï, lesquelles y ont attiré des expéditions dès les premières dynasties; je ferai simplement remarquer qu'il était fréquenté pour ses carrières et ses mines, qui fournissaient, les unes des pierres ornementales, les autres de l'or, et plus tard, dès la dynastie des Ptolémées, des pierres précieuses.

On peut avancer, avec certitude, qu'à la XIe dynastie la route actuelle de Kosseir, menant au port de Saou, était très connue; des armées de soldats s'embarquaient sur la mer Rouge pour aller rechercher, aux *Échelles de l'Encens*, les parfums et les résines que le culte des divinités avait rendus précieux. Une route se dirigeant au sud-est menait au pays de Pount. Là étaient concentrés tous ces produits si recherchés, qui en faisaient un lieu de délices, un paradis terrestre.

Des stations furent créées sur la route, des citernes creusées; mais, malgré ces précautions, j'imagine que les expéditions, avec leurs faibles approvisionnements, et sous cette chaleur accablante qui se fait sentir hiver comme été, devaient souffrir au point d'être décimées avant d'arriver au terme de leur voyage. Les aiguades qu'y avaient établies les Ptolémées étaient à des distances variables les unes des autres, et il était des endroits de la route où l'on marchait plusieurs jours sans en rencontrer une seule. De plus, le faible débit de ces sources m'incite à croire que l'on emportait une partie de l'eau nécessaire à la caravane, sinon il faut supposer que les commerçants et les expéditions

militaires se dirigeant vers un port partaient par fractions, ou admettre que les hommes emportaient avec eux les provisions de vivres nécessaires à un long voyage, et de l'eau pour plusieurs jours. Il y eut par exemple des expéditions de dix mille hommes, qui ne pouvaient certainement pas rencontrer sur leur chemin de quoi suffire aux exigences d'un long voyage. Actuellement, il n'en est pas autrement. Quand les Arabes s'engagent dans le désert, leurs chameaux portent avec eux une quantité de grains (*doura* «maïs») calculée d'après le nombre de jours que l'on pense voyager, et à raison de deux litres environ par chameau et par jour. L'outre d'eau qu'ils accrochent à la selle de leur dromadaire n'est que pour leur usage personnel; elle contient dix à quinze litres d'eau qui, au contact des parois grasses du récipient, devient fétide dès la première journée de marche. Leur nourriture se compose uniquement de pain non levé, grossièrement cuit entre le sol et la braise qu'ils ont allumée. En tenant compte de la quantité de farine qu'ils emportent, on peut évaluer à 40 kilogrammes le poids de provisions nécessaires à un voyage de quinze jours. Il leur faut donc partir avec une charge supplémentaire qui augmente celle de la caravane d'à peu près un quart à un cinquième du poids des marchandises qu'elle transporte. Il est vrai que ce supplément diminue chaque jour par la consommation des vivres.

Les privations constantes des bédouins et de leurs chameaux les ont rendus très résistants. Par une adaptation progressive à ce milieu désert, ils sont arrivés, les uns à rester jusqu'à dix jours sans boire, les autres jusqu'à deux jours et même davantage sans manger, cela sans reculer devant les fatigues de la marche.

L'étape est d'environ 30 kilomètres. La caravane s'arrête le soir, un peu avant le crépuscule. Les Arabes déchargent les chameaux et l'un d'eux, pendant ce temps, parcourt les environs à la recherche de bois mort, de souches d'arbrisseaux que le vent a déracinés et transportés, ou d'excréments de chameaux pour faire le feu. Une heure après, le pain est fini, les hommes ont mangé et se reposent par terre jusqu'au lendemain matin, protégés contre le vent par les selles de leurs bêtes, près desquelles ils se blottissent. Les communications entre les milieux habités sont rendues si faciles maintenant que les grosses caravanes ont disparu. On ne rencontre guère que celles qui vont à la ville porter le charbon, très recherché, que les bédouins font avec les troncs

de *seyal*, ou encore celles de bergers qui vont d'un ouadi à l'autre, conduisant un troupeau de chameaux aux endroits favorisés d'une végétation abondante.

Les anciens firent dans cette contrée des expéditions de trois, huit et même dix mille hommes, et cela au moins dès la XIe dynastie, où l'on voit le roi Sônkhkarî Amoni, suivi de trois mille fantassins, se dirigeant au pays de Pount et cherchant dans son voyage une voie de communication facile.

Dès l'occupation grecque de l'Égypte, le désert fut activement fréquenté. Ptolémée Philadelphe voulut donner une telle extension au commerce de la mer Rouge que des ports y furent construits, des routes tracées et leur accès facilité par des caravansérails et des aiguades disposés aux endroits favorables.

Les deux principaux ports de la mer Rouge furent Bérénice, sur le parallèle d'Assouan, et Myos-Hormos, situé au nord-est de Kénéh. Les routes qui y conduisaient partaient de Coptos. Celle de Bérénice rejoignait l'ancienne route égyptienne de Radésieh, non loin de la mer Rouge, et passait à proximité du *Smaragdus Mons*, actuellement Gebel Zabara, à destination duquel s'en détachait un embranchement. Au delà de la côte, à une journée de navigation, était l'île Ophiodès, ou Topazos, d'où l'on tirait des péridots.

Une deuxième se dirigeait au nord-est, et à mi-chemin de la mer Rouge, allait droit à l'est; elle conduisait au grand port de Myos-Hormos et passait à proximité du *Porphyrites Mons* (Gebel Doukhan) et du *Claudianus Mons* (Gebel Fatireh). A deux jours de Myos-Hormos, s'en détachait une autre qui conduisait au nord, vers les mines de fer du Gebel Urf. Mais il y en avait une troisième, plus facile, allant à cette montagne et partant de Lycopolis (Siout).

Les commerçants quittaient, à l'époque des vents *étésiens*, la grande ville d'Alexandrie où était concentré le commerce de toute l'Égypte, et, ces vents étant favorables à la navigation, ils arrivaient douze jours après à Coptos. Ici se préparaient les caravanes qui devaient les conduire au port choisi, de préférence celui de Bérénice, et emporter les marchandises destinées aux transactions commerciales de la mer Rouge et des Indes, les vivres et l'eau nécessaires à leur voyage. Le voyage de Bérénice se faisait en douze jours, et, de ce port, une quantité considérable de bateaux primitifs, construits en papyrus, conduisaient les négociants sur les côtes de l'Afrique, en Arabie, dans le golfe

Persique ou les Indes, sans omettre l'île de Ceylan, dont les productions minérales étaient particulièrement recherchées. Je ne m'arrêterai pas aux détails du commerce qu'ils faisaient avec les trois contrées ci-dessus, mais dès que la flottille avait pris la mer, sans toutefois abandonner de vue la côte égyptienne, elle visait d'atteindre le plus vite possible le port d'Oecilis, où elle faisait de l'eau, et de là se dispersait de la manière suivante : une partie se mettait en communication avec l'Arabie Heureuse; l'autre continuait sa route sur les côtes de l'Afrique, allant probablement jusqu'à Madagascar; la troisième prenait le chemin des Indes. Le voyage était des plus lents, encore profitait-on des vents étésiens qui soufflaient du nord. La navigation n'était pas sans dangers; les modestes embarcations de papyrus, mal gréées, étaient à la merci des moindres vents, qui les jetaient avec d'autant plus de facilité contre les écueils, que les côtes de la mer Rouge en sont semées, et que l'on n'eut jamais osé abandonner le voisinage de la terre. Par crainte du danger, on ne naviguait que le jour; la nuit, on amarrait, et les passagers, comme l'équipage, prenaient le plus souvent la terre pour se reposer. Il fallait environ trois mois pour aller aux bouches de l'Indus; ceci nous montre quelle pouvait être, approximativement, la durée d'un voyage. Pline prétend qu'un commerçant, tourmenté par l'appât du gain, trouva une route directe des Indes après des essais téméraires que l'on n'avait jamais tentés avant lui.

Le retour se faisait par les vents du sud, c'est-à-dire en hiver, et grâce à l'invention de ce commerçant famélique, il fut possible de faire en une saison, c'est-à-dire dans une année, le voyage difficile des Indes, et à plus forte raison celui des pays avec lesquels l'Égypte était alors en relations.

Les efforts des Ptolémées furent couronnés du plus grand succès; grâce à l'activité de Ptolémée Philadelphe, le commerce de la mer Rouge prit une grande extension. Il déchut sous Ptolémée Physcon et ne reprit réellement que sous la domination romaine, et il atteignit alors des proportions qu'il n'avait jamais eues. Mieux que les Grecs, les Romains surent tirer parti des ressources du désert Arabique, et il ne semble pas qu'à aucune époque de l'histoire cette partie de l'Égypte ait été aussi bien connue. Des carrières nombreuses y furent ouvertes, des mines y furent exploitées : à certains endroits, cependant, ils ne firent que continuer le travail des Grecs et même des Égyptiens. Il y

eut, avant Aurélien, un léger arrêt de cette activité commerciale, dû à la concurrence écrasante de Palmyre. Enfin la maladroite politique de Dioclétien ruina Coptos, qui était la ville la plus florissante, l'âme du commerce de l'Égypte. Le commerce intense qui se faisait sur la mer Rouge donnait aux routes qui y conduisaient une grande importance. Celle de Myos-Hormos, que j'ai parcourue la première, et dont je fais ici la description, fut activement recherchée.

I

ROUTE DE MYOS-HORMOS.

Parallèlement à celle de Bérénice, se développa l'importance de Myos-Hormos. Ce port devait être fréquenté par les négociants qui dirigeaient leur activité vers Petra et la Sabée. Mais, bien supérieur de par ses qualités à Bérénice, il devait être surtout une station navale de premier ordre. Toutes les expéditions dont fait mention l'histoire en partaient, à l'exception toutefois des expéditions de l'ancienne Égypte, dont le point de concentration était le port Taôou, actuellement Kosseir.

La route qui y conduisait partait de Coptos. Il fallait sept jours de marche pour la franchir, comme nous l'apprend Strabon, qui conte les exploits toujours aventureux, mais parfois peu encourageants, de son ami Élius Gallus.

Les caravanes ou les troupes armées marchaient la nuit «se guidant par les astres», dit Strabon, ce qui est douteux, car il est superflu d'avoir recours aux astres quand les routes sont si bien indiquées par les montagnes qui les bordent, par les sentiers de chameaux, et par l'instinct des animaux qui, même au plus profond de la nuit, savent rester dans la voie qu'il convient. On ne s'égare que lorsque les chameliers les influencent dans leur marche : il m'est arrivé dans un endroit un peu compliqué de l'Ouadi Zedoun, à l'est de Kouft, de marcher pendant une nuit noire sans que le chamelier qui m'accompagnait s'inquiétât le moins du monde de la route ni de ses chameaux.

Il ne reste que peu de documents sur Coptos; la ville fut entièrement ruinée par les fautes de Dioclétien, par suite de la rébellion d'Achillée et de

la persécution des chrétiens. Apollonopolis parva (Qous) profita de cette déchéance. Au temps de Strabon, la ville de Coptos était autant arabe qu'égyptienne. Sa situation était plus à l'est que maintenant. On y accédait par un bras du Nil donnant contre un quai sur lequel étaient débarquées les marchandises. Pour aller à Myos-Hormos, il fallait longer, au milieu du caillouti qui borde ici la vallée du Nil, le désert jusqu'au niveau de Kéneh. Là, on s'engageait dans l'Ouadi Kéneh, et il est possible de suivre, je dirai pas à pas, la route d'autrefois, jalonnée à chaque étape de forts et de camps anciens.

Il est d'autant plus commode de la suivre que, sauf à de rares endroits, elle est encaissée par des falaises calcaires ou des montagnes granitiques et schisteuses et que sa direction est commandée par la topographie du désert, la position et l'enchaînement des ouadis. Peut-être était-il possible de couper le désert plus directement jusqu'à l'Ouadi Kéneh; mais je crois qu'il est difficile de le démontrer.

On part aujourd'hui de Kéneh et l'on prend l'Ouadi Kéneh qui se dirige à 15° E., et pendant la première demi-journée de marche, la route est semée de cailloutis au milieu duquel sont tracés de nombreux sentiers de chameaux. La végétation apparaît brusquement représentée par des arbrisseaux perchés en groupes au sommet de petits tertres de poussière et de feuilles sèches. Généralement les caravanes s'arrêtent à cet endroit que les Arabes appellent Bir Arras. Le lendemain, on marche quelques heures encore au milieu de cette végétation plutôt encombrante pour retomber ensuite dans ce même caillouti. L'ouadi qui était encaissé par des collines calcaires ou des falaises de galets s'élargit, se dirige au nord, et le soir, de bonne heure, on campe à Hach men el-Heita. Pendant une journée encore, la caravane s'avance dans la plaine sablonneuse, après avoir rencontré la station appelée Es-Sageh; le soir elle pénètre dans la montagne granitique qui surgit du désert, large ensuite d'une journée et demie de marche. Les ouadis y sont en pente douce; le premier que l'on suit est l'Ouadi el-Atrach, auquel fait suite l'Ouadi Om Yessar: à leur intersection est la station de Deir el-Atrach. Puis l'Ouadi Gattar et enfin l'Ouadi Belih qui, abandonnant la montagne, laisse à sa gauche la station de Bir Doukhan et les sommets élevés du Gebel Doukhan. Il s'étale dans une plaine de gros cailloux roulés jusqu'à mi-chemin d'une falaise que l'on aperçoit à une demi-journée de marche, sciée par un ouadi étroit qui garde le nom de

Belih, et finalement retombe dans une petite plaine sablonneuse qui borde la mer Rouge sur une largeur de 5 kilomètres. A l'endroit le plus rapproché de la falaise est le port de Myos-Hormos.

Les noms romains ou grecs des stations sont perdus; aucun itinéraire non plus n'en donne la distance, comme c'est le cas pour celles de la route qui conduit à Bérénice. En se reportant à l'itinéraire suivant (pl. I), que j'emprunte à une publication du *Survey department of Egypt*[1], il est facile de fixer comme il suit la distance de ces stations auxquelles j'ai conservé le nom que leur donnent les Arabes :

De Kéneh à Bir Arras	20 kilomètres.
De Bir Arras à Hach men el-Heita	31
De Hach men el-Heita à Es-Sageh	27
De Es-Sageh à Deir el-Atrach	27
De Deir el-Atrach à Bir Doukhan	32
De Bir Doukhan à Myos-Hormos	46
Total de Kéneh à Myos-Hormos	183

Il faut ajouter à cet itinéraire la distance de Kouft à Kéneh, qui est d'environ 20 kilomètres. Elles étaient, sauf quelques exceptions, régulièrement disposées sur la route comme marquant autant d'étapes quotidiennes, ce qui, en comptant celle de Kouft à Kéneh, met leur nombre à sept, conformément à l'assertion de Strabon. Il est probable que la source Tadnos (Abou Char el-Khildi) était un point intermédiaire où s'arrêtaient les caravanes à leur dernière étape, car la distance de Bir Doukhan à Myos-Hormos est un peu longue à franchir en une journée de marche, et il faudrait la réduire à 40 kilomètres environ en faisant de Tadnos le terme du voyage. Il serait naturel qu'il en ait été ainsi à cause de la source qui s'y trouve. Cependant on n'y rencontre aucun débris d'habitation, il faut pour cela arriver à Myos-Hormos; mais l'endroit étant très fréquenté actuellement, il se peut que les Arabes, en y séjournant, aient détruit ce qui pouvait rester des vestiges de l'occupation gréco-romaine.

A l'exception de Bir Arras, qui n'est qu'un puits, les autres stations sont

[1] Barron and Hume, *Topogr. and Geol. of the Eastern Desert of Egypt*, central portion, Cairo, 1902.

marquées par la présence de forts en pierre sèche ou en pisé. Ils ont une enceinte de 2 mètres d'épaisseur environ flanquée par intervalles d'un chemin de ronde et doublée à chaque coin de massifs circulaires ou carrés, comme le seraient des postes d'observation. La hauteur des murs était d'à peu près 2 mètres; on accédait à leur sommet par des escaliers grossièrement construits. On pénétrait dans l'enceinte par une porte également renforcée de tours pleines, et suffisamment étroite pour qu'en cas d'attaque il soit possible de l'obstruer rapidement.

A l'intérieur se trouvent les maisons des gens qui cherchaient là un refuge ou un abri, et les habitations des soldats qui tenaient garnison. Ces maisons ont très rarement des voûtes en pisé; elles sont dans la plupart des cas limitées par quatre seuls murs, et non recouvertes. Leur nombre et leur disposition donnent l'impression d'un petit village géométriquement bâti avec ses murs alignés, ses rues rectilignes, ses maisons de dimensions uniformes. Certains d'entre ces forts avaient, mieux que les autres, des dispositions leur permettant de soutenir un siège : une haute tour d'observation se trouvait dans l'enceinte, comme à Hach mou el-Heita; et même à cet endroit, le fort a été dédoublé en un deuxième qui couronne une éminence d'une cinquantaine de mètres, et domine de très loin la partie environnante du désert. Aux endroits où les risques d'attaque et de siège étaient les plus grands, se trouvaient des puits très profonds et des moulins.

Myos-Hormos. — Myos-Hormos est un fort semblable à ceux-ci, et c'est même la plus simple de toutes les stations que j'ai rencontrées; elle est réduite à une enceinte rectangulaire d'environ 100 mètres sur 90 mètres, et au voisinage de la rade. On aperçoit de loin les débris de ce mur, autrefois blanchi à la chaux. Actuellement, le port est ensablé et d'accès difficile : au voisinage de la mer, le sable est si imprégné d'humidité et de sel marin que les pieds y enfoncent dès que l'on essaye d'atteindre le rivage.

Je m'attendais à trouver une véritable ville sur l'emplacement de Myos-Hormos, et j'eus la déception de n'y voir que le plus modeste des camps que nous avions jusqu'alors rencontrés. Il se peut fort bien que la ville dont parle Wilkinson [1] m'ait échappé, ce qui est cependant douteux, car aussi

[1] *Jour. Soc. Roy. Géogr. Lond.*, II, 1832.

loin que puisse se diriger la vue, dans cette plaine uniforme, on ne distingue pas la moindre trace d'habitations antiques.

De Bir Doukhan, la dernière et la plus longue des six étapes de la route conduit à ce port. Après avoir passé un petit ouadi qui fait suite au Ouadi Belih et dont l'embouchure donne au loin sur la mer, on suit la falaise, parallèlement au rivage, pendant une heure environ. On aperçoit alors la petite oasis d'Abou Char el-Khibli. C'est l'ancienne source Tadnos que mentionne Pline. Un peu au nord, est située une montagne granitique rouge qui émerge des schistes noirs et dont Strabon fait un repère. L'oasis doit sa végétation à l'humidité permanente du sol au pied de la falaise. Les Arabes n'ont qu'à creuser à quelques décimètres de profondeur pour obtenir immédiatement une eau saumâtre, d'abord bourbeuse, mais rapidement éclaircie, qui sert de breuvage aux chameaux. Les bédouins ne s'en servent que pour leur pain, mais comme boisson, ils doivent la mélanger à l'eau, meilleure, de leurs outres.

C'est à 5 kilomètres à l'est que se trouve le port de Myos-Hormos, et, au large, les îles maintenant désertes qui le protègent.

Tous les forts qui jalonnent la route sont en partie éboulés ou ensablés. C'est ainsi qu'en beaucoup d'endroits il est impossible de reconnaître l'agencement des maisons, la place des ouvertures, la hauteur des murs ou la profondeur des citernes. Les dégâts qu'y causent les Arabes ou les rares voyageurs qui campent dans ces ruines; les dégradations qu'y font les vents violents des tempêtes d'hiver et des rares orages d'été tendent à en rendre la disposition de plus en plus obscure. Il est certain que dans un proche avenir ils n'offriront aux voyageurs qui parcourront cette route que le spectacle d'un amas informe de pierres sèches. Aussi me suis-je hâté d'en fixer définitivement la topographie intérieure avant qu'il ne soit trop tard. La description minutieuse de tous ces travaux d'art, de leur emplacement et de leur importance sera ultérieurement faite dans les *Mémoires de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire*, avec tous les détails qu'exclut la description sommaire que je viens de faire. De même le chapitre suivant sera développé: l'étude des roches y sera complétée, leur succession géologique et leur répartition géographique décrites.

De la route de Myos-Hormos se détachent plusieurs autres qui pénètrent dans le Gebel Fatireh où furent exploitées de belles carrières d'un granite blanc

contenant très peu d'éléments noirs (amphibole et mica) et facilement reconnaissable à sa cassure d'aspect saccharoïde. C'est la roche que les Romains appelèrent *lapis psaronius*. L'endroit précis où les Romains concentrèrent leur activité fut le *Claudianus Mons*. Je pense qu'ils devaient s'y rendre par une route semblable à celle de Myos-Hormos, c'est-à-dire semée de forts destinés à la protection des carriers et des caravanes contre toute incursion des nomades pillards.

II

LE GEBEL DOUKHAN

ET LES CARRIÈRES DE PORPHYRE ROUGE.

La route de Myos-Hormos laisse à sa gauche le Gebel Doukhan, d'où fut tiré le *porphyre rouge antique*. C'est un massif montagneux de topographie compliquée, un plexus d'ouadis et de crêtes, heureusement groupés autour d'une ossature culminante formée d'une longue arête dentelée qui se dirige sensiblement au nord et que les Arabes nomment Doukhan, le reste du massif n'étant, à leurs yeux, tout en portant le même nom, qu'une dépendance de la partie la plus élevée. Elle se continue au nord-est par deux autres montagnes qui se suivent; aussi les bédouins qui conduisent les caravanes distinguent-ils trois parties du Doukhan, trois Doukhan partiels. J'ai dû, pour les besoins de mon orientation, donner des noms aux deux derniers. J'ai appelé le plus élevé *Barari*, et bien que mon guide m'ait inspiré le nom de *Maâlak* pour l'autre, j'ai conservé celui de mont Hadrien que lui avait précédemment donné Schweinfurth, dont malheureusement je n'avais pas la carte.

L'altitude maximum de la crête principale est voisine de 2000 mètres. Ces montagnes s'abaissent lentement de toutes parts et arrivent à donner latéralement un système de collines de hauteurs uniformes qui, au nord-est, passent insensiblement sous les galets ou le sable de la plaine qui borde la mer Rouge. A l'ouest, elles se rattachent à un petit massif montagneux proche des grands sommets du Doukhan et auquel certains auteurs ont donné improprement ce me semble le nom du Gebel Om Sidri, situé plus au nord.

Le massif du Gebel Doukhan est limité par de grands ouadis où s'accumulent depuis des siècles tout ce que la désagrégation de la montagne a donné de débris rocheux ou sablonneux. A la limite orientale, l'Ouadi Belib

se continue jusqu'à la mer Rouge. Il reçoit à sa gauche l'Ouadi Om Sidri qui s'est creusé d'abord dans la direction du nord, puis s'étend vers l'est limitant aussi les côtés nord et ouest du Doukhan. Un peu au sud du Sidri prend naissance l'Ouadi el-Atrach relié au Ouadi Belih par l'Ouadi Gattar. Au delà de ces ouadis surgissent brusquement des montagnes non moins compliquées que les précédentes; telles sont par exemple les énormes masses granitiques du Gebel Khattar (Gattar) et du Gebel Abou Harb.

Du versant occidental du mont Barari descend vers le nord un ouadi d'abord large et rectiligne puis encaissé et tortueux. Il aboutit à l'Ouadi Om Sidri. Les Arabes l'appellent Ouadi Abou Mâammal, car c'est sur les flancs des montagnes qui le bordent que sont situées toutes les carrières percées par les Romains.

La première partie convenait très bien à l'installation des gens qui habitaient cette contrée, d'abord parce qu'elle était plus large que le reste de l'ouadi, ensuite parce que, située à proximité des carrières, elle rendait la surveillance plus facile, et réduisait au minimum de travail le transport des blocs de pierre.

Pour atteindre le centre habité deux voies étaient fréquentées : l'une spécialement suivie des caravanes et de la force militaire qui les accompagnait, longeait les derniers contreforts de la montagne, pénétrait à deux heures de Bir Doukhan dans les petites collines du nord et tombaient dans l'Ouadi Om Sidri, finalement dans l'Ouadi Abou Mâammal (voir pl. I).

Il a certainement dû y avoir une chaussée empierrée sur une grande partie de leur route, surtout dans l'Ouadi Abou Mâammal, car le thalweg n'est pas carrossable. Il est couvert dans toute sa longueur par des galets roulés de grosseur inégale, mais de dimensions telles qu'ils interdisent le chemin au moindre véhicule.

Les piétons abandonnaient la route de Myos-Hormos quelques heures avant la station de Bir Doukhan. Ils coupaient droit à travers la montagne, passaient le col qui sépare le Gebel Barari du mont Hadrien et arrivaient immédiatement aux habitations de l'Ouadi Abou Mâammal. Ils réduisaient ainsi à trois ou quatre heures de marche le chemin que les caravanes, contraintes à un long détour, mettaient une journée à franchir. Ils rencontraient sur leur passage, et au pied même de la montagne, un petit fort et des maisons de gardes où il leur était possible de se réfugier en cas d'alerte.

L'abondance des travaux d'art accumulés dans la partie supérieure de l'Ouadi Abou Mâammal, ainsi que leur importance, montre la grande activité qui fut développée dans l'exploitation des carrières. Il y a là une véritable ville munie d'un fort pour sa défense, d'un temple pour l'exercice du culte, de camps pour les animaux, d'une citerne et d'un puits pour les besoins de la troupe et des carriers.

Le fort, le temple et la citerne sont rassemblés au même point de l'ouadi. Le fort est une grande construction en pierre sèche, semblable à celles dont j'ai fait précédemment une description d'ensemble. C'est le plus grand de tous ceux que j'ai rencontrés sur ma route.

Un peu en aval, dans un petit ouadi facilement accessible, fut creusé un puits en pleine roche granitique. Une citerne et un abreuvoir destinés aux animaux sont situés à côté du puits.

Au milieu de l'ouadi est une grande citerne composée d'un toit circulaire actuellement démoli et dont il ne reste que cinq colonnes qui lui servaient de support. L'eau de pluie se rassemblait dans une gouttière en maçonnerie qui la conduisait soit à un abreuvoir soit dans une citerne, par un système de bifurcations rectangulaires. Sur l'une des colonnes se trouve le nom de Lepsius et la date du 18 mars 1845, parmi quelques inscriptions sans intérêt.

Le temple est à 200 mètres en amont du fort. Comme lui, il couronne un petit plateau granitique. C'est un temple d'ordre ionique construit en granite. Wilkinson prétend qu'il fut inachevé; mais les débris amoncelés pêle-mêle, la rupture des colonnes et de l'architrave, la détérioration des ornements montrent surabondamment qu'il fut terminé, mais renversé depuis.

Sur l'architrave se trouvait une première inscription qui le date du règne de Trajan. Cette inscription fut recueillie par Wilkinson, mais étudiée par Letronne. Je n'ai pas trouvé celle que signale Wilkinson[1] et qui est une dédicace à Isis; comme elle se trouvait au milieu des roc de l'ouadi au moment où elle fut copiée, il y a beaucoup de chances pour qu'elle ait disparu depuis. Mais, j'ai trouvé, en face même du fort romain, un petit temple dont la porte était surmontée d'une deuxième inscription que je ne crois pas connue. Il avait

[1] Letronne, *Inscriptions grecques d'Égypte*, t. I, p. 533.

dû être érigé provisoirement au début de l'occupation des carriers; sa simplicité et ses modestes dimensions excluent tout autre hypothèse.

Voici le texte de cette seconde inscription :

ΥΠΕΡ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟC ΚΑΙCΑΡΟC ΝΕΡΟΥΑ ΤΡΑΙΑΝΟΥ CΕΒΑCΤΟΥ ΓΕΡΜΑΝΙΚΟΥ ΔΑΚΙΚΟΥ
ΤΥΧΗC ΚΑΙ ΤΟΥ CΥΝΠΑΝΤΟC ΑΥΤΟΥ ΟΙΚΟΥ ΙCΙΔΙ ΘΕΑ ΜΕΓΙCΤΗΙ ΤΟ ΙΕΡΟΝ ΕΠΟΙΕΙ
ΕΠΙ ΜΑΡΚΟΥ ΡΟΥΤΙΛΙΟΥ ΛΟΥΠΟΥ ΕΠΑΡΧΟΥ ΑΙΓΥΠΤΟΥ ΜΑΡΚΟC ΠΑΠΕΙΡΙΟC ΚΕΛΕΡ
ΔΕΚΑΔΑΡΧΗC ΕΙΛΗC ΒΟΥΚΟΝΤΙΩΝ ΕΤΟΥC ΙϚ ΤΡΑΙΑΝΟΥ ΤΟΥ ΚΥΡΙΟΥ ΜΕΧΕΙΡ ΤΡΙΤΗΙ

Pour la prospérité de l'empereur César Nerva Trajan Auguste, le Germanique, le Dacique, et de toute sa maison, sous le gouvernement de Marcus Rutilius Lupus préfet d'Égypte, Marcus Papirius Celer, *décadarque* de l'aile des Voconces, a élevé ce temple à Isis, la grande déesse; l'an 16 de Trajan, notre maître, le troisième jour de Méchir [1].

En amont est un village qui offre l'aspect d'une agglomération de maisons grossièrement construites et disposées sans ordre. Il est situé sur un petit plateau qu'ont épargné les éboulis accumulés dans la vallée. Près de lui, se trouvent, au pied de la montagne, quelques petites maisons adossées au rocher. C'étaient des maisons de tailleurs de pierre comme l'indique la couche épaisse d'éclats de porphyre qui s'avance dans l'ouadi.

De chaque côté de la vallée, et à faible distance du sommet des collines sont alignées les carrières de porphyre rouge antique. Il y en a même au sommet des montagnes du flanc gauche, à 1500 mètres d'altitude au-dessus du niveau de la mer et 900 mètres au-dessus de l'ouadi. Elles sont au nombre d'une quinzaine; chacune d'elles contient une grande quantité de blocs abandonnés ou grossièrement taillés. Celles qui sont à droite de l'ouadi, c'est-à-dire à l'est, se distinguent d'autant mieux que les blocs et le front de la carrière ont été recouverts par la pluie d'une couche d'ocre jaune qui les rend apparents au milieu des roches noires de la montagne. Les carrières de gauche sont cachées par le sommet arrondi d'une énorme colline. Elles ont donné les plus beaux porphyres qui aient été employés et leur front

[1] Le chiffre IϚ est douteux. S'il est exact, la date équivaut au 28 janvier 112 de notre ère.

permettait d'en tirer des pièces énormes. On peut voir encore dans l'une d'elles une colonne non terminée de 6 m. 77 cent. de long, 1 m. 16 cent. de diamètre et pesant par conséquent près de 5 tonnes. Il y a également un grand nombre de blocs épannelés, qui sont restés dans la position où les ont laissés les carriers. Beaucoup d'entre eux portent des marques qui, dans la plupart des cas, sont des lettres grecques isolées complètes ou simplement ébauchées. Le travail du porphyre se faisait dans la carrière ou dans l'ouadi.

Le plus généralement, les blocs de porphyre étaient détachés suivant la manière employée par les anciens Égyptiens, c'est-à-dire par le gonflement de coins en bois enfoncés dans des trous oblongs et imbibés, par la suite, d'eau. Ceux qui étaient destinés aux plus belles et aux plus grosses pièces étaient dégrossis sur place, puis descendus ensuite avec d'infinies précautions jusque dans l'ouadi. Les autres étaient projetés sur le flanc de la montagne, d'où on les faisait descendre par des poussées ou des tractions successives, et travaillés dans l'ouadi, près du village antique, ainsi que l'indiquent les haldes qu'on y rencontre. Le dégrossissement des pierres ne se faisait pas à la bouchardе comme maintenant, mais au pic. Dès que les blocs avaient atteint, grossièrement, la forme des objets qu'ils étaient destinés à représenter, ils étaient mis sur les chars et conduits à Coptos. Letronne pense qu'on les transportait à Myos-Hormos. C'est là une hypothèse très grave, dont la confirmation impliquerait une communication facile entre le Delta et le golfe de Suez, à cette époque de l'histoire. Il n'en est d'ailleurs rien, car les nombreux éclats de porphyre dont est semée la route, ainsi que les blocs dégrossis, abandonnés à proximité de quelques stations, sont une preuve en faveur du transport par la vallée du Nil. Une question assez grave se pose, de savoir si, à la partie terminale de la route, les chars, ainsi chargés de poids énormes, atteignaient Coptos ou embarquaient leurs charges à un port du Nil situé dans la boucle de Kéneh. Il semble difficile d'admettre que l'on augmentait les difficultés d'un pareil voyage, en remontant la vallée du Nil, pour la faire redescendre ensuite aux bateaux qui faisaient le transport des pierres jusqu'à Alexandrie.

L'exploitation du porphyre commença sous la domination romaine. Il est certain que ni les Égyptiens ni les Grecs ne le connurent, du moins ne fut-il jamais employé par eux. Les Romains le travaillèrent pour la première fois

sous Claude, semble-t-il, mais la pierre, probablement à cause de sa couleur foncée, eut d'autant moins de succès que la première idée fut d'y tailler des statues. « Le goût des ouvrages statuaires en porphyre, dit Letronne[1], ne s'est éveillé qu'à l'époque où la décadence de l'art a commencé à se faire sentir. » Ce même auteur considère le buste de Philippe le Jeune, conservé au Vatican, comme le premier morceau de sculpture en ce genre.

Cette pierre fut tirée des carrières du Gebel Doukhan sous Nerva et Trajan, comme le font supposer les deux inscriptions de l'Ouadi Abou Mâammal et même assez abondamment, puisque, quelques années plus tard, sous Antonin, le rhéteur Aristide applique à ces carrières l'épithète de *célèbres*. Dioclétien leur emprunta une grande quantité de matériaux destinés à l'ornementation de ses palais. Il en fit même un grand usage dans les édifices qu'il construisit en Europe[2]. Letronne ajoute que, jusqu'à Constantin, ces pierres furent recherchées.

Le problème se pose de savoir si elles furent abandonnées au temps de la domination arabe. Nous savons que certaines mines, parmi lesquelles se trouvent celles d'où l'on tirait l'émeraude, furent occupées par les Arabes qui, à en croire Aboul'-Féda Teifachi, y travaillèrent activement. Il serait donc naturel qu'à son époque les gisements d'une pierre aussi belle que le porphyre rouge eussent continué d'être exploités. Toujours est-il que l'on rencontre encore dans quelques édifices arabes du Caire placés sous la surveillance des Ouakfs, en particulier dans le palais Gamal ed-Din ez-Zahabi, des incrustations murales de plaques sciées dans la pierre en question, au milieu des ornements de la grande pièce du premier étage. Il se peut fort bien, d'ailleurs, qu'elles aient été prises à des monuments romains, mais il est difficile de le démontrer.

Le porphyre rouge antique fut-il exporté en Turquie d'Asie? Visconti[3] mentionne Palmyre comme une ville où il en fut employé une quantité considérable, ce qui lui fait présumer que l'Arabie asiatique en contient d'aussi

[1] *Inscr. grecques d'Égypte*, t. I, p. 152.

[2] Voir, dans ce même volume du *Bulletin de l'Institut français*, p. 67, les remarques que j'ai faites sur la provenance des roches ornementales employées par Dioclétien dans le Palais de Spalato, et sur celle des colonnes de la basilique de Salone.

[3] *Mus. Pio-Clem.*, t. VI, p. 251; voir Letronne, *Inscriptions grecques d'Égypte*, t. I, p. 155.

beau que l'Arabie d'Égypte. Palmyre était en effet bien éloignée du *Porphyrites Mons* pour avoir pu lui emprunter ses richesses minérales. Il est vrai, écrit Letronne, que les difficultés de transport qui pouvaient résulter de cette distance sont moindres qu'on ne le croirait : « Le porphyre, ajoute-t-il, amené des carrières à Alexandrie ou à Péluse, était transporté par mer à Antioche, puis remontait l'Oronte tant qu'il est navigable et pouvait être voituré à Palmyre par une route de terre qui n'excédait pas trente lieues ».

L'hypothèse est acceptable, mais celle de Visconti ne l'est pas moins, car il faut savoir que le Sinaï présente les mêmes roches éruptives que les montagnes égyptiennes des bords de la mer Rouge. De Rozière, voyageant dans cette contrée-là, y trouva les mêmes porphyres que ceux du Gebel Doukhan, et nomma même *lolite* le porphyre violet qui se rencontre également dans cette dernière localité. Cette trouvaille lui fit supposer l'existence de carrières antiques à proximité de sa route. Il est vrai que plus tard, sans toutefois contredire sa première impression, une suite d'observations faites aux environs de Kéneh et sur la route de Kosseir le conduisit à supposer l'existence, au nord de la route qui conduit à ce dernier port, des anciennes carrières des Romains que nous connaissons aujourd'hui. Ce n'est guère que quelques années plus tard, en 1823, que les deux voyageurs anglais Burton et Wilkinson les retrouvèrent dans le Gebel Doukhan; il est certain que De Rozière les eut trouvées s'il avait prêté quelque attention aux bédouins qui lui signalaient, au nord-est de Kéneh, l'existence de constructions semblables à celles qu'il rencontrait sur la route de Kosseir.

Je n'entrerai pas dans l'étude approfondie des porphyres rouges; je ne ferai que mentionner rapidement les conclusions auxquelles j'ai abouti, surtout parce qu'elles sont un peu en désaccord avec l'idée que l'on s'était faite jusqu'alors de leur gisement et des causes de leur coloration.

Le porphyre rouge est l'altération d'une roche noire, d'origine volcanique, à laquelle on donne le nom d'andésite amphibolique à hornblende. Elle se rencontre très fréquemment parmi les roches éruptives du massif montagneux qui englobe le Gebel Doukhan, et s'y présente en filons d'épaisseur, d'inclinaison et de direction quelconques. La grosseur de son grain augmente avec l'épaisseur du filon; c'est ainsi qu'on la rencontre au milieu de petits massifs allongés (necks) avec son aspect porphyrique. On a alors le *porphyre noir* et

c'est au milieu de son gisement, pour des raisons que nous allons voir par la suite, que l'on trouve celui du porphyre rouge.

Je ne ferai pas la description microscopique de ces porphyres, elle est dans plusieurs auteurs, notamment dans la monographie que leur consacra Delesse[1]. On en trouvera des figures coloriées dans l'ouvrage du docteur Oskar Schneider[2] avec une représentation précise des caractères de la pierre. Je rappellerai seulement qu'on y voit des sections géométriques de cristaux blancs, verts ou roses de feldspath, dont la pâleur tranche nettement sur la couleur sombre de la pâte.

Le microscope y montre la structure andésitique (voir pl. II, fig. 1). Il y apparaît des minéraux de première consolidation : apatite et fer oxydulé; de gros cristaux de feldspath (F), maclés suivant les lois de Carlsbad et de l'albite, et de hornblende (A). Dans la pâte, qui est très fine, on distingue des cristaux microscopiques de feldspath (*f*) et de hornblende. Les feldspaths sont compris entre l'oligoclase et l'andésine.

Cette composition minéralogique répond à ce que serait la roche non altérée. Le plus souvent elle est remplie de minéraux secondaires provenant de son altération, et c'est à cela que le porphyre rouge doit sa belle couleur pourpre.

La décomposition du feldspath donne de l'épidote verte qui, dans les porphyres noirs, épigénise partiellement le minéral primitif; mais, lorsqu'elle est parallèle à celle de la hornblende, il s'y forme par introduction du manganèse que contient ce dernier minéral de l'épidote manganésifère rose appelée withamite (W), qui épigénise également les feldspaths. On la rencontre aussi en filonets ou en amas irréguliers, comme c'est le cas dans la figure 1 de la planche II.

La coloration du porphyre rouge n'est pas, comme on l'a dit, causée uniquement par la withamite[3]. Elle est due à l'hématite provenant de l'hydratation du fer oxydulé, et qui se présente sous la forme d'un pigment imprégnant intimement la roche. Sa présence avait jusqu'alors passé inaperçue, car il faut, pour la mettre en évidence, examiner les sections de la roche en lumière convergente.

[1] *Bull. Soc. Géol. Fr.*, 1853. — [2] O. Schneider, *Über den rothen Porphyr der Alten.*, Dresde, 1883. — [3] J. Couyat, *C. R. Ac. Sc.*, t. CXLVII, p. 867 et suiv., 1908.

La proportion relative de ces minéraux d'altération donne des porphyres de colorations différentes, aussi dans un même gisement trouve-t-on tous les passages du rouge au violet et même au noir, ce qui explique pourquoi les Romains employèrent des porphyres si différents.

J. Goutat.

SUR

LA NATURE ET LE GISEMENT DE LA PIERRE DES STATUES DE KHÉPHREN

DU MUSÉE ÉGYPTIEN DU CAIRE

PAR

M. JULES COUYAT.

Dans un volume précédent de ce *Bulletin*[1], j'ai considéré la roche des statues de Khéphren comme une diorite, cela avec l'intention de ne pas introduire dans la nomenclature destinée à l'archéologie des noms susceptibles de changement. Les statues sont taillées dans une roche qui se présente sous deux aspects, mais, comme l'on passe insensiblement de l'une à l'autre, on a la conviction que chaque type provient d'un même gisement.

L'un de ces types est représenté par une roche noire, c'est-à-dire une roche où les éléments noirs sont le plus abondants au point de lui donner un aspect sombre. Ce sont des diorites typiques. D'autres, au contraire, sont formées d'une pâte blanche parsemée de traînées noires assez rares pour que la roche soit de couleur pâle. On appelle ces dernières des anorthosites (*a* privatif). On a voulu exprimer, en les nommant ainsi, l'absence absolue, dans leur pâte, de feldspath acide (orthose). Mais depuis, un feldspath alcalin, appelé anorthose, ayant été rencontré fréquemment, ce terme d'anorthosite prête donc à croire qu'il exprime la composition minéralogique d'une roche formée essentiellement d'anorthose. En réalité, elles sont formées de feldspath basique sodico-calcique ou plagioclase et d'amphibole, aussi a-t-on proposé de substituer à leur nom celui plus explicite de *plagioclasite*. En somme, elles sont caractérisées par l'abondance des éléments blancs (feldspathiques), tandis que les diorites le sont par celle des éléments noirs (amphibole et mica).

[1] Tome VI, p. 54.

Les plus belles de ces pierres sont incontestablement les anorthosites. Elles ont donné des vases à parois minces du plus bel effet, et la presque totalité des statues de Khéphren que l'on connaît proviennent de leur gisement. Ce furent des roches très recherchées dans la statuaire des premières dynasties; les blocs ou les éclats si nombreux qu'on en trouve aux abords de la première pyramide le montrent d'une façon bien nette.

Les anorthosites des statues de Khéphren ont leurs éléments noirs rassemblés et faisant tache dans la pâte: mais à mesure qu'en augmente la quantité, ils tendent à se répartir uniformément au milieu de la roche.

Leur cassure est si finement cristalline qu'on peut la comparer à celle des marbres de grain moyen avec lesquelles, d'ailleurs, elles auraient une grande ressemblance sans leurs taches noires.

La pâte est entièrement cristalline et grenue, c'est-à-dire formée de minéraux de taille uniforme. Leur structure est à tendance *granulitique*, les feldspaths ont un contour polygonal assez régulier; leur composition minéralogique est des plus simples : le microscope n'y décèle d'autres minéraux que du feldspath bytownite et de la hornblende englobant tous les deux de rares cristaux de quartz et de sphène. Les cristaux de bytownite sont maclés suivant la loi de l'albite; leur extinction maximum est de 43° dans la zone de symétrie, ce qui dénote une quantité assez abondante de chaux dans ce feldspath.

La hornblende qui s'est développée postérieurement à la bytownite englobe *poecilitiquement* des grains de cette dernière. Elle est de couleur vert sombre et partiellement décomposée en une amphibole fibreuse, actinolitique et en pennine.

La densité de la roche est 2.75.

Par sa faible teneur en éléments noirs ferro-magnésien, elle se rapproche chimiquement de la bytownite.

L'analyse (*a*) que j'en ai faite a des analogies avec celle de ce minéral (*b*) et la rend comparable à une autre roche de même nature trouvée dans l'Ontario (*c*).

	a	*b*	*c*
SiO^2.....	47.70	48.94	47.32
Al^2O^3.....	32.80	33.20	30.36
A reporter.....	80.50	82.14	77.68

	a	*b*	*c*
Report.....	80.50	82.14	77.68
Fe^2O^3.....	0.90	»	1.35
FeO.....	0.40	»	1.55
MgO.....	0.15	»	2.44
CaO.....	15.50	15.20	15.45
Na^2O.....	2.00	3.30	1.80
K^2O.....	0.50	»	0.60
Perte Feu.....	0.50	»	0.10
CO^2.....	»	»	0.58
Total.....	100.45	100.64	101.55

a. Anorthosite d'Égypte (Statue de Khéphren), par J. Couyat.
b. Bytownite de Nărodal, par Ludwig.
c. Anorthosite South Sherbrook, Ontario, par Lawson.

Dans une note de la Société française de Minéralogie [1] où j'ai étudié ces anorthosites, j'ai été amené à en supposer le gisement non loin d'Assouan. Il est actuellement impossible d'en préciser la situation; mais des éclats que j'ai trouvés sur la rive gauche d'Éléphantine et des débris de vases que l'on trouve dans cette même île m'incitent à supposer voisines de cette localité les carrières de cette roche. Il y a là en effet un noyau éruptif, granitique, passant latéralement aux gneiss, et encore mal connu, malgré l'intérêt qu'il y aurait pour l'histoire de la statuaire égyptienne d'en dresser une carte pétrographique minutieuse.

J'ai cru leur gisement en tout point comparable aux nombreux gisements de diorite que j'avais rencontrés dans le Gebel Doukhan. Ici, les diorites très variées dans leur composition minéralogique et chimique passent, au contact de la roche plus ancienne au milieu de laquelle elles se sont élevées, à une roche plus riche en éléments noirs, si bien que je pouvais ainsi expliquer dans le même gisement la présence des différentes roches qui furent utilisées pour faire les statues de Khéphren; les anorthosites étaient le centre, le noyau du massif et les diorites sa périphérie.

[1] *Bull. Soc. Fr. Minér.*, t. XXXI, p. 273 (n° 7, voir également n° 8), 1908.

En visitant la belle collection du Geological Survey of Egypt, mon attention fut attirée par une roche blanche semblable à celle des statues de Khéphren dont je viens de faire l'étude. Il devenait intéressant pour moi d'en visiter le gisement pour voir si l'assimilation que j'avais faite de celui des anorthosites aux massifs dioritiques n'était contredite par aucun fait nouveau. MM. Hume et Ball me signalèrent Khor Basil comme étant l'endroit où se trouvait cette roche, et, en passant à Assouan, je me suis hâté de l'aller voir.

Khor Basil est au sud de Kalabché, et sur la rive droite du Nil. Le bateau postal, qui y conduit, s'arrête à Khor Rahma, en face du temple de Kalabché. Une route, ou plutôt un sentier, parfois difficile à suivre, surtout aux endroits où il rencontre brusquement un ouadi (Khor), conduit par le plateau gréseux qui borde la vallée du Nil, au kilomètre 54 du barrage. Ce repère précis correspond exactement à l'embouchure du Khor Basil.

Le sol, dans tout le thalweg de l'ouadi, et sur plusieurs kilomètres à l'intérieur du désert, est formé d'une roche noire d'aspect stratifié (pl. III, fig. 1) gneissiforme et surmontée partout du grès nubien (pl. III, fig. 2). C'est un gneiss amphibolique essentiellement formé de grains arrondis de quartz, feldspath andésine et de hornblende. Il est riche en éléments noirs, et de grain finement cristallin. En beaucoup d'endroits, surtout en pénétrant dans l'ouadi, il contient des veines amygdaloïdes plus pâles allongées entre ses plans de stratification. Elles sont d'épaisseur variable; il en est d'assez minces, mais, dans la plupart des cas, elles ne dépassent pas vingt à trente centimètres dans leur maximum d'épaisseur, et s'étendent sur des distances variant de quelques décimètres à deux ou trois mètres. Elles sont leucocrates et latéralement passent à une roche plus foncée; il se présente même à l'intérieur du filon des bandelettes parallèles, donnant l'impression d'un gneiss par la disposition des éléments noirs et blancs. D'autres se présentent de la même manière mais ont une répartition uniforme de leurs éléments; ces roches-ci se rapprochent des anorthosites, mais l'orthose et le quartz qu'elles contiennent, bien qu'en faible quantité, les classent parmi les granites. Ce sont des granites amphiboliques micacés. Ils sont formés, indépendamment des quelques minéraux de première consolidation, apatite, zircon, sphène, de paillettes de mica noir, de hornblende verte, de feldspaths orthose et andésine. Le quartz y est en faible abondance.

Les autres roches, également intrusives et interstratifiées dans les gneiss, sont des granites aux mêmes éléments que précédemment, mais sans amphibole; les éléments feldspathiques et quartzeux sont déchiquetés comme c'est le cas dans les filons aplitiques.

En somme, si dans leur composition ces roches tendaient au type dioritique par la disparition ou la diminution du feldspath alcalin, elles donneraient des anorthosites.

La région qu'elles occupent n'a pas de carrières, à l'exception de celles de grès nubien qui s'échelonnent le long de la falaise gréseuse qui limite brusquement la vallée du Nil. S'il y en eut dans l'antiquité, elles sont actuellement recouvertes par le limon du Nil.

Le sentier qui y conduit fut pratiqué autrefois, longtemps avant l'invasion des eaux que le barrage d'Assouan a élevées jusqu'au pied du désert, car on y voit, sur quelques points de son parcours, des dessins grossiers d'animaux, exécutés à une époque inconnue. Le Khor Rahma en a, paraît-il, sur toute sa longueur. Je l'ai parcouru sur un à deux kilomètres et en ai vu par centaines. Ils représentent des autruches, des girafes, des panthères, des chameaux, des bœufs, des bateaux, etc. (pl. III, fig. 3, 4 et 5). Tous sans exception sont exécutés de la même façon à l'aide d'une pointe plus dure que la roche (pierre ou métal). Leurs auteurs se sont contentés de faire des silhouettes sur le grès en le martelant linéairement; de sorte que l'on ne voit qu'un dessin sommaire mais qui, malgré tout, exprime très bien le caractère de ce qu'il a voulu représenter. Ce *khor* est d'ailleurs une ancienne route de la mer Rouge, qui se dirige vers la région de Bérénice. Il s'y trouve à une demi-journée de marche, à l'intérieur, une inscription que je n'ai pas eu le temps d'aller voir, mais qui, m'a dit le guide qui m'accompagnait, «a été faite il y a longtemps par les Français», ce qui me porte à croire qu'elle est de quelques membres de la Commission d'Égypte. En tout cas, il serait, je pense, intéressant de suivre pas à pas cette route, car sa fréquentation intense à une époque éloignée peut mettre sur la voie de travaux d'art intéressants, semblables à ceux qui ont jalonné toutes les routes suivies dans l'antiquité.

J. Couyat.

LES

SCÈNES DE BOUCHERIE
DANS LES TOMBES DE L'ANCIEN EMPIRE

PAR

M. PIERRE MONTET.

Les scènes de boucherie dont j'entreprends l'étude n'ont pas obtenu, en général, auprès des égyptologues et des touristes, la même admiration que les autres bas-reliefs de l'ancien empire. Elles ont la malchance d'être situées presque toujours au bas des parois; aussi, les égyptologues qui décrivent un mastaba se bornent bien souvent à dire, quand ils arrivent au dernier registre : « Ici se trouvent les scènes ordinaires d'abatage et de dépeçage des animaux ». Ces scènes paraissent en effet d'une grande monotonie à qui les examine en passant; assurément, c'est d'après elles qu'on a parlé si dédaigneusement des poncifs de l'art égyptien. Enfin, elles ne font pas espérer des conclusions bien ambitieuses. L'historien ne renouvellera pas, en les étudiant, ce que l'on sait des institutions égyptiennes. De tels bas-reliefs ont pourtant leur intérêt.

Ces scènes de boucherie peuvent être expliquées de deux manières. Elles peuvent être, de même que les scènes de culture et de métier, l'image fidèle de ce qui se passait dans les vastes domaines d'un Ti ou d'un Merruka. Ces grands personnages vivaient de leurs propres ressources et comptaient parmi leurs gens des bouchers, de même qu'ils avaient à leur service des vignerons, des fermiers et des artisans de tout genre. Il se peut aussi que les animaux dont on nous représente l'égorgement, aient été abattus soit à l'enterrement du maître, soit à l'une des fêtes qui devaient perpétuer son souvenir. On ne pourra évidemment se prononcer qu'en étudiant patiemment et dans tous leurs détails les bas-reliefs eux-mêmes. Et maintenant, si je n'apporte pas à cette question de solution bien neuve ni bien certaine, je serai peut-être plus

heureux d'un autre côté. Il n'est pas sans intérêt de savoir quelles espèces les Égyptiens destinaient à leur nourriture, comment s'accomplissaient l'abatage et le dépeçage des animaux, comment étaient vêtus et outillés les bouchers, à quels fonctionnaires ils devaient l'obéissance, quels propos ils échangeaient durant le travail. C'est donc tout un côté de la vie égyptienne à l'époque des pyramides qui peut remonter à la lumière.

I. LES ESPÈCES.

Quelles étaient alors les espèces destinées à la boucherie? Les bas-reliefs nous permettent d'en dresser la liste, car les légendes contiennent assez souvent le nom de la victime. C'est au bœuf et à l'oryx que les vieux Égyptiens donnaient la préférence. On rencontre beaucoup moins souvent le bouquetin , la gazelle , la chèvre et une espèce de bœuf appelé tantôt , tantôt [1]. Ces deux animaux, le bœuf et le bœuf , n'ont pas encore été très nettement distingués. Miss Margaret Murray[2] déclare que le premier est le bœuf à cornes allongées, le second le bœuf à cornes courtes. En fait, le bœuf est aussi magistralement encorné que son congénère. Mais nous venons de voir qu'il était plus spécialement un animal de boucherie. Le était utilisé plus rarement et peut-être à défaut. Les bas-reliefs montrent souvent le bœuf confortablement installé à l'étable. Accroupi auprès de lui, le bouvier le caresse, le fait boire, pousse la complaisance jusqu'à lui introduire les aliments dans la bouche. Le , au contraire, ne vit pas à l'écurie. Les hommes chargés de l'amener doivent organiser une véritable chasse, le cerner, lui jeter le lasso autour du cou, lui entraver les pattes. Le est donc le bœuf des prairies; l' le bœuf d'étable. Les troupeaux de bœufs marchent en bon ordre, bien sagement. Un bas-relief représentant un troupeau de a été reproduit par Lepsius[3]. On voit les animaux s'enfuir de tous côtés en mugissant et en dressant la queue. Cette vie en plein air explique le caractère plus farouche, les formes plus maigres, plus nerveuses

[1] On trouvera des exemples de la même métathèse dans les textes des pyramides : W. 425 = T. 283; W. 491 = N. 915.

[2] Margaret A. Murray, *Saqqara mastabas*, intr., p. 31.

[3] Lepsius, *Denkm.*, II, 60.

de cet animal. A côté de lui, le bœuf engraissé des étables paraît énorme. Un bas-relief du tombeau de Khouthotep (fig. 1), qui représente l'un au-dessous

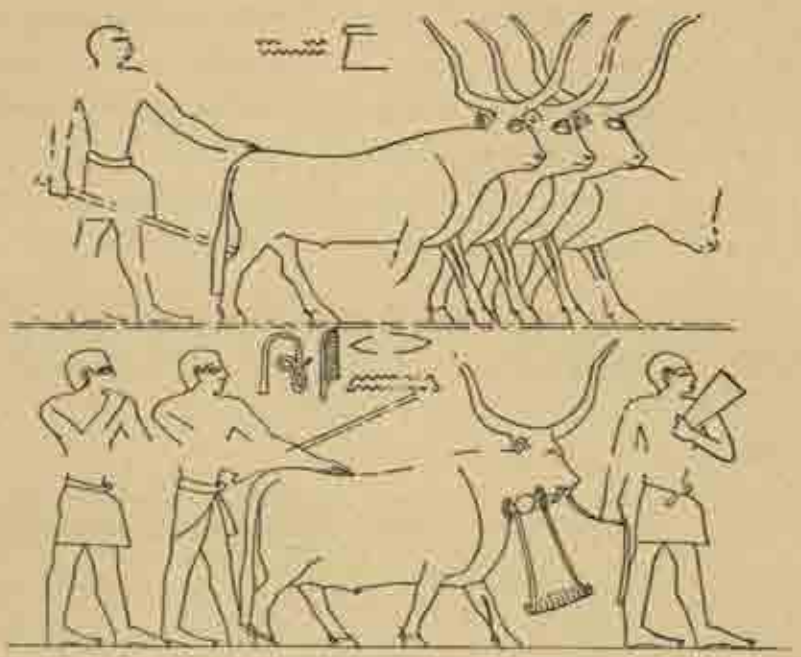

Fig. 1. — Le bœuf *et le bœuf* [1].

de l'autre ces deux animaux, confirme tout à fait ce que nous avons dit.

Les bas-reliefs où des individus conduisent leurs bêtes à l'abattoir fournissent une seconde liste des espèces utilisées pour la boucherie. Cette liste comprend les bœufs et antilopes déjà connus et quelques espèces nouvelles : le veau quelquefois appelé , plus souvent , une antilope à cornes lyriformes , le cerf , la hyène . Nous avons quelque répugnance à penser que les Égyptiens ont pu se nourrir de cet horrible animal; la chose toutefois est certaine. Au tombeau de Merruka[2], on peut voir, en effet, des hyènes à l'étable, couchées sur le dos, les pattes liées, la bouche ouverte. Deux hommes y enfoncent des morceaux de viande et de volaille. Or, on n'a jamais engraissé, je pense, que les animaux destinés à la nourriture de l'homme.

[1] G. Davies, *The mastaba of Ptah-hetep and Akhet-hetep at Saqqarah*, t. II, pl. XXI.

[2] J. de Morgan, *Recherches sur les origines de l'Égypte*, t. I, fig. 513.

II. LE PERSONNEL.

Le personnel comprenait les gens chargés d'amener les bestiaux à l'abattoir, sur lesquels nous ne savons à peu près rien, les bouchers et divers surveillants. Nous avons tout d'abord à décrire le costume et l'outillage des bouchers et à chercher quel était en égyptien le nom de leur profession.

Comme tous les travailleurs de l'ancien empire, les bouchers ont pour unique vêtement le pagne, et parfois même un vêtement plus simple encore, la ceinture dont les deux bouts retombent afin de cacher les parties sexuelles; mais il faut dire qu'habituellement ils ne cachent rien du tout.

Fig. 2. — Bouchers munis de leurs outils [1].

L'outillage était très primitif. Deux instruments suffisaient pour la mise à mort et pour le dépeçage. C'était d'abord un couteau large, pointu et à manche court; dans tous les tombeaux il a à peu près même forme et mêmes dimensions. Les couteaux des bouchers étaient-ils en silex ou en métal? On sait que cette question a divisé naguère M. Griffith et M. de Morgan [2]. Je n'essayerai pas de la traiter, attendu qu'il faudrait utiliser, pour y apporter quelque clarté, des documents bien postérieurs à l'ancien empire.

L'outillage du boucher était complété par un instrument mince et allongé, mais dont on ne peut savoir si la section était droite ou circulaire; dans les tombeaux où les couleurs se sont conservées, il est peint en noir. A l'extrémité, cet instrument présente un renflement qui permettait d'y fixer solidement une corde reliée à la ceinture de l'homme (fig. 2). Les ouvriers munis de cet instrument assistent constamment à l'abatage et au dépeçage des animaux. Mais ils ne forment pas à eux seuls une catégorie spéciale d'artisans. Ils

[1] G. Davies, *The mastaba of Ptah-hetep and Akhet-hetep*, t. II, pl. XXIII. — [2] F. Griffith, *Beni-Hasan*, t. III, p. 34 et suiv.; J. de Morgan, *op. cit.*, t. II, p. 8-12.

portent le même nom que les bouchers eux-mêmes; les légendes que nous aurons bientôt à étudier le prouvent. D'ailleurs les bouchers sont, eux aussi, pourvus de cet outil et, pour ne pas être gênés dans leur travail, ils le fixent entre leur corps et la ceinture (fig. 2).

Existe-t-il dans les musées un objet qui réponde à cette description? Il me paraît possible d'identifier avec l'instrument des bouchers un outil en silex trouvé dans le téménos d'Hiérakonpolis (fig. 3), au milieu de plusieurs couteaux également en silex qui, par leurs formes et leurs dimensions, sont

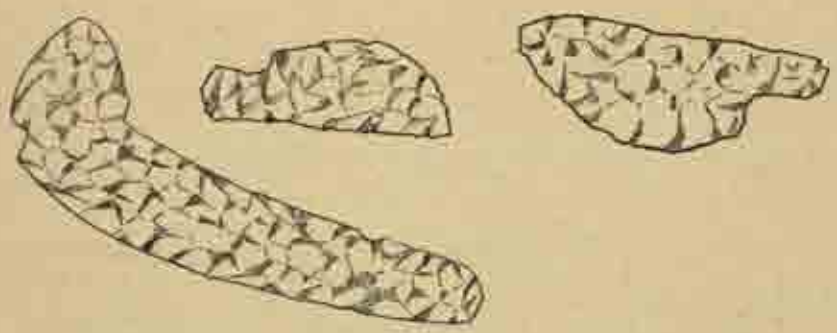

Fig. 3. — Outils de boucher en silex [1].

tout à fait semblables aux couteaux de nos bouchers. Cet outil long et mince présente à l'une des extrémités une sorte de renflement et, à la jonction des deux parties, on peut remarquer, de chaque côté, une entaille. Cette double entaille a probablement été faite avec intention. Elle servait à fixer la corde qui retenait l'instrument à la ceinture de l'ouvrier [2].

Si ce rapprochement peut être mis en doute, il est du moins incontestable que l'instrument qui nous occupe a fourni aux Égyptiens un signe de leur écriture, celui-là même qui sert à écrire le nom du boucher dans presque tous les tombeaux de l'ancien empire. Telle fut l'opinion de Mariette [3]. Il

[1] *Annales du Service des Antiquités*, t. VIII, 2e fasc., pl. IV, sous ce titre : «Great flint of curious form».

[2] Un instrument en silex publié par M. de Morgan, *Recherches sur les origines de l'Égypte*, t. I, fig. 131, possède aussi la double entaille, mais rappelle moins nettement que le silex d'Hiérakonpolis l'outil dont se servent les bouchers.

[3] Mariette, *Mast.*, p. 169.

suffit, pour l'adopter, de comparer avec notre figure 2 les reproductions ici données de l'hiéroglyphe du boucher. On voit qu'on avait enroulé sur une certaine étendue la corde autour du silex, ce qui constituait une sorte de poignée. Mais on peut aussi supposer, d'après le dessin de Mariette, que la partie du silex tenue en main était garnie d'une feuille d'or. Les instruments de ce genre n'étaient pas rares aux époques très anciennes. M. de Morgan a décrit un couteau de silex dont la lame est recouverte, sur le tiers de sa longueur, par une feuille d'or maintenue au moyen d'un fil du même métal [1].

Fig. 4. — L'hiéroglyphe du boucher d'après Mariette [2].

Fig. 5. — Hiéroglyphe du boucher peint sur les fresques de Meidoum [3].

La valeur phonétique du signe est jusqu'ici restée inconnue. Je crois pouvoir affirmer que ce signe doit se lire *menkh*. On trouve en effet au tombeau de Ptah-hotep le gouverneur cette légende : 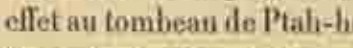 [4]. Dans d'autres tombeaux cette même phrase est écrite : 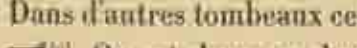 [5], 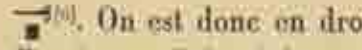 [6]. On est donc en droit de conclure que 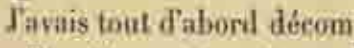 est le nom du boucher. J'avais tout d'abord décomposé ce groupe de signes, et je traduisais la légende « Tire bien, ô boucher ». Mais il est difficile de voir dans l' final de *menkhi* l'interjection « ô », qui s'écrit plutôt 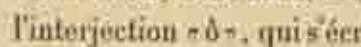 , ou bien 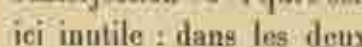 . D'ailleurs, l'interjection est ici inutile : dans les deux exemples empruntés aux tombeaux de Ti et de Sekhem-ka, l'interpellation est soulignée simplement par le démonstratif 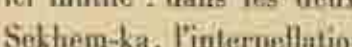 , 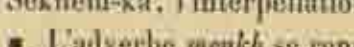 . L'adverbe *menkh* se rencontre en effet dans les légendes des bouchers, mais il est précédé de la préposition 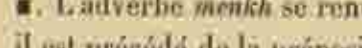 : 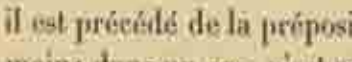 [7]. Pourtant, l'adverbe *menkh*, au moins dans un cas, n'est pas précédé de la préposition. L'exemple est d'autant plus inquiétant qu'il est tiré du même tombeau de Ptah-hotep : [8]. Cet exemple, d'ailleurs, ne diminue pas la valeur des autres arguments. L' 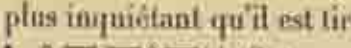 final, indice du nom d'agent, est significatif. dérive de , de la même façon que *rekhti* « blanchisseur » dérive de *rekht* « laver ». D'autre part, il existe aux basses époques un mot 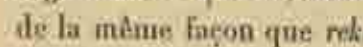 [9] qui

[1] Mariette, *Mast.*, p. 241.
[2] W. M. Flinders Petrie, *Medum*, pl. XIV.
[3] J. de Morgan, *op. cit.*, t. I, fig. 136.
[4] M. A. Murray, *Saqqara mastabas*, pl. XI.
[5] H. Brugsch, *Die ag. Gräberwelt*, n°s 31 et 96.
[6] M. A. Murray, *op. cit.*, pl. VII.
[7] *Mémoires de l'Institut égyptien*, t. III, p. 560.
[8] M. A. Murray, *op. cit.*, pl. XI.
[9] S. Levi, *Vocabolario*, vol. III, p. 29.

a le sens de «sacrificateur» et que l'on peut pour cette raison identifier avec notre [1].

Si *menkhî* est le nom du boucher, *menkh* est le nom de l'instrument allongé que nous avons décrit. On savait déjà que *menkh* désignait un outil de menuisier et de sculpteur. On voit que ce mot désigne aussi l'un des outils du boucher. Il serait intéressant de comparer les formes que prend dans les trois cas le déterminatif du mot *menkh*. Si les Égyptiens ont appelé du même nom trois objets différents, c'est que ces objets avaient quelque similitude. Si on parvenait à la constater, on serait du même coup fixé sur le sens premier et indiscutable de la racine *menkh*.

L'outil qui a donné son nom au boucher devait être pour cette raison l'instrument le plus important ou le plus caractéristique de la profession. Nous avons déjà dit combien fréquemment des ouvriers munis de cet outil étaient représentés sur les bas-reliefs. La tâche de ces hommes était double. A côté d'eux on a en effet gravé tantôt l'une, tantôt l'autre de ces légendes : et . Efforçons-nous donc, pour être fixés sur l'usage de l'outil , de définir exactement le sens des mots et .

Le mot se rencontre plusieurs fois dans les textes avec le sens bien certain de «rendre pointu». Dans le Conte des deux frères, Anoupou, avant de tuer Bataou, fait ainsi ses préparatifs : 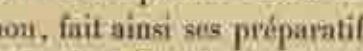 [2]. L'homme qui se prépare à tuer son semblable a besoin d'un couteau bien pointu. Je traduirai donc : «Il affûta son couteau, il le prit dans sa main». Ce sens est confirmé par d'autres exemples : 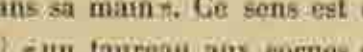 [3] «un taureau aux cornes pointues»; [4] «j'affûte mes mandibules pour mordre tes ennemis (c'est Horus le faucon qui parle), j'aiguise la pointe de mes serres pour agripper leur peau». Dans les bas-reliefs qui illustrent la légende , l'ouvrier paraît diriger l'instrument qu'il tient dans la main

[1] M. Loret connaissait, avant que je l'aie trouvée moi-même, la lecture du signe . Je suis heureux d'ajouter à mes arguments l'opinion de ce savant maître. En même temps, j'exprime à M. Loret, qui a bien voulu me laisser publier cette découverte et qui m'a prodigué pour ce travail les conseils de toute sorte, ma reconnaissance la plus sincère.

[2] *Papyrus d'Orbiney*, V, 5.

[3] H. Brugsch, *Wört.*, p. 1638, sans référence.

[4] E. Naville, *Mythe d'Horus*, pl. IV.

droite vers la pointe du couteau. Il s'agit donc bien de rendre le couteau pointu[1].

Dans le cas beaucoup plus fréquent où la légende est , c'est la lame du couteau que l'ouvrier frotte sur la pierre. Il semble tout d'abord difficile de tirer des sens connus du mot une signification qui puisse convenir à cette opération. Brugsch et Levi dans leurs dictionnaires paraissent ignorer la formule .

Le mot *pedj* signifie ordinairement «tendre, étendre». Avant de construire un monument, on tendait le cordeau . Une cérémonie tirait son nom de cette opération préliminaire : [2]. Quelques expressions usuelles confirment la signification «étendre» : [3], [4] «allonger le pas»; [5] «leurs bras sont tendus». C'est encore le même sens qui se trouve un peu modifié dans un passage du papyrus Ebers : [6]. Cette phrase est tirée d'un traité de cosmétique où sont énumérées quelques recettes de beauté à l'usage des dames. «Étendre la face», c'est rendre la peau unie, c'est faire disparaître les rides et rugosités. C'est probablement ce dernier sens qui convient à nos légendes : , c'était nettoyer la lame du couteau, en enlever la graisse et le sang coagulé.

L'outil qui servait à cette opération ainsi qu'à aiguiser la pointe du couteau, était donc indispensable aux bouchers et vraisemblablement n'était utile qu'à eux. C'est pourquoi les bouchers ont tiré leur nom de cet instrument et non pas du couteau, que tout le monde utilisait[7].

A côté des travailleurs, on trouve en Égypte, comme partout ailleurs, et même plus que partout ailleurs, des gens qui ne font rien, surveillants, scribes

[1] Au tombeau d'Imeri (L., *D.*, II, 59) de petits fragments paraissent se détacher du couteau. Dans le cas où le couteau serait en silex, ces petits points représenteraient des éclats de pierre enlevés par l'ouvrier au moyen d'un percuteur. M. de Morgan (*op. cit.*, t. II, p. 11, note 2) pour qui les couteaux étaient en métal, pense que ces points sont des étincelles.

[2] H. Brugsch, *Wörterb.*, p. 540.

[3] N. 908 = M. 349 = P. 187.

[4] *Papyrus de Boulaq*, I, 4.

[5] Berlin, *Exc. hier.*, 44.

[6] *Papyrus Ebers*, 87, 8.

[7] Les bouchers sont parfois ainsi désignés : (Mariette, *Mast.*, p. 194; Lepsius, *Denkm.*, II, pl. IV). Ce titre marque qu'ils appartenaient au *domaine patrimonial*, comme veut traduire M. Loret, et non pas au *domaine funéraire*, comme on traduit d'habitude. Il arrive aussi que les , les «peintres du double», font office de bouchers (Lepsius, *Denkm.*, II, pl. X), mais c'est par exception. Les *hou-ka* devaient remettre les animaux aux bouchers et transporter les pièces découpées.

ou employés de toute sorte. L'individu de ce genre que nous rencontrons le plus habituellement porte le titre de . Il a déjà fait l'objet d'une étude de M. Chassinat[1]. Le , d'après M. Chassinat, était chargé «de diriger leur abatage (des victimes) conformément aux rites et de constater après leur mort si elles ne portaient aucune trace de maladie ou d'infirmités dont l'existence était de nature à souiller la chair». La tâche du était, semble-t-il, plus simple. Son examen portait uniquement sur les questions d'hygiène. Immobile, vêtu de la *schenti* empesée, il regarde les travailleurs, non sans quelque mépris. Ici, il suspend un instant les opérations, et, son examen terminé, ordonne à l'homme de reprendre le travail. Ailleurs, il constate que tout va bien et que la bête est saine : 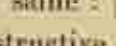 «Pur; c'est pur». La scène la plus amusante et la plus instructive se trouve au tombeau de Ptah-hotep[2]. On y voit le 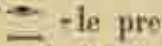 -le premier vétérinaire de Pharaon, Khout-ar-n-i» dans l'exercice de ses fonctions. Il a interpellé le boucher qui se mettait en devoir de découper une cuisse. L'ouvrier se retourne, et, sans façon, met sa main teinte de sang sous le nez du personnage, en disant : 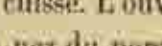 «Vois ce sang!». Le fonctionnaire de Pharaon, nullement offusqué, se penche gravement pour mieux flairer et constate que le sang est pur, 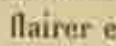 . Voilà un examen bien rapide. Faut-il accuser Khout-ar-n-i, médecin vétérinaire de Pharaon, de ne pas prendre au sérieux ses importantes fonctions? J'aime mieux croire que la bête immolée présentait de telles garanties de bonne santé, qu'il était en vérité inutile de la considérer plus longtemps.

Les étaient classés et hiérarchisés avec soin. Il faut distinguer le et le simple , le et le 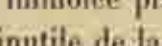 . Le médecin-vétérinaire Oun-nefer porte le titre de 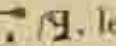 ; il est en outre revêtu de la dignité de prêtre de Sokhit, 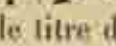 [3].

Le personnage chargé de veiller à l'observation des rites, lorsqu'on immolait un animal pour le défunt, était peut-être le qui surveille les bouchers au

[1] É. Chassinat, *Note sur le titre* , dans le *Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale*, t. IV, p. 223-228.

[2] R. F. E. Paget and A. Pirie, *The tomb of Ptah-hotep*, pl. XXXVI.

[3] A la XVIIIe dynastie, les prêtres de Sokhit sont encore en rapport avec les *sanou*. Le papyrus Ebers (99, 1-5) énumère trois sortes d'individus qui peuvent être appelés à soigner leurs semblables : le médecin , le prêtre de Sokhit et le sorcier . Piehl a transcrit et traduit ce passage dans la *Zeitschrift*, 1880, p. 129-135.

tombeau d'Amten, et, dans les tombes plus récentes, le . Le *kher-heb* a la direction générale de la cérémonie. C'est lui qui règle l'ordre des opérations, qui stimule le zèle des travailleurs, à ce que nous apprend un texte du tombeau de Merruka : 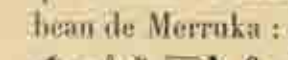 «Hâtez-vous, compagnons! Le *kher-heb* fait son travail. Apportez les pièces de choix, hâtez-vous, sur votre vie[1]!» Au début des opérations, il surveille les conducteurs qui doivent amener les victimes. Les *hon-ka*, au tombeau d'Ankh-mâ-hor, se lancent cet avertissement : [2] «Fais-moi avancer cet oryx, car voici le *kher-heb* qui vient». Le *kher-heb* vient à intervalles réguliers examiner comment on procède au dépeçage. Les bouchers le craignent: ils s'avertissent de son arrivée et pressent alors le travail : 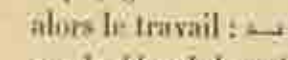 [3] «Donne-moi le morceau de poitrine, car le *kher-heb* arrive»; 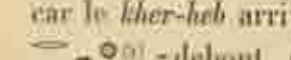 [4] «debout, dépêche-toi, camarade, emporte ces côtes par la maison, car voici le *kher-heb* qui vient faire son travail».

C'était donc à ce personnage qu'il incombait de veiller à l'accomplissement des rites. La tâche du *sanou* était purement profane; il devait examiner si les animaux destinés à la boucherie étaient sains.

III. LES OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES.

1. *On choisit et on amène la victime.* — La première de toutes les opérations consistait à amener la bête dans le lieu où elle devait être égorgée. Ce trajet fait le sujet d'un grand nombre de peintures. Les légendes qui les accompagnent en précisent le sens. On nous avertit par exemple qu'on amène le bœuf pour le repas funèbre, le bouquetin ou la hyène destinée à l'offrande : 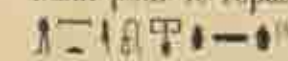 [5], 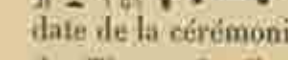 [6], 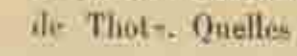 [7], ou bien on indique la date de la cérémonie : [8] «faire venir un veau pour la fête de Thot». Quelles étaient les personnes chargées d'amener les animaux?

[1] *Mémoires de l'Inst. égypt.*, t. III, p. 543.
[2] J. Capart, *Une rue de tombeaux à Saqqarah*, t. II, pl. XLIV.
[3] Mariette, *Mast.*, p. 173.
[4] J. Capart, *op. cit.*, t. II, pl. LV.
[5] Lepsius, *Denkm.*, II, 49.
[6] Lepsius, *Denkm.*, II, 23.
[7] Lepsius, *Denkm.*, II, 15 *b*.
[8] Lepsius, *Denkm.*, II, 71 *b*; Mariette, *Mast.*, p. 167.

D'autres légendes nous l'apprennent : 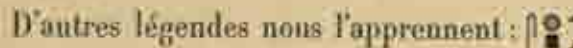 [1] « faire venir les animaux du désert qu'ont amenés pour lui les *hon-ka* »: 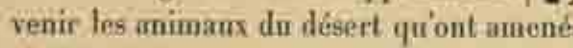 [2] « faire venir un bœuf par les *hon-ka* de son domaine perpétuel »: 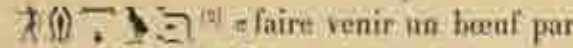 [3] « faire venir l'offrande par les *hon-ka* de son domaine perpétuel ».

Comment procédait-on? Le plus souvent, la chose était bien simple : il suffisait d'aller chercher l'animal à l'écurie; mais, quelquefois, il fallait aller le chercher dans les prairies et des complications naissaient. Le bœuf qui était d'humeur sauvage ne se laissait pas approcher aisément. Il fallait le cerner et le prendre au lasso [4], puis le *hon-ka* lui passait un nœud coulant à la patte de derrière 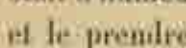 [5]. De cette façon et en ajoutant quelques bons coups de bâton, l'homme menait son prisonnier où bon lui semblait.

Le bœuf d'étable paraît suivre son conducteur assez docilement. Celui-ci le précède et le tire au moyen d'une corde enroulée autour du cou: quelquefois un aide, armé d'un bâton court, prêt à frapper, marche derrière le bœuf. Le bœuf est assez souvent recouvert d'une housse verte, ou bien muni d'un collier auquel est suspendu un grand ornement en forme de cloche. On en trouve de tout semblables au cou des gazelles et des bubales au tombeau d'Ankh-mâ-hor. La hyène, attachée par le cou comme le bœuf, suit sans se presser son conducteur. Quant aux antilopes, on les amène sans le secours de corde ni de bâton. Le conducteur les tire par les cornes, par le menton ou par la patte. Mais cela ne signifie pas que ces gracieux animaux étaient d'une docilité exemplaire : c'était simplement une mesure de prudence. L'oryx a une facilité remarquable à faire usage de ses défenses. Si l'homme le précédait et lui tournait le dos, il ne manquerait pas de lui planter au milieu du corps ses redoutables cornes. Aussi le conducteur s'efforce de maintenir toujours droite la tête de l'animal, empoignant d'une main les cornes et de l'autre le museau. Ce n'était pas toujours facile. L'oryx réussissait parfois à se dégager. Il fallait au plus vite lui serrer le cou, saisir les cornes. Trois hommes n'étaient pas de trop pour en venir à bout. Pendant la lutte ils s'adressent quelques

[1] J. Capart, *Une rue de tombeaux à Saqqarah*, t. II, pl. XLIV.
[2] *Ibid.*
[3] J. Capart, *op. cit.*, t. II, pl. XLV.
[4] G. Davies, *The mastaba of Ptah-hetep and Akhet-hetep*, t. II, pl. XXIII.

31395

exhortations : [1] « Tire fort ! », ou bien [2] « Tiens-le bien ! ».

2. *On renverse et on ligote la victime.* — On verra dans la suite que les bouchers égorgeaient les bestiaux; il fallait donc renverser et ligoter la victime pour que l'opérateur pût sans danger la mettre à mort. Les hommes déployaient dans leur lutte avec le bœuf, lutte qui fait le sujet de plusieurs tableaux, beaucoup d'adresse et de courage. Leurs procédés sont simples et rapides. On attachait ensemble et très étroitement les deux pattes de derrière et l'on empêchait le bœuf de dresser la queue. L'un des hommes se baisse, soulève la patte de devant et la maintient au-dessus de terre malgré la résistance du patient (fig. 6). Celui-ci ne peut plus que difficilement garder son équilibre. Le succès est assuré. En combinant adroitement leurs efforts, les trois hommes viendront à bout de jeter par terre l'énorme bête [3].

Fig. 6. — On renverse le bœuf [4].

Les monuments ne nous apprennent pas ce qui se passait immédiatement après, mais il est aisé de le deviner. Au début du dépeçage, trois pattes de l'animal, les deux de derrière et l'une des pattes de devant sont toujours liées

[1] J. Capart, *op. cit.*, pl. XLIV.

[2] L., *D.*, II, 71 *b*. Le dialogue peut se traduire ainsi : « Qu'on fasse fort contre ce taureau; il le lie », crie le personnage du milieu, tandis que chaque aide répond , ce qui équivaut à dire *oui*. Mais mon condisciple E. Dévaud m'a signalé un exemple emprunté aux textes des pyramides, d'après lequel l'idiotisme *art r* signifierait « égorger ». Voici le texte de P. 669 : 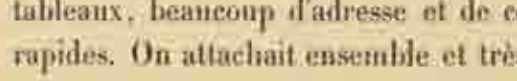 *Pepi* 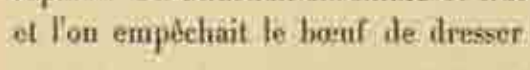 . Le texte parallèle de M. 779 porte : . Un passage du papyrus Westcar (VIII, 24) paraît confirmer cette signification de la locution *art r*.

[3] Des scènes semblables existent aux tombeaux d'Anta (Petrie, *Deshasheh*, pl. XII), légende : ; d'Ati (Petrie, *op. cit.*, pl. XVIII); de Mer-hotep (Mariette, *Mast.*, p. 91), légende : ; d'Ousir-nasir (Mariette, *Mast.*, p. 171 — M. Murray, *Saqqara mastabas*, pl. XXI).

ensemble. La bête une fois renversée, les ouvriers se bornaient donc à réunir aux pattes de derrière, qui étaient ficelées depuis longtemps, une des pattes de devant, l'autre restant libre. Le bœuf ne pouvait plus se relever.

On ne prenait pas toujours cette peine. Au tombeau d'Anten[1], les bouchers dépècent un bœuf dont les quatre pattes, libres de tout lien, sont maintenues par de robustes valets. Dans une tombe de Gizeh, datant de la Ve dynastie, le bœuf est encore vivant; il n'est pas ligoté ni complètement renversé, mais seulement agenouillé. Il essaye de se relever en s'arc-boutant sur ses pattes; aussi bien un homme qui a saisi une corne dans chaque main et qui a posé le pied sur la tête du bœuf le maintient dans cette position. A côté, deux bouchers, le couteau en main, paraissent attendre le moment d'en faire usage; l'un d'eux passe la main sur le couteau pour s'assurer qu'il a le fil. L'autre invite le premier ouvrier à achever ce qu'il a commencé, c'est-à-dire à mettre le bœuf dans une position telle qu'il soit possible de l'égorger : «Fais, mais fais donc, dépêche-toi!»[2]. Dans un autre bas-relief du même tombeau, il semble que le bœuf n'était pas attaché. Deux hommes, les mains vides, font des gestes d'impatience : 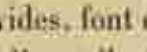 «Dépêche-toi, camarade», disent-ils. Ils semblent attendre qu'on veuille bien leur apporter leurs outils et se désoler d'un retard dont ils ne sont pas coupables.

En somme il est bien rare qu'on n'ait pas pris la précaution de ligoter la victime avant de la livrer aux bouchers. Nous allons maintenant voir ceux-ci à l'œuvre.

IV. LES TITRES GÉNÉRAUX.

Parmi les légendes qui accompagnent les scènes de boucherie il en est qui méritent d'être étudiées à part. Ce sont les titres généraux. Quand ils existent, ils sont tracés au-dessus de plusieurs groupes sur un bandeau spécial. Ils sont composés avec une grande uniformité. On nous avertit qu'on fait la procession des offrandes pour le *ka* de tel personnage — suit l'énumération de ses titres — à l'occasion de telle ou telle fête. Voici les titres de cette sorte que j'ai pu rencontrer : 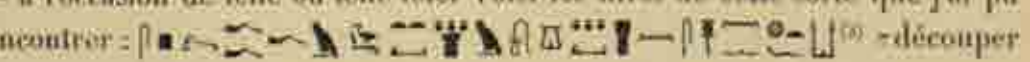 «découper

[1] Lepsius, *Denkm.*, II, 4. — [2] Cette scène et la suivante appartiennent au tombeau de . Cf. Lepsius, *Denkm.*, II, 73. — [3] Mariette, *Mast.*, p. 306.

les pièces de choix le jour de la fête de Thot, le jour de la fête *ouag*, pour l'*ami* Nen-kheft-ka »; [1] « Porter une épaule pour le *ka* de Rakapou, *amakh* auprès d'Anubis », etc. Au tombeau de Merruka, deux inscriptions sont gravées au-dessus de deux registres entièrement consacrés à l'abatage des animaux : 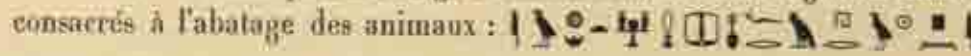

[2]

« L'autel est comme une belle fête aujourd'hui. Le temps est très beau, faites avancer le bœuf pour son *ka*, qu'on fasse venir les morceaux de choix, faites une libation pour son *ka* en ce beau jour »;

[3]. Ce dernier texte est plus intéressant, car au lieu d'être une sorte de titre, c'est un appel à l'entrain et au bon vouloir des travailleurs : « Hâtez-vous, compagnons, le *kher-heb* fait son travail. Apportez les pièces de choix, hâtez-vous, sur votre vie! » Les textes gravés dans la sépulture de Teta-Meri, le fils de Merruka, ont été imités de très près de ceux que nous venons de citer :

[4] ..... (suivent les titres du défunt) « L'autel est comme une belle fête en ce jour, portez les morceaux coupés, un millier de bœufs et d'oryx au noble prince.....»;

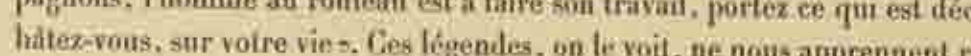 [5] « Dépêchez-vous, compagnons, l'homme au rouleau est à faire son travail, portez ce qui est découpé, hâtez-vous, sur votre vie ». Ces légendes, on le voit, ne nous apprennent rien de bien précis sur le travail des bouchers. C'est pour cette raison que je les ai rassemblées et traduites avant de passer à l'étude détaillée des opérations de boucherie.

V. LA MISE À MORT.

Les Égyptiens semblent avoir évité de parti pris de représenter le massacre des animaux. Les documents qui nous montrent comment on procédait sont bien peu nombreux. Le plus caractéristique appartient à une tombe de Meidoum. Il date d'une époque encore voisine des vieux artistes d'Hierakonpolis qui ne craignaient pas d'éterniser sur la pierre les meurtrières victoires de

[1] Mariette, *Mast.*, p. 273.
[2] *Mémoires de l'Institut égyptien*, t. III, p. 543.
[3] *Mémoires de l'Institut égyptien*, t. III, p. 543.
[4] *Mémoires de l'Institut égyptien*, t. III, p. 570.

leur roi. Le dessin de Meidoum (fig. 7) est barbare comme l'action elle-même. L'homme, armé du couteau habituel, a saisi par les cornes un animal qui paraît bien être l'oryx et l'a fait se dresser sur les pattes de derrière, puis il lui a complètement tranché la tête; le sang coule, le corps dépourvu de vie retombe mollement. Bien qu'il existe dans les *Monuments* de Champollion[1] une scène semblable, je ne puis croire que ce procédé ait été d'un usage courant. On ne rencontrait pas tous les jours des individus capables de dresser d'une seule main un oryx sur ses pattes de derrière et de le saigner comme un poulet. Dans les tableaux que nous utiliserons par la suite, les bœufs, les oryx, les gazelles ont toujours les pattes ligotées. Or il est trop évident qu'on ne ligotait pas les victimes après les avoir égorgées, mais qu'on les ligotait précisément pour les égorger commodément[2]. Quoi qu'il en soit, il est certain que les Égyptiens égorgeaient les animaux et qu'ils ne les assommaient pas. A Meidoum, les décorateurs du tombeau de Ba-hotep[3] ont dessiné sur le cou d'un bœuf l'entaille faite par le couteau du boucher. Dans un bas-relief du tombeau de Ti, on procède vraisemblablement à la mise à mort. La description de Brugsch porte en effet «Schlächter öffnet dem Stiere den Hals», ce qui concorde bien avec la légende 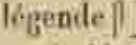 [4] «saigner le bœuf par le boucher». Si l'on en croit Mariette, au tombeau de Djadja-m-ânkh, l'opérateur tient le couteau sur la gorge[5]. Il devait en être de même dans quelques bas-reliefs dont Mariette ou Brugsch ne nous ont donné qu'une description trop sommaire, mais dont ils ont rapporté les légendes : 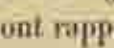 [6], 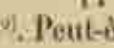 [7], 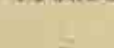 [8], 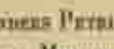 [9]. Peut-être le mot signifie-t-il précisément «égorger».

Fig. 7. — Boucher égorgeant un oryx[10].

[1] W. M. Flinders Petrie, *Medum*, pl. XXII.

[2] Champollion, *Monuments de l'Égypte et de la Nubie*, pl. CCCXXXIV.

[3] A Deir el-Gebrawi, pour égorger et dépecer une petite chèvre, le boucher l'a pendue à un arbre par les pattes de derrière. Cf. G. Davies, *The rock tombs of Deir el Gebrawi*, t. I, pl. IX.

[4] W. M. Flinders Petrie, *Medum*, pl. XI.

[5] H. Brugsch, *Die neg. Gräberwelt*, n° 97. Le mot , déterminé par l'ouverture qui saigne, signifie en effet «saigner». (T. 329.)

[6] Mariette, *Mast.*, p. 194.

[7] Mariette, *Mast.*, p. 199.

[8] Mariette, *Mast.*, p. 338.

[9] H. Brugsch, *op. cit.*, n° 101.

[10] W. M. Flinders Petrie, *Medum*, pl. XXII.

VI. LE DÉPEÇAGE.

1. *Section de la pièce capitale.* — La section de la jambe de devant mérite d'être étudiée à part pour plusieurs raisons.

1° Quand l'animal est mis à mort, avant toute autre opération, les bouchers séparent l'épaule, et cela dans tous les tombeaux de l'ancien empire, depuis les tombes de Meïdoum contemporaines de Snefrou, jusqu'à la VIe dynastie. 2° Cette opération est la plus fréquemment représentée. Ici on a quelque droit d'accuser les Égyptiens de monotonie et de plagiat, tellement ils se sont répétés de tombeau en tombeau avec des variantes insignifiantes. 3° Dans la procession des porteurs d'offrandes, ceux qui portent les épaules marchent en tête. Ce sont les parents du mort ou des fonctionnaires importants. Ils sont aussi les plus nombreux, souvent même on ne voit qu'eux. Il est facile de s'assurer qu'ils portent le membre antérieur, et non pas la cuisse, suivant la règle bien simple que M. Loret a dû enseigner aux égyptologues[1] : dans les membres antérieurs, la pointe du sabot et l'angle formé par la jambe, quand elle est pliée, sont dirigés dans le même sens, mais en sens contraire dans les membres postérieurs. 4° Dans les listes d'offrandes qui donnent le menu du repas funèbre, la première pièce de viande mentionnée est la jambe de devant .

M. Loret a montré que le mot *khepesh*, qu'on traduisait et qu'on traduit encore couramment par « cuisse », désigne en réalité le membre antérieur; en effet, chaque fois que le mot *khepesh* se rencontre dans les légendes, c'est la jambe de devant que les opérateurs sont en train de couper[2]. Les Égyptiens avaient un autre mot pour désigner le membre postérieur, c'est le mot . Au tombeau de Ptah-hetep, le sens de ces deux mots est indiqué avec toute la précision désirable. Tandis qu'un boucher tranche la jambe de devant, un autre coupe la jambe de derrière. Le premier boucher s'écrie à la vue du prêtre qui s'avance : , et l'autre réplique : 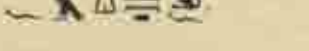 .

[1] V. Loret, *Préface à la Faune momifiée de l'ancienne Égypte* de L. Lortet et C. Gaillard, Lyon, 1905, p. 8-9.

[2] Paget and A. Pirie, *Tomb of Ptahhetep*, pl. XXXVI; Lepsius, *Denkm.*, II, 67 = H. Schäfer, *Aeg. Inschr. aus den kgl. Museen zu Berlin*, Leipzig, 1903, t. II, p. 108; J. Capart, *op. cit.*, pl. LV et CI; G. Davies, *Deir el Gebrawi*, t. I, pl. IX et XII.

La section de la jambe de devant réclame la présence de deux bouchers. Le bœuf étendu sur le flanc est ligoté; la langue sort de sa bouche, la tête oscille suivant les mouvements que l'on imprime au corps. Lorsque l'aide s'empare de la patte restée libre et la maintient verticalement dans ses deux fortes mains, la tête qui normalement reposerait sur le côté et qu'on verrait par dessous, obéit au mouvement et se montre de profil. Le boucher d'une main aide son camarade à tenir la patte dans la bonne position et tranche de l'autre main. A droite ou à gauche du groupe, l'aiguiseur, debout, frotte le couteau sur la pierre (fig. 8).

Telle est la scène dont il existe peut-être plus de cent répliques dans les tombes de l'ancien empire. Mais, tandis que, sous la IVe dynastie, on n'a gravé en règle générale aucune légende, il n'en est plus de même dans les deux dynasties qui suivent. Tantôt on donne le titre du tableau, tantôt on imagine une conversation entre les ouvriers. Nous réservons pour le chapitre suivant l'étude de ces dialogues. Quant au titre, il est ainsi conçu dans les bas-reliefs que nous venons de décrire : 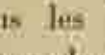 [2], 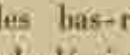 [3], [4]. On connaît au verbe *setep* deux sens qui ont pu d'ailleurs dériver l'un de l'autre «couper» et «choisir». Il n'est pas impossible que nous ayons ici un mélange des deux significations, attendu que le membre antérieur, *khepesh*, est la pièce de choix, l'offrande la plus estimée.

Fig. 8. — Section de la jambe de devant [1].

2. *Continuation du dépeçage.* — Après quelque temps de repos nécessité par l'intervention des transporteurs, du médecin, ou simplement par la fatigue, les opérateurs reprennent le dépeçage. Ils enlèvent à la fois d'énormes quartiers

[1] G. Davies, *The mastaba of Ptah-hetep and Akhet-hetep*, t. II, pl. XXIII.

[2] W. M. Flinders Petrie, *Medum*, pl. XI.

[3] Mariette, *Mast.*, p. 358 = M. A. Murray, *Saqqara mastabas*, pl. XI.

[4] H. Brugsch, *Die ægyp. Gräberwelt*, n° 93.

de viande sous lesquels plient les porteurs, mais ils ne travaillent pas partout suivant un ordre rigoureux et suivi. Quelquefois on s'attaquait de suite aux pattes de derrière; habituellement on ne pratiquait cette opération qu'à la fin. Auparavant les bouchers fendaient le corps dans sa longueur en pratiquant une entaille sur la peau [1]. Quand la peau était fendue, on arrachait le cœur qu'on déposait précieusement dans un vase. Cet acte était sans doute aux yeux des Égyptiens de la plus haute importance; toujours est-il que la légende 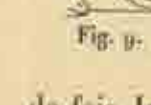 , revient une dizaine de fois. Immédiatement après on s'occupait des autres viscères. Les porteurs viennent les réclamer : 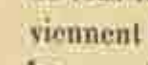 «donne le foie et la rate», «donne la chair du devant [2]». C'est simultanément qu'on enlevait les côtes et les entrailles. Je reproduis ici une scène déjà célèbre du tombeau d'Ankh-mâ-hor (fig. 9). Pendant qu'un porteur saisit un quartier de côtes, et qu'un homme se met en devoir de couper la cuisse, son camarade accroupi enlève les entrailles; il semble y prendre plaisir et mesure la longueur des boyaux comme il ferait de celle d'un cordage. Au tombeau voisin [3], les entrailles ont disparu, un aide emporte les côtes pendant qu'on coupe la

Fig. 9. — Enlèvement des côtes et des viscères [4].

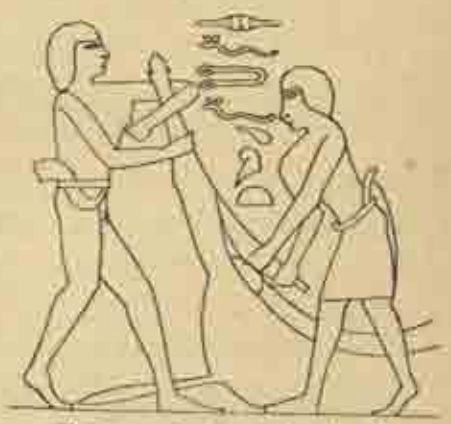

Fig. 10. — Section de la cuisse [5].

[1] M. A. Murray, *Saqqara mastabas*, pl. XI; Lepsius, *Denkm.*, II, 66. Pour désigner cette opération et celles qui vont suivre, les Égyptiens emploient non plus le mot *seṯep*, mais le mot qui signifie «décomper, dépecer», sans aucune idée accessoire.

[2] J. Capart, *op. cit.*, pl. LIV.

[3] Mariette, *Mast.*, p. 274, 277, 287-288. Cf. sur ces mots V. Loret, *Préface à la Faune momifiée*, p. 9.

[4] M. A. Murray, *op. cit.*, pl. XXIII.

[5] J. Capart, *op. cit.*, pl. CI.

dernière cuisse. Chez Sekhem-ka[1], chez Ptah-hotep[2] et chez le vieux [3], on travaille en même temps aux côtes et aux jambes de derrière. Il est curieux de savoir comment on coupait la jambe de derrière. Le boucher pratiquait la section à la jointure du tibia et du fémur. La preuve en est faite par un bas-relief du tombeau d'Ousir-noutir (fig. 10). La tête du fémur apparaît, le boucher l'écarte de sa position naturelle afin de pouvoir introduire son couteau.

Cette opération faite, le dépeçage était à peu près terminé. Les monuments n'ont pas toujours donné les détails qui nous intéresseraient, mais ils suffisent à nous faire connaître en gros la marche de l'opération et la manière expéditive dont procédaient les bouchers égyptiens.

VII. DIALOGUES ÉCHANGÉS.

Beaucoup plus souvent qu'un titre banal, les légendes nous mentionnent les ordres, conseils, plaisanteries qu'échangeaient travailleurs et assistants. On ne boudait pas contre la besogne, mais on était bavard. Aussi ces légendes sont pour nous l'un des attraits de l'ancien empire; le peuple alors n'était pas libre, mais les coups de bâton n'altéraient pas sa bonne humeur ni son entrain.

Au moment de trancher la jambe de devant, le boucher s'adresse à son aide et lui recommande de tirer fortement ou de tenir bon : [4] «Pousse», [5] «Tire, tire fort, tire ceci», ou bien [6] «Tiens, tiens, toi, tiens bon, tiens ceci».

[1] M. A. Murray, *Saqqara mastabas*, pl. VII.

[2] *Ibid.*, pl. XI.

[3] J. de Morgan, *Fouilles à Dahchour en 1894-1895*, Vienne, 1903, p. 5.

[4] E. Paget and A. Pirie, *The tomb of Ptah-hotep*, pl. XXXVI; Lepsius, *Denkm.*, II, 78 *b*; Lepsius, *Denkm.*, Ergänzungsband herausgegeben von E. Naville, Leipzig, 1900, pl. XXXIII.

[5] Cette phrase est répétée dans presque tous les tombeaux. Il est à remarquer que ces deux ordres : et s'opposent l'un à l'autre. Suivant le premier, l'aide éloigne de son corps la jambe de l'animal; suivant le second, il l'attire à lui. Ces divers mouvements ont évidemment pour but de permettre au boucher d'introduire son couteau entre les articulations. L'opposition entre les deux verbes et est confirmée par les textes : (Papyr. Prisse, XVIII, 7) «N'ôte pas une parole, n'en ajoute pas».

[6] Le verbe (qu'on trouve avec l'orthographe , Mariette, *Mast.*, p. 199) a été souvent étudié et traduit de bien des façons. Brugsch, dans son *Dictionnaire*, lui donne le sens de «frapper, donner des coups, travailler». Levi

L'ordre n'est pas toujours donné de façon aussi sèche; tantôt le boucher appelle son camarade par son nom 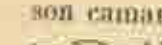 [1], tantôt par le nom de son métier, [2]. Quelquefois il insiste davantage : 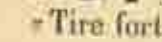 [3] «Tire fort, boucher, qu'on dépèce le bœuf». Mais l'opérateur préfère joindre à son ordre quelque appellation amicale ou flatteuse : [4] «Tire, camarade»; [5] «Pousse, camarade»; 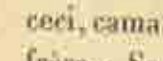 [6] «Tiens ceci, camarade»; 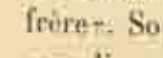 [7] «dépêche-toi, camarade»; 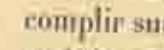 [8] «Tire, frère». Souvent le boucher est plus pressant encore et il adjure l'aide d'accomplir sur sa vie ce qu'on lui demande : [9] «Tiens ceci, boucher, sur ta vie!»; [10] «Fais, mais fais donc, sur ta vie!»; «Hâtez-vous, compagnons, le *kher-heb* fait son travail, portez les pièces de choix, hâtez-vous, sur votre vie!»[11].

(*Vocabolario*) le traduit par «immoler» dans les phrases que nous venons de citer. Dans les tableaux où l'on arrête un bœuf lancé à pleine course (voir ci-dessus p. 52, note 3) le verbe *medjer* signifie «immobiliser». Il a le même sens dans les légendes que nous étudions actuellement. Lorsque le boucher ordonne à son collègue de faire l'acte *medjer*, celui-ci saisit la jambe de l'animal et la serre de toutes ses forces sur sa poitrine. Il faut donc traduire par «tenir».

[1] Mariette, *Mast.*, p. 199.

[2] Brugsch, *Die ag. Gräberwelt*, n°s 31 et 96.

[3] Mariette, *Mast.*, p. 338.

[4] *Ibid.*, p. 276 (légende très fréquente).

[5] E. Paget and A. Pirie, *The tomb of Ptahhetep*, pl. XXXVI.

[6] Mariette, *Mast.*, p. 277.

[7] Lepsius, *Denkm.*, II, 74. Le mot revient constamment, sous l'ancien empire, dans les conversations entre gens de métier. Il se trouve régulièrement à la fin de la phrase et on peut l'en ôter sans nuire au sens. Le mot est donc un vocatif et sert à désigner la personne interpellée. La seule traduction possible est celle de «camarade». Elle a pour elle la vraisemblance et elle respecte la grammaire puisque signifie littéralement «qui est avec». Nous citons un exemple pris à un tombeau de l'ancien empire, où au lieu de l'expression usuelle *ut hená* le graveur a mis «mon frère», mot employé constamment dans les tombeaux thébains à la place du terme archaique (cf. tombeau de Ment-em-hat, dans la *Mission française*, t. V, p. 616 et seq. et pl. II). On rencontre encore le mot dans un texte de l'ancien empire où il n'est pas possible de lui donner un autre sens que celui de «camarade» : (K. Sethe, *Urk. des alten Reichs*, I, 47, l. 1-2). Voir aussi l'inscription de Pepi-Nakht (*ibid.*, p. 134), l. 9 et l. 12.

[8] Lepsius, *Denkm.*, Ergänzungsband herausgegeben von E. Naville, pl. XLIII.

[9] Mariette, *Mast.*, p. 339. Il est vraisemblable que est le mot privé de ses déterminatifs.

[10] Lepsius, *Denkm.*, II, 67.

[11] *Mémoires de l'Inst. égypt.*, t. III, p. 570. sont des expressions populaires dont il n'est probablement pas possible de donner dans notre langue une

La réponse de l'aide ne varie guère. Il est toujours de l'avis de son collègue, et, comme on le verra, les façons de dire «oui» dans les conversations égyptiennes sont infiniment moins nombreuses que dans les dialogues de Platon. Il se borne à dire , ou bien «je fais, je fais comme tu désires». Il pousse parfois la flatterie jusqu'à répondre [1] «je fais comme tu veux, tout à fait»; [2] «voici, je fais ce que tu veux en toute chose»; [3] «je fais ce que tu veux, camarade». L'aide demeure conciliant même quand on l'invite à se dépêcher, comme il arrive quelquefois : [4] «Dépêche-toi, sur ta vie! — Je fais comme tu veux.» [5] «Dépêche-toi, camarade. — Voilà!» Il arrive que le boucher plaisante et donne pompeusement à son compagnon le titre de maître : [6] «Tiens ceci, maître. — Voilà!» Au tombeau de Ti, le cliché habituel fait place à un dialogue plus original : [7] «Traîne-le à toi, il est tué. — Il est à mon bras.»

Lorsque les personnages sont plus nombreux et que les porteurs stimulés eux-mêmes par le *kher-heb* viennent presser l'opération, la conversation devient plus vive et plus variée. Un personnage s'approche des groupes, portant un grand vase sur l'épaule, et annonce ainsi son arrivée : [8]

traduction rigoureusement exacte. On traduit habituellement le verbe , quand il est suivi de la préposition , par «munir de». Mais il est certain que «munir de vie» ne signifie rien. Cette expression se trouve toujours à la fin de la phrase : on peut l'enlever sans nuire au sens. Le boucher à qui l'on dit : et celui à qui l'on dit : font exactement la même chose. Il s'ensuit que l'opérateur, en employant cette expression, n'ordonne pas quelque action supplémentaire : il veut seulement insister sur la nécessité d'obéir. Cette formule d'adjuration est encore employée plus tard. En voici quelques exemples que M. Loret a bien voulu me signaler :

 (stèle n° 10 d'Uriage, publiée par A. Durrage dans le *Sphinx*, t. VI, p. 20-29) : var. (*Zeitschrift f. ag. Sprache und Alterthumskunde*, 44, 37) : (Piankhi, 65).

(1) Lepsius, *Denkm.*, II, 67.
(2) J. Capart, *op. cit.*, pl. LIV.
(3) Mariette, *Mast.*, p. 338.
(4) Lepsius, *Denkm.*, II, 73.
(5) Lepsius, *Denkm.*, II, 71 *b*.
(6) Brugsch, *Die ag. Grabeswelt*, n° 101
(7) *Ibid.*, n° 96.

« voici le . . . . . du vase »; [1] « voici ce vase », ou bien il demande un vase rempli de sang en échange de celui qu'il apporte vide : [2] « donne-moi ce sang ». D'autres porteurs réclament des parties de l'animal : 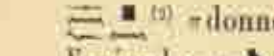 [3] « donne-moi de ces choses pour l'autel »; 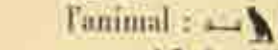 [4] « donne-moi la chair de devant, le *kher-heb* va venir ». Les bouchers, en tendant aux porteurs les morceaux de viande qu'ils réclament, prononcent à leur tour quelques paroles : 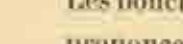 [5] « Emporte l'épaule »; 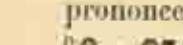 [6] « Porte l'épaule »; [7] « Porte cela sur l'autel »; [8] « Voici ce cœur ». Au tombeau d'Ankh-mâ-hor, les légendes sont quelquefois pittoresques. Le boucher commodément assis par terre (voir fig. 9) exhorte longuement le porteur à se hâter, mais lui-même ne paraît pas mettre au travail une ardeur extrême : « Debout, dépêche-toi, camarade, emporte ces côtes, car voici le *kher-heb* qui vient faire son travail ». Son voisin, tout en découpant une cuisse, se fait à lui-même cette réflexion : [9] « je tiens moi-même, pendant que les *hon-ka* de la classe *set* transportent les choses sur l'autel ». Le brave homme admire qu'il est capable, à lui seul, de tenir le membre de l'animal et de le découper. Au tombeau de Ptah-hotep, les bouchers sont en retard, et, pour faire avancer la besogne, ils enlèvent à la fois l'épaule et la cuisse, malgré la coutume. L'un d'eux a vu venir quelqu'un et en avertit ses compagnons; cela donne lieu à tout un dialogue : 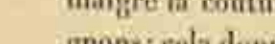 [10] « Voici le prêtre qui vient pour cette épaule. — Voilà, je vais couper sa cuisse. — Allons! fais. » Quand l'opération s'accomplit trop lentement au gré des porteurs, ceux-ci en expriment leur impatience : 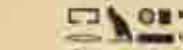 [11] « Sors donc de cette cuisse! (finis-en donc) »; 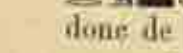 [12] « Sors donc de [ce] cœur »; 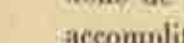 [13] « Sors-en donc ». Quant à l'aiguiseur, il accomplit sa besogne avec tant de régularité qu'on ne saurait lui faire aucun

[1] Mariette, *Mast.*, p. 194.
[2] E. Paget and A. Pirie, *The tomb of Ptah-hetep*, pl. XXXVI.
[3] J. Capart, *op. cit.*, pl. CI.
[4] Mariette, *Mast.*, p. 273.
[5] Lepsius, *Denkm.*, II, 67.
[6] Mariette, *Mast.*, p. 276.
[7] J. Capart, *op. cit.*, pl. LIV.
[8] E. Paget and A. Pirie, *op. cit.*, pl. XXXVI.
[9] J. Capart, *op. cit.*, pl. LVI. Voir ci-dessus, p. 50, le texte de la légende précédente.
[10] E. Paget and A. Pirie, *The tomb of Ptah-hetep*, pl. XXXVI.
[11] J. Capart, *op. cit.*, pl. LV et CI.
[12] Mariette, *Mast.*, p. 383.
[13] *Mémoires de l'Inst. égyptien*, t. III, p. 560.

reproche. Une seule fois, il s'attire une légère observation : 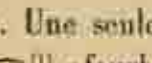 [1] « fourbis ton couteau pour couper la viande ».

Tels sont les propos qu'échangent les bouchers durant leur travail. Ils méritaient assurément d'être relevés pour les renseignements qu'ils contiennent et pour leur valeur pittoresque.

VIII. LES TRANSPORTEURS.

Les transporteurs n'attendent pas, pour paraître, que le dépeçage soit terminé. Ils sont présents dès le début. Bien mieux, ils sont déjà chargés de pièces de viande avant que le dépeçage soit commencé. Les graveurs ont multiplié ces personnages sans souci de la vraisemblance. Un véritable défilé apporte au maître défunt les offrandes dont il aura besoin. Devant son image on entasse les provisions. On reconnaît des têtes, des cuisses, des épaules, parmi les fleurs, les fruits, les gâteaux et les volailles [2]. L'épaule a quelquefois conservé les liens qui avaient servi à ligoter l'animal. La patte de derrière est dessinée de face avec le sabot de profil. Il est facile de s'assurer qu'elle ne comprend que deux parties, le talon et le tibia [3]. Les légendes sont peu nombreuses. On grave volontiers à côté du porteur son nom et son titre. Mais on n'entend plus alors les gais propos que nous relevions précédemment. La procession s'accomplit en silence. Pourtant on a quelquefois gravé sur un bandeau spécial des titres tels que : 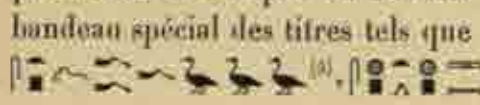 [4], [5], 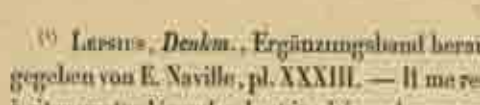 [6]. Ces titres ne

[1] Lepsius, *Denkm.*, Ergänzungsband herausgegeben von E. Naville, pl. XXXIII. — Il me reste à citer quatre légendes dont je n'ai pu donner une traduction satisfaisante : (Mariette, *Mast.*, p. 196), (Capart, *op. cit.*, pl. LV), 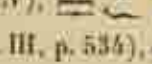 (*Mém. de l'Inst. ég.*, t. III, p. 534), 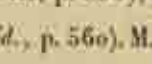 (*ibid.*, p. 560). M. Loret me suggère le sens « presser, appuyer sur la tête ».

[2] Les pièces de viande sont aussi fréquemment suspendues à des barres horizontales ou entassées dans de grandes marmites (voir par exemple Mariette, *Mast.*, p. 178-179; Lepsius, *Denkm.*, II, 58).

[3] Cf. les bas-reliefs du tombeau de Noutirousir dans M. Murray, *Saqqara mastabas*, pl. XX-XXV et de Sekhem-ka (Murray, *op. cit.*, pl. VII). J'ai renoncé à identifier les autres parties de l'animal qu'on voit dans les mains des porteurs ou parmi les offrandes. Ce serait une recherche vaine, étant donné que les noms égyptiens de ces pièces de viande n'ont pas été gravés.

[4] Mariette, *Mast.*, p. 281.

[5] Mariette, *Mast.*, E 1.

[6] Mariette, *Mast.*, p. 273.

[7] H. Brugsch, *Die neg. Gräberwelt*, n° 98.

diffèrent pas beaucoup des titres généraux que nous examinions plus haut. C'est que la procession des offrandes est comme la conclusion de la cérémonie dont les opérations de boucherie n'étaient que les préliminaires.

Il me reste à tenter de résoudre la question que je posais tout au début : Quelle signification ont les scènes de boucherie sculptées dans les tombes? Toutes les fois que dans les conversations des bouchers il est question du , du , des , toutes les fois que des registres occupés par les bouchers partent des files de serviteurs, qui, parcourant successivement les registres supérieurs, viennent aux pieds de leur maître déposer des offrandes, il est clair que nous avons la reproduction de ce qui se passait les jours d'enterrement et de fêtes en l'honneur du mort. Mais, d'autre part, il arrive, et c'est le cas dans les tombeaux de Ptah-hotep le gouverneur, de Manoufir, de Snedjemab père et fils, que tout un registre est entièrement consacré aux bouchers; les porteurs, les personnages du culte sont absents et il n'en est pas fait mention. Les bouchers, les aiguiseurs, les médecins sont seuls; les propos échangés se rapportent uniquement au travail de la boucherie. Les registres supérieurs sont consacrés à des scènes de la vie champêtre. Dans de tels tombeaux il y a au moins des chances pour que nous ayons affaire à des scènes de boucherie profane. Mais cette distinction n'est-elle pas artificielle[1]? Dans les deux cas, les bouchers procèdent de même; les propos, les plaisanteries demeurent les mêmes; les hommes bavardent et travaillent sans paraître se demander si c'est pour le compte d'un mort ou d'un vivant.

Dans tous les cas, il est évident que de plus en plus on a voulu égayer le sujet, en ôter toute pensée funèbre. Dans les tombes les plus anciennes, on travaille sans mot dire. La légende, quand elle existe, donne sèchement le titre

[1] J'avais cru trouver un moyen de faire cette distinction. On sait que le cœur et la tête ne sont pas mentionnés dans les tables d'offrandes et que ces deux pièces de boucherie n'ont pas été trouvées dans les tombeaux. D'autre part, les bouchers sont représentés en train de détacher la tête et d'enlever le cœur qu'ils placent soigneusement dans un vase. Mais, faut-il en conclure que dans ces bas-reliefs l'artiste a peint des scènes de boucherie profane? Je ne le crois pas. La tête est en effet dessinée au milieu d'autres pièces de viande, au-dessus ou à côté de la table d'offrandes. Quant au cœur, il est impossible d'affirmer qu'on le rencontre parmi ces offrandes figurées, car les pièces de viande ont été souvent mal dessinées et sont aujourd'hui difficiles à identifier.

du tableau. Les bas-reliefs se répètent de tombeau en tombeau avec une pénible uniformité. A partir de l'époque de Ti, les Égyptiens s'efforcent d'y échapper. Les scènes sont plus animées et plus variées. Les bouchers fendent le corps dans sa longueur, arrachent le cœur, enlèvent les viscères, découpent les côtes. Ils échangent d'abord quelques brefs propos, puis se livrent à un véritable bavardage. Le graveur qui arrivait à la nécropole, éternisait sur les murs d'un tombeau un fragment de dialogue entre deux bouchers qu'il avait surpris le matin. D'une façon générale, nous avons dans les scènes d'abatage et de dépeçage l'image de ce qui se passait dans les boucheries des riches Égyptiens.

Nous ne pouvons pas dire ce qu'il en était dans les boucheries de la ville. Il est vraisemblable que le travail y était fort différent de celui qu'accomplissaient les bouchers dans les grandes propriétés. Il ne suffisait plus d'obtenir les énormes morceaux de viande qu'exigeaient les cuisiniers pour la nourriture d'un grand nombre d'hommes, il fallait détailler, et certes, le peintre qui nous aurait montré un boucher de Memphis découpant une côtelette pour une ménagère qui l'aurait payé avec une paire de sandales ou bien quelques figues, aurait bien mérité de notre reconnaissance.

P. Montet.

Lyon, 17 juin 1908.

REMARQUES
SUR L'ORIGINE ÉGYPTIENNE DES ROCHES
EMPLOYÉES
DANS LES MONUMENTS DALMATES DE SPALATO ET SALONE

PAR

M. JULES COUYAT.

Il y a un an, M. Hébrard, pensionnaire de la Villa Médicis, m'avait demandé mon avis sur les pierres employées dans les monuments de Spalato et de Salone. M. Hébrard, qui a déjà fait de remarquables études d'architecture et de reconstitution sur le palais de Dioclétien à Spalato, est sur le point de terminer ses recherches. Avant d'en formuler les résultats, il avait, au cours d'un séjour au Caire, manifesté le désir de connaître la provenance, sinon certaine, du moins probable, des matériaux employés par Dioclétien.

Pour cela, des fragments de la grosseur d'une noisette ont été prélevés sur toutes les pierres différentes qui se présentaient, aux endroits, naturellement, où une telle opération était possible sans nuire à la forme ni à l'ornementation de chacune d'elles.

L'examen de ces échantillons a été fait au Caire, à l'Institut français d'archéologie; dans quelques cas douteux, il a été fait usage de l'analyse microscopique des roches, en plaques minces, et à la lumière polarisée.

Les résultats de ces recherches rapides ont inspiré à Mgr Bulic, directeur du Musée de Spalato, un travail sur la nature et la provenance des pierres employées à la fabrication des colonnes et des sphinx du palais de Dioclétien, à Spalato, et à celle des colonnes de la basilique chrétienne de Salone[1]. Je renvoie à cette étude qui contient la description archéologique de ces colonnes

[1] Ce travail, qui doit paraître dans le *Bulletin archéologique dalmate*, est actuellement sous presse (février 1909).

et de ces sphinx, et voici, en résumé, les réflexions que m'inspirent les matériaux que j'ai eus en mains.

La plupart des pierres provenant de Spalato ou de Salone que j'ai examinées sont des granites, des *porphyres* ou des roches de nature calcaire.

On y distingue trois sortes de granites : l'un est rose à gros grains, amphibolique et assez quartzifère pour assurer qu'il provient d'Assouan (Syène). Les Romains ont employé, comme j'ai déjà eu l'occasion de le faire remarquer, la syénite rose des carrières de Falsberg, près Mayence, que découvrit autrefois Faujas de Saint-Fond; mais cette roche est absolument dépourvue de quartz; aussi est-il facile de la distinguer du granite d'Assouan, dont elle se rapproche le plus, tant par sa coloration que par la grosseur de ses grains; et ce sont les deux seuls granites roses employés dans l'antiquité classique.

Un autre granite, gris-noir, à grains moyens, m'a semblé provenir d'Assouan également.

Enfin, parmi eux se trouvait le *lapis psaronius* ou granite blanc du Mons Claudianus (Ouadi Abou Zaoual) situé au nord-est de Kéneh. Cette roche est blanche, à cassure saccharoïde et parsemée de taches noires amphiboliques et micacées.

Quant aux échantillons décomposés, il m'a été impossible de leur assigner un lieu de provenance.

Les *porphyres* sont surtout représentés par le *porphyre rouge antique* et le *porphyre vert antique*. Nous avons vu antérieurement la nature de ces roches, qui viennent respectivement l'une de Laconie, en Grèce, l'autre du Gebel Doukhan, en Égypte. Ce sont donc des labradorites et des andésites.

Les roches de nature calcaire sont :

Des calcaires du Mokattam;
Des *brèches* calcaires ferrugineuses;
Des marbres ou des cipolins;
Des calcaires bitumeux;
De l'albâtre oriental.

Le calcaire du Mokattam est cette variété de calcaire que l'on trouve dans la Thébaïde et qui a le grain fin du calcaire lithographique, tout en étant moins

dur. Les *brèches* ferrugineuses de nature calcaire sont ces conglomérats calcaires formés de fins éléments blanc-jaunâtre, à contours arrondis, de grain fin, d'aspect gras, cimentés par un calcaire ferrugineux rouge-brique. On les trouve dans la région calcaire qui borde le désert Arabique à Kéneh et surtout dans l'Ouadi Siout, en face d'Assiout.

Les marbres, ou cipolins, sont de grain et de couleur variés. Les uns sont si fins qu'ils rappellent les marbres grecs; d'autres, au contraire, ont un grain grossier. Les marbres *roses* et *verts* semblent fréquents. Ce sont des marbres à fond blanc parsemés de traînées roses ou vertes, dues à l'abondance de lépidolite ou de chlorite. Ces deux minéraux sont l'un l'altération, l'autre une variété de mica. On trouve généralement ces marbres au contact ou non loin du contact des massifs granitiques.

Les calcaires bitumeux proviennent, paraît-il, d'une carrière voisine de Spalato; quant aux albâtres, ils sont inconstestablement d'origine égyptienne. Je rappelle, d'ailleurs, que de tout temps ils furent classés au nombre des *marbres*. Ils ont été recherchés tant pour l'ornementation que pour les usages médicaux. Pline ajoute, à ce sujet, que les plus beaux étaient ceux d'Égypte, couleur de miel et zonés.

Les autres roches qui étaient jointes à celles que je viens de décrire étaient ou mal conservées, ou sans grande importance.

On voit donc, d'après ce qui précède, que la plupart des pierres d'ornement des palais de Spalato ou de la basilique de Salone, ont été empruntées à l'Égypte. Peut-être quelques-unes d'entre elles proviennent-elles d'édifices préexistants; cela importe d'ailleurs peu, le fait dominant est leur origine égyptienne. Il ne faut faire exception que pour le porphyre vert antique.

Quant aux marbres, il est très difficile de préciser leur provenance, car l'Égypte et la Grèce en ont eu de très beaux et d'absolument semblables. Par exemple les marbres blancs du Ouadi Miah (sur la route de Radézieh à Bérénice et à environ trois jours de la vallée du Nil) et ceux de Paros. La similitude est si grande que Pline, décrivant le labyrinthe du nome d'Héracléopolis, dit qu'à l'entrée du monument se trouvaient des colonnes en *marbre de Paros*, ce qui le surprend fort, du reste. Le monument lui-même était en marbre syénite (granite à amphibole, rose, de Syène).

« Les premiers marbres, écrit-il, venaient de l'île de Chio. Les habitants les

employaient aux murs de leur ville, mais auraient préféré y voir la *pierre de Tibur*.»

Les plus recherchés étaient le *lacédémonien* (porphyre vert antique(?) = labradorite), *l'augustéen* et le *tibérien*. Ces deux derniers provenaient d'Égypte, où ils furent trouvés «par Auguste et Tibère». Ils diffèrent de l'*ophite* (serpentine verte) en ce qu'ils n'ont pas, comme elle, les taches qui la font ressembler à la peau d'un serpent, propriété à laquelle cette pierre doit son nom. L'augustéen les a ondoyantes et en boucles, le tibérien blanches (n'a-t-il pas voulu dire roses?) et disséminées, sans être en boucles.

Les premiers marbres noirs vinrent de Chio, où les habitants les employaient aux murs de leur ville. En somme, il y aurait eu, en Égypte, un marbre ressemblant à s'y méprendre à celui de Paros et qui est probablement celui du Ouadi Miah, un marbre à taches vertes et un à taches roses (?).

Il ne serait donc pas surprenant que la presque totalité des marbres des monuments de Salone et de Spalato fut de provenance égyptienne. Mais ce n'est là qu'une hypothèse que j'aurai peut-être un jour l'occasion de confirmer.

J. Coutat.

LES
CHAMBRES SECRÈTES DU MAMMISI DE DENDÉRA

PAR

M. HENRI PIERON.

Plusieurs sanctuaires égyptiens dissimulent dans la massivité de leurs murs des chambres ou des galeries secrètes dont nous ne soupçonnerions peut-être pas l'existence si les entrées qui y donnent accès n'étaient actuellement béantes, ou si la dégradation des édifices qui les renferment n'exposait à la vue ces retraites autrefois minutieusement cachées.

C'est surtout dans les grands temples d'époque ptolémaïque que nous les observons, et nulle part elles n'ont pris, semble-t-il, plus de développement qu'au grand sanctuaire de Dendéra. Dans ce seul temple, quatorze galeries sont déjà connues. L'une d'elles, aménagée dans le mur extérieur sud du temple, conduit sous le naos en s'enfonçant profondément dans les maçonneries de fondation; d'autres prennent naissance au niveau, au-dessus ou au-dessous du sol. La plupart sont décorées, et le style des figures et des attributs n'est nullement inférieur en valeur à celui des parties apparentes du temple, bien que l'exécution du travail, dans ces galeries, ait dû être souvent fort difficile, l'exiguïté des lieux ne permettant de les parcourir ou d'y stationner que fortement voûté.

Au sanctuaire d'Horus, à Édfou, on retrouve les mêmes galeries à peu près semblablement placées; mais ici les parois n'en sont pas décorées. Si bizarre que cela puisse paraître, ces galeries sont bien des sacristies; les textes de Dendéra fournissent à cet égard des indications si précises que le doute n'est pas permis, et il faut bien voir, en ces longs boyaux, les lieux cachés dans lesquels on celait les trésors des temples[1]. La manutention des objets sacrés, rendue très pénible, devait être assurée par des subalternes jouissant de la confiance absolue des grands prêtres. Tout d'ailleurs porte à croire à l'idée d'un usage restreint de ces sacristies : les dispositions prises pour en cacher les

[1] Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. É. Chassinat, à qui j'adresse ici mes remerciements.

issues, l'emplacement et le mode de fermeture de celles-ci ne se plient pas en effet aux exigences d'une utilisation fréquente. En certains cas, les entrées de ces galeries devaient être closes au moyen de panneaux en bois simulant la paroi et n'interrompant pas la décoration générale; en d'autres cas, comme nous le verrons plus loin, des blocs de pierre, mobiles, facilitaient, au moyen d'artifices ingénieux, l'accès de ces retraites.

Avant d'abandonner ces considérations générales, je tiens à signaler qu'à Edfou, l'une des galeries part de la terrasse, parcourt le mur ouest du temple, traverse ensuite le mur de séparation entre le pronaos et la première salle hypostyle et aboutit, au-dessus de la porte de communication entre ces deux salles, dans une chambre suffisamment haute pour qu'on puisse s'y tenir debout, la tête se trouvant alors être à 0 m. 50 c. au-dessous des architraves. Faut-il voir là un réduit réservé aux oracles? Peut-être pour ici; mais ailleurs ces retraites sont parfois de véritables cachettes.

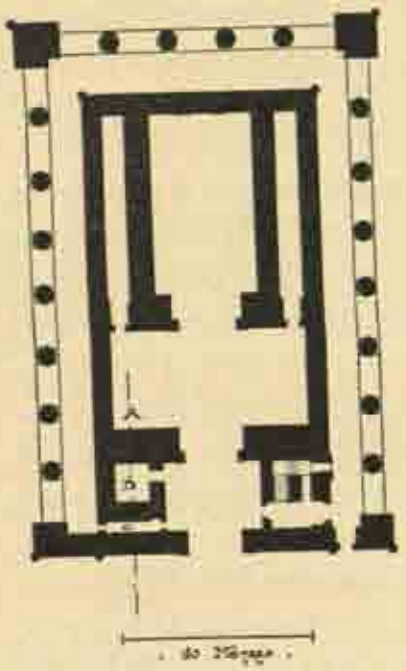

Fig. 1.

Au Mammisi de Dendéra, entre autres, nous allons étudier les dispositions qui ont été prises pour rendre introuvables ces chambres destinées à mettre en sûreté les trésors du temple. Les figures 1 et 2 exposent, la première un plan d'ensemble du temple, la seconde une coupe restaurée faite suivant la ligne A C du plan. L'état de l'édifice est tel que cette restauration ne soulève aucune contestation, exception faite, toutefois, du plafond E, qui peut paraître hypothétique. La figure 3 représente, agrandi, l'angle A de la chambre principale et les figures 4, 5, 6 et 7 diverses coupes ou perspectives de ce détail.

Toutes les parties basses des murs de ce temple, décorées ou non, sont intactes et ne présentent aucune trace d'escalier ayant jadis débouché au-dessus des plafonds qui couvrent les salles B et C. Les flèches de la figure 2 indiquent comment était assurée la communication avec ces retraites et montre que l'aide

d'une haute échelle était indispensable pour accéder en F à ce véritable « trou d'homme », obstrué par une assise mobile pesant au moins 300 kilogrammes.

Le déplacement d'une telle masse, si défavorablement située, était facilité

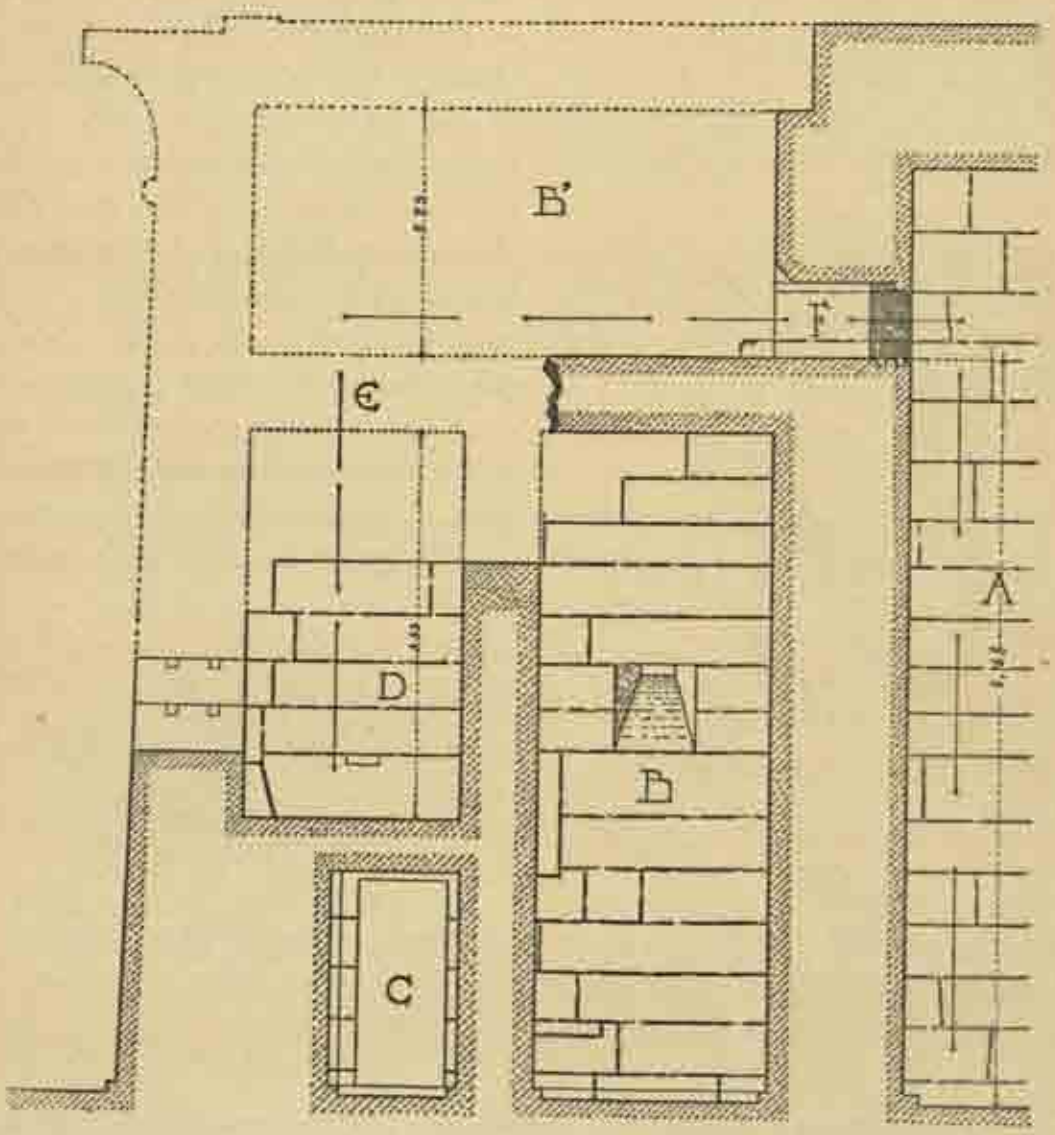

Fig. 2.

par l'aménagement d'un dispositif réduisant au minimum possible l'effort nécessaire. Ce résultat était obtenu au moyen d'un roulement sur cailloux sphériques, embryon des roulements à billes si employés aujourd'hui. L'assise

mobile a disparu, mais sa reconstitution n'offre aucune difficulté, les parties subsistantes en fournissant pour ainsi dire un moule en creux; le rappel des mêmes lettres dans les deux croquis ci-contre (fig. 4 et 5) montre l'emboîtement des saillies de ce bloc dans leurs glissières. Les mêmes figures mettent en évidence les précautions prises pour assurer tout autour de cette pierre mobile un recouvrement destiné à empêcher tout rayon lumineux de filtrer dans la grande salle et de trahir ainsi l'existence de l'artifice : en dessous, deux glissières, au-dessus, la baguette ou couvre-joint visible sur les figures 6 et 7, vers l'axe du temple la niche qu'obstruait le tenon R, vers l'extérieur, enfin, la queue de l'assise de fermeture qui restait engagée sans doute jusqu'à la petite retraite cotée 0 m. 01 cent.

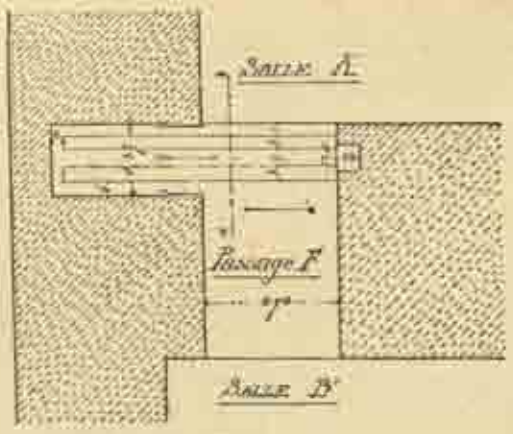

Fig. 3.

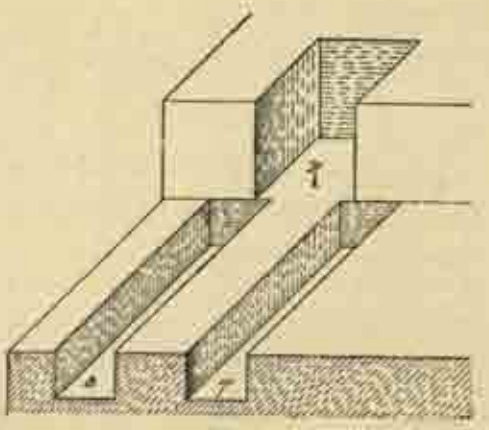

Fig. 4.

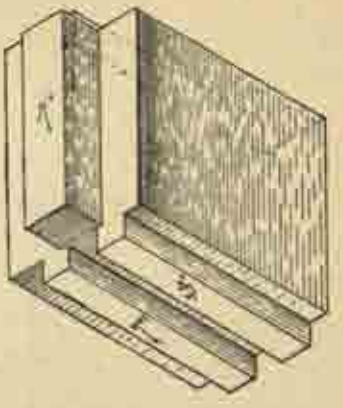

Fig. 5.

sur le plan (fig. 3), rendaient ce système des plus ingénieux. Devons-nous supposer plus grande encore cette ingéniosité et concevoir la reconstitution de la figure 5 augmentée, vers l'extrémité opposée au tenon, d'un léger empattement en largeur correspondant aux petites saillies de 0 m. 01 cent. ci-avant signalées? Peut-être encore. Pourtant l'adjonction de ces organes n'eût guère

contribué par suite de sa faible saillie à obtenir le résultat désiré et eût par contre fortement réduit la largeur utilisable du passage. Signalons aussi les petites rigoles (fig. 6 et 7) destinées à recueillir les désagrégations du grès provenant du frottement de l'assise mobile sur les parties qu'elle recouvrait et à éviter toute traînée de poussière sur les parois verticales.

Est-ce une simple coïncidence ou la conséquence d'une prévision qui fait que cette assise mobile se trouve justement être placée là où les sculptures du temple ont le plus de saillie? Il serait intéressant d'être fixé à cet égard, car

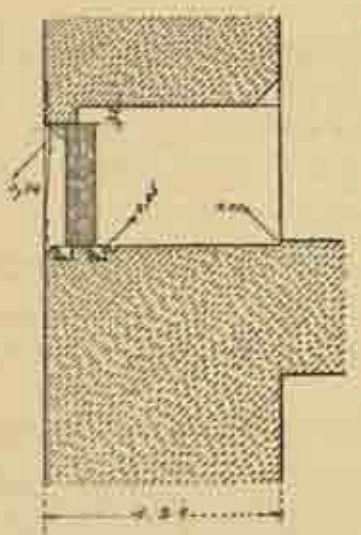

Fig. 6.

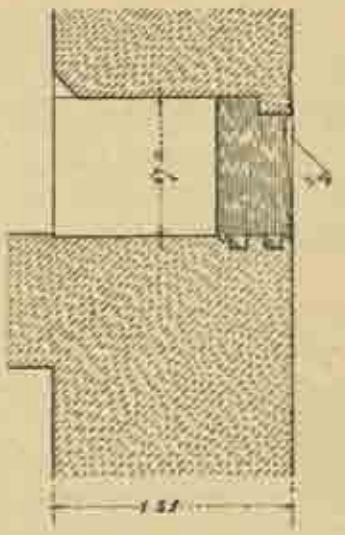

Fig. 7.

si la deuxième hypothèse est la vraie il en découle, ladite assise mobile ayant forcément été mise en place au moment où la maçonnerie était arasée à son niveau inférieur, qu'avant de commencer l'exécution du temple toutes les parties décoratives étaient conçues et composées, contrairement à l'idée que l'on adopte aisément qu'une fois les murs édifiés, les artistes décorateurs avaient toute liberté pour illustrer les parois en répartissant le mieux possible un mélange de scènes et d'attributs qui leur était indiqué.

Si nous franchissons maintenant le boyau F (fig. 2), nous nous trouvons sur le plafond de la salle B si détruit qu'il nous est impossible de nous assurer de l'existence entre les deux chambres B et C d'une troisième D. Tout porte à le

croire et la supposition d'une trappe dissimulée en E dans l'épaisseur des dalles plafonnantes est très vraisemblable, rendant ainsi plus introuvable le second réduit destiné à cacher les trésors du sanctuaire. Et si quelque voleur avait découvert l'accès de la chambre C, il ne se serait pas trouvé en présence de la véritable cachette du temple et n'aurait probablement pas eu l'idée de pousser plus avant ses investigations, à moins d'avoir été spécialement initié aux détails de la construction de l'édifice.

Telle est la principale particularité de cet édifice, qui mériterait d'être relevé dans tous ses détails, malgré ses formes lourdes, son inachèvement et la défectuosité de ses sculptures qui le font un peu trop mépriser. Ses chapiteaux, seulement épannelés, permettent une intéressante étude sur les procédés employés par les sculpteurs égyptiens à l'époque romaine.

Le Service des Antiquités, qui a poussé activement le déblaiement du temple de Dendéra, ne tardera pas à dégager entièrement ce Mammisi et facilitera ainsi la tâche de celui qui daignera lui prêter quelque attention.

H. Pierox.

Au Caire, le 1er mars 1909.

LES MEDRESEHS DE BAGDÂD

PAR

M. LOUIS MASSIGNON.

Bibliographie : Les renseignements inédits contenus dans cet article proviennent :

1° Du مختصر ذيل تاريخ بغداد, manuscrit unique de la bibliothèque de la mosquée Mirdjaniyeh (Bagdad) [1]. Ce recueil de biographies, qui va jusqu'à l'an 750/1349, est attribué par le copiste à ابن رافع (Ibn Rāfi' [2]); auteur probablement distinct d'Aḥmed ad Dimyāṭi († 749/1348), qui écrivit sous le même titre un ouvrage similaire (ms. V, 150 de la Bibliothèque khédiviale; voir Brockelmann, I, 360). Ces deux ouvrages sont des suites de la ذيل تاريخ بغداد d' ابن النجار (Ibn an Nadjdjār) † 643/1245, complétés jusqu'au XIVe siècle.

2° Du كتاب المساجد, copie du manuscrit autographe, corrigée par l'auteur lui-même, et due à son obligeance. Cet ouvrage, de Maḥmoud Shoukri Aloussi Zadeh, l'auteur des بلوغ الارب, renferme la description des mosquées et medresehs actuellement situées à Bagdâd.

I

La création des medresehs de l'Islām oriental remonte aux IVe et Ve siècles de l'hégire (X^e^-XIe siècles). Le mot de *medreseh*, sous l'influence de l'hébreu בית המדרש, se répandit alors pour désigner plus spécialement des écoles publiques d'enseignement supérieur. Leur création semble avoir été motivée:

1° Par la nécessité pour l'Islām sunnite de faire face à la propagande effrénée des Shi'ah, duodécimains ou isma'éliens; et, pour ce, de réagir énergiquement sur les tendances hétérodoxes de l'enseignement supérieur, libre jusque-là, en le réglementant.

2° Par la fondation, chez les Shāfi'ites du Khorasan, d'écoles supérieures libres destinées à leur fournir des maîtres capables de lutter contre les

[1] J'ai pu l'utiliser grâce au moudarris, al Hadj 'Ali 'Alā ood Dīn ibn No'mān al Aloūst.

[2] Abou'l Ma'ah Moḥammad *Ibn Rāfi'* ibn Hidjrès Taqi ood Dīn as Sallāmī as Saimāri ash Shāfi'i, né en 704/1304, au Caire; mort en 774/1372 (Wüstenfeld, *Die geschichtschreiber der Araber*, n° 433).

L'ouvrage en question lui est formellement attribué par le كشف الظنون, 1114. Il est inconnu de Brockelmann.

dissidents sunnites formés par les « Khanqahs » ou couvents des Kirāmyites. Ces écoles portaient déjà le nom de *medreseh*s[1].

Il paraît établi, par les travaux déjà anciens de Wüstenfeld, et plus récents de Ribera, que ce sont les Shāfi'ites du Khorasan qui utilisèrent les premiers le nom de *medreseh*s pour leurs écoles, à la fin du IVe siècle islāmique. Ils étaient alors au fort de la lutte contre les Kirāmyites; ils eurent cause gagnée le jour où ils arrivèrent à détacher Mahmoūd le Ghaznévide de son sheikh kirāmyite, Abou Bekr ibn Mamshād[2]. C'est à cette époque que s'affermissent à Nishapour (Khorasan) leurs quatre grandes medreseh : la Baihaqiyah, la Sa'idiyah, celle d'Abou Sa'd al Astarabādī, celle d'Abou Ishaq al Isfarāynī († 418/1027).

Le mouvement demeura local, pendant cinquante ans, tandis qu'au Caire les Shi'ah Fātimites fondaient la Dar al Hikmah (395/1004) qui préludait au succès d'al Azhar. Un seul essai officiel est à noter, à Bagdād : la Dar al 'ilm, du vizir Shahpour ibn Ardashīr († 416/1025). Et les medreseh shāfi'ites de Nishapour, qui n'avaient pas d'investiture officielle, furent menacées de ruine par la persécution des vizirs du saldjouqide Togroul Beg, qui dispersa les Shafi'ites avancés, du rite d'al Ash'ārī.

Le premier vizir qui sut embrasser d'un coup d'œil tout le parti défensif que l'Islam orthodoxe pouvait tirer des medreseh shāfi'ites, en se les appropriant officiellement, fut le grand Nizām oul Moulk (vizir 455/1063, † 485/1092).

Et sous ses auspices, malgré les suspicions qu'éveillait chez ses maîtres, hanéfites, le zèle de son shafi'isme, comme il nous le conte lui-même si bien dans son *Siyāset Nāmé*, furent fondées trois medreseh officielles, trois « Nizāmiyeh » : une à Nishapour (448/1056?) où l'imām al Haramayn al Djowaynī professa, une à Bagdād, enfin une à Tōs, où professa Shahpour al Isfarāynī.

La Nizāmiyeh de Bagdad est la seconde et la plus illustre des medreseh d'État. Dès lors, les fondations de medreseh vont se multiplier dans tout l'Islām sunnite, à l'imitation de la métropole khalifale. Deux siècles plus tard, le mouvement atteint le Maghreb, où les medreseh fortifient l'autorité de la dynastie mérinide et du rite malikite (medreseh de Fez Djedid [721/1321], et d'Abou 'Inān [752/1351], à Fez).

Ribera pense même que certains détails d'organisation « corporative », dans

[1] Comme les Khanqahs, c'étaient des collèges, avec chambres pour les étudiants. — [2] Voir AL 'Otbi, كتاب اليميني *in verbo*.

les règlements de la Nizāmiyeh, ont été copiés par l'Occident chrétien quand l'Université de Paris reçut un statut légal, par les soins de l'Église et sous l'autorité de l'État. Il convient d'attendre la publication de son ouvrage pour se prononcer.

II

LA NIZÂMIYEH.

Le Nizām oul Moulk (Abou 'Alī al Ḥasan b. 'Alī b. Isḥaq b. 'Abbās Qawām oud Dīn aṭ Ṭoūsī) fit commencer les travaux en 457 et inaugura les cours deux ans plus tard, le samedi 10 ḏoul qa'dah 459 (1067). Nous laissons de côté les descriptions aussi magnifiques qu'imprécises que nous en donnent les documents de l'époque.

Elle a disparu, semble-t-il, après la conquête de Bagdād par Timour. J'ai vu une pièce des waqfs de la petite mosquée de la Qala'ah de Bagdād porter les signatures de deux *moudarris* (professeurs d'Université), l'un de la Nizāmiyeh, l'autre de la Mostanṣiriyeh, avec une date de la fin du XVIIe siècle. C'est sans aucun doute un faux.

Nous savons seulement qu'elle existait encore en 679/1273, après les spoliations de ses waqfs (Ibn Rāfi', p. ٥٢; cf. p. ١٢٧), et qu'elle dura ainsi sans interruption jusqu'à la visite d'Ibn Bāṭouṭa, au premier quart de notre XIVe siècle.

Son emplacement est difficile à déterminer. C'était « au milieu du marché de mardi ». M. Le Strange [1], à cause du quai qui lui emprunta son nom, a placé la Nizāmiyeh sur la rive même du Tigre (rive gauche). Mais la tradition locale continue à appeler du nom de la *Nizāmiyeh*, un contrefort ruiné actuellement tronqué et encastré dans un mur de la rue appelée Darb as Silsileh, et surnommé المنارة المقطوعة [2] (dans le quartier de Bāb al Aghā, contre une maison juive). Elle ajoute que l'on pouvait lire, inscrit dans la partie supérieure, aujourd'hui effondrée, le verset إِنَّ الصلوة تَنْهَى عن الفَحْشاء والمُنكر (*Qorān*, XXIX, 44). Il se peut que ç'ait été là l'extrême limite orientale de la Nizāmiyeh, assez rapprochée du Tigre, puisque Ibn Abi Osaibiyah, dans sa vie du médecin Amīn ad Dawlah, parle de sa maison comme « rapprochée de la meshra'ah [3] et contiguë à la Nizāmiyeh ».

Quant aux *moudarrisīn* (professeurs) qui illustrèrent les fastes de la Nizāmiyeh, nous n'avons plus le livre intitulé المناقب العليه لمدرّسى النظاميه, cité par

[1] *Baghdad during the Abbasid Caliphate*, p. 229. — [2] C'est le عقد مينارة مقطوعة (*sic*) de Jones (*Memoirs*, Bombay, 1857, p. 317). — [3] Meshra'ah al mashaghah d'aujourd'hui.

ḥanbalite, il y avait là deux professeurs, l'un pour la dār oul ḥādith, l'autre pour la dār oul Qorān, et enfin un ṭebīb (médecin).

Ibn Rāfi' nous donne les noms suivants des titulaires de ces chaires (dont il résume la biographie) aux XIIIe-XIVe siècles :

a. Droit ḥanéfite : 'Alī ibn Sakhr (p. 187), qui cumula cette charge avec la chaire de droit ḥanéfite au meshhed d'Abou Ḥanīfah.

b. Droit shāfi'ite : Abou Dja'far Sheref ed Dīn Ḍoulfiqār al 'Alawī al Ḥasanī, † 685/1286.

c. Droit ḥanbalite : 'Abd Allah al 'Aqoūlī (né 638/1240, † 728/1327) (Ibn Rāfi', p. 67). Celui-ci est célèbre. D'abord parce qu'après avoir rendu des fétwas depuis l'âge de dix-neuf ans, il mourut ayant réuni les trois charges de moudarris ḥanbalite, de nāzir des awqāf, et de qādhī des qodhāt. Ensuite à cause de son admirable tombeau en bois sculpté (bois de sādj) dont j'ai pu prendre le moulage (ornements et inscriptions), dans la mosquée al 'Aqoūliyeh (quartier du même nom) (pl. II, fig. 1). Son successeur, comme moudarris ḥanbalite, fut 'Abd oul Moumin Ṣafi oud Dīn al Ḥanbalī († 739/1338) dont le père avait été khaṭīb à la mosquée de Fakhr oud Dawlah et qui réunit, lui, les charges de moudarris aux deux medresehs, al Mostanṣiriyeh et al Bishriyeh jusqu'à sa mort (Ibn Rāfi', p. 66).

d. Dār oul ḥadīth : le moudarris avait comme titre officiel celui de « wah des sheikhs de l'ḥadīth », Ibn Rāfi' en cite deux : Ibn al Kharrāt († 730/1329) et son successeur Maḥmoūd ad Daqouqī (p. 164) (cf. p. 165, 99).

e. Ṭebīb : al Mobārek ibn oul Mobārek المنعوت بالشمس Ibn as Ṣabbāgh, mort en 687/1288 (Ibn Rāfi', p. 161).

V

LA BAHÂYEH, LA BISHRIYEH, LA THAQIFIYEH, LA MOUDJÂHIDIYEH, LA 'ISMYEH, LA MEDRESET EL ASHÂB ET LA MEDRESET IBN OUL QÂDHÎ.

De ces medresehs nous savons seulement qu'elles existèrent aux XIIIe et XIVe siècles de notre ère. Tandis que les trois dernières sont simplement citées par Ibn Rāfi' (p. 69, 76, 167), nous savons pour la Bishriyeh (p. 32, 40, 176, 182, 161) qu'elle possédait une « dār oul Qorān », chaire spéciale.

Quant à la Moudjāhidiyeh, elle fut un moment la plus grande medreseh de Bagdād (Ibn Rāfi', p. ٤٤), et sa bibliothèque fut enrichie par le legs des livres d'Abd oul Moumin Ṣafi oud Dīn al Ḥanbali, le moudarris de la Mostanṣiriyeh (Ibn Rāfi', p. ٥٥, ١٥٠).

Enfin la medreseh ath Thaqifiyeh se trouvait à Bāb oul Azādj (près de la tombe du Kilani), comme l'indique Ibn Rāfi' dans la biographie de 'Omar al Qazwīnī († 750/1349) (p. ١٥١, cf. p. ٣٣٠).

La Bahāyeh (Ibn Rāfi', p. ٤٤) se trouvait à peu près entre l'emplacement de la Thaqifiyeh et de la Nizāmiyeh.

VI

LES MEDRESEHS QÂDIRYENNE ET HANÉFITE.

Dès le milieu du XIIIe siècle de notre ère, par un phénomène de régression qu'expliquent la chute du khalifat, et la saisie des waqfs des medresehs officielles par les conquérants mongols (saisie qui dura de 1258 à 1282; cf. Huart, *loc. cit.*, p. 5), on en revint à Bagdād au type primitif de la medreseh. Et la congrégation qādiryenne d'une part, à l'extrémité sud de Bagdād, et le rite ḥanéfite d'autre part, à l'extrémité nord, groupèrent leurs disciples et leurs professeurs dans des collèges auprès des tombes révérées de leurs fondateurs. Avec l'autonomie, le caractère confessionnel de l'enseignement supérieur reparaissait.

Dès 685/1286, Ibn Rāfi' nous signale (p. ١٣٣) la medreseh du sheikh 'Abd oul Qādir al Kilāni. Elle dure encore aujourd'hui, et les quêtes des Qādiryīn font du moudarris un des gros personnages de l'enseignement supérieur à Bagdād.

Quant au collège attenant au meshhed d'Abou Ḥanifah à l'A'zamiyeh, Ibn Rāfi' en cite deux moudarris, 'Ali ibn Sakhr (p. ١٣٧) et 'Omar al Itqāni al Fārāni al imam Qawām oud Dīn, mort en 721/1321 (*loc. cit.*, p. ١٠٨, ١٠٩).

D'autres noms de moudarris pourraient être relevés dans les cimetières de l'A'zamiyeh. Dans l'enclos de la tombe de Shiblī, j'ai relevé le texte suivant :

ملا حسين عبد

الله مدرّس امام اعظم

١١٨٣

Actuellement le moudarris du meshhed d'Abou Ḥanifah cumule avec la

charge de métwallī (gardien) diverses fonctions administratives, le gouvernement étant officiellement ḥanéfite; il y a un an, le moudarris-métwallī était en même temps le directeur du cabinet noir du vilayet et décachetait la correspondance des suspects.

VII

LA MIRDJÂNIYEH.

Celle-là occupe une place à part. D'abord à cause de l'ensemble épigraphique vraiment unique qu'elle présente. Là où Niebuhr avait passé, se faisant transcrire, tant bien que mal, la petite inscription du porche donnant sur le soûq, l'obligeante amitié du moudarris, al Ḥādj 'Alī 'Alā oud Dīn ibn No'mān al Aloûsī, m'a permis de faire un relevé complet pour le *Corpus Inscriptionum Arabicarum*. Les résultats sont de première importance. L'intérieur du moṣallā est tapissé d'inscriptions. Ce sont d'abord six panneaux groupés symétriquement par rapport au miḥrāb et donnant, avec de précieuses indications topographiques, la liste des awqāf de la nouvelle medreseh (trente-deux lignes) (pl. II, fig. 2). Puis deux inscriptions coraniques, une dans le dôme et une sur le miḥrāb. Enfin une tradition du ṣaḥīḥ du Tirmidī au-dessus de la porte (intérieure). Au dehors du moṣallā, une longue inscription en frise. Sur le puits de la cour, une autre inscription.

Parmi les awqāf constitués au XIVe siècle par le fondateur, trois subsistent encore avec leurs inscriptions. Deux boutiques dans le soûq qui va au Soûq al ghazl. Et le fameux khan «couvert» (Aortmeh), à voûte de pierre, qui se trouve sur le chemin qui mène les saqqā (porteurs d'eau) avec leurs ânes du soûq de la Mirdjāniyeh à la meshra'ah (cale) al maṣbaghah.

Comme ces inscriptions l'indiquent, la medreseh al Mirdjāniyeh fut fondée en 758/1357 par Mirdjān ibn 'Abd Allah ibn 'Abd er Raḥmān, affranchi du sultan gengiskhanide Ouldjaïtou; les travaux commencèrent sous le règne de Ḥosayn (Tānoûn) Khān, et furent achevés sous celui de son fils Sheikh Shāh Owais (757/1356-776/1374), mouzayyin shi'ār ad dawlat al djinkizkhāniyeh «restaurateur des armoiries de l'État gengiskhanide» (inscription n° 2, panneau 2, l. 2). Quant à Mirdjān, il perdit sa place de gouverneur de Bagdād pour avoir voulu se rendre indépendant (765/1363) et on ne la lui rendit

qu'en 769/1367 (cf. Huart, *loc. cit.*, p. 14). Il mourut en 775/1374, laissant le souvenir d'une grande ferveur religieuse dont les inscriptions conservent un témoignage.

La medreseh Mirdjāniyeh n'était destinée qu'à deux rites, shāfi'ite et ḥanéfite. Après avoir végété misérablement sous le régime turc, elle fut remise en état par les soins du seyyid No'mān al Aloūsī, il y a trente-cinq ans; et, à la suite d'un voyage à Constantinople, il obtint d'y restaurer l'enseignement du droit. Mais ce n'était ni de droit shāfi'ite, ni de droit ḥanéfite, et son enseignement, officiellement ḥanbalite, visait, à l'exemple de son modèle Taqī oud Dīn ibn Taimiyah, à restaurer la réforme zāhirite. Depuis sa mort, son fils al Ḥādj 'Alī est moudarris.

VIII

LES MEDRESEHS ACTUELLES.

Actuellement, en dehors des trois medresehs de la Mirdjāniyeh, d'Abou Ḥanīfah, du sheīkh 'Abd oul Qādir al Kilānī, où le nombre des étudiants est bien minime pour l'enseignement supérieur, et se réduit à quelques unités, voici la liste des medresehs :

1° La Souleymāniyeh (près de la Dār oul Imārah), fondée par Souleymān pāshā al Kabīr (Aloūsī, *loc. cit.*, p. 11) [1].

2° La Mourādiyeh, fondée en 1291/1874 (Aloūsī, *loc. cit.*, p. 10).

3° La medreset al 'Alīyeh, fondée par 'Alī pāshā (1175/1761, † 1177/1763), détruite par Midḥat pāshā (1285/1868) (Aloūsī, *loc. cit.*, p. 18).

4° La medreseh de la Djāmi' al Wazīr, fondée en 1277/1860, et dont le premier moudarris fut Ṭaha Sanawī Zādeh (Aloūsī, *loc. cit.*, p. 9).

5° La medreseh al 'Omariyeh, accolée à la mosquée Qomriyeh par 'Omar pāshā (1177/1763) (Aloūsī, *loc. cit.*, p. 114).

6° La medreseh d'Aḥmed Amīn as Souwaidi, fondée en 1239/1823 (Aloūsī, *loc. cit.*, p. 117).

[1] Rebâtie par Dawoud pāshā en 1243/1827 (Jones, *loc. cit.*, p. 315).

Maḥmoūd Shoūkrī Aloūsī Zādeh, auteur du livre كتاب المساجد que nous citons, porte le titre de moudarris de la mosquée Ḥayder Khāneh, la principale mosquée de Bagdād (fondée en 1249/1836 par Ḥaydar Khān, officier de Souleymān pāshā al Kabīr). Et à la mi-octobre 1908, durant deux jours, la populace de Bagdād, ameutée par le naqīb des Qādiryīn, a pourchassé ce moudarris, demandant son incarcération immédiate, pour avoir laissé un de ses anciens élèves, le poète Ma'rouf ar Roṣāfī, parler au peuple de tolérance, sur le parvis, hors du moṣallā, après la prière du vendredi.

L'enseignement qui se donne dans ces dix medreseh est bien réduit, et ne peut en aucune façon donner l'idée des medreseh de la période saldjouqide ou même du xive siècle gengiskhanide.

L. Massignon.

LE SANCTUAIRE PRIMITIF D'AMON

PAR

M. GUSTAVE JÉQUIER.

Dans un précédent travail[1], j'ai cherché à montrer qu'on pouvait retrouver, dans certains accessoires du culte, des représentations plus ou moins sommaires de ce qu'étaient les sanctuaires primitifs des divers dieux locaux. C'est la seule manière d'expliquer une figuration qui se trouve dans un grand bas-relief de la cour du temple de Khonsou à Karnak, tableau où l'on voit le roi-prêtre Hrihor encensant les barques d'Amon, de Mout et de Khonsou[2].

Sous la proue de la barque d'Amon, on voit un objet qui contraste par sa forme avec les autres accessoires; placé sur un socle, il sert de support à des offrandes et à de grands bouquets, mais on y reconnaît à première vue un vrai temple en miniature, comme le montre la figure ci-jointe qui le reproduit dans ses lignes principales, dépouillé d'une ornementation qui est sans aucun doute moins ancienne que le modèle imité dans la fabrication de cet objet.

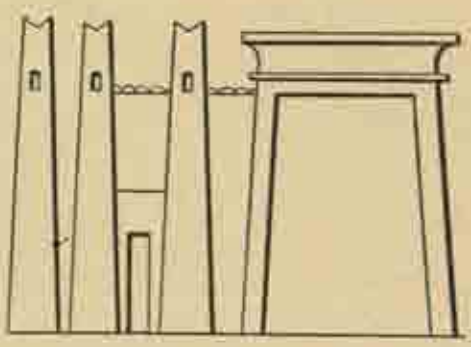

Cet ustensile sacré, probablement en orfèvrerie, reproduit donc l'image d'un temple, mais d'un temple comme ceux des dynasties thinites, étudiés dans l'article cité plus haut, et composé seulement d'une chapelle de dimensions très restreintes contenant l'image du dieu ou l'animal qui lui est consacré, avec, sur le devant, un espace entouré d'un mur. Ici la petite chapelle, avec ses murs inclinés surmontés de la gorge égyptienne, est un naos du modèle le plus

[1] *Bulletin de l'Inst. fr. d'arch. or.*, VI, p. 25-51. — [2] LEPSIUS, *Denkm.*, III, pl. CCXLIV.

commun, mais la cour est d'un type plus original, avec ses hauts murs couronnés de créneaux arrondis et, au devant, une porte flanquée de deux pylônes étroits et hauts terminés par une échancrure triangulaire; en avant, une troisième tour du même type, mais qui paraît isolée. Le tout donne l'impression d'une construction en briques crues précédant une petite chapelle en pierre.

Placé comme il l'est sous la barque d'Amon et faisant ainsi partie du mobilier sacré du temple d'Amon, il n'est pas possible de voir dans ce modèle autre chose que celui d'un édifice amonien dont il était destiné à conserver le souvenir. La date de ce premier sanctuaire doit sans doute être reportée aux premières dynasties; il dut être usagé jusqu'au moment où les rois de la XIIe dynastie entreprirent les premières grandes constructions de Thèbes.

G. Jéquier.

NOTE
SUR DEUX HIÉROGLYPHES

PAR

M. GUSTAVE JÉQUIER.

I

LE SIGNE *HENQ*.

Dans les tombes de Thèbes, au milieu des meubles bizarres qui constituent le matériel des funérailles, obélisques, *tekennou*, traîneaux, barques, etc., nous voyons souvent, posé à terre, un objet de forme carrée, jaune, strié parfois de rouge, avec une sorte de couvercle blanc[1]; un personnage debout ou agenouillé à côté, étend sur lui les deux mains ou fait une libation (fig. 1). Si nous voulons nous rendre compte de ce qu'est cet objet, assez rare à cette époque, puisque nous ne le retrouvons guère en dehors des tombeaux[2], nous devons remonter jusqu'à l'Ancien Empire, où l'on en rencontre de très nombreuses représentations.

Fig. 1[3].

Les porteurs d'offrandes, dans les scènes des mastabas, se servent en général de corbeilles arrondies dans lesquelles ils empilent

(1) Ou blanc à couvercle jaune, ou tout jaune.

(2) Tombeau de Sou-m-nout (Cheikh Abd el-Gournah).

(3) Il paraît plusieurs fois sur les bas-reliefs d'Amenophis Ier à Karnak, toujours avec le personnage agenouillé qui est ici le roi. Autant qu'on peut en juger avant que ces nombreux matériaux soient classés et remis en place, il s'agit de scènes d'offrandes très analogues à celles des tombeaux. Je ne me souviens pas avoir vu d'autres exemples du dans les temples de l'époque, sauf dans une des salles d'offrandes de Deir el-Bahari, à côté de la grande pancarte, comme dans une salle de tombeau ordinaire. L'inscription est du reste incomplète (Naville, *Deir el-Bahari*, pl. CX).

les victuailles, mais parfois nous voyons certains d'entre eux[1] porter un objet qui ne peut être autre chose que celui que nous avons vu plus haut, avec ses stries verticales et son couvercle débordant; la seule différence est qu'ici il n'est pas carré mais généralement plus long que haut (fig. 2 et 3).

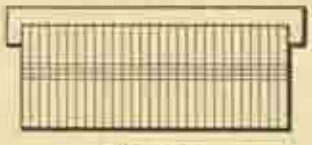

Fig. 2[2].

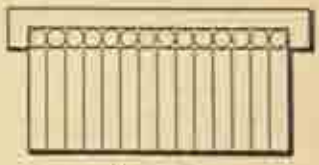

Fig. 3[3].

Comme hiéroglyphe, il est beaucoup plus fréquent[4], soit qu'il serve de déterminatif au nom de certaines fêtes funéraires, soit qu'il rentre dans la formation du mot .

Ce dernier mot est le plus souvent traduit par *donation*. Brugsch[5] le rapproche de l'hébreu מִנְחָה, *sacrificium initiationis*. Il a certainement la même origine que le verbe «munir de, garnir, offrir, présenter».

Une phrase des textes des pyramides donne à ce substantif un sens très précis[6] : 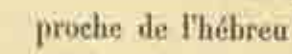 «Je te donne toute *henkit* garnie de tous les pains et de toutes les boissons que tu aimes». Or nous ne voyons jamais des victuailles posées sur le , mais par contre nous avons trouvé cet objet entre les mains ou sur la tête des porteurs d'offrandes, comme les corbeilles ordinaires, et puisque le texte dit expressément que la *henkit* est garnie () d'offrandes, nous ne pouvons y voir autre chose qu'un panier d'une forme spéciale à l'intérieur duquel on mettait les provisions.

Il faut mentionner encore deux chapitres du *Livre des morts* (chap. CLXIX et CLXX) qui sont consacrés à l'installation de la , qu'on traduit généralement par «lit funéraire», mais le texte ne contenant que des

[1] LEPSIUS, *Denkm.*, II, pl. XXIII, XXV, LXXI *a*; MARIETTE, *Mastabas*, p. 155, et bas-reliefs du Musée du Caire, n°s 1566, 1696 (inédits). Cf. CHAMPOLLION, *Not. descr.*, II, p. 354.

[2] Musée du Caire, n° 1696.

[3] Musée du Caire, n° 1566.

[4] Voir entre autres DAVIES, *Ptahhetep*, I, p. 37, où M. Griffith voit dans ce signe une table couverte d'une nappe; pl. XVII, n° 367; MURRAY, *Saqqara Mastabas*, I, pl. XL, p. 44.

[5] BRUGSCH, *Dict.*, p. 970.

[6] T. 150, N. 502 (dans cette variante le mot semble être masculin); cf. édition Sethe, 101, c.

phrases qui n'ont aucun rapport direct avec son titre, il est impossible d'en tirer une conclusion quelconque[1].

Dans la liste des fêtes funéraires, qui se trouve sur le plus grand nombre des monuments de l'Ancien Empire, il est intéressant de voir dans quelle proportion se trouve le signe comme déterminatif des différentes cérémonies, et s'il est possible d'en tirer des conclusions sur la nature même de ces fêtes. A cet effet, j'ai pris dans la plus grande collection d'inscriptions de cette nature, les *Mastabas* de Mariette, le relevé de tous les cas où se trouve une de ces listes[2], et voici le résultat très caractéristique que j'ai obtenu :

Fête	le signe paraît					
—	—	—	—	27	—	30
—	—	—	—	10	—	15
—	—	—	—	8	—	29
—	—	—	—	3	—	25
—	—	—	—	0	—	15
—	—	—	—	2	—	16
—	—	—	—	2	—	16
—	—	—	—	1	—	29
—	—	—	—	0	—	30

Ces chiffres sont assez concluants pour qu'il ne soit pas nécessaire de chercher encore d'autres exemples; nous avons donc trois groupes bien distincts de fêtes, les unes, les fêtes *Thot*, *Ouaga* et peut-être aussi *Saz*, où le est presque obligatoire, tandis que dans les fêtes mensuelles et surtout annuelles — ces dernières qui sont très importantes et passent en tête de la liste — où

[1] Voir les traductions de MM. Naville (éd. Le Page-Renouf) et Budge. Si l'on adoptait le sens de «lit funéraire», on ne s'écarterait même pas sensiblement du sens de «panier», établi plus haut, si l'on songe aux *coffas* modernes, en nervures de palmes, qui servent en même temps de sièges, de lits, de caisses d'emballage et de cages à volaille.

[2] Trente-six listes, dont trois n'ont aucun déterminatif. Un relevé des inscriptions publiées par Lepsius (seize dont cinq sans déterminatifs) donne un résultat analogue : fête *Thot* huit sur dix, *Ouaga* sept sur dix, *Saz* deux sur quatre; les autres fêtes n'ont jamais le .

il ne paraît pour ainsi dire jamais; enfin la série intermédiaire des fêtes moins importantes, où on le rencontre quelquefois.

Au point de vue archéologique, les variantes du signe dans ces listes sont intéressantes, car nous pouvons dans cette publication autographiée reconnaître au moins les formes générales, sinon les détails. Outre les modèles à couvercle plat ou bombé (fig. 4 et 5), nous trouvons plusieurs fois

Fig. 4 [1].

Fig. 5 [2].

le [3], qui sert ordinairement de déterminatif au mot et représente un coffret aux montants de bois avec panneaux plus légers [4]. La comparaison entre ces deux sortes de signes qui peuvent se remplacer l'un l'autre montre bien que l'objet en question est une boîte d'une espèce particulière, ou, tout aussi bien, un panier en nervures de palmes comme nous l'avons vu plus haut.

Quel était le rôle exact de ces paniers à provisions dans les cérémonies funéraires, rôle important sans doute puisque leur image sert de déterminatif à des noms de fête? Les scènes du tombeau de Rekhmara [5], beaucoup plus développées que celles des autres tombes, peuvent tout au moins nous mettre sur la voie : ici la figuration du placé à terre à côté d'un personnage debout ou à genoux n'est pas rangée au milieu du matériel funéraire; elle revient plusieurs fois, toujours à côté de la grande liste d'offrandes, et devant elle, tandis que le guéridon chargé de victuailles paraît de l'autre côté, devant la figure du mort, auquel le festin est destiné. C'est donc, semble-t-il, la première partie de la cérémonie qui consiste à présenter devant le mort le panier plein de provisions et à faire sur lui une libation pour le consacrer, avant de le déballer et d'étaler le repas sur la table à manger.

[1] D'après Murray, *Saqqara Mastabas*, I, pl. XL.

[2] D'après Davies, *Ptahhetep*, I, pl. XVII, n° 367.

[3] Mariette, *Mastabas*, p. 130, 375, 377. Les formes isolées comme celles des pages 247, 307, 355, ne me paraissent pas avoir grande importance, pas plus que le de la page 283, qui est peut-être une erreur.

[4] Griffith, *Beni Hassan*, III, p. 22, pl. V.

[5] Virey, *Tomb. de Rekhmara*, p. 100, 117, 150, pl. XXIV et XXXIV.

Au tombeau de Padouamenap, en plus d'une scène analogue à celle de Rekhmara, il y en a une dont le sens est encore beaucoup plus clair, bien qu'une partie des légendes ait disparu[1]. La consécration du panier, au moyen d'une libation et de l'imposition des mains, est faite par deux prêtres, et cette action est nommée simplement, tandis que les autres inscriptions disent très clairement qu'il s'agit d'appeler les offrandes, de faire l'imposition des mains pour que le se réalise sur le guéridon funéraire[2], et que toutes ces provisions se transforment en «offrandes divines» en présence du mort. Appeler les offrandes, c'est, en d'autres termes, le ; ces offrandes, réelles ou fictives, qui sont contenues ou sensées contenues dans la *henkit*, on les énumère à haute voix — cette lecture est représentée par la grande «pancarte» — et ainsi on les spiritualise de manière à en faire des , les seuls mets dont un mort puisse faire usage.

Cette scène de purification à côté de la liste d'offrandes se trouve déjà quelquefois sous l'Ancien Empire[3], un peu plus simple, car on n'y voit figurer généralement qu'un seul personnage à genoux tenant deux vases, mais si le panier à offrandes n'est pas représenté, le mot qui l'accompagne[4] montre bien qu'il s'agit de la même cérémonie.

En somme, les résultats que nous pouvons tirer de ces observations sont les suivants :

1° Le est un panier carré, en roseaux ou en nervures de palmes, muni d'un couvercle d'une autre matière, probablement en cuir; il porte le nom de *henkit*.

2° C'est dans ce panier qu'on apporte les offrandes dans certaines cérémonies funéraires.

3° Ces cérémonies commencent toujours par la consécration du panier

[1] Dümichen, *Grabpalast des Patuamenap*, I, pl. V; II, pl. XII.

[2] Dans les scènes précédentes, le guéridon est aussi l'objet d'une purification spéciale.

[3] Lepsius, *Denkm.*, II, pl. XXXV, LXXI *b*, LXXXV, LXXXVI; Daressy, *Mastaba de Mera*, p. 560; Mariette, *Mastabas*, p. 171. Cf. Newberry, *Beni Hasan*, I, pl. XXXII. La scène un peu fruste d'un bas-relief de Karlsruhe (Wiedemann-Pörtner, *Aeg. Grabreliefs zu Karlsruhe*, pl. III, p. 12) représente probablement le moment où, après la consécration, on va déballer le panier.

[4] Murray, *Saqqara Mastabas*, I, pl. XXI.

lui-même, au moyen d'une libation ou de l'imposition des mains; ce n'est qu'après cela qu'on sort les victuailles pour les donner au mort.

4° Ces fêtes dans lesquelles on apportait des provisions dans le tombeau sont surtout les fêtes Thot et Ouaga. Les autres, en particulier les fêtes mensuelles et annuelles, avaient un tout autre caractère, qui reste encore à déterminer.

5° Le mot se rapporte non seulement à l'offrande elle-même, mais surtout à l'acte de consécration qui, sans doute au moyen d'une formule magique, met le mort à même d'en profiter et de s'en nourrir.

II

LE SIGNE *SA*.

Tel qu'il est fait sous le Nouvel Empire, ce signe diffère de celui que nous venons d'étudier seulement par un petit appendice, le plus souvent oblique, fixé vers le milieu de sa partie supérieure, et il semble à première vue que les deux hiéroglyphes représentent le même objet. Par contre, aux époques plus anciennes, sa forme est toute différente et ne comporte qu'un rectangle très allongé surmonté de la petite tige oblique , le rectangle inférieur manquant dans toutes les variantes.

Comme il n'y a pas de doute possible sur l'identité du et du , il y a lieu d'y voir un objet composé de deux parties indépendantes, dont le haut seul a de l'importance au point de vue du sens même du signe, objet que, suivant les époques, on figure entier ou incomplet.

Quelle peut être la nature de cet objet? H. Brugsch y reconnaissait un couvercle de carquois, comme on en voit parfois sur les bas-reliefs du Nouvel Empire[1]. M. Borchardt, dans un article récent[2], propose d'y voir un rasoir avec ou sans son étui, opinion qui n'a pas été critiquée jusqu'ici, mais qui ne semble pas être admise d'une façon générale, étant donné le peu d'analogie réelle qu'il y a entre le et le , et encore plus le . Il faut donc voir si l'on ne pourrait trouver une explication plus satisfaisante.

[1] *Dict. hiér.*, p. 1153. — [2] *Zeitschrift f. Aeg. Spr.*, XLII, p. 78.

Sur un bas-relief de l'Ancien Empire au Musée de Karlsruhe[1] se trouve une scène dont je ne connais pas d'autre réplique : divers groupes de boulangers sont en train de pétrir de la pâte et de cuire des pains; à côté d'eux, et faisant partie du même groupe de représentations, un homme est accroupi, les deux mains sur un objet carré exactement semblable au panier à offrandes que nous avons vu plus haut (fig. 6). Le sens des mots 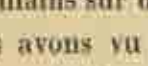 [2] qui accompagnent la représentation, quelle que soit la manière dont on les groupe, n'offre guère de difficulté : « remplir le panier à pain[3] de gâteaux[4] ». Le sens actif « remplir » convient fort bien au verbe , à côté de son sens ordinaire passif, « être rempli, être rassasié »[5]; il en a même un plus précis encore dans une scène qui se trouve presque à côté de la précédente et où l'on voit un homme occupé à boucher au moyen de capuchons d'argile de grandes jarres de bière[6]. Le mot , employé ici aussi, est un peu mutilé, mais facilement reconnaissable, et a, sans aucun doute possible, le sens de « boucher, couvrir ».

Fig. 6[7].

En adoptant cette dernière signification du mot *sa*, le sens de l'action du pâtissier devient absolument clair : il ferme au moyen d'un couvercle le panier qu'il a rempli de gâteaux. Le signe de l'Ancien Empire représente donc simplement un couvercle de panier, couvercle indépendant muni d'une cordelette qui se termine par un nœud ou une boucle servant à le soulever. Comme signe hiéroglyphique, il représente le syllabique *sa*, qui est sans doute à l'origine le nom même de ce genre d'objet, mais paraît aussi, dans le cas du verbe cité plus haut, jouer le rôle de déterminatif.

[1] Wiedemann-Pörtner, *Aeg. Grabreliefs zu Karlsruhe*, pl. V, p. 28.

[2] D'après Wiedemann, *Grabreliefs*, V.

[3] Le mot qui suit, , est sans doute le nom du personnage (Wiedemann, *loc. cit.*, p. 28).

[4] , *pera magna in qua recondiur panis*. Cf. Brugsch, *Dict. hiér.*, p. 1014.

[5] Copte CEI, CI, *satiari, saturari*.

[6] Wiedemann, *loc. cit.*, pl. V-VI, p. 28.

[7] Ce genre de pâtisserie est connu par la table d'offrandes de *Ptahnefrou* (Petrie, *Kahun, Gurob*, pl. V), où ils ont la forme et le nom (cf. , dans Champollion, *Not. descr.*, II, 38a).

A partir du Moyen Empire, moment où l'on commence à adopter pour le signe en question la nouvelle forme , la signification était devenue sans doute un peu différente : ce n'était plus le *couvercle*, mais le *couvert*[1], le *panier couvert*, et c'est ensuite de ce changement de sens qu'on prit le parti de représenter l'objet tout entier. C'est pour ne pas le confondre avec le signe *henq* , qu'on lui conserva son petit appendice caractéristique, la ficelle du couvercle, car, à part cela, les deux signes sont exactement semblables et représentent un seul et même objet, un panier couvert pour transporter des victuailles, et spécialement des gâteaux.

G. Jéquier.

[1] Cf. le mot , *lieu couvert, écurie* (Brugsch, *Dict. hiér., Suppl.*, p. 980).

ÉTUDES
SUR LES PAPYRUS D'APHRODITÉ

PAR

M. JEAN MASPERO.

II

FLAVIOS MARIANOS, DUC DE THÉBAÏDE.

J'ai eu déjà, dans un article précédent[1], l'occasion de nommer ce personnage jusqu'ici inconnu, qui occupa une des premières places dans le monde officiel de l'Égypte byzantine, comme gouverneur civil et militaire de la province de Thébaïde, et ne laissa d'autre trace de son passage qu'une vingtaine de paperasses sauvées de ses archives. C'était à propos d'une requête que lui soumettaient des mécontents d'Aphrodité. Cette pièce n'est pas unique en son genre, car la vie était dure sous le régime byzantin, en Égypte comme ailleurs; une seule maison antique de Kôm-Ichgaou a fourni au Musée du Caire dix-sept documents analogues[2], provenant de divers villages de Thébaïde. Là-dessus il en est plus de la moitié qui, en raison de leurs mutilations ou pour toute autre cause, ne peuvent contribuer en rien à la présente étude. Il nous en reste six suffisamment complets, ayant conservé la formule de chancellerie du début[3]. Je laisse ici de côté l'objet même de ces suppliques,

[1] Voir *Bull. Institut. franç. d'arch. orient.*, t. VI, 1er fasc., *Un procès administratif sous le règne de Justinien*.

[2] Le Musée du Caire vient tout récemment (en juillet 1908) d'acquérir trente-huit papyrus provenant encore de Kôm-Ichgaou. L'un d'eux nous apprend le nom qu'on donnait alors à ce genre de pièces : ce n'étaient pas à proprement parler des requêtes, mais des mémoires destinés à faire connaître au duc l'affaire qu'on portait à son tribunal, (cf. la formule qu'on y emploie invariablement : διδάσκουσιν οἱ ὧν, etc.). Aussi les nommait-on διδασκαλίαι.

[3] Ce sont les nos 67005-67008 (moins le no 67006) du *Catalogue des papyrus grecs d'époque byzantine du Musée du Caire*, auquel

quoique plusieurs soient assez intéressantes pour réclamer peut-être un examen détaillé; mais mon but, pour l'instant, est seulement de mettre en lumière, autant que faire se peut, la personnalité énigmatique du haut magistrat pour qui elles furent écrites, et dont aucun historien ni aucune inscription ne nous avaient entretenus jusqu'à présent.

Elles commencent, toutes les six, par une dédicace identique :

Φλαυΐῳ Τριαδίῳ Μαριανῷ Μιχαηλίῳ Γαβριηλίῳ Κωνσταντίνῳ Θεοδώρῳ Μαρτυρίῳ[1] Ἰουλιανῷ Ἀθανασίῳ, τῷ ἐνδοξοτάτῳ στρατηλάτῃ, ἀπὸ ὑπάτων καὶ ὑπερβυεστάτῳ πατρικίῳ, πραιφέκτου Ἰουστίνου, δουκὶ καὶ αὐγουσταλίῳ τῆς Θηβαίων χώρας τὸ β.

A Fl. Triadios Marianos Michaëlios Gabrielios Konstantinos Theodoros Martyrios Ioulianos Athanasios, stratilate très glorieux, consulaire et éminent patrice, [sous l'administration du préfet Justin(?)], duc et augustal de la région de Thébaïde pour la seconde fois.

En outre, l'une de ces pièces, émanant de la veuve Sophia (n° 67005 du *Catalogue*), complète et obscurcit tout à la fois ces données. Elle reproduit bien cette même formule à la place ordinaire, avant l'exposé de l'affaire, mais elle en présente aussi une seconde, inscrite au verso en guise d'adresse :

Φλαυΐῳ Μαριανῷ Μιχαηλίῳ Γαβριηλίῳ Σεργίῳ Βάκχῳ[2] Ναρσῇ Κόνωνι Ἀνασταsίῳ Δομνίνῳ Θεοδώρῳ Καλλινίκῳ τῷ ὑπερβυεστάτῳ κόμητι τῶν καθοσιωμένων δομεστίκων, δουκὶ καὶ αὐγουσταλίῳ τῆς Θηβαίων χώρας.

A Fl. Marianos Michaëlios Gabrielios Sergios Bakkhos Narses Konon Anastasios Domninos Theodoros Kallinikos l'éminent comte des très dévoués Domestiques, duc et augustal de la région de Thébaïde.

Il est évident, comme je l'ai déjà fait remarquer dans ma première étude, que les deux fois il s'agit du même personnage, à moins qu'on ne veuille

je prends la liberté de renvoyer dès maintenant le lecteur, quoique le premier fascicule (n°s 67001-67090) doive paraître seulement au début de l'an prochain 1910. Dans les nouveaux papyrus du Musée du Caire, j'ai reconnu une pièce analogue à celles qui font l'objet de ce mémoire, mais en fort mauvais état, et qui, à part le mot de διδασκαλία qu'elle contient, n'ajoute rien à ce que nous savions déjà.

[1] Oublié, évidemment par inadvertance, dans l'en-tête du n° 67004.

[2] Orthographié Βαχε dans le manuscrit.

admettre qu'entre le moment où fut rédigée la pièce et celui où l'adresse fut mise au verso, le duc ait été remplacé dans ses fonctions, sans que le scribe ait songé à introduire dans le texte les modifications nécessaires. Je n'insisterai pas sur une hypothèse de ce genre, d'autant plus que les deux listes de noms, tout en présentant entre elles de notables différences, se ressemblent trop cependant pour laisser place à des doutes sérieux.

La vraie difficulté est ailleurs. La plupart de ces noms que nous venons de lire, Michel, Gabriel, Constantin, Théodore, Anastase, sont très fréquents dans l'onomastique byzantine. Comme d'autre part aucune de nos pièces n'est possible à dater que par conjecture, un champ par trop vaste est ouvert à des identifications douteuses : on connaît, par exemple, un duc de Thébaïde du nom de Théodore, sous Justin II [1]. Il serait intéressant, malheureusement il est aussi fort malaisé, de retrouver parmi ces dix-sept noms propres, quel est celui dont on se servait dans les circonstances ordinaires, celui sous lequel notre personnage pourrait être reconnu dans des documents épigraphiques ou littéraires, si l'on venait dans la suite à en découvrir [2].

A cet effet, les lignes que porte au verso la requête de Sophia nous sont précieuses. On y lit des noms qui manquent à la première liste, et inversement on y chercherait vainement certains autres, qui figurent dans celle-là. Il est évident que cette omission ne peut porter sur les appellations véritablement usuelles du gouverneur. Celles qui ne sont mentionnées qu'une fois sont sans doute analogues à la plupart de nos prénoms actuels, qu'on insère tous dans les actes officiels, mais que l'on n'emploie guère à l'ordinaire : ainsi s'expliquerait la négligence des scribes, qui, en ajoutant

[1] Inscription sur le quai de l'île de Philae : Lefebvre, *Recueil des inscriptions grecq.-chrét. d'Égypte*, n° 584.

[2] Une pareille série de noms n'est pas sans exemple à l'époque byzantine; il semblerait presque que ce soit la règle pour les hauts personnages. Cf. *Pap. Berl.* (*Griech. Urk.*, IIIe Band, Ve Heft), n° 836 : [illegible] (époque de Justinien). Même particularité dans *Pap. du Caire* (n° 67032), que je compte publier dans un prochain article : Φ[λ]ι Ἰωαννης Θεο-[δ]ωρου Μηνας Ν[α]ρση[ς], etc. On donnait aux enfants de véritables *noms de baptême*, qu'on n'employait pas dans l'usage courant. C'est ce que montre, par exemple, l'historiette contée par Théophane sur l'empereur iconoclaste Léon (an 6211). Germain, patriarche de Constantinople, lui disant que la proscription des images ne viendrait que «du temps de Konon», il répondit : «Mais j'ai reçu au baptême le nom de Konon».

l'adresse, ne les ont citées que d'une manière incomplète ou inexacte. Quelques-unes même d'entre elles, Callinique en particulier, font plutôt penser à des surnoms. En les éliminant, nous ne gardons plus que les noms de Flavios Marianos Michaëlios Gabrielios Theodoros, les seuls qui soient communs aux deux listes. Les trois derniers sont sans doute des noms personnels, appelant sur l'individu la protection des saints homonymes; *Flavios* est, à l'époque byzantine, une sorte de prénom honorifique, adopté d'abord par les empereurs en souvenir du gentilice de Constantin, et depuis répandu à profusion : presque tous les personnages de marque, Bélisaire, Basile, etc., l'ont porté. Enfin le dernier qui reste, *Marianos*, ne peut certainement rentrer dans aucune des catégories précédentes; ce n'est ni un surnom ni un prénom, c'est peut-être un nom de famille à tournure latine, comme il en subsistait encore plusieurs à cette époque[1]. On peut admettre, sans trop d'arbitraire, que ce nouveau figurant introduit dans la courte série des ducs byzantins de la Thébaïde, s'appelait communément Flavios Marianos.

Ce fut un personnage important, non seulement en Égypte, mais dans l'empire tout entier, comme le prouve la fonction de *comte des Domestiques*, qu'il exerça avant de recevoir des mains de l'empereur le *limes*, le duché lointain de Thébaïde. Il est revêtu des plus hautes dignités de l'État, il est consulaire et patrice. *Consulaire*, ἀπὸ ὑπάτων, ne signifie pas qu'il ait jamais été consul : on ne trouve dans les fastes aucun personnage qui puisse, de près ou de loin, s'identifier avec lui. Mais il avait, par le fait même des hautes charges qu'il remplissait, le rang de consulaire qu'on accordait alors à certains gouverneurs de province, par exemple, même n'ayant jamais géré le consulat. Quant au mot de *stratilate* qui précède l'énumération, je ne pense pas qu'il désigne un grade spécial, le plus bas de cette sorte de *cursus honorum* que nous reconstituons en partie. C'est pour moi un terme vague, une dénomination qu'on appliquait à tous les officiers militaires, depuis le stratège d'une pagarchie jusqu'à l'augustal.

Enfin, il avait obtenu, à l'époque où furent écrits nos papyrus, le gouvernement de la Thébaïde en tant que *duc et augustal* de cette

[1] Que l'usage du nom de famille n'eût pas entièrement disparu à cette époque, c'est ce que prouve par exemple la généalogie des Fl. Apiones (*Pap. Oxyr.*, t. I, *passim*).

contrée (χώρα). Ce double titre doit attirer notre attention : c'est, à ma connaissance, le second exemple seulement qu'on en puisse citer. Le premier est fourni par une inscription gravée sur le quai de l'île de Philae, et datée du 14 décembre 577 :

. . . . φιλανθρωπία Θεοδώρου τοῦ παναυβήμου δεκουρίωνος καὶ δουκὸς καὶ αὐγουσταλίου τῆς Θηβαΐων χώρας. . .[1].

Quelque étonnement qu'on puisse éprouver d'abord en voyant un simple duc provincial décoré du titre d'*Augustal*, appellation honorifique réservée depuis le IVe siècle au préfet résidant à Alexandrie, l'explication en est cependant aisée. Dans l'édit qu'il promulgua en 554 pour la réforme du diocèse d'Égypte, Justinien, s'adressant au préfet du prétoire d'Orient, s'exprime ainsi au sujet du duc de Thébaïde : « Il aura le même rang que l'Augustal, comme s'il était lui-même Augustal; il sera soumis aux prescriptions de Ton Excellence, et [obéira] au prétoire d'Orient, comme le fait actuellement l'Augustal. Car nous lui accordons la même juridiction et la même autorité, dont jouit l'Augustal[2]. » Il est donc, en fait, l'égal du préfet d'Alexandrie, puisqu'il dépend comme lui du préfet du prétoire, sans intermédiaire. L'empereur ne lui donne pas expressément le titre d'Augustal, mais l'inscription de Philae nous apprend qu'il se le donnait à lui-même, ou l'avait régulièrement reçu depuis l'édit. Ce que ce titre ajoute à son pouvoir, nous le voyons par le texte : c'est l'autorité civile, jointe à l'autorité militaire qu'il détenait déjà comme duc. Ainsi, au moins dans la seconde moitié du VIe siècle, le qualificatif d'*Augustal* a cessé d'être la propriété exclusive du préfet d'Alexandrie : il désigne seulement, dans la hiérarchie byzantino-égyptienne, un gouverneur civil de rang supérieur à celui du *praeses*. Car le *praeses*, l'ancien gouverneur civil d'une éparchie, est conservé, ainsi qu'il ressort d'un autre passage de l'Édit[3].

De ce texte si clair devrait découler tout naturellement cette conséquence : que la nomination de Flavios Marianos comme duc de Thébaïde est postérieure à l'année 554, date de l'édit. On peut même faire valoir un certain nombre

[1] Lefebvre, *op. cit.*, n° 584. Ce texte a été discuté et commenté par Letronne, *Histoire du christianisme en Égypte, en Nubie*, etc. (*Œuvres choisies*, publiées par E. Fagnan, t. I, p. 79 et seq.).

[2] Éd. XIII, Just., chap. III, § 1.

[3] Éd. XIII, Just., chap. III, § 3.

d'arguments en faveur de cette opinion. Le plus fort est celui que je viens d'énoncer; mais en outre :

2° On trouve dans Théophane la mention d'un certain *Marianos*, qui fut *comte des Excubiteurs* en 561. Est-ce lui qui, dans la suite de sa carrière, administra la Thébaïde[1] ?

3° Le nom perse de Narsès, qui fait partie de la série de noms portés par notre personnage, rappelle celui du général de Justinien : il est assez répandu dans l'Égypte du VIe siècle[2]. Narsès ne commença guère à être célèbre qu'après sa seconde campagne d'Italie (552). Si c'est en souvenir de lui que Marianos ajouta ce nom à ceux qu'il portait déjà, il n'a pu le faire avant 552, et son séjour en Thébaïde serait postérieur à cette date.

4° Sous le règne de Justin II, en 566, on trouve comme préfet augustal à Alexandrie un certain Justin, neveu de l'empereur[3]. Or précisément, au milieu de la série des titres de Fl. Marianos, on lit ces deux mots mystérieux -πραιφέκτου Ἰουστίνου- dont je discuterai plus bas le sens encore inexplicable.

Ces trois derniers arguments ne sont pas bien probants : le nom de Narsès peut tout aussi bien n'avoir rien à faire avec le vainqueur des Goths. Quant au Marianos qui fut comte des Excubiteurs en 561, aucun auteur ne nous renseigne sur ses destinées ultérieures. Le nom paraît avoir été assez fréquent : peut-être les Μαριανοί étaient-ils une seule famille, notable dans l'empire, car on connaît un Marianos qui fut sans doute augustal d'Alexandrie sous Anastase[4]; un autre Marianos, cubiculaire, fut envoyé par Héraclius en Égypte pour combattre les Musulmans[5]. Enfin, les mots πραιφέκτου Ἰουστίνου ont une signification trop peu claire pour qu'on puisse sur eux étayer un raisonnement. Seule, la première de ces remarques présente une réelle solidité, mais des objections sérieuses viennent en affaiblir la portée.

L'une de ces objections a déjà été exposée dans mon premier article sur

[1] Cette date est attestée doublement par Théophane : an du monde 6056 et ind. X (novembre).

[2] Le duc Jean, dont je publierai un édit dans une prochaine étude, comptait le nom de Narsès parmi les siens.

[3] Théoph., anno 6063; Evagr., V, 2.

[4] Éd. XIII, Just., chap. I, § 14.

[5] Nicéph. (éd. Teubner, 28 *B*, p. 24).

les papyrus de Kôm-Ichgaou : c'est en effet pendant la magistrature de Flavios Marianos que les habitants d'Aphrodité, en lutte contre le pagarque d'Antæou, se sont avisés de faire valoir leur privilège d'αὐτοπραγία[1]. Ils ont à cet effet adressé au duc la requête que j'ai publiée, et qui est datée de la première indiction. Dans la suite, ils ont poussé jusqu'au tribunal de l'empereur, et le contrat qu'ils passèrent alors avec Palladios, comte du consistoire sacré, nous apprend que leur délégation séjournait à Constantinople dans l'été de l'an 551 (indiction XIV). La supplique au duc, écrite en l'indiction I, se trouve par là reportée au moins à l'année 537/538.

On peut répondre par une distinction un peu subtile. Il y aurait eu deux procès successifs : d'abord les plaignants auraient plaidé contre le pagarque Julien, et gagné leur cause en cour de Byzance, l'an 551. Par la suite, le pagarque successeur de Julien, Ménas, serait retombé dans les mêmes errements, et leur aurait de nouveau contesté leur privilège d'αὐτοπραγία : d'où nouveau procès, et plainte au duc. Ce serait cette plainte que nous aurions conservée, et le duc Marianos aurait bien vécu après 554. Cette manière nouvelle de régler l'ordre chronologique des pièces me semble inadmissible. Si Dioscore et ses compagnons avaient déjà une fois gagné leur cause à Constantinople, s'ils avaient eu en mains une pièce aussi décisive que le rescrit impérial, comment n'en auraient-ils pas fait mention dans leur requête, quand ils protestent contre l'oppression illégale du pagarque? Pourquoi n'auraient-ils pas présenté cet argument, au lieu du vague droit de leurs ancêtres, qu'ils se contentent d'invoquer? Je concluais donc, dans ma première étude, et je conclus encore aujourd'hui, que les débats devant le duc de Thébaïde ne pouvaient être postérieurs à l'année 537/538. Mais j'ajoutais : « Je ne crois pas qu'il faille remonter plus haut, cet espace de treize années étant déjà bien suffisant pour le développement et les péripéties du procès[2] ». Depuis, l'examen d'une circonstance, à laquelle je n'avais pas prêté d'abord toute l'attention qu'elle méritait, m'a amené à être moins affirmatif, au moins sur ce dernier point.

Marianos, dans presque tous nos papyrus, est appelé « duc et augustal de la *région* (χώρα) de Thébaïde ». L'un d'eux présente cependant cette intéressante

[1] C'est d'après l'avis de M. Wilcken (*Archiv für Papyrusforschung*, Leipzig, V, 1909, p. 283) que j'écris ici αὐτοπραγία à la place du mot αὐτοπραξία que j'avais cru devoir employer d'abord.

[2] Voir *Bull.*, t. VI, p. 87.

variante : *δουκὶ καὶ αὐγουσταλίῳ τῆς Θηβαίων ἐπαρχείας* «duc et augustal de *l'éparchie* de Thébaïde»[1]. Si l'exemple était isolé, il serait permis de croire à une inadvertance, ou simplement à une expression impropre. Mais la requête des gens d'Aphrodité se termine par ces mots :

...ὅπως... πρεσβείαν ἀνατείνωμεν ὑπὲρ διαμονῆς ὑμῶν καὶ σωτηρίας, ἀεὶ πανένδοξοι τ....τῇ στρατηλάτᾳ, ὑπερφυέστατοι ὕπατοι, πανευφημούμενοι πατρίκιοι, διασημώτατοι δουκὲς, καθαρώτατοι αὐγουστάλιοι, κύριοι ἀεί(?) τῆς ἐπαρχείας †

...afin que nous fassions des vœux pour votre conservation et votre salut, toujours glorieux..... stratilate, éminent consul, patrice partout renommé, très illustre duc, irréprochable augustal, maître pour toujours de l'éparchie.

Une autre requête[2], émanant cette fois d'un couvent voisin d'Antæou, invoque également la protection du ciel pour le duc et ses enfants.

...ὑπὲρ ὑμῶν τῶν εὐκλεεστάτων (sic) μετὰ καὶ τῶν ἐνδοξοτάτων ὑμῶν τέκνων τῶν τῆς ἐπαρχείας πάσης κυρίων.

...pour vous, célèbre (duc), et pour vos très glorieux enfants, qui êtes les maîtres de l'éparchie tout entière.

Dans ces morceaux d'éloquence, destinés à encenser le puissant magistrat à qui l'on avait recours, il serait étrange que le scribe eût mis le singulier pour le pluriel, et diminué la grandeur du duc en paraissant ne lui reconnaître d'autorité que sur une seule province du pays, alors qu'il en existait deux. Aussi, devant cet emploi répété du mot «éparchie» pour désigner le territoire administré par le duc, faut-il bien admettre qu'à l'époque de Fl. Marianos, la Thébaïde ne formait encore qu'une seule province, comme aux temps de la *Notitia Dignitatum*[3]. Cette conclusion est de la plus haute importance dans la discussion de la date : car au temps de l'Édit, en 554, la Thébaïde était déjà morcelée en deux éparchies. Il en est de même plus tôt encore, d'après Hiéroclès, qui écrivit avant 535. Les actes de Kôm-Ichgaou sont donc sans doute

[1] *Requête de Sophia*, n° 67005 du *Catalogue*. — [2] N° 67003, l. 11. — [3] *Not. Dign.* (Ed. Seeck), *Or.*, index (83).

antérieurs à 535, puisque la nouvelle organisation de la province n'y apparaît pas; et comme la requête d'Aphrodité est datée d'une indiction Ire, elle ne peut avoir été écrite qu'en l'année 522/523, au lieu de 537/538 comme je l'avais pensé tout d'abord[1].

Cette hypothèse, cependant, de même que la première, demeure sujette à caution : comment expliquer, dans ce cas, l'attribution du titre de « duc et augustal de Thébaïde », que Justinien semble avoir créé, à un personnage qui vécut sous Justin Ier? La fusion de ces deux dignités n'était alors même pas accomplie à Alexandrie : on connaît dans cette ville, lors de l'élection du patriarche Théodose en 535, un duc et un augustal distincts, Aristomaque et Dioscore[2]. Je ne vois qu'une seule manière de l'expliquer : c'est que nous appliquons d'ordinaire des règles trop rigoureuses aux institutions antiques, tandis que les exceptions et les cas particuliers y fourmillaient.

L'administration byzantine, très stricte et très exactement agencée en théorie, laissait souvent s'introduire dans sa pratique des anomalies commodes et provisoires, qui parfois finissaient par s'imposer comme règles. C'est ainsi que nous rencontrons souvent des pagarques placés à la tête de deux pagarchies, ou de plusieurs[3]; d'autres qui sont à la fois pagarques et stratèges[4]; plus haut, on vit un patriarche d'Alexandrie, sous Héraclius, recevoir les pouvoirs de préfet Augustal[5]. Au Ve siècle, le célèbre Florus, qui conclut un traité avec les Blemmyes, était *duc et augustal* d'Égypte[6] : c'est un cas tout à fait pareil à

[1] Les conclusions où j'étais arrivé, relativement à l'administration de l'Égypte byzantine, restent les mêmes. Le fond de la question n'est pas touché par cette modification de date, et d'ailleurs la fin du procès, la délégation à Constantinople et le rescrit impérial sont datés avec certitude du règne de Justinien. Mais je dois ici rectifier quelques passages, peu importants d'ailleurs, de mon premier article sur les papyrus d'Aphrodité. J'avais alors considéré la substitution du mot ἐπαρχεία au mot χώρα, dans quelques-unes de ces pièces, comme une inadvertance sans conséquence, et par suite j'ai été amené plusieurs fois à dire que le duc Marianos avait sous ses ordres deux *praesides*, un par éparchie. La Thébaïde n'étant pas encore divisée, il est clair que Marianos n'a jamais pu commander qu'à un seul *praeses* si même ce magistrat n'avait pas été momentanément supprimé (voir p. 116).

[2] Jean de Nikiou, trad. Zotenberg, c. xcii.

[3] Jean de Nikiou, c. cv.

[4] Par exemple à Arsinoé (*Berl. Gr. Urk.*, n° 305) : Φλ Ἀπίωνι τῷ ἐνδοξοτάτῳ σὶρατηλάτῃ καὶ ἐπάρχῳ τῶν Ἀρσινοιτῶν καὶ Θεοδοσιουπολιτῶν πόλεως, et ailleurs.

[5] Sévère d'Ashmounaïn, *Hist. des Patr.*, p. 90 (du ms.); cette affirmation, qui paraît d'abord invraisemblable, est pleinement confirmée par un curieux document copte publié par M. Amélineau (*Fragments coptes pour servir à l'histoire de la conquête de l'Égypte*, *Journ. asiat.*, 1888).

[6] Priscus, (*Bonn*, p. 223).

celui de Marianos, puisque c'est là encore Justinien, un siècle après, qui opéra la fusion définitive des deux dignités. Ces cumuls irréguliers étaient chose fréquente et ne choquaient personne. Il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce que le duc de Thébaïde, dès le début du VIe siècle, ait pu être chargé des affaires civiles de sa province[1]. Ceci admis, on ne s'étonnera pas que ses sujets lui aient décerné le titre d'augustal, puisqu'il en détenait déjà la puissance : on choisit ce terme-là, par assimilation de la Thébaïde à l'Égypte propre. Il est probable, d'ailleurs, que ce fut là une mesure temporaire, spéciale à Fl. Marianos, et qui disparut après lui. Plus tard, Justinien devait régulariser cette situation, en la reconnaissant formellement dans son édit.

Certes, ce n'est là qu'une hypothèse pure et simple : mais elle est en tout conforme à ce que nous connaissons des mœurs administratives de Byzance. Plus on étudie, d'après les papyrus, le gouvernement de l'Égypte, plus on se pénètre de cette idée que la politique de Justinien fut en réalité beaucoup moins novatrice qu'elle ne le paraît. Il semble, comme je l'ai déjà indiqué, avoir moins transformé par lui-même, que consacré des transformations spontanément accomplies avant lui. Au reste, si l'on rejette la date de 522/523 que j'assigne à la requête d'Aphrodité, par quoi la remplacera-t-on? Par une autre, postérieure à l'édit de 554? On arrive alors à cette impossibilité : que les gens d'Aphrodité auraient plaidé leur cause devant l'empereur en 551 et devant le duc après 554 : c'est dire que de la sentence du prince ils en appelleraient à celle du duc! Choisira-t-on l'année 537, comme je le faisais naguère? Mais le titre de « duc et augustal » reste tout aussi insolite, et on ne peut plus guère expliquer l'expression ἡ Θηβαίων ἐπαρχεία. Adopter l'année 552, enfin, c'est accumuler à la fois toutes les difficultés que je viens de signaler séparément. La date de 522/523 est, à tout prendre, celle qui me paraît de toutes la moins invraisemblable, sans être absolument certaine.

On sait que l'époque où fut promulgué l'édit de Justinien sur la réforme de l'Égypte n'est pas fixée d'une manière absolue : on admet généralement que ce fut en 554, mais il se pourrait à la rigueur que ce fût un cycle d'indiction plus tôt, c'est-à-dire en 539. Le fait de rencontrer, dès 522/523, effectivement entrée dans les mœurs, une réforme ordonnée par ce texte législatif, est-il une

[1] C'est ce qui avait eu lieu en Libye sous Anastase. Cf. *Édit d'Anastase sur la Libye*, 2 (dans les *Monatsberichte der Königl. Akademie der Wissensch. zu Berlin*, 1879).

raison suffisante pour renoncer à la date de 554, universellement admise aujourd'hui? Quelle que soit la date que l'on adopte pour l'édit, 539 ou 554, il est également singulier de rencontrer dès Justin Ier le double titre de « duc et augustal », et par conséquent nous ne gagnons rien à nous écarter de l'opinion reçue. Les arguments en faveur de l'an 554, résumés par Z. von Lingenthal dans son édition de l'édit sur l'Égypte, sont d'ailleurs trop solides pour céder autrement qu'à des preuves précises. Il faut donc croire, jusqu'à nouvel ordre, que dès les environs de l'an 523, trente ans avant le règlement définitif de la question, le titre d'augustal était déjà, dans la pratique et au moins par intermittences, accolé à celui de duc de Thébaïde.

En y ajoutant ce nouveau figurant, la liste des ducs de Thébaïde byzantins reste toujours bien fragmentaire et incertaine. Comme des points de repère de cette nature sont de première utilité pour l'histoire si obscure de cette phase de l'Égypte ancienne, on me saura gré peut-être d'indiquer à ce propos comment je proposerais, sous toutes réserves et jusqu'à nouvel ordre, de dresser cette liste pour le VIe siècle[1] :

Vers 510 (?). Fl. Arion, πατρίκιος καὶ δοὺξ τῆς Θηβαίων χώρας[2]. — Aucune indication de date n'accompagne cette mention; mais comme on connaît l'époque où vécurent ses fils et petit-fils, également nommés dans les papyrus, on peut avec certitude le classer au début du VIe siècle. C'est donc le même qui joua un rôle dans l'histoire byzantine : il a certainement exercé la charge de duc de Thébaïde avant 518, puisque Justin, dès son avènement, le fit préfet du prétoire, c'est-à-dire lui donna un grade beaucoup plus élevé[3]. Je le place vers 510, car Anastase, sur la fin de son règne, l'avait créé évêque de Nicée, dignité involontaire qu'il garda jusqu'en 518. Ce stage dans l'état ecclésiastique avait sans doute duré quelque temps.

522/523 (?) Fl. Marianos, δοὺξ καὶ αὐγουσταλίος τῆς Θηβαίων χώρας.

Vers 535. Narsès, τῶν ἐκείνῃ στρατιωτῶν ἄρχων (Proc., *Bell. Pers.*, I, 19)[4].

548-553. Joannes. — Cité dans l'Édit XIIIe de Justinien (chap. III, § 2)[5].

[1] Ce n'est pas ici le lieu de développer l'argumentation : je ne fais qu'indiquer rapidement les résultats auxquels m'ont conduit des recherches, que je publierai plus tard *in extenso*.

[2] *Pap. Oxyr.*, t. I, n° CXXX.

[3] Théoph., anno 6011.

[4] Pour la date, cf. mon étude sur Théodore de Philae (*Revue de l'Histoire des Religions*, 1909, p. 302).

[5] Cf. ici, p. 128, *Édit de Jean, duc de Thébaïde*.

553-x. Omos. — Cité dans l'Édit de Justinien (*ibid.*).

577. Tasonosos. — Mentionné par l'inscription de Philae que j'ai déjà rappelée.

584 (11 décembre) et 585 (septembre)?? Flavios Damonikos, *κόμης τοῦ θείου κονσιστωρίου καὶ τῶν στρατιωτικῶν ταγμάτων τοῦ Θηβαϊκοῦ λιμιτοῦ*[1], — Le personnage décoré de pareils titres ne peut guère avoir été que duc de Thébaïde. Quant à la date, voici comment je crois pouvoir l'établir. Le style des documents fait tout de suite songer au VIe siècle, et en outre : 1° le *limes Thebaïcus* a été, presque certainement, créé par Justinien[2]; 2° Damonikos est associé à un évêque nommé Daniel; l'île de Philae a bien possédé des évêques dès le Ve siècle au moins, mais le temple resta aux mains des païens jusqu'au milieu du VIe siècle : or ces inscriptions, ainsi que les suivantes, ont été trouvées dans le temple ou dans ses dépendances. L'évêque Daniel est donc forcément un successeur du fameux évêque Théodore, puisque c'est celui-ci qui, le premier, s'installa dans le temple. Ce Théodore étant encore de ce monde en 577[3], Apa Daniel a été intronisé au plus tôt en 578 : et comme les deux inscriptions qui le font connaître sont datées de la 3e et de la 4e indiction, elles ne sauraient être antérieures aux années 584 et 585. Elles pourraient, il est vrai, se placer en 599 et 600, ou plus tard encore. Mais je ne le pense pas : elles font allusion, en effet, comme celle du duc Théodore et dans les mêmes termes, à des réparations de murailles. Ces réparations doivent être à peu près contemporaines les unes des autres. L'île de Philae, après qu'on en eut chassé définitivement les Blemmyes, devint un point stratégique et en cette qualité fut fortifiée le plus tôt possible.

593 (6 juillet)? Fl. Ammônios, fils d'Asklépiadès, *ἐνδοξότατος κόμης* (?). — Ce personnage, connu lui aussi par une inscription de Philae[4], est peut-être un duc de Thébaïde; c'est pourquoi je l'ai rangé ici, malgré les doutes très sérieux que je suis forcé de formuler. En réalité, je crois qu'il faudrait plutôt compléter ainsi : *ἐνδοξότατος κόμης τῶν καθολικῶν δόμων τοῦ Θηβαϊκοῦ λιμιτοῦ* : c'est le titre décerné à un certain Fl. Mich(aël), dans un autre texte de la même île (n° 598). Quant à la date, elle est ainsi donnée dans le *Recueil*, d'après la copie de M. Borchardt : *ἔτει φ.ι.ϛ τῆς // ιϛ // ἰνδικ* = 796 de notre ère. La correction de *ἔτει φ.ι.ϛ* en *ἐπεὶφ ιϛ* « le 12 épiphi », s'impose. La

[1] G. Lefebvre, *Recueil des inscript. grecques-chrét. d'Égypte*, n°s 592 et 593.

[2] Édict. XIII, m. 1. Je ne connais pas d'exemple du mot λιμιτόν avant le VIe siècle.

[3] Lefebvre, *op. cit.*, n° 584.

[4] *Ibid.*, n° 596.

12e indiction, en suivant le même raisonnement qui nous a servi pour Fl. Damonikos, correspond à l'an 593 (12 épiphi = 6 juillet)[1].

Date incertaine. Gabriel, δουξ τῆς Θηβαίων χώρας κ(αὶ) Αἰγύ(πτου) [ἔπα]ρχ(ος)(?)[2]. — Ce dernier, lui aussi, d'après le style de l'inscription, est probablement de la fin du VIe siècle.

Il reste, dans l'énumération des titres et qualités de Fl. Marianos, deux mots que nous avons laissés jusqu'ici hors de la discussion : ce sont ces termes obscurs «πραιφέκτου Ἰουστίνου», génitifs si singulièrement intercalés dans la série des datifs. Il est clair, d'après le sens ou plutôt le non-sens qui en résulterait, qu'on ne peut les rattacher grammaticalement à aucun des deux substantifs δουκὶ ou πατρικίῳ, qui l'encadrent. On ne peut pas davantage y voir un génitif de filiation. En publiant dernièrement la requête des habitants d'Aphrodité, j'ai déjà indiqué la difficulté, et adopté, faute de mieux, cette traduction : «Justin étant préfet». C'est là une explication un peu forcée, il est vrai, mais je n'en vois toujours pas d'autre à proposer. En tout cas, quelle que soit l'opinion où l'on préfère se ranger, le Justin en question demeure un personnage mystérieux. Son titre est indiqué avec une velléité de précision : on n'a pas employé un de ces vagues équivalents en langue grecque, un de ces mots comme ἄρχων ou στρατηγός, dans lesquels on peut reconnaître tel magistrat qu'on voudra, du haut en bas de la hiérarchie. On s'est donné la peine de le transcrire du latin; son rang dans l'administration est bien exactement celui de *préfet*, assez rare à l'époque. Logiquement, on ne voit guère ici que le susdit Justin ait pu être autre chose que préfet du prétoire ou augustal.

Or, en 522/523, le préfet des prétoires d'Orient devait être le Théodore qu'on trouve mentionné en 524[3]; en tout cas, je n'en connais aucun du nom

[1] M. Serruys a déjà fait observer (*Rev. de Philol.*, t. XXXIII, p. 70) que cette correction était nécessaire. Mais je ne puis partager son avis, quand il attribue à la fin du IVe siècle ou au début du Ve l'inscription n° 597, et par suite toutes les inscriptions non datées de Philae, car elles sont étroitement apparentées. J'ai donné plus haut mes raisons.

[2] G. Lefebvre, *op. cit.*, n° 562. La seconde partie du titre me paraît renfermer une erreur de lecture. La planche qu'on voit dans l'ouvrage de Hall (n° 9) ne m'a pas permis de proposer une autre leçon, mais je couperais le groupe καιχ en κα χ plutôt qu'en κ(αι) Αιχ (cf. plus bas, le mot και écrit en entier de la même façon). Quant aux lettres ρχ, elles semblent trop mutilées pour permettre de restituer le mot.

[3] *Cod. Just.*, I, 8, 7.

de Justin. Quant aux augustaux d'Alexandrie, la liste en est fort mal établie, et nous ignorons qui remplissait cette charge en cette année. Mais la supériorité de l'augustal alexandrin sur le duc de Thébaïde était vraiment trop peu marquée à cette époque, pour qu'on puisse admettre qu'il s'agisse ici de lui. Il reste cette circonstance singulière, que le nom de ce préfet inconnu est précisément celui de l'empereur régnant[1]. Je crois donc complètement inutile, dans ces conditions, de chercher plus loin qui pouvait être Justin, et à quel titre on a fait intervenir son nom dans les requêtes adressées au duc Marianos.

Il serait intéressant pour l'histoire locale, si peu connue, des provinces de l'empire byzantin, de retrouver quelques détails sur la vie et les occupations de ces hauts fonctionnaires dont l'histoire officielle ne parle jamais, dont on ne sait que les noms, et encore assez rarement. Ils ont exercé cependant une influence considérable sur les destinées de ces races étrangères où on les envoyait en quelque sorte régner : surtout en Égypte et dans les pays d'Orient, où de l'attitude prise par eux dans les conflits religieux qui divisaient cette partie du monde romain, pouvaient découler la paix ou la persécution. Quelques-uns d'entre eux, sauvés par hasard d'un oubli complet, comme par exemple ce duc d'Égypte Aristomaque, dont Jean de Nikiou nous a retracé l'extraordinaire fortune[2], nous montrent à quel rôle souverain ils pouvaient prétendre. Dans le cas présent, par malheur, il nous est impossible de recueillir des renseignements bien précis; mais j'essayerai cependant de réunir ici tout ce qu'on peut encore tirer de certain ou d'hypothétique sur le compte de Fl. Marianos, en fouillant dans les papyrus d'Aphrodité.

Sa résidence semble avoir été Antinoé : Thèbes était déchue depuis le Haut-Empire romain. L'auteur du *Synecdème* paraît plutôt désigner Ptolémaïs comme capitale du duc[3] : mais ce témoignage n'a ici que peu de valeur, puisque, comme nous venons de le voir, il est postérieur au morcellement de la Thébaïde en deux provinces. J'ai déjà dit que parmi les requêtes retrouvées à Kôm-Ichgaou,

[1] J'ai signalé plus haut (p. 108), l'application qu'on pourrait faire de ces deux mots à Justin, neveu de Justin II et préfet augustal, si l'on admettait que Marianos a vécu après la réforme de 554. Mais ce nouvel indice ne suffit pas à me convaincre du bien-fondé de l'hypothèse.

[2] Jean de Nikiou, c. xcv.

[3] Hierocl., *Synecd.*, 731, 7 :

ξε. Ἐπαρχία Θηβαΐδος τῆς ἄνω
ὑπὸ δοῦκα, πόλεις ιβ
Πτολεμαΐς.

il en est beaucoup qui n'émanent pas des habitants d'Aphroditê; sans parler de celles dont l'origine est douteuse, une au moins est signée des décurions d'*Omboi*[1], une autre d'une habitante de *Sabbis*, dans le nome Théodosiopolite[2], une troisième, d'un citoyen d'Antæopolis[3]. Or, malgré la distance qui sépare ces trois points, toutes les pièces de cette nature sont, à n'en pas douter, de la même écriture, une grosse écriture très régulière et très soignée, bien caractéristique et facilement reconnaissable. Elles débutent toutes par le même protocole invariable, elles emploient les mêmes formules, le même style ampoulé, les mêmes images incohérentes[4]. Elles sont construites sur le même plan : d'abord une phrase élogieuse, exprimant la confiance des plaignants en la justice du duc; puis l'exposé de l'affaire, annoncé par les mots : ⸸ *Διδάσκομεν οὖν τὸ καθ' ἡμᾶς πρᾶγμα ἐν τούτοις ἔχον*; enfin des vœux pour le salut et la conservation de Fl. Marianos, en termes sensiblement identiques pour toutes. Il est évident à première lecture qu'elles sortent d'une seule officine, qu'elles ont été rédigées, non pas à Aphroditê ni en aucun autre des lieux précités, mais par le même scribe, au seul endroit où aient pu se rencontrer ces divers plaideurs : dans la capitale du duc, autour de son tribunal.

La question se résume donc ainsi : de quelle localité unique peuvent provenir ces papiers, qu'un hasard a fait découvrir sur le site de l'ancien village d'Aphroditê? Les faits eux-mêmes dictent la réponse. La collection totale des papyrus recueillis par M. G. Lefebvre à Kôm-Ichgaou comprend, en dehors de ceux qui ont été écrits à Aphroditê, à Antæopolis ou dans une localité non indiquée :

Papyrus provenant d'Antinoé	16
Provenant d'Hermopolis	1 (?)
Provenant de Panopolis	2 (?)

[1] Elle porte dans le *Catalogue du Musée du Caire* le n° 67004. Laquelle des deux villes d'Omboi est ici désignée, celle qui est aujourd'hui Kôm-Ombô, ou celle qui avoisinait Tentyra (Dendérah), et dont Juvénal se moque dans sa XVe satire? La première identification est la plus vraisemblable, car Hiéroclès (739, 7) et Georges de Chypre (779) ne citent qu'une seule localité de ce nom, et la placent au sud de Latopolis (Esneh) et d'Apollinopolis (Edfou), comme l'actuelle Kôm-Ombô.

[2] *Ibid.*, n° 67006.

[3] *Ibid.*, n° 67009.

[4] Par exemple celle-ci, dont le ridicule est proprement intraduisible : . . . *προκυλινδούμενοι ἥκαμεν παρὰ πόδα τῶν ἀνεπάφων ὑμῶν ἰχνῶν* (n°s 67005, p. I, l. 8-9; 67005, l. 8; 67009, l. 5-6), et avec des variantes dans les autres.

On peut donc dire, à trois exceptions près, que tout ce qui n'a pas été écrit à Aphrodité a été apporté d'Antinoé. Les documents judiciaires concernant Fl. Marianos auront sans nul doute fait partie de ce dernier lot.

Je trouve une confirmation de cette opinion dans un passage d'une de nos requêtes [1]. Ce serait même une preuve décisive si la mauvaise conservation du papyrus en cet endroit n'avait nécessité des restitutions, toujours douteuses. Les décurions d'Omboi s'expriment ainsi, à la ligne 14 :

... ὁ ὠμοβάρβαρος ὁ [ἐκ|εῖνος, [καὶ] μιξοβάρβαρο[ς κ]αὶ μιξ[έλ]λην, ἀπόν-τω[ν ἡ]μῶ[ν κ]αὶ παρόντ[ων] ἐνται[ῦθ]α ἐπὶ [τῆσδε τ]ῆς πόλεως Ἀν[τι]-νό[ου], δημοσίας χρ[είας ἐν]ε[κεν(?)...

...ce monstre, demi-barbare et demi-grec, ..., pendant que nous étions absents, nous trouvant ici, en la présente ville d'Antinoé, au sujet des impôts...

Ainsi, non seulement les décurions seraient venus à Antinoé pour plaider leur cause, mais encore ils y viendraient régulièrement, pour recevoir les ordres de l'*officium* ducal au sujet de l'administration de leur commune. Je tiens d'ailleurs cette lecture pour à peu près certaine dans son ensemble : car s'il est possible de restituer τῆς αὐτῆς πόλεως au lieu de τῆσδε τῆς πόλεως (αὐτῆς se rapportant à une partie de la phrase aujourd'hui perdue dans une lacune), la présence du mot ἐνταῦθα, rapproché du nom d'Antinoé, ne laisse plus guère de place à aucun doute.

Si l'on se demande pourquoi des suppliques rédigées par un écrivain public d'Antinoé ont été transportées à Aphrodité, la réponse est facile. Le papyrus coûtait cher, et on ne reculait devant rien pour réduire cette dépense nécessaire, comme le prouve l'emploi des ostraca. Les pièces que les plaideurs remettaient au duc de Thébaïde n'étaient écrites qu'au recto : le verso pouvait encore servir. Quand les procès où elles avaient figuré furent oubliés, un habitant d'Aphrodité acheta au marché d'Antinoé, pour cet usage, tout ce lot de vieux papiers qui a maintenant trouvé asile au Musée du Caire. Cet habitant était poète; il nous a laissé, en témoignage de son génie anonyme, des brouillons d'épîtres en vers au dos des actes d'accusation et des contrats

[1] *Catal. du Musée du Caire*, n° 67004.

notariés : c'est sa maison, et son magasin de fournitures, que nous avons retrouvés à Kôm-Ichgaou.

C'est donc à Antinoé que se trouvait le *palatium* ducal, c'est là que Marianos tenait sa cour et rendait la justice. Thèbes était dès lors presque aussi ruinée qu'elle l'est de nos jours. Notre poète inconnu d'Aphrodité, à qui la disette presque absolue de documents littéraires pour l'Égypte de cette époque donne un certain intérêt que ne mériterait pas la seule platitude de ses vers, nous donne de l'ancienne capitale une brève description qui serait encore exacte aujourd'hui :

Θήβη τειχιόεσσα, καὶ ἐν κονίηισι πεσοῦσα[1].

Thèbes entourée de murs et tombée en poussière.

Une enceinte en briques crues, renfermant les ruines de Karnak et des huttes de terre écroulées, c'était déjà, paraît-il, tout ce qui restait de Thèbes vers l'an 540 de notre ère. Quant à Ptolémaïs, ville plus moderne, qui allait bientôt, lors du fractionnement de la Thébaïde, devenir la métropole de la province supérieure, elle n'atteignit jamais à cette étendue et à cette beauté d'Antinoé, qui excita l'admiration de l'expédition française, quand elle en vit, à l'aurore du XIXe siècle, les ruines encore debout. C'était presque une ville grecque, douée de ces deux monuments nécessaires à la vie hellénique, un théâtre et des thermes; c'était un petit centre artistique et intellectuel, la seule ville, dans ce pays d'agriculture, qui pût rappeler, même de très loin, le mouvement et la vie d'Alexandrie.

Le règne de Marianos — l'expression n'est pas trop forte — semble avoir été, sinon parfaitement calme, du moins dépourvu de grands événements. Le temps n'était plus des grandes expéditions vers le sud, comme au IVe et au Ve siècle, contre la Nubie envahissante : après la campagne de 451, l'histoire ne mentionne plus la moindre attaque barbare sur les frontières de Thébaïde. Le rôle de commandant des troupes n'était cependant pas une parfaite sinécure. Les Blemmyes restaient aux portes, au sud derrière la cataracte, à l'est dans les nombreuses oasis du désert Arabique, tout le long de la province, entre le Nil

[1] *Catal. du Musée du Caire*, n° 67055, verso, l. 24.

et la mer Rouge. Dans ce pays plat, dépourvu de grandes villes fortifiées, aucune localité, même très éloignée de la Nubie, ne pouvait se croire à l'abri d'une razzia. Les décurions du village d'Omboi[1], dans leur requête à Fl. Marianos, accusent un certain Kollouthos d'avoir entretenu des rapports et conclu un pacte avec ces barbares (*διαπραξάμενος συνομόνοιαν τοῖς εἰρημένοις βάρβαροις*, l. 11; ils sont appelés Βλέμυες expressément, à la ligne 9): et grâce à leur aide «il nous a entièrement ruinés, il a rendu inhabitables nos maisons dévastées, il a saccagé tout ce qui nous appartenait[2]». Contre ces brigands le duc et ses lieutenants avaient continuellement à livrer des escarmouches.

Le poète d'Aphrodité s'en est souvenu, dans une pièce de date incertaine. Ces opérations de police lui paraissent des guerres homériques, et il embouche sa trompette épique pour éterniser la gloire de deux obscurs capitaines, Kyrillos et Kométès, qui se distinguèrent en semblable occasion.

Deux pièces de vers sont consacrées par lui à la gloire militaire d'un duc de Thébaïde; l'une d'elles[3] commence par ces mots, qui prouvent que la tranquillité ne régnait pas encore dans le pays d'une manière souveraine :

Θήβη πᾶσα χόρευσον, εἰρήνην δέχου·
οὐ γὰρ θεωρήσεις (sic) κακουργικὴν ἔτι
οὐ βαρβάρων δέος φιλοπραγμόνων χρίσιν·
πάντῃ γὰρ εἰρήνη θεόπνευστος ῥέει, etc.

Terre de Thèbes, tressaille de joie tout entière, reçois la paix; car désormais tu ne verras plus les luttes malfaisantes, tu ne craindras plus les barbares avides (?). Le souffle de Dieu répand partout la paix, etc.

Ce versificateur s'est souvent adressé au duc de Thébaïde. Une seule fois[4], il nous indique clairement le nom de son héros : c'est «le stratiarque Jean», le même évidemment dont parle l'édit de Justinien. Mais, dans les deux poèmes guerriers que j'ai cités plus haut, ce nom n'est pas prononcé, et quelques indices pourraient faire croire qu'ils ont été dédiés à notre Flavios Marianos.

[1] *Catal. du Musée du Caire*, n° 67004.

[2] *. . .καὶ ἐπραίτευσαν ἡμᾶς πανταχῶς, καὶ ἀοικήτους τὰς ἡμετέρας ἐξεπορθησαν οἰκίας, λεηλάτησας τὰ πάντοῖα ἡμῶν πράγματα* (l. 10).

[3] N° 67090 du *Catalogue* (verso, l. 91-94).

[4] N° 67055, verso, l. 3 et 28.

Le papyrus qui les porte est par malheur très endommagé, surtout aux endroits importants; mais ce qu'il en reste d'intelligible est curieux.

Le duc est appelé (n° 67090, verso, l. 20):

Ὦ στρατιαρχε μέγιστε, καὶ ὕπατε, πάτερ ἀνάκτων.

O grand stratiarque, consul, père de princes.

Fl. Marianos, on s'en souvient, portait le titre de ἀπὸ ὑπάτων et avait plusieurs enfants, pour le salut desquels les postulants de nos requêtes n'oublient pas de faire des vœux. En regard de ce vers, on lit dans la marge :

Οὐ πέλεν, οὐ πέλεν ἄλλος ὁμοῖος (*sic*) Ἀθανασίῳ.

Il n'existe pas, il n'existe nul autre homme semblable à Athanase.

Vers pitoyable, mais précieux par l'indication qu'il fournit : Athanase était un des noms de Marianos. Juste au-dessus de lui, et toujours dans la marge, on lit cette autre note, celle-ci incomplète :

Καλλίνικόν τε Κόνωνα πενιχρωτάτους πι . . . .

Tous ces vers écrits dans la marge paraissent former une pièce indépendante de la principale. Ils sont trop mutilés pour qu'on leur puisse donner un sens suivi, mais on remarquera cette circonstance, qui n'est peut-être pas l'effet du hasard : les trois noms propres figurent dans la longue liste du duc Marianos, telles que nous la fournissent les requêtes d'Antinoé. Toutefois les deux derniers, étant donné l'adjectif au pluriel qui les suit et qui est peut-être leur épithète, semblent plutôt s'appliquer à deux personnages distincts.

Il serait tentant de supposer que ces noms désignent un seul et même gouverneur, qui serait Marianos. Malheureusement, aucun titre ne leur est accolé; ce sont peut-être des lieutenants de Jean, à qui ces vers seraient alors adressés. Ce qui me porte à la prudence en cette occasion, c'est que le poète anonyme écrivait encore sous le règne de Justin II, comme nous le prouve un contrat dont il utilisa le verso. Sa carrière eût donc été bien longue, s'il avait vraiment célébré Marianos en 523.

Comme *augustal*, s'il faut se fier à l'éloquence des plaideurs, Fl. Marianos n'aurait pas été moins remarquable que comme duc. C'est du moins ce que le scribe, rédacteur de ces actes, s'efforce de nous prouver dans son style boursouflé jusqu'au ridicule : « Toute justice et équité, fait-il dire aux députés d'Aphrodité [1], illuminent sans cesse les abords de votre tout à fait excellente et éminente Puissance, vers laquelle nous nous tournons, comme autrefois les âmes de l'Hadès (des limbes) attendaient la venue du Christ, le Dieu éternel », etc. Chacune des requêtes retrouvées à Aphrodité débute par une formule analogue; le lecteur est libre d'y ajouter foi, et d'admettre que Fl. Marianos réalisa le type idéal du fonctionnaire byzantin, tel qu'il aurait dû exister. Quoi qu'il en soit, le nombre des procès plaidés devant lui, et la faible importance de la plupart d'entre eux, témoignent d'une activité soucieuse des moindres détails : un duc de Thébaïde devait être un personnage fort occupé, s'il remplissait son devoir en conscience.

La teneur de ces documents ne nous apprend rien de nouveau sur la personne du duc, ni sur l'administration du *limes* en général. Un seul fait important me paraît s'en dégager : l'effacement extraordinaire du gouverneur civil, du *praeses*, subordonné à Marianos depuis que celui-ci avait joint l'autorité civile à son commandement militaire. On ne trouve rien, dans aucune de ces pièces, qui permette de supposer que les affaires aient déjà été examinées par lui, qu'elles ne soient soumises au duc qu'en seconde instance. Quand il s'agit de procès aussi graves que celui d'Aphrodité contre le pagarque d'Antæou, ou des décurions d'Ombos contre un individu accusé de trahison et de sorcellerie, passe encore; mais que les moines d'un obscur couvent, par exemple, s'adressent directement au duc et augustal pour entrer en possession de six aroures de terrain qu'on leur conteste [2], qu'ils le prient de donner lui-même des ordres à cet effet au pagarque d'Antæou et au τοποτηρητής de la même localité, c'est-à-dire à des employés d'ordre tout à fait inférieur, c'est ce qui donne une singulière idée de l'amoindrissement du *praeses* : ne serait-il plus qu'une insignifiante doublure du commandant militaire? Or, si l'on réfléchit qu'à cette époque la Thébaïde ne formait encore qu'une seule éparchie, dont Marianos était duc *et augustal*, on conclura qu'apparemment il ne restait plus de place

[1] *Req. d'Aphrod.*, p. 1, l. 1. — [2] N° 67003.

pour un *praeses* : il a disparu momentanément, l'Augustal en tenant lieu. D'ailleurs, l'attribution des pouvoirs civils au duc n'était encore qu'un fait exceptionnel et irrégulier, qui ne dura peut-être que ce que dura l'administration de Fl. Marianos. Après lui, on dut de nouveau nommer des gouverneurs civils[1].

Le duc, en tout cas, est un vice-roi omnipotent : il a ses flatteurs et ses poètes de cour, qui le traitent de prince (ἄναξ), lui et ses enfants; on lui donne les titres de κύριος, de δεσπότης, les mêmes qui servent à désigner le souverain; il n'est pas jusqu'à cette curieuse expression, κύριοι ἀεὶ τῆς ἐπαρχείας « maître pour toujours de l'éparchie », qui ne rappelle le *Perpetuus Augustus* des actes impériaux. Il ne lui manque que l'hérédité, pour se transformer rapidement en vassal féodal de l'empire.

Il lui manquait souvent, en outre, la confiance des indigènes : tout ce qui venait de Constantinople était suspect aux yeux des Coptes, et les grands fonctionnaires étaient pris d'ordinaire dans l'entourage du souverain. Cependant on en cite quelques-uns qui, par leur naissance, appartenaient à cette terre d'Égypte qu'ils furent appelés à gouverner[2]. Sous Justin Ier et ses successeurs, cette première question se doublait d'une autre, inséparable de celle-là : indigène, le duc était presque sûrement monophysite, ou du moins indulgent à cette hérésie; étranger, il devait exécuter dans toute leur rigueur les édits impériaux, et déchaîner la persécution dans sa province. Pour compléter l'idée que nous nous faisons de Flavios Marianos, il faudrait donc pouvoir élucider ce problème obscur de sa nationalité. Je me hâte de reconnaître que parmi tous les papyrus de Kôm-Ichgaou, aucun ne nous fournit d'argument probant dans un sens ou dans un autre, et je n'aurais pas même soulevé cette difficulté sans la circonstance suivante.

Marianos, dans les requêtes dont nous nous occupons, est déclaré « duc et augustal de Thébaïde *pour la seconde fois* » (δουκὶ καὶ αὐγουσταλίῳ τῆς Θηβαίων χώρας τὸ β̄). Je ne vois aucune autre manière d'entendre cette expression

[1] L'existence du *praeses* est affirmée par le papyrus n° 6730, qu'on trouvera publié plus loin; et aussi par de nombreux rôles financiers du village d'Aphroditè, qui mentionnent fréquemment le titre d'ἡγεμών (une des transcriptions du mot *praeses*), et les employés du bureau présidial, l'ἡγεμονικὴ τάξις.

[2] Fl. Apion, duc de Thébaïde (*Pap. Oxyr.*, t. I, n° CXXX); Aristomaque, duc et augustal d'Égypte (Jean de Nikiou, c. XCV).

embarrassante. Il serait absolument arbitraire de traduire «la deuxième année», et incorrect de vouloir comprendre «la Thébaïde seconde». D'ailleurs le sens que je donne est confirmé par quelques locutions analogues qu'on relève dans les Novelles de Justinien. Ainsi, par exemple, en 538 (nov. 72-XCII de l'éd. Z. von Lingenthal), comme en 541 (nov. 109-CXXIX), pour ne choisir que ces deux dates, le préfet du prétoire Jean est appelé ὕπαρχος τῶν ἀνατολικῶν πραιτωρίων τὸ δεύτερον ἀπὸ ὑπάτων, etc. «préfet du prétoire d'Orient *pour la seconde fois*». Enfin il est certain que notre personnage a été duc *à deux reprises différentes* : c'est ce qu'expriment clairement les plaignants d'Aphrodité quand ils lui disent : «Ils (*nos pères* : il est donc question d'une époque déjà un peu ancienne) vous avaient pour vrai chef et bienfaiteur, *lors de votre premier et bienfaisant gouvernement*» (ἐπὶ τῆς πρώτης ὑμῶν εὐαρχείας)[1]. Les magistratures byzantines n'ayant pas de durée fixe, s'il est établi que Fl. Marianos fut deux fois duc de Thébaïde, on doit admettre que ces deux périodes ne furent pas consécutives. Nous ne saurons probablement jamais pour quelles causes il fut disgracié, puis réintégré sur place dans les mêmes fonctions[2] : mais, quelle qu'en soit l'explication, le fait semble indiquer qu'il habitait ordinairement la Thébaïde, et qu'il y était resté après sa chute, puisque la faveur impériale, en revenant à lui, confia de nouveau ce pays à ses talents administratifs. Était-il donc indigène? C'est là un indice. S'il n'avait existé quelque lien qui l'attachât à l'Égypte, il est probable qu'il n'y serait pas demeuré après sa révocation, et n'y serait pas retourné après sa rentrée en grâce.

L'argument est assez faible; il n'y en a pas de meilleur. Aucun des noms, si nombreux pourtant, de Flavios Marianos, n'est caractéristique de l'Égypte. Les moines du couvent des Apôtres Christophores, dans leur requête que j'ai mentionnée plus haut, louent la piété du duc, et son zèle à accomplir tout acte

[1] *Req. d'Aphrod.*, p. 3, l. 9. Je dois reconnaître que cette interprétation des mots τὸ β̄, pour naturelle qu'elle soit, soulève néanmoins une grave difficulté : le duc Théodore, dans l'inscription de Philae déjà citée, est qualifié de duc et augustal de Thébaïde τὸ α̅, *pour la première fois*. Théodore ne pouvait savoir s'il occuperait ce poste une seconde fois : si la lecture est exacte, il faudrait donc, ici, traduire «la première année?». Du moins, dans le cas de Marianos, cette traduction est-elle à rejeter absolument : puisque, je le répète, les gens d'Aphrodité déclarent que «leurs pères» ont eu la vie heureuse «lors de son premier gouvernement».

[2] On connaît un exemple, à l'époque byzantine, de la destitution, puis d'une seconde nomination d'un préfet d'Alexandrie : Jean, sous Maurice (Jean de Nikiou, c. XCVII).

agréable à Dieu, en particulier à protéger les biens des monastères contre les convoitises du siècle. Ces moines devaient être monophysites, et par conséquent l'homme qu'ils jugent si saint devrait logiquement l'être aussi : mais peut-on voir dans leurs paroles autre chose qu'une flatterie bien placée?

Je me contenterai donc d'indiquer l'hypothèse sans y insister. La nationalité égyptienne de Marianos, si elle était prouvée, laisserait supposer que le pays n'eut pas, sous son administration, beaucoup à souffrir de dissensions religieuses. D'ailleurs, la persécution, commencée dès 518 dans tout le reste de l'Orient, ne débuta sérieusement en Égypte que vers 538, avec l'arrivée au patriarcat de Paul le Tabennésiote.

Tels sont tous les renseignements et les conjectures que j'ai pu rassembler autour du nom de Flavios Marianos, duc de Thébaïde. C'est peu, et c'est assez vague, je le reconnais, mais l'histoire provinciale de l'empire byzantin est plongée dans une telle obscurité, que c'est déjà une heureuse chance pour nous, de trouver dans un pays comme l'Égypte des renseignements épars qui se complètent peu à peu, nous donnent une vue directe sur la réalité, et nous montrent, à travers le fatras des lois, quelque chose comme l'envers du code de Justinien.

III

L'ANNONE D'APHRODITÉ.

Bande de papyrus de 0 m. 73 cent. de longueur et 0 m. 30 cent. de largeur. Les lignes d'écriture sont disposées dans le sens de la longueur. Cursive très soignée[1].

(A) [Φ]λ/ Θεοδωρος Μηνας Ἰōλιανος Ιακκωβος ο μεγαλο[π]ρ^{s}/ κομ^{s} και αρχ^{s} της Θηβ^{ς} επαρχει[α]ς τοδε·

(A). *Ligne 1.* Θεοδωρος : lecture probable, mais non absolument certaine. — Μεγαλοπρ^{s}/ κομ^{s} = μεγαλοπρεπεσ^{τ}ατος κομης. — Αρχ^{s} = αρχων. — Θηβ^{ς} = Θηβαιων. — Τοδε : le δε est douteux. On pourrait y lire ις, ce qui n'offrirait aucun sens. Il ne semble pas qu'il y ait là το α, c'est-à-dire une formule analogue au π δουκι και πγουσ^{τ}αλιω της Θηβαιων χωρας το β des requêtes étudiées plus haut.

[1] *Catal. Pap. byz. du Musée du Caire*, n° 67030.

[Τ]ου καιρου εισ[α]ντος εν ω χρη την της απαρ[α]ιτητου σιτοπομπ[ι]ας
Φροντιδα γενεσθαι της ευτυχους δεκατης
. . . .
[επι]νεμησεως, πασης ραθυμιας μεμψιν εκκλεινοντες εκπεμψαι αυτην εις
την Αλεξανδρειων μεγαλοπολιν
[μ]ετα παντος φοβου σπουδασατε, μικροις σκαφεσιν εμβαλλομενοι το
επιζητουμενον μετρον ευθυ και
[παρ]αχρημα, κατα την υπ[ο]τετα[γμ]ενην γνωσιν κινδυνω της ταξεως·
ταυτης γαρ ενεκα της αιτιας
[ε]κ ταξεως απεσ[α]λται ☩ L εξι
κελ ς

☩ Τοις απο κωμ(ης) Αφροδιτης τῶ Ανταιοπολιτου

Ligne 2. Εισ[α]ντος : pour ισ[α]ντος.

Ligne 3. Εκκλεινοντες = εκκλινοντες. — Ταυτην : le scribe avait d'abord employé le mot αυτην qu'il a transformé après coup par l'addition d'un τ initial.

Ligne 6. Κελ ς = κελευει(?). On aurait ainsi : Φλ(ς) Θεοδωρος, etc. . . . τοδε [l. 2-6] κελευει. J'ignore la valeur du groupe Lεξι (*legi*?), si c'est bien ainsi qu'il faut le lire. Le signe qu'on lit en dessous n'est sans doute qu'un dérivé du chrisme ☩.

Ligne 7. Τοις απο κωμης.

En regard de ces cinq lignes de grosse écriture, sur l'extrémité droite du papyrus, on lit la γνῶσις suivante, en écriture cursive ordinaire :

(B) ☩ [Χρ]η εκ της ὑμων κωμη[ς, κα]τα μι[μησιν(?)]
[τη]ς παρελθουσης ενατης επι[νεμησεως],
[το ὑ]ποτεταγμενον μετρον λογω [ε]μβολ[ης]
[δ]εκατης επινεμησεως εισενεγκειν [και(?)]
ε[μ]βαλεσθαι πλοιοις, και τον προεδρον κ[αι τον]
[επ]μελ[ε]την και τους ναυτας μετ[α] και τ[ων]
πλοιων πεφορτωμενων των γενημ[ατων]

(B). *Ligne 1.* Il reste encore des traces du κ de κατα.

εκπεμψαι εις την ταξιν προς την συνηθη . . . .
των ὑπ[ο]μνημ̣ατων, ωστε μετα ταυτα εκπε[μ]ψαι
το αυτο μετρον εις την μεγαλοπολιν Αλεξανδ[ρεων].

Σιτ̄ο̄ ⸗ ,ς ν[ϛ]

ουτ

\+ Λογ̣ς δ̄/ μικρ̣ς σκαφ̄/ . . . . . σιτ̄ο̄ ⸗ ,β̄// . .
Λογ̣ς μεγαλ̣/ εμβολης . . . . . σιτ̄ο̄ ⸗ ,δνγ̄// . .

TRADUCTION.

(A). « Flavios Theodoros Menas Ioulianos Iakkôbos, le *magnifique* comte et *praeses* de l'éparchie de Thébaïde, ordonne ceci :

« Le moment est venu où il faut de toute nécessité s'occuper de l'envoi des blés (dus pour l'exercice) de l'heureuse indiction dixième. Ne vous exposez donc pas au reproche de négligence, mais craignez (la loi) et hâtez-vous d'envoyer les blés à la grande ville [1] d'Alexandrie; chargez sur de petites barques [2], en toute diligence et célérité, la quantité qui vous est demandée, en vous conformant au rôle ci-dessous dressé sous la responsabilité de l'*officium*. Car c'est à cette fin qu'on (vous) l'a expédié [le rôle] de l'*officium*.

« ⸗ Aux principaux d'Aphrodité, dans le nome Antéopolite. »

(B). « Les gens de votre village doivent, (ainsi qu'il a été fait pour?) la neuvième indiction écoulée, envoyer et embarquer sur des bateaux la quantité de blé ci-dessous indiquée, comme contribution à l'annone de la dixième indiction. Envoyez à l'*officium* le proèdre, l'épimélète et les bateliers, accompagnant les esquifs chargés de grains, d'après l'habitude . . . [*une lacune*], afin qu'ensuite on envoie ledit chargement à la grande ville d'Alexandrie. »

Blé . . . . . 6053 artabes(?), à savoir :
\+ Total (du blé envoyé) par petites barques . . . 2000 artabes.
Total (du blé) de la grande annone . . . . . 4053 artabes.

[1] Μεγαλοπόλις. Cf. Éd. XIII, Just., chap. 1, § 6 : (σῖτον) τῶν παρ' ἡμῶν βιλσιμουμένων τῆς μεγάλης τῶν Ἀλεξανδρέων πόλεως.

[2] Cf. Procope, de Ædif., VI, 1 : c'est que le canal qui relie le Nil à Alexandrie n'est pas accessible aux grosses embarcations.

Les noms de ce nouveau fonctionnaire, Fl. Théodore Ménas Julien Jacques, pour être moins nombreux que ceux de Fl. Marianos, ne laissent pas de présenter une difficulté analogue. Le nom usuel n'est pas mis en relief, en sorte que le personnage est malaisé à identifier, et que nous pourrions découvrir de nouveaux documents où il serait parlé de lui, sans le reconnaître. Ici, aucun fil conducteur ne se rencontre pour nous guider; je pense, toutefois, qu'on peut l'appeler Théodore tout court dans la suite de cet article, puisque ce nom est le premier de sa série, comme *Marianos* l'était de la sienne. Deux de ces noms ont du moins un avantage, que n'offraient pas ceux du duc et augustal de Thébaïde : ils indiquent à n'en pas douter la nationalité de l'individu qui les porta. Ménas est un nom presque exclusivement égyptien. Jacques ou Jacob est également très fréquent parmi les Coptes. Le fonctionnaire byzantin qui a rendu cette ordonnance était certainement un indigène. C'est un exemple de plus qui nous prouve que les Coptes n'étaient pas aussi complètement exclus de la hiérarchie impériale qu'on l'a souvent répété.

Fl. Théodore était comte, ce qui ne nous apprend pas grand'chose, puisqu'à l'époque byzantine cette dignité jadis enviée avait fini par se répandre à l'infini. Mais il est en outre ἄρχων de Thébaïde. Ἄρχων est un mot vague, comme presque tous les équivalents grecs des titres créés par les Romains (στρατηγός, ἡγεμών, ἔπαρχος, etc.). Mais ici, il est déterminé par les mots qui suivent : *l'archonte de l'éparchie*, c'est évidemment le gouverneur. Non pas le duc, magistrat militaire dont nous connaissons les titres (στρατηλάτης et δούξ), mais le *praeses* civil. Il semble d'ailleurs que le terme d'ἄρχων ait été, avec celui d'ἡγεμών employé par Hiéroclès, le plus communément usité pour traduire le mot latin *praeses*. Les fonctionnaires appelés οἱ ἐπιχώριοι ἄρχοντες par l'édit XIII de Justinien sont évidemment les gouverneurs civils de province, comme l'indique en note Z. von Lingenthal[1]. Nous avons déjà rencontré cette expression dans le rescrit adressé par l'empereur Justinien au duc de Thébaïde : le prince y parle d'ἄρχοντες dirigeant une ἐπιχώριος τάξις[2], qui ne peuvent être que les *praesides* successifs de la province. Peut-être bien

[1] Zach. von Lingenthal, *Lex de Dioecesi Aegyptiaca*, appendice II à l'éd. des *Novelles* (Teubner).

[2] Voir l'étude I, *Un procès administratif sous le règne de Justinien*, papyrus III, l. 6.

l'assimilation des deux titres était-elle officielle : en Égypte au moins, je ne connais pas d'exemple du mot ἄρχων employé dans un autre sens à l'époque byzantine.

La date est relativement facile à fixer. D'abord, nous rencontrons là encore, comme dans les *didascalies* destinées à Fl. Marianos, l'expression ἡ Θηβαίων ἐπαρχία. J'ai expliqué antérieurement comment cette expression n'a dû être en usage que jusqu'en l'an 535 au plus tard. Or, il résulte du texte même de notre papyrus, qu'il a été écrit au début de la 10e indiction (B, l. 9) : c'est donc en 531 (juin ou juillet). L'édit de Justinien sur l'Égypte décide que les blés destinés à l'alimentation de Constantinople doivent être rassemblés entre les mains du duc de Thébaïde le 9 du mois d'août et arriver à Alexandrie le 10 septembre au plus tard. Ainsi donc, comme l'indiction de Constantinople commence le 1er septembre, les blés étaient réunis à la fin d'une indiction, et rendus à Alexandrie au début de la suivante. Mais dans le comput égyptien, où Pachôn est le premier mois, ces deux opérations ont lieu dans la première partie d'une même indiction. Ces dispositions coïncident bien avec celles que recommande l'édit impérial malgré les différences apparentes. L'ordre que nous avons entre les mains a dû être adressé aux magistrats d'Aphroditè dans le courant du mois de juillet 531, pour leur laisser le temps de percevoir l'impôt en nature, et de l'envoyer à Antinoé.

Ici encore nous pouvons nous demander : faut-il s'en tenir à cette date de 531, ou supposer que l'indiction X ci-dessus mentionnée fait partie du cycle précédent, ce qui nous remettrait en 516? A cette question je n'ai qu'une chose à répondre, mais qui est bien près d'être décisive : je n'ai rencontré, dans tout le lot des papyrus de Kôm-Ichgaou acquis par le Musée du Caire, que très peu de pièces antérieures au règne de Justin Ier. Au contraire, le fait d'avoir trouvé en un seul paquet tant de documents officiels, dont la plupart se rapportent aux règnes de Justin et de Justinien, nous autorise à penser que ceux qui ne sont pas datés sont contemporains des autres.

Au reste, la personnalité d'un *praeses* de Thébaïde n'est pas si importante qu'elle doive retenir plus longtemps notre attention. L'ordre qu'il a signé, au contraire, la mérite à plus d'un titre. C'est une illustration par les faits, d'une partie de l'édit sur l'Égypte : et là encore nous constaterons une fois de plus que Justinien n'a fait bien souvent, dans cet édit, que répéter des

prescriptions déjà formulées avant lui. Voici, d'après ce document, comment on percevait l'annone dans le duché de Thébaïde :

Il (le duc) s'occupera, sous sa propre responsabilité : en premier lieu, de percevoir par tous les moyens possibles le blé de l'annone, de l'expédier et de le faire parvenir à l'illustre augustal d'Alexandrie; ensuite, il aura soin d'envoyer intégralement et dans les délais prescrits, sous sa propre responsabilité, tout le blé dû par ses provinces, ses villes et ses cantons, celui que nous destinons à l'alimentation de notre heureuse cité (Constantinople), comme celui que nous accordons libéralement à la ville d'Alexandrie. Il s'arrangera de façon à éviter tout retard, sous sa responsabilité et celle de l'*officium* placé sous ses ordres : les soldats établis dans les cantons, les tribuns, et aussi tous les fonctionnaires publics d'ordre civil, seront également responsables, s'ils ne prêtent pas leur concours en cette circonstance. Il faut que la partie de ces blés réservée à notre cité soit, par ses soins, embarquée sur des bateaux fluviaux avant le 9 août, et que quittance complète en soit donnée par lui, et le convoi doit être parvenu à Alexandrie avant le 10 septembre, pour être remis soit à l'augustal, soit aux personnes qu'il a déléguées à cet effet. Quant au blé que nous accordons à la grande ville d'Alexandrie, qu'il y soit transporté avant le 15 octobre [1].....

Il n'y a, dans cette page, presque aucun mot que ne vienne confirmer l'ordre du *praeses* Théodore. L'empereur déclare cependant que c'est le duc qui prendra soin lui-même de cette opération; mais c'est qu'en 554, lors de la publication de l'édit, le duc avait acquis l'autorité civile en qualité d'augustal; en 531 le duc n'est encore, régulièrement, qu'un chef d'armée, et c'est au *praeses* que revient de droit l'administration financière et économique. Le duc, il est vrai, était dès lors parfois investi de la double autorité, civile et militaire : mais ce n'est pas le cas ici, puisqu'il y a un ἄρχων; or l'existence d'un duc et augustal impliquerait la suppression temporaire de ce magistrat.

Le mot τάξις, dont se sert Théodore (A, l. 5), ne peut désigner autre chose que le bureau ou *officium* du *praeses*. Ces employés subalternes, dit-il, ont dressé une γνῶσις, dont ils envoient copie aux magistrats locaux d'Aphrodité. Voici comment les choses devaient se passer : la quantité de blé exigée du diocèse d'Égypte, quantité invariable sans doute, était répartie entre les différentes provinces; à son tour, la part de la Thébaïde était divisée en autant de fractions inégales qu'il y avait de cantons dans l'éparchie. Ce dernier calcul se

[1] Éd. XIII., Just., chap. III, § 2.

faisait dans le bureau du gouverneur, sous la responsabilité des fonctionnaires de ce bureau : et chaque cité recevait un avis analogue à celui que nous étudions.

Cet avis, régulièrement, devait être adressé au pagarque[1]. Aphrodité n'était qu'une simple κώμη dépendant du nome Antéopolite : il est donc singulier que le pagarque d'Antæou n'apparaisse pas dans l'ordre du *praeses*. J'ai expliqué, au début de ces études, qu'Aphrodité eut à soutenir un procès contre ce fonctionnaire, qu'elle le gagna vers l'an 551, et que dans la suite elle jouit du privilège de s'administrer elle-même sans son intervention. Je croyais donc qu'avant 551, la bourgade était effectivement sous la direction du pagarque; mais l'interprétation plus rigoureuse que j'ai donnée depuis des mots ἡ Θηβέων ἐπαρχία, me force à modifier cette manière de voir. Les quittances d'impôt, en effet, que j'ai publiées en même temps que les pièces du procès, portent le nom de «Victor», ou «Jean, trésorier *de l'éparchie de Thébaïde*». Donc elles ont été rédigées avant l'année 535, c'est-à-dire qu'elles nous représentent la situation d'Aphrodité avant, et non pas après la solution du procès. Or, là aussi, nous remarquons l'absence étrange du pagarque : tous les actes importants de la commune, payement des impôts et de l'annone, se passent sans lui. Que conclure? Les gens d'Aphrodité gagnèrent bien leur cause en 551, c'est un point établi : mais il faut croire qu'avant même ce jugement, ils avaient déjà joui du privilège d'αὐτοπραγία. Quand ils disent que ce privilège a appartenu à leurs ancêtres, ce n'est pas un droit illusoire qu'ils invoquent, mais un fait : il est déjà question de ce droit dans leur requête au duc, que nous avons datée de 522. Un papyrus (n° 67019), qui m'avait échappé lors de mes premières recherches, expose en propres termes que la concession leur en avait été faite par l'empereur Léon, et confirmée par Justinien. Donc, dès le ve siècle, la commune a été *autopracte*; seulement le pagarque dépouillé de sa suprématie essaye de temps en temps de la reconquérir : d'où procès.

Ainsi, l'ordre en question n'a pas passé par les mains du pagarque d'Antæou : le bureau du gouverneur, à Antinoé, l'a expédié directement aux autorités de la bourgade, nommées en cette circonstance οἱ ἀπὸ κώμης. Nous avons déjà rencontré ces οἱ ἀπὸ κώμης, à propos des quittances d'impôt, et nous savons

[1] Éd. XIII, chap. I, § 12 : «τοὺς παγάρχας ἀγνοεῖν περὶ τῶν σίτων»; tout au moins est-il certain que le pagarque avait un rôle dans la perception de l'annone.

qu'ils sont identiques aux πρωτοκωμῆται, ou décurions de la commune. Cette assemblée va maintenant régler les détails de l'opération.

Il est question, dans notre papyrus, d'un certain nombre d'employés qui accomplissent la besogne en sous-ordre : le proèdre, l'épimélète et les *nautae* ou bateliers. Nous sommes réduits à des conjectures sur le sens exact du premier titre. Le proèdre cependant, d'après son nom, «celui qui siège à la première place», devait être président d'une assemblée. Je ne vois guère quelle assemblée il pourrait présider, si ce n'est celle des décurions ou πρωτοκωμῆται. Il est certain en effet que ce comité avait un chef. Par exemple nous connaissons, pour l'an 187, un nommé Flavios Eustochios, πρωτεύων de la ville d'Arsinoé [1]. Les *curiales* sont souvent appelés οἱ πρωτεύοντες dans les papyrus : ὁ πρωτεύων, au singulier, doit donc désigner le premier d'entre eux, et je serais disposé à croire que le πρόεδρος n'est qu'un autre nom du πρωτεύων. Quant à l'épimélète, c'est le percepteur de l'annone : il semble, ici, qu'il surveille en outre la réunion et l'embarquement des grains. Je trouve dans le village de Leontô, du nome Oxyrrhynchite, un προνοητὴς appelé Pamouthios, qui rassemble les blés dus par sa κώμη et les remet à un patron de navire moyennant un reçu [2]. Ces deux surveillants, épimélète et pronoète, doivent être analogues, et nous avons ainsi une idée du rôle joué par celui d'Aphrodité.

Restent enfin les bateliers, les *nautae*. Chaque canton en possédait une corporation : le voyage s'effectuait en barque, sur le Nil, et chaque année on voyait partir, de Syène jusqu'au Delta, des flottilles de ces barques légères (μικρὰ σκάφη), pareilles à celles qui descendent encore aujourd'hui le cours du fleuve, transportant la paille hachée et les *goullehs*. Quand les 6053 artabes de blé auxquelles était imposée Aphrodité avaient été réunies et embarquées, on les envoyait à l'*officium* (B, l. 8) ou bureau du *praeses*, à Antinoé. Le proèdre et l'épimélète accompagnaient les bateliers dans ce voyage, apparemment pour faire la livraison et recevoir quittance. A Antinoé, les barques rencontraient d'autres flottilles, venues de tous les points de la Thébaïde, et elles attendaient là quelques jours, jusqu'au moment où toutes ensemble, en un seul convoi, faisaient voile pour Alexandrie «la grande ville», où les attendait l'Augustal.

Il n'y a plus qu'un seul point, mentionné dans l'édit, et qu'au premier abord

[1] *Wiener Studien*, 1883, vol. V, p. 3. — [2] *Pap. Oxyr.*, t. I, n° CXLII.

on ne semble pas retrouver dans l'ordre du *praeses* Théodore. L'annone était en effet, divisée en deux parts : l'une continuait son voyage vers Constantinople, l'autre demeurait à Alexandrie, réservée pour l'approvisionnement de cette ville. L'ordre que nous possédons ne dit mot de cette distinction, et de fait il n'était pas absolument nécessaire de la rappeler en pareil cas. Cependant, à examiner de plus près, cette omission paraît plus apparente que réelle. La γνῶσις qui y est annexée se termine en effet par des indications abrégées qui doivent se restituer ainsi :

Blé	6053 artabes [1].
+ Total du blé envoyé par petites barques	2000 artabes.
Total du blé de « la grande annone »	4053 artabes.

Donc, globalement, Aphrodité devait fournir 6053 artabes; mais à deux titres différents. A quoi pouvait correspondre cette répartition? Et que signifient ces mots ἡ μεγάλη ἐμβολή, qu'on ne rencontre nulle part ailleurs? Il est peut-être téméraire de vouloir l'expliquer, dans l'état d'ignorance où nous sommes de tous les détails administratifs. Mais n'est-il pas naturel de songer aussitôt au texte de l'édit, que j'ai cité plus haut? La « grande annone », qui comprend un peu plus des deux tiers de la quantité totale, ne serait-elle pas celle qu'on destine à la capitale de l'empire? Nous connaîtrions ainsi la proportion observée, qui devait être la même dans toute l'Égypte, entre ce qui revenait à Byzance et ce qu'on laissait à Alexandrie. En l'absence de tout autre document qui vienne corroborer ou infirmer cette hypothèse, je me contente de la formuler, espérant qu'elle pourra servir un jour à éclaircir la question de l'annone byzantine.

On a pu lire, au cours de ces deux nouvelles études sur les papyrus de Kôm-Ichgaou, plusieurs affirmations qui contredisent en partie certaines opinions énoncées dans la première. Pour fixer l'incertitude qui en résulte, je résume ici les nouvelles conclusions que je crois devoir ajouter aux précédentes :

1° Fl. Marianos fut peut-être duc en 522/523, plutôt qu'en 537/538.

2° Les quittances d'impôt, que je pensais être postérieures à l'an 551

[1] Ce chiffre singulier ne doit pas trop nous surprendre : le village de Leontô, dont j'ai déjà parlé (*Pap. Oxyr.*, n° CXLII), fournissait à l'annone 1485 artabes *au quart*.

(date du contrat avec Palladios), doivent être elles aussi antérieures à 535, et sans doute contemporaines de Marianos.

Je maintiens toutes les conclusions que j'avais posées au sujet de l'administration byzantine en Égypte, et des cantons *autopractes* en particulier : conclusions qui résultaient de la teneur même des documents, et non de leur date. Je n'ai qu'un seul fait nouveau à présenter : c'est que l'histoire indépendante d'Aphrodité est beaucoup plus ancienne que je ne le croyais d'abord. Les habitants n'ont pas saisi un prétexte imaginaire pour se débarrasser du pagarque d'Antæopolis, vers 551 : ils invoquaient un droit qui leur avait bel et bien appartenu, depuis près d'un siècle, mais dans l'exercice duquel ce pagarque, jaloux de reconstituer l'intégrité du nome fractionné, les troublait de temps à autre.

IV

ÉDIT DE JEAN, DUC DE THÉBAÏDE, RELATIF AUX SPORTULES.

Ce nouveau papyrus, extrait de la riche trouvaille de Kôm-Ichgaou, porte le n° 67031 dans le *Catalogue du Musée du Caire*.

† Φ[λ]ς Ἰωαννης Θεο[δ]ωρος Μηνας Ν[α]ρση[ς] χν[. . .]μ[. . . . .

† προθ[εμα] εν[. . . . .

Μιαν, εξ αρχης αφ ὁ συν $\overline{\Theta\omega}$ της αρχης επ[ε]λ[αβ]ομεθα, σπου[δη]ν τε κ[αι. . . . .

καινταυθα τω φιλανθρωπω σκοπω των ευσεβεστ[ά]τ[ω]ν καὶ γαλ[η]νοτατων[. . . . .

αρχης. Ἐγνωκοτες τοινυν εκ των γινομενων ημιν προσελευσ[εω]ν, τους[. . . . .

ονοματι σπορτουλων επιτριβεσθαι παρα των εκ ταξεως εξ[. .]ραφ[. . . . .

καλως εχειν ηγησαμεθα πρ[ος] της του δεσποτου Θεου μαλισ[τα θερα]π[ειας] ειν[. . . . .

ὑπο αις αν αγραφων γινομενων· επι γαρ ταις εγγραφοις εντευξεσι πανυ [. . . . .

κρατισ[τ]ου και καλλινικου ημω[ν] βασιλεως. Ἰσ[τ]ω τοινυν ο[. . . . .] των[. . . . .

οὐδεν πλεον των $\overline{\delta\upsilon o}$ κερατιω[ν] οφειλων καταβεινα τω [ὑ]πομ[ι]μνη[σκοντι. . . . .

Ligne 8. Ὑπο : l'accent circonflexe sur l'υ est sans doute un tréma bâtivement indiqué.

αν ειη τυχης, κερατια τεσσαρα καταβαλετω επι τον ὑπομιμνη[σ]κον[τα.....
αιτιασαμενος ο της ὑπομνησε[ως] αιτιος γεγονως και της των ειρη[μ]ε-
σπο[ρτουλων.....
τω μη ευλογως απητημ[ενω] αναγκασθησεται, ει δε και [τ]αξεω[τ]η[ς.....
των αϊσ[λ]αμενων επαχθ[ησ]εται, ωσ[τ]ε γαρ εκασ[τ]ον των α.....[.....
αναπεμψαι υπερ σωτηριας [και] δ[ια]μονης του [Θ]ειο κρατους τ[ου γ]α[ληνο-
τατου(?).....
και τη επιχωριω μεθ'ερμενε[υ]θηναι διαλ[ε]κτω και προς εθν[η].π.[.....
συνεσιν ⸗⸗⸗ *Fofonat..*

Datj XIII Kal decembrij Antin' [.....

Ligne 11. Καταβαλετω : on distingue encore la trace d'un second λ, soigneusement effacé. — Ὑμομιμνησκοντα : esprit rude dans le ms.

Ligne 14. Αϊσ[λ]αμενων : pour παρισ[λ]αμενων (?). Cette omission d'une lettre pourrait s'expliquer par le voisinage immédiat de l'article των. Le ν et le π ont une forme assez analogue dans la cursive de cette époque, en sorte que le scribe inattentif aurait pu prendre le ν qu'il venait de tracer pour le π du mot suivant. Cependant la lecture des lettres αρ, quoique très probable, n'est pas absolument certaine.

Ligne 16. Μεθ'ερμενευθηναι : pour μεθερμηνευθηναι. L'apostrophe existe dans le ms.

Ligne 18. Datum XIII Kalendarum decembri, Antinoopoli.

TRADUCTION.

-Fl. Iohannes Theodoros Menas Narses [.....promulgue] cet édit. A [Antinoé(?).....]

-[Nous n'avons eu qu']un seul souci, depuis le premier jour où, par la grâce de Dieu, nous avons été investis des fonctions [de duc de Thébaïde(?)..... C'est de....., nous conformant] en cela au but humanitaire des très-pieux et très-gracieux [souverains..... qui nous ont confié ces] fonctions. Ayant donc appris, par les plaintes qu'on est venu nous en faire[1], que les [personnes qui ont recours à notre tribunal.....] sont, sous couleur de *sportules*, l'objet de vexations de la part des [...] de l'*officium* [.....], nous avons jugé

[1] Προσέρχεσθαι est le terme consacré pour désigner le recours à un tribunal supérieur (cf. plus bas, p. 133, les «lettres sacrées» relatives à Dioscore).

bon [1], et digne de la dévotion qu'on doit à Dieu, de [.....] .....[2] [.....] de notre très-puissant et victorieux empereur. Que tout [plaideur] sache donc [que lorsqu'il nous adresse une requête.....] il ne doit pas verser plus des deux κεράτια (fixés par la loi?) au fonctionnaire chargé de nous transmettre la pétition; [si pourtant.....], dans ce cas il devra payer quatre κεράτια à ce fonctionnaire. [.....; Si] l'accusateur, celui qui a été cause du recours en justice et du versement des sportules [3] [....., a été contraint par le fonctionnaire à débourser davantage, celui-ci] sera obligé [de restituer le surplus] à la personne qu'il aura rançonnée sans aucun droit, même s'il est employé de l'officium [4] [.....]... Ainsi tout le monde, [ayant reçu satisfaction, fera des vœux] pour le salut et la conservation de la Puissance Sacrée du très gracieux [empereur. Nous ordonnons en outre que le présent décret soit publié], traduit dans la langue indigène et [rendu ainsi .....] intelligible aux populations. ⁘⁘⁘.....

« Rendu le 13 des Kalendes de décembre, à Antinoé [.....]. »

Ce document, comme on voit, est un édit (πρόθεμα) rendu par un fonctionnaire dont le nom est donné à la première ligne, et qui réside à Antinoé. Le magistrat est donc un gouverneur de l'éparchie de Thébaïde, mais lequel, du duc ou du *praeses?* A première vue, on pencherait plutôt pour le dernier, puisque l'édit règle des questions d'ordre purement civil. Mais nous savons par l'exemple de Fl. Marianos, que bien avant l'Édit de 554 qui lui en donna le droit expressément, le duc de Thébaïde pouvait être chargé de l'administration civile aussi bien que de la défense militaire du *limes*. Le *praeses*, pour cette raison, était devenu un personnage de médiocre importance [5], et cette seule considération me porte à croire que l'ordonnance publiée plus haut émane des bureaux du duc. C'est ce qu'une autre remarque vient encore confirmer.

Le promulgateur de l'édit s'appelle Flavios Johannès Théodoros Ménas

[1] Καλῶι ἔχειν est peut-être un lapsus pour καλῶς ἔχειν. En tout cas, le sens général n'est pas douteux.

[2] Le sens de cette ligne 8, trop incomplète, m'échappe. Il semble que le duc établisse ici une distinction entre les accusations orales (ἄγραφος αἰτία) et les requêtes écrites (ἔγγραφοι ἐντεύξεις).

[3] On a vu dans le contrat de Palladios (série I, pap. II, l. 43-50), que les parties déposaient une sorte de cautionnement, sur lequel étaient prélevées les sportules.

[4] Voir plus bas pour l'explication de cette ligne.

[5] Voir plus haut, p. 116.

Narsès. Le nom de Narsès était décidément en vogue dans l'Égypte du VIe siècle : Marianos le portait déjà. Dans la série de noms et surnoms attribués à ce dernier par les requêtes de ses sujets, je pense avoir établi que le principal, le nom usuel, était le premier : Fl. (Triadios) Marianos, ou Fl. Marianos tout court, comme nous en avons constaté un exemple. Ici, par analogie, nous sommes conduits à admettre que Fl. Johannes était l'appellation courante de ce nouveau gouverneur. Or nous connaissons un Jean dans la série des ducs de Thébaïde : Justinien s'est souvenu de lui dans son Édit sur l'Égypte [1]. Le papyrus, d'autre part, est certainement contemporain de Justinien : non seulement les autres pièces administratives trouvées à Kôm-Ichgaou sont en majorité datées de ce règne [2], mais nous avons en outre un indice plus significatif : cet édit provincial paraît être en effet le simple écho d'une novelle du même prince (Nov. CXXIV), dont il s'inspire visiblement. Il est donc assez vraisemblable, à mon avis, que ces deux Jean de Thébaïde ne furent en réalité qu'un seul et même individu.

En ce cas, la date de notre papyrus est facile à établir. L'empereur Justinien, dans le passage de son Édit auquel je viens de faire allusion, s'exprime ainsi : « Nous savons en effet que le très glorieux Jean a fait parvenir à la ville d'Alexandrie, et a remis à l'Augustal d'alors tout le blé (de l'annone), avant la fin du même mois (d'octobre) de la première indiction qui vient de s'écouler ». L'Édit XIII a été écrit en l'an 554, indiction IIe; la « première indiction qui vient de s'écouler », correspond donc à l'année 552/553, et le mois d'octobre dont parle l'empereur est le mois d'octobre 552. Telle est donc l'époque où Jean fut duc de Thébaïde, et, si l'on admet l'identification proposée, c'est aussi vers cette date que fut rédigé notre document : en 552 ou avant, mais certainement pas beaucoup après, car au moment où Justinien faisait composer ce passage, un nommé Orion avait remplacé Jean dans sa charge.

On peut même aller plus loin. Quelques mots de notre texte (l. 4), τῶν *εὐσεβεστάτων καὶ γαληνοτάτων* [*δεσποτῶν* ou un titre analogue] pourraient faire illusion, et laisser croire qu'à l'époque où il fut écrit, l'empire était

[1] Ed. XIII, III, 2.

[2] Quelques-unes (les requêtes) ont été par moi attribuées au temps de Justin Ier. Mais celui-ci n'inscrivit jamais le nom de l'Augusta en tête des actes (c'est une innovation de son successeur) ; ce n'est donc pas de lui qu'il est question dans notre papyrus.

dirigé par deux collègues, comme cela eut lieu en 527 par exemple (Justin Ier et Justinien), ou en 574-578 (Justin II et Tibère). Mais la suite démontre qu'en réalité il n'y a qu'un seul basileus au nom duquel on rend le décret : ..... τοῦ] κρατίστου καὶ καλλινίκου ἡμῶν βασιλέως, lit-on à la ligne 9. L'autre personnage est donc nécessairement une impératrice, et non un collègue de l'Auguste, un César. Cette diversité d'expression se conçoit facilement : au début, parlant de la bonté et de la sagesse du souverain, le scribe attribue les mêmes qualités à l'Augusta. Dans la seconde citation, il s'agit de lois établies par le prince; il est évident que le nom de l'impératrice n'a rien à faire ici. Si, au contraire, il était question de deux princes à la fois, cet emploi alternatif du singulier et du pluriel se comprendrait malaisément. La mention de l'impératrice, après celle de son époux, sur des actes officiels, n'est pas sans exemple : ainsi l'inscription du temple de Philae, gravée sur l'ordre du duc Théodore en 577[1], rappelle le zèle et la bienfaisance de Sophia aussi bien que celle de Justin II. Les « maîtres très-pieux et très-gracieux » dont on loue l'humanité dans notre papyrus, ce sont donc Justinien et Théodora : c'était précisément une habitude chère à Justinien, que d'associer à son nom, en tête de certains documents officiels, celui de la basilissa.

Théodora étant morte en 548, le décret du duc de Thébaïde, qui s'autorise de son nom, est donc au plus tard du début de cette même année. Cette remarque n'est pas sans intérêt : elle nous prouve que le patrice Jean a exercé cette fonction pendant quatre ans au moins, de 548 à 552 ou 553, et sans doute plus. Si notre hypothèse initiale est bien fondée, ce court espace de temps est le seul îlot à peu près solide que nous rencontrions dans la chronologie flottante des ducs de Thébaïde.

Je n'ajouterai qu'un seul mot sur ce personnage, dont la vie et le rôle nous sont parfaitement inconnus. Le nom de Ménas que porte, entre autres, le duc de Thébaïde, est le signe presque certain d'une origine égyptienne. D'autre part le surnom de Narsès prouve qu'il était d'une famille « byzantine » au sens général du mot : je veux dire qu'il était issu de cette noblesse demi-indigène et demi-hellénique, qui ne bornait pas son horizon, comme la majorité des

[1] Letronne, *Inscr. grecques-chrét. d'Égypte*, n° 584.

Coptes, aux limites du diocèse, mais se mêlait à la vie politique de l'empire entier. C'était, dans un pays aussi fermé, une classe forcément restreinte et clairsemée : elle ne devait guère exister qu'à Alexandrie, peut-être à Antinoé, autre ville grecque. Les fonctionnaires y étaient choisis, plutôt qu'on n'envoyait des étrangers de Byzance en Égypte. Au moins ai-je déjà eu ailleurs l'occasion de noter bon nombre de ducs et de préfets qui furent d'authentiques Égyptiens.

Je passe maintenant à l'examen du texte même, qui, bien que clair dans son ensemble, offre néanmoins plusieurs obscurités de détail, par suite de la mutilation fâcheuse qu'il a subie. Je pense en effet que la partie manquante est toute la moitié droite, peut-être plus : il fallait un espace considérable pour énumérer les titres de Fl. Johannès, qui sont tous perdus et que la première ligne contenait à elle seule. On devine, d'après ce qui reste, que le document se divisait en plusieurs paragraphes :

1° Un préambule, peu intéressant d'ailleurs, qui se laisse aisément reconstituer : « nous n'avons qu'un objet en vue, qui est d'administrer avec équité, comme le recommande l'empereur ».

2° Un exposé des motifs. Un certain nombre de personnes se sont plaintes au duc (προσῆλθον) d'un abus commis par des fonctionnaires de l'*officium*. Qui sont ces fonctionnaires, il est difficile de le savoir au juste : le mot qui les désignait est très endommagé, et je ne sais comment le restituer (τῶν ἐκ τάξεως ἐξ[. .]ραφ[. . .]). Mais leur rôle est indiqué deux fois par l'expression : ὁ ὑπομιμνήσκων. Le sens de cette locution ne me paraît pas douteux : ὑπομιμνήσκειν signifie proprement *rappeler au souvenir de quelqu'un* ; or, *quelqu'un*, ici, ne peut être que le duc. L'employé en question est donc celui qui rappelait au duc l'objet des requêtes à lui adressées, ou, plus simplement, qui se chargeait de les lui présenter : il était l'intermédiaire entre la partie et le juge, recevant les plaintes de l'une et les transmettant à l'autre. Cette explication ne force pas du tout le sens du mot ὑπομιμνήσκων, qui servait en effet, dans la hiérarchie ecclésiastique, à désigner un intermédiaire analogue. Le petit traité anonyme Ἑρμηνεῖα τῶν ὀφφικίων, édité par Medonius à la suite du *Codinus* de Lambecius (*Paris*, 1655), donne la définition suivante : « ὁ ὑπομιμνήσκων, δεχόμενος τὰς ὑπομνήσεις τῶν ὑπομνημάτων τῶν ἐρχομένων ἐν τῇ κρίσει,

καὶ ἀναφέρει τῷ ἀρχιερεῖ καὶ τῷ κλήρῳ[1]». Δεχόμενος . . . . . ἀναφέρει : il reçoit les libelles, il les apporte au patriarche. Dans la hiérarchie civile le mot, à ce que je crois, ne s'est pas encore rencontré ; mais la fonction devait exister, et la plupart des titres ecclésiastiques ont été empruntés aux administrations laïques.

Pour représenter les choses d'une manière plus concrète, je crois pouvoir citer deux cas où nous voyons fonctionner ce système d'intermédiaires. Les deux exemples sont tirés des requêtes adressées au duc Marianos; voici les textes:

I. Requête du couvent de *Pharaous*, situé dans le nome Antéopolite (n° 67003 du *Catal. du Musée du Caire*):

Φλαυΐῳ Τριαδίῳ Μαριανῷ, κτλ. . . . . δουκὶ καὶ αὐγουσταλίῳ τῆς Θηβαίων χώρας τὸ β// Διὰ τοῦ μεγαλοπρ(επεσ)τάτου) μαγίστερος[2] Δωροθέου ✠ Δέησις καὶ ἱκεσία παρὰ τῶν ἀθλίων ἐρημιτῶν μοναχῶ(ν) τοῦ ὄρους τῶν χριστοφόρων ἀποστόλων καλουμέ(νου) Φαραοῦτος.

«A Flavios Triadios Marianos, etc. . . . (énumération des noms et titres, comme dans la requête d'Aphrodité), duc et augustal de Thébaïde pour la seconde fois. Par l'intermédiaire du noble Dorothée, *magister*. Requête et supplique adressée par les infortunés moines ermites du couvent des Apôtres porteurs du Christ, appelé Pharaous[3]. »

II. Requête d'Ischyriôn, habitant d'Aphrodité (n° 67008 du *Catal. du Musée du Caire*):

Φλαυΐῳ κτλ. . . δουκὶ καὶ αὐγουσταλίῳ τῆς Θηβαίων χώρας τὸ β// Διὰ τοῦ ἐνδοξοτ(άτου) καὶ πανευφήμου στρατηλάτ(ου) Φλα(ΰ)ου Ἰουλιανοῦ. Δέησις κτλ. . .

[1] Le mot se présente dans Ps. Codinus, avec un sens différent (de Off. I, περὶτῆς τρίτης). Comme équivalent civil, ayant cette fois un sens analogue, on trouve un autre dérivé du verbe μιμνήσκω: ὁ ἐπὶ τῶν ἀναμνήσεων (lat. a memoria) (*Ibid.*, II, 58).

[2] Μαγίστερος, gén. d'un mot μαγίστηρ qu'on retrouve dans le *Catal. du Musée du Caire*, n° 67076, l. 7 et 11.

[3] Un papyrus copte, inédit, du Musée du Caire, nomme aussi ce couvent de ϕαραγ.

« A Flavios, etc. . . . , duc et augustal de Thébaïde pour la seconde fois. Par l'intermédiaire du très illustre et partout renommé stratilate Fl. Julien. Requête, etc. . . »

Il n'y a aucun doute sur le rôle que jouent, dans ces deux affaires, Dorothée et Julien. Ils servent d'intermédiaire (διά) entre le duc dont le nom précède, et les postulants dont le nom suit : on s'est d'abord adressé à eux, et c'est par eux que la requête est arrivée aux mains de Fl. Marianos. La fonction que je viens de définir plus haut existait donc bien dans les procès civils, et dans le milieu où nous sommes placés. De là à les identifier avec les ὑπομιμνήσκοντες, il n'y a qu'un pas. Pour Dorothée, la chose n'est sujette à aucune difficulté : il est μαγίστωρ, titre qui est sans doute une transcription, assez inexacte, du mot latin *magistrianus*. Justinien, dans une novelle citée plus bas, englobe les μαγιστριανοί dans les employés à qui il interdit de réclamer des sportules exorbitantes. C'est un fonctionnaire de l'*officium* ducal : son exemple confirme tout à fait notre hypothèse. Le cas de Julien est moins net : le στρατηλάτης, c'est le chef des troupes cantonnées dans une localité. Ischyriôn étant natif d'Aphrodité, où les papyrus ne nous font pas connaître l'existence d'une garnison, il est vraisemblable que ce stratilate est celui d'Antæou, où stationnaient, nous le savons, deux *numeri* au moins, les Scythes et les Macédoniens [1]. En tout cas, il ne peut faire partie de l'officium : à quel titre, dès lors, intervient-il dans le procès? Peut-être la fonction d'ὑπομιμνήσκων n'avait-elle pas de titulaires déterminés, et pouvait-on choisir qui on voulait comme médiateur auprès du duc. On pourrait expliquer de la sorte ces mots obscurs de l'édit ducal (l. 13) : . . . . ἀναγκασθήσεται, εἰ δὲ καὶ ταξεώτης [ἐστὶν (?)] ; « il sera contraint (à payer l'amende), même s'il est employé de l'officium (?) ». Cette phrase n'a de sens que si le coupable ne faisait pas forcément partie du bureau. Je n'insiste pas sur cet argument, à qui la mutilation du texte ôte beaucoup de sa valeur. Même sans lui, je crois avoir indiqué de façon à peu près certaine la signification du mot ὑπομιμνήσκων.

[1] Le pagarque était souvent stratilate par surcroît. Je ne crois pas cependant que le Julien en question soit le Julien cité dans le rescrit impérial de 551. Car la requête d'Ischyriôn doit être à peu près contemporaine de celle des gens d'Aphrodité, c'est-à-dire antérieure de 30 ans à ce rescrit (vers 522). A cette époque, le pagarque d'Antæou porte le nom de Ménas.

Il est aisé de deviner à quel genre d'exaction pouvait se livrer l'employé chargé de ce rôle : de chaque personne qui s'adressait au tribunal ducal, il exigeait une somme plus ou moins forte, à titre de *sportules*, nous dit-on (l. 6). Le terme général de σπορτούλα exprimait, dans le grec byzantin, le salaire payé à certains magistrats ou employés de justice par les particuliers qui recouraient à leur ministère. Ce salaire, légitime dans son principe, était souvent majoré d'une façon excessive par l'avidité des fonctionnaires : c'est contre cet abus que le duc Jean prend des dispositions.

3° C'est ici (Ἰσίω τοίνυν....) que commence le décret proprement dit. Le duc décide que désormais les droits perçus par l'ὑπομιμνήσκων ne devront pas excéder deux κεράτια (*siliquae*) (l. 10 : οὐδὲν πλέον τῶν δύο κερατίων ὀφείλων καταβεῖναι τῷ ὑπομιμνήσκοντι). Le κεράτιον étant la 24e partie du νόμισμα ou sou d'or, lequel pèse théoriquement 4 gr. 54, on voit que les *sportules* ainsi réduites n'avaient rien d'exorbitant. Ce taux, d'ailleurs, semble bien n'avoir pas été fixé par Jean : il dit « les deux » κεράτια, et non « deux » κεράτια, ce qui laisse supposer qu'il s'agit là d'une quantité ordonnée par la loi. La ligne suivante (11) contredit en apparence ces données; ce qu'il en reste d'intelligible signifie : « qu'il (le plaignant) verse quatre κεράτια à l'ὑπομιμνήσκων ». Il est probable que le décret statuait en cet endroit sur un cas particulier, qui nous échappe, mais où le droit à percevoir atteignait le double de son taux normal.

Ensuite vient la clause pénale : si l'ὑπομιμνήσκων a commis une exaction illégale, il sera tenu à une restitution envers la partie lésée. La fin de la phrase est perdue, mais il est certain que le coupable n'était obligé de rendre au plaignant que la somme injustement perçue; le reste de l'amende, si l'édit en fixait une plus forte, passait tout entier au profit du fisc. C'est ce qui me paraît résulter de ce passage d'une novelle de Justinien (datée de 545), dont notre document s'est inspiré : « Nous ordonnons à tous les juges, tant militaires que civils, dans toute l'étendue de notre empire, de veiller à ce qu'aucun *magistrien*, employé de préfecture, ou toute espèce d'*exécuteur* (ἐκβιβασθής) [1] ne réclame à personne, en qualité de *sportules*, plus que la quantité fixée par nos lois..... S'ils

[1] Le sens du mot ἐκβιβασθής a été suffisamment éclairci par le rôle du comte Palladios dans l'affaire d'Aphrodité.

s'aperçoivent qu'un de ces fonctionnaires commet pareille exaction, ils pourront sans crainte l'arrêter, l'emprisonner, et lui faire payer le quadruple de ce qu'il a touché en trop: un quart de cette amende revenant à la victime de l'exaction, les trois autres appartenant au fisc [1]. » Ainsi la victime de l'extorsion reçoit juste son dû, et rien de plus.

4° Le décret se terminait par une formule banale comme celles du début : grâce à ces dispositions équitables, les habitants de la province ne seront plus molestés, et feront des vœux pour la prospérité de l'empereur à qui ils devront une administration plus honnête. La suite est plus curieuse : on sait que les lois nouvelles, émanées de la cour impériale, étaient proclamées et affichées dans chaque province par les soins du gouverneur local. Nous voyons qu'il en était de même, sur un plus petit théâtre, pour les ordonnances des magistrats provinciaux. Le rescrit du duc Jean doit être porté à la connaissance de toutes les villes de Thébaïde. Mais ici surgissait une difficulté : de pareilles pièces devaient être comprises de tous les habitants, même des plus infimes, et la connaissance du grec était peu répandue dans les classes populaires. La quantité considérable de papyrus grecs qui nous sont restés de cette époque ne doit pas faire illusion : la plupart des contractants déclarent « ne pas savoir écrire » (γράμματα μὴ εἰδότων). C'étaient des gens assez ignorants, qui peut-être connaissaient de la langue officielle juste ce qui leur était nécessaire pour comprendre les stipulations que transcrivait le scribe sous leur dictée. Autre chose était d'entendre un morceau de style comme le rescrit du duc. Et la meilleure preuve qu'il serait resté lettre morte si le gouverneur avait trop compté sur l'instruction de ses administrés, c'est que celui-ci ordonne de traduire son œuvre « dans le langage indigène », c'est-à-dire en copte. On devait donc entretenir, dans les bureaux du duc, un traducteur attitré, qui peut-être ne se bornait pas à tourner en copte les pièces officielles, mais servait aussi d'interprète dans les procès, si les parties étaient incapables de s'exprimer en langue grecque. Ce fait, entre bien d'autres, donne à penser que pour se représenter avec exactitude la situation de beaucoup des pays soumis au régime byzantin, il faut les comparer non pas aux provinces, mais aux colonies d'un état moderne.

[1] Novelle CXXIV, 3.

Enfin, comme dans les lois impériales, la date est indiquée en latin. Malgré l'espace blanc qui suit ici le dernier mot conservé, Antin(oé), je crois que cette dernière ligne est incomplète, et que la partie perdue du papyrus devait présenter la fin de la formule, coupée en deux pour des raisons de symétrie peut-être. De fait, on attendrait encore le nom du prince, l'année du règne et la date par postconsulat. Par analogie avec les Novelles, je pense que le document, dans son entier, devait se terminer ainsi:

Dat[XIII Kal decembri[Antin [Imp. D. N. [1]
Justiniani PP. A. anno. . ., post Basilii V. C. Cons. anno. .]

On peut par là se faire une idée de l'importance de la lacune. Quant aux lettres, latines elles aussi, qui suivent immédiatement le dernier mot grec, je n'ai trouvé jusqu'ici aucun moyen de les interpréter.

V

DEUX FAUSSES « LETTRES SACRÉES » DE JUSTINIEN, ADRESSÉES AU DUC DE THÉBAÏDE.

1 [2]

[†] Διοσκορος προσηλθ[εν ημι]ν, την μητερα λεγων την οικειαν, αλιανεμητων ο[ντω]ν μεταξ[υ] αυτης τε και Απολλω του αυτης αδελφου των εκ των γονεων αυτοις καταλελειμμενων πραγματω̄, καταλυσαι τον βιον επι παισιν τω ικετ[η και τ]η αυτου αδελφη επι νεας

Ligne 2. Ms. B : και Απολλ[ωτος] του α[υ]τη[ς τουδε αδελφου]. Le ms. A, au contraire, décline Απολλως, *gén.* Απολλω.

Ligne 3. Πραγματω̄ = πραγματων.

Ligne 4. B : Ικε[τ]η [και τη αυτου τουδε αδελφη etc. . .].

[1] Quelquefois, il est vrai, la date par postconsulat est seule indiquée : s'il en était ainsi dans le cas qui nous occupe, la partie perdue devrait être un peu moins considérable (cf. par exemple la novelle CV (*Dat.* V. Kal. Jul. Cp. post cons. Belisarii V. C.). Mais c'est une exception.

[2] Ce document se trouve en deux exemplaires dans la collection du Musée du Caire; le second (ms. B) est malheureusement très endommagé, et en majeure partie illisible. J'indique en note les variantes que j'ai pu déchiffrer. Au-dessus du mot Διοσκορος, il porte l'abréviation Ο δ°/ = ὁ δεῖνα.

ετι τυγχανουσιν ηλικιας, ὑπο την του ειρημενου Θειου φροντιδα
καταλιπουσαν τον ικετην και την αδελφην την αυτου· νυν δε
τελευτησαντος του προειρημενου Απολλω, τους Ἰουλιανω τω ενδοξ
προσηκ[ον]τας επελθειν, και αφελεσθαι πασαν την ὑπ εκεινου
κ[ατα]λειφθεισαν περιουσιαν, φασκοντας τον προειρημενον Απολλω
υπευθυνον αυτοις τελευτησαι· καιτοι των μητρωων των δεομενων
πραγματων εν αυτη τυγχανοντων, και τοις εκεινου χρεεσιν ουκ υποκειμεν[ων].
Πτησεν τε της εξ ημων εις τουτο βοηθειας τυχειν. Θεσπιζομεν τοινυν
την ενδοξιν την στη μερος εκατερον αγαγειν, και εξεταναι τα παρα του
ἱκετου λεγομενα, και κατα τους νομους αυτω τε και τη αυτου αδελφη
την των μητρωων αυτων πραγματων αποσωσαι δεσποτιαν, κατα την
αρμοσασαν εκεινη μοιραν της των γονεων περιουσιας, μετα πασης
νομιμου επαυξησεως, και μη συγχωρησαι τοις υπευθυνον λεγουσιν
εχειν την περιουσιαν τουτων ἱκετων Θειου, συναναλαμβανειν και
τα εκ της μητρος τοις ικεταις αρμοσαντα πραγματα, καν γαρ ει μεταξυ
αυτων ουδαμως νεμησεις γεγονασιν· αλλ ουν ου παρα τουτο το μερος
τους ημων δειθεντας αδικεισθαι καθ οιον ουν βουλομεθα τροπον,
ταυτα δε προς περας αξει τροποις απασιν η τε στη ενδοξοτης και οι μετ αυτη

Ligne 6. Καταλιπουσαν : ms. B : καταλειψασαν. — Την αδελφην την αυτου : le second article est omis dans B.

Lignes 6–8 (8–10 dans le ms. B). Elles se lisent ainsi dans B :

a + τουτων δε προ θανερων χρονων της α[υ]του
8 και τη[ν] αδελφην αυτῦ· νυν δε τελευτησαντος του
[τε]λευτης παραδιδοναι Διοσκ[. . . . .σ]ι. αυτοις ημετερ[οι ικεται τα αρμοσαντα αυτοις
[κ]α της μητρωας κληρονομ[ιας τουδε πραγματα τε κ]ι επαυξηματα, υπερ ων μεχρι [νυν(?)]
συντελουσιν το[υς δη]μοσιο[υς φο]ρους.

9 [προ]σει[ρ]ημενῦ Απολλωτος, τους Ἰουλιανω τω ενδοξοτα[τω]
ā + τοις πραγμασιν των ημετερων ι[κετω]ν

10 προσηκοντας επελθειν, και etc.

Ligne 11. Και τοις . . . . . υποκειμενων : ce membre de phrase est omis par B.

Ligne 14. Τα εκ της μητρος etc. : ms. B : [. . . . . μη]τρι τουτων [. . . . .]. — Le mot πραγματα est passé par B.

Ligne 22. B : ταυτα τοινυν η στη [ενδοξοτης . . . . .].

της αυτης αρχης ανθεξομενοι, και η πειθομενη υμ[ι]ν ταξ(ε)ις, ποινης τριων
χρισου λιτρων επικειμενης κατα των ταυτα τολμωντων η παραβαινεσθαι παραβαινειν
συγχωρουντων ·f·

Ligne 23. Πειθομενη : l'ε a été rajouté entre les lettres. — Ταξεις : l'ε a été barré après coup.

Ligne 24. Χρισου : pour χρυσου. — Au lieu de παραβαινεσθαι, le scribe avait d'abord écrit un autre mot maintenant illisible. — Les dernières lignes présentaient dans le ms. B des variantes importantes, que le mauvais état du papyrus rend impossibles à restituer. Les deux dernières lignes montrent encore :

[ανθεξο]μενοι, εξεταζουσα [. . . . .] δοναμ. . . . τω την
[. . . . .] κατα νομους [. . . . .].

II

(Cursive arrondie, analogue à celle du papyrus précédent.)

[·f·] Διοσκ[οροσ] προσηλθεν ημιν τον πατερα τον οικειον λε[γ]ων τη[ν]
πρ[ωτ]ον
[. . . . .]. . . . . εξ. . . αυ[. . . . .] . . . . . .
προς [δ]ευτερ[ου]ς γαμους ελθειν, τα δε τη προτερα διενεγκοντα
τ[η δ]ευτερα προσγραψαι· και εξελθειν εξ ανθρωπ[ω]ν ως τοις
εξ εκεινης παιδας αφελεσθαι τε και καταδαπαναν εκεινα,
και πανταχοθεν ερημον ειναι τον ημε[τε]ρ[ον] ι[κετ]η[ν, ωσ]ε
της εξ ημων και των νομων δεεσθαι βοηθειας. Θεσπιζομ[εν]
[τοινυ]ν την ενδοξι την σην αγαγειν αυτου[ς κα]ι τα [περι] τοτο
ζητησαι, και ει ουτως εχοντ[α τα τη του ημετερου ικετου(?)]
μητρι διενηνοχοτα ταις αληθειαις φανειη, τουτο εισπραξαι
και αποδουναι τω δεομενω, επι [δε(?)] . . τοις λοιποις πραγμασι
τοις τω τελευτησαντι διενεγκοντα τω λω[. . . . .]
ληξεως φυλαξαι τω δεομενω, ως μη πλεον την δευτεραν
γυναικα λαβειν ων επι των εκ του προτερου γαμου παιδι

Ligne 19. Διενεγκοντα : pour διενεγκουσι(?).
Ligne 16. Εαν : pour εαι.

αρμοζει μεν. Επειδη δε και χωρια περιελθειν εις τον [οικειον]
πατερα φησιν, δωρεαν της αυτῶ θειας γραψασης, και ταυτ[α]
τους εκ του δευτερου γαμου κρατειν δωρεαν εις αυτους, δευτεραν
[μ]ε[ν](?) αυτοις γενεσθαι παρασκευασαντας· θεσπιζομεν
την ενδοξι την σην και τα περι τουτου ζητησαι, και ει ουτως
εχοντα ευροις, μη προσχης δευτεραις δωρεαις επι πρ[αγμασιν(?)]
εκπεποιημενοις γραφεισαις, [μη]σου δε των ημετερων
νομων κυρια τα τοιαυτα ποιουντων †

Ο νομος ουτως εχει ο Λεοντος· οσα κερδηνειν ημελλεν η προτερα
γαμετη, του ανδρος προ αυτης τελευτωντος, τ[οσαυ]τα και
η δευτερα γαμετη, του ανδρος πρ[οτ]ε[λευτωντος(?)]

Ligne 17. Αυτῶς : lire *αὐτοὺς*.
Ligne 21. Εκπεποιημενοις : corrigé sur *εκπεποιημεναις*. — [Μη]σου : douteux.
Ligne 23. Κερδηνειν ημελλεν : pour *κερδαινειν εμελλεν*.

TRADUCTION.

I

« Dioscore s'est présenté devant nous, disant que sa propre mère possédait à l'état indivis, de concert avec son frère Apollôs, la fortune laissée par leurs parents; elle arriva au terme de sa vie alors que ses enfants, le plaignant et sa sœur, étaient encore en bas âge, et elle les laissa, le plaignant et sa sœur, sous la tutelle dudit oncle. Maintenant, ledit Apollôs étant mort, les gens de l'illustre Julien sont venus, et se sont emparés de toute la fortune qu'il laissait, sous prétexte que ledit Apollôs, le défunt, leur devait des comptes. Cependant les biens maternels des plaignants étaient compris dans cette fortune, et ne devaient pas répondre des dettes de leur oncle. Dioscore a invoqué notre secours en cette circonstance.

« En conséquence, nous décrétons que Ta Gloire fera comparaître les deux

parties, et ouvrira une enquête sur les allégations du plaignant. Conformément aux lois, tu conserveras à Dioscore et à sa sœur la propriété de leurs biens maternels, en calculant la part qui leur échoit dans la fortune des parents[1], et l'intérêt légal de cette part. Tu ne permettras pas à ceux qui prétendent avoir des droits sur la fortune de l'oncle, d'accaparer par surcroît les biens qui reviennent aux plaignants du fait de leur mère. Il est vrai qu'il n'est jamais intervenu de partage entre eux [Apollôs et ses neveux] : mais nous ne voulons pas que les plaignants soient lésés en aucune façon sous ce rapport. Ta Gloire emploiera tous les moyens possibles pour exécuter cette décision, elle et ceux qui lui succéderont dans la même magistrature, ainsi que l'officium placé sous vos ordres[2]. Une amende de trois livres d'or sera infligée à quiconque oserait enfreindre cette ordonnance, ou aider un autre à l'enfreindre. »

II

« Dioscore s'est présenté devant nous, disant que son propre père [après s'être marié une première fois et avoir divorcé], a contracté un second mariage, et a fait donation à sa seconde femme des biens qui appartenaient à la première. Ensuite il quitta ce monde, ayant ainsi dépouillé les enfants de celle-ci, et consumé leur fortune; notre plaignant, se trouvant entièrement spolié, implore notre secours et celui des lois.

« En conséquence, nous décrétons que Ta Gloire fera comparaître les parties, et ouvrira une enquête sur cette affaire. S'il apparaît qu'effectivement, les biens appartenant à la mère des plaignants sont devenus ce qu'ils disent, tu en exigeras la restitution et les rendras au demandeur; *quant aux autres propriétés du défunt*[3], *tu en feras attribuer au demandeur la part qui lui revient* (?), de telle sorte que la seconde femme ne reçoive pas une part plus grande que celle qui échoit à chacun des enfants du premier lit.

« Il dit encore que son père possédait des terrains, en don de sa tante[4]

[1] Τῶν γονέων : ce sont évidemment les parents d'Apollôs et de sa sœur, et non ceux des plaignants.

[2] Τμῶν : ce pluriel désigne le duc actuel et ses successeurs éventuels.

[3] Le passage écrit ici en italique est une simple paraphrase du texte probable, qui est trop mutilé pour se laisser reconstituer avec exactitude.

[4] Τῆς αὐτοῦ θείας : la tante de Dioscore, ou celle de son père? Voir plus bas, p. 147.

qui les lui avait assignés; et les enfants du second lit se seraient emparés de ces terrains, après s'en être fait faire une deuxième donation. C'est pourquoi nous décrétons que Ta Gloire fera aussi une enquête sur ces faits, et si tu découvres que telle est la vérité, ne tiens aucun compte d'une deuxième donation, faite au sujet de biens déjà aliénés, mais souviens-toi de nos lois, qui rendent irrévocables les actes de ce genre (?).

« Voici la teneur de la loi de Léon : autant acquiert la première femme, si le mari meurt avant elle, autant (doit acquérir) la seconde femme elle aussi, au cas où le mari meurt (encore) avant elle. »

On a déjà pu reconnaître, à première lecture, le style de ces deux morceaux : c'est, identiquement, celui d'une pièce que j'ai déjà publiée dans ce *Bulletin* [1], une lettre de l'empereur Justinien au duc de Thébaïde au sujet des habitants d'Aphrodité. Les textes commencent de même : . . . προσῆλθεν ἡμῖν, λέγων; puis, après l'exposition de l'affaire, revient la même formule θεσπίζομεν τοίνυν, et l'injonction au duc de procéder à une enquête. Les trois papyrus, l'ancien et les deux nouveaux que je présente ici, ne se ressemblent pas seulement par le contenu : l'écriture même en est analogue, et il est hors de doute qu'ils sortent tous de la même officine [2].

Il semble donc qu'on puisse dès l'abord poser les conclusions suivantes :

1° Les deux ἐπιστολαί [3] que nous avons aujourd'hui sous les yeux sont, elles aussi, des lettres de l'empereur au même duc de Thébaïde (Jean, d'après ce que j'ai exposé à propos de l'Édit sur les sportules); elles sont, cette fois-ci, relatives non plus à l'administration, mais aux affaires privées d'un certain Dioscore.

2° Ce Dioscore est très probablement le « Dioscore, fils d'Apollôs », qui

[1] *Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale*, t. VI, 1re fasc., *Un procès administratif sous le règne de Justinien*, pap. n° III.

[2] Le numéro I actuel est certainement de la même main que le rescrit relatif à Aphroditè. Entre autres signes caractéristiques, on remarque la forme des β, presque semblables aux *d* latins. Pour le numéro II, c'est un peu moins certain, quoique très probable encore.

[3] Un papyrus du Musée du Caire (Kôm-Ichgaou), qui fait partie de la même série, mais que sa mauvaise conservation m'empêche de publier ici, est appelé officiellement de ce nom (l. 12-13) : (ἔπεμψεν) τῆς ἐξ ὑμῶν βοηθείας τυχεῖν, ὅθεν τὴν παροῦσαν ἐπιστολὴν πεποιήμεν[ον (?)], etc.

fit partie de la *legatio* envoyée à Constantinople, en 551. En effet, à part deux cas douteux, je n'ai rencontré dans tous les papyrus de Kôm-Ichgaou conservés au Caire, qu'un seul personnage du nom de Dioscore : c'est le fils d'Apollôs. Il nous apparaît comme assez riche, remplit les fonctions de prôtocômète et se retrouve à chaque instant.

3° En conséquence de ces premières remarques, la date des deux papyrus doit être l'an 551; Dioscore, présent alors à Byzance, aurait fait ses affaires en même temps que celles de sa *κώμη*. Il aurait porté ses propres procès au tribunal suprême, qui voulut bien les examiner. Une autre considération doit nous incliner à accepter cette date : les habitants d'Aphroditê, à cette époque, sont partis en guerre contre un certain pagarque Julien qui les opprime, et précisément l'un des adversaires de Dioscore est un nommé *Ἰουλιανὸς ὁ ἐνδοξότατος*, qu'il faut peut-être, comme je l'indiquerai plus bas, identifier avec son homonyme.

Des documents de cette nature offriraient donc un intérêt tout à fait exceptionnel. Nous verrons, en examinant la teneur de près, ce qu'il faut en penser.

Le nommé Dioscore était d'une famille assez compliquée : son père avait eu deux enfants, lui et une fille dont le nom est passé sous silence, d'une première femme qu'il avait ensuite répudiée, ainsi que nous le prouverons tout à l'heure. Cette femme était alors revenue vivre dans sa propre famille, et, quittant ce monde peu après, elle confia à son frère Apollôs la tutelle de ses enfants en bas âge. Apollôs éleva donc ses neveux, puis il mourut à son tour, laissant aux deux orphelins une situation de fortune fort embrouillée. D'une part la succession de leur père, d'autre part celle de leur oncle, servirent de prétexte à une foule de procès : ce sont ces deux séries de litiges qui font le sujet de cette étude.

Le premier papyrus est le plus clair. Apollôs, oncle du plaignant, mourait insolvable. Peut-être avait-il simplement emprunté à des particuliers; toutefois, le nom de Julien, qui est celui du créancier, me suggère une autre hypothèse, plus vraisemblable. Julien n'est pas un prêteur quelconque, puisqu'il a le titre d'*ἐνδοξότατος* : c'est probablement un fonctionnaire public. D'ailleurs, il ne réclame pas en personne ses droits, comme le ferait un créancier ordinaire, ce sont les « gens de l'illustre Julien » (*οἱ Ἰουλιανῷ τῷ ἐνδοξοτάτῳ προσήκοντες*)

qui accourent et mettent la main sur les biens du défunt. C'est pourquoi j'assimilais tout à l'heure ce personnage au *Julien, pagarque d'Antæopolis*, qui était déjà en querelle avec la κώμη d'Aphrodité. Si cette identification est exacte, le cas d'Apollôs est plus grave, et l'on conçoit que son neveu ait dû aller jusqu'à l'empereur dans un aussi flagrant déni de justice : c'est que le mort était débiteur du fisc; il devait être en retard de plusieurs termes pour le payement de l'impôt, et le pagarque, qui s'attribuait l'autorité sur Aphrodité, aura fait saisir ses biens comme garantie des droits du trésor.

Mais l'affaire était moins simple que ne le croyait Julien. Apollôs et sa sœur, mère de Dioscore, avaient, de leur vivant, géré en commun l'héritage de leurs parents, sans jamais procéder à un partage matériel. Après la mort de la sœur, cet état de choses avait continué entre l'oncle et les neveux (*μεταξὺ αὐτῶν οὐδαμῶς νεμήσεις γεγόνασιν*, l. 20). Apollôs administrait donc sous son nom deux fortunes mélangées : la sienne propre et celle de ses pupilles. La distinction entre les deux était formelle en droit, mais en pratique n'avait jamais été faite. Les employés du pagarque, forts de cette situation, prétendaient s'emparer du tout pour payer les dettes du mort. Dioscore leur intenta un procès, réclamant sa part et celle de sa sœur, avec les intérêts que cette somme leur aurait rapportés, si elle avait été effectivement placée en leur nom, dès le début (*μετὰ πάσης νομίμου ἐπαυξήσεως*, l. 16-17). Ce procès, évidemment, fut long et épineux, puisqu'il fallut remonter jusqu'au prince pour obtenir justice. Enfin, quand en 551 Dioscore vint à Constantinople, chargé par ses concitoyens de la mission que l'on sait, il réussit à faire trancher le litige en sa faveur par le tribunal du préfet du prétoire. Comme dans l'affaire du pagarque d'Antæou, la *lettre sacrée* est conçue en termes prudents : le prince condamne l'abus qu'on lui a signalé, sans oublier que, de si loin, il peut avoir été mal informé. En d'autres termes, il tranche la question de droit et réserve la question de fait : le terme de *rescrit*, dont je me suis plusieurs fois servi, n'est donc pas complètement exact, et je l'ai fait seulement pour la plus grande commodité de la discussion. C'est pourquoi le duc de Thébaïde, au reçu de cette missive, devra procéder non pas à un nouveau jugement, ce qui serait absurde après le visa impérial, mais à une nouvelle enquête pour établir la vérité des faits allégués par le plaignant. C'est ensuite seulement, et s'il y a lieu (*εἰ οὕτως ἔχοντα εὕροις*), qu'il exécutera la décision du basileus, et décrétera une

amende de trois livres d'or contre quiconque voudrait y mettre obstacle.

La seconde affaire est loin d'être aussi intelligible, il s'en faut de beaucoup. Je m'efforcerai d'abord de rétablir la suite des faits. Le père de Dioscore s'est marié deux fois; de sa première femme il a eu deux enfants, à savoir le plaignant et une fille, comme nous l'apprend le document précédent. Le mariage a été rompu. La ligne a de notre papyrus, qui devait nous révéler de quelle façon, est entièrement perdue : mais il est évident que c'est par un divorce, et non par la mort de la première épouse. En effet, le texte de loi, cité à l'appui de la décision, nous démontre que c'est l'homme qui est mort le premier : «Tout ce qu'acquiert la première femme, dit-il, quand le mari meurt avant elle», etc. . .; il a donc divorcé avant de quitter ce monde. Nous savons en outre, que les orphelins étaient restés sous la tutelle de leur oncle après la disparition de leur mère : autre preuve que leur père était mort avant celle-ci.

Il se remaria par la suite : et il fit donation (προσεγράψατο) à la seconde femme des biens qui appartenaient (τὰ διενέγκοντα) à la première. Quels sont ces biens dont on peut dire qu'ils «appartiennent» à l'épouse répudiée, et que le mari détient cependant encore après le divorce, puisqu'il en dispose? Il ne saurait y avoir, *a priori*, que deux hypothèses : ou bien c'est la *donatio antenuptialis* (ἡ πρὸ γάμου δωρεά) que le père de Dioscore a attribuée à son ancienne femme; ou bien, au contraire, c'est la dot que celle-ci a apportée à son mari. La question est tranchée par une novelle de Justinien [1], qui expose en propres termes : «Si le mariage a été dissous de quelque façon que ce soit, ... et s'il existe des enfants. . . . : le mari n'entrera pas en possession de la dot, ni la femme de la *donatio antenuptialis*, mais la propriété en reviendra aux enfants issus de leur mariage; l'usufruit seul en demeurera aux parents». Ainsi, dans les cas de divorce, le mari retenait la dot de sa femme, et administrait cette fortune au nom des fils. Mais un abus s'était introduit, contre lequel Justinien s'élève : le père, souvent, ne se contentait pas de l'usufruit et considérait la dot comme sa propriété personnelle. Tel est évidemment le cas du père de Dioscore : les mots τὰ τῇ προτέρᾳ διενέγκοντα désignent la dot de sa première femme. Ces biens (c'étaient sans doute des biens immobiliers), il les a *attribués* à sa seconde épouse. Le mot πρόσγραψαι

[1] Novelle XCVIII, 2, 1.

(en latin *conscribere*) est le terme technique qui désigne la constitution d'une *donatio antenuptialis*[1] : ce qu'il avait reçu en *dot* de la première femme, il le transforme donc en *donatio* au profit de la seconde. Par cet acte il dépouille les enfants du premier lit et dilapide (καταδαπανᾶν) leur fortune. Jusqu'ici, aucune difficulté : l'obscurité commence avec la ligne 11. On voit qu'il est là question du reste de la fortune paternelle (τοῖς λοιποῖς πράγμασι), c'est-à-dire de ce qui appartenait en propre au défunt. Il est probable que le père avait avantagé sa seconde femme et les enfants de celle-ci, puisque la ligne 14 renferme des dispositions restrictives des droits de la seconde épouse.

Enfin, le dernier grief est très vaguement indiqué. Le père de Dioscore, dit le plaignant, possédait encore quelques terrains, don de «sa» tante. La tante de qui? De Dioscore, ou de son père? Cette question, à la rigueur, est secondaire, mais celle-ci est capitale : est-ce une parenté maternelle ou paternelle du plaignant? La première hypothèse qui se présente est de faire de cette tante une sœur de la mère de Dioscore : ainsi s'expliquerait l'indignation du susdit Dioscore lorsqu'il voit les χωρία usurpés par ses demi-frères, étrangers à la donatrice. En fait, cette opinion serait certainement erronée. Les enfants du second lit se sont fait faire de ces χωρία une *seconde* donation (δεύτεραν μὲν αὐτοῖς γένεσθαι παρασκευάσαντας). L'auteur de cette deuxième donation ne peut être leur père : car, de sa part, ce serait la première. C'est donc la tante elle-même qui leur a spécialement renouvelé la possession des terrains. Mais alors, pour les favoriser ainsi, elle devait être leur parente, à eux aussi, la tante ou la sœur de leur père. Cette tante énigmatique avait dû donner une première fois les terrains au père : celui-ci étant mort, elle avait voulu manifester sa préférence envers les enfants du second mariage, et avait pris sur elle d'écrire en leur faveur une seconde donation.

Ce dernier grief est donc totalement différent des deux autres. Tous les genres de spoliation se sont accumulés sur la tête du malheureux Dioscore et de sa sœur, et sa plainte est triple :

1° Il revendique la dot de sa mère, attribuée à sa marâtre;

2° Il réclame un partage équitable des biens de son père;

[1] Nov. XCVIII, 2, 2.

3° Il conteste la légitimité d'une seconde donation des terrains déjà donnés une fois par sa parente, et prétend que ceux-ci soient partagés, comme le reste de la succession, entre tous les héritiers.

Ce qui fait l'intérêt du procès, c'est qu'il roule sur des questions que la législation de Justinien a traitées avec la plus grande sollicitude. A chacun de ces trois points répond une loi du Code Justinien :

1° Son père n'avait que l'usufruit de la dot de sa première femme; la nue propriété en demeurait aux enfants. La faire passer au nom de la seconde femme était absolument illégal, et le défunt avait profité de la jeunesse des enfants pour violer leurs droits. La Novelle XCVIII (c. 2) sauvegarde les droits des héritiers du premier lit, et cela de la manière la plus formelle. Aussi l'empereur annule-t-il cet acte déjà ancien, et ordonne-t-il d'attribuer aux plaignants l'objet du premier litige.

2° Une loi rendue en l'an 472 au nom des empereurs d'Orient et d'Occident, Léon et Anthémius[1], tranche de façon tout aussi décisive le second différend : « . . . . . Nous décrétons, que si après avoir eu des enfants d'un premier mariage, le père ou la mère. . . . . ont contracté un second engagement, ils ne pourront laisser à la marâtre, ou au beau-père, une part plus grande qu'au fils ou à la fille du premier lit ». Un passage d'une Novelle de Justinien renouvelle cette interdiction en termes plus précis encore[2] : la ligne 14 du papyrus (*ὡς μὴ πλέον τὴν δευτέραν γυναῖκα λαβεῖν, ὧν ἑνὶ τῶν ἐκ τοῦ προτέρου γάμου παιδὶ ἀρμόζει μέν*), est un abrégé de ce passage. Là encore, le duc doit donc intervenir, au nom de la loi, en faveur de Dioscore.

3° Enfin, sur la question des terrains, la protestation est également légitime. La tante qui a donné les terrains au père de Dioscore, les avait par là-même irrévocablement aliénés, et il est clair qu'elle n'avait plus le droit d'en faire une seconde donation, mais qu'ils devaient suivre le sort de la fortune dont ils faisaient désormais partie. Une seconde donation impliquait la révocation de la première : et c'est ce que Justinien lui-même avait interdit, sauf en certains cas spécifiés, dans une loi à laquelle il semble faire allusion[3]

[1] *Cod. Just.*, V, 9, 6. — [2] Novelle XXII, 27. — [3] *Cod. Just.*, VIII, 56, 10.

par ces mots : *οἱ ἡμέτεροι νόμοι, κύρια τὰ τοιαῦτα ποιοῦντες* « nos lois, qui rendent irrévocables les actes de ce genre(?) ».

Les lignes 23-25 sont également curieuses et obscures. Remarquons d'abord que la « loi de Léon », citée en référence, n'y a pas été inscrite dans son entier : car la lacune qui termine la ligne 25 ne contenait qu'une dizaine de lettres, et l'étoile dessinée au-dessous montre qu'il n'y a jamais eu de ligne 26. On n'avait donc fait que rappeler les premiers mots du texte, suffisants pour l'identifier. Ensuite, comme le papyrus date du règne de Justinien et des environs de l'an 551, on n'a pu invoquer une loi de Léon que si elle n'avait pas été abrogée lors de la rédaction du Code ; ladite loi devrait donc se retrouver dans le Code de Justinien. Or, on n'y trouve rien de semblable. Bien plus, la phrase que nous offre le papyrus semble, au premier abord, contraire à l'esprit général de la législation de Justinien et au cas particulier qui nous occupe. Je ne vois, pour ma part, qu'une façon de l'expliquer : c'est admettre que le texte, cité de mémoire, est non pas transcrit intégralement, mais paraphrasé. On restituerait par exemple : « *Autant acquiert* la première femme, au cas où le mari meurt avant elle, *tout autant* doit revenir à la deuxième femme de cet homme, si elle lui survit encore (*et pas plus* : sa part sera égale à celle de chacun des enfants du premier lit, etc. . .) ». La restitution est un peu forcée, mais c'est, en effet, le sens d'une loi de Léon, celle-là même que nous avons déjà citée au cours de cet article.

J'ai étudié jusqu'ici ces deux papyrus comme des documents authentiques, ayant servi dans de véritables procès. Certainement Dioscore est, à mon avis, un personnage réel et non pas un simple nom de fantaisie. De même, les considérations par lesquelles j'ai établi la date de ces deux pièces gardent toute leur valeur, puisque la parenté de ces pièces avec le rescrit impérial relatif à l'*αὐτοπραγία* d'Aphrodité, est évidente. Mais, si le cadre est bien authentique, devons-nous croire aussi à la réalité de cette suite extraordinaire de spoliations et de procès? Divers indices, qu'on a déjà pu remarquer, donnent à ce sujet de sérieux motifs de suspicion.

D'abord, on a peine à concevoir une série aussi variée d'exactions tombant sur la personne du seul Dioscore et de sa sœur anonyme; c'est une conspiration universelle pour dépouiller les infortunés : oncles, tantes,

marâtre, beaux-frères, leur père lui-même, et, pour finir, le fisc impérial, se sont mis d'accord pour les ruiner. Le premier papyrus ne contient rien que de très possible; le second de même, si on le considère séparément. Mais de la comparaison entre les deux jaillit l'invraisemblance. Dioscore n'était qu'un enfant quand il perdit sa mère (*ἐπὶ νέας ἔτι τυγχάνουσιν ἡλικίας*). A la mort de son père, qui précéda celle-ci dans la tombe, il était plus jeune encore : les enfants du second lit, par suite, étaient alors tout à fait en bas âge. Comment s'y sont-ils pris pour « se faire faire des terrains une seconde donation (*παρασκευάσαντας*) »? Si quelqu'un d'autre a agi pour eux, ce que le texte ne dit pas (bien au contraire), pourquoi le tuteur du plaignant n'a-t-il pas protesté en temps voulu? Il faut absolument que Dioscore et ses frères ou sœurs aient été des hommes faits lors de la mort de leur père : sinon l'histoire est incompréhensible. Mais alors pourquoi, plus tard, est-il sous la tutelle de son oncle Apollôs? Les deux papyrus sont donc contradictoires.

Ensuite, si l'on admet l'authenticité de ces *ἐπιστολαί*, elles ont dû être rédigées avec soin, pour être présentées à la signature du basileus : comment expliquer, en ce cas, les grossières fautes d'orthographe et de syntaxe qui les défigurent : *χρισυ* pour *χρυσοῦ*, *ταῖ...διενέγκοντα* pour *διενέγκουσι*, *ἐνὴ* pour *ἑνί*, *κερδὲνειν ἤμελλεν* pour *κερδαίνειν ἔμελλεν*? Enfin, le second exemplaire du n° 1, dont j'ai cité en note les variantes, nous fournit un argument décisif. Les noms propres, évidemment, y avaient été laissés en blanc, et ont été ajoutés après coup; au-dessus de *Διοσκόρος* (l. 1) on lit l'abréviation *Ο δ/* (*ὁ δεῖνα*); au-dessus d'*Ἀπολλῶτος* (l. 2), on aperçoit le mot *τοῦδε* « un tel » et au-dessus de *τῇ αὐτοῦ ἀδελφῇ* (l. 4), le mot *τῆδε*. Ce sont les expressions usitées habituellement, dans les formules générales destinées à servir de paradigme. Une curieuse tablette de bois conservée au Musée du Caire[1] porte l'inscription suivante :

RECTO.

[Φ]λαυίῳ [τωδε] τῳ εὐλογιωτατῳ γραμματικῳ
καὶ παιδευτῃ ἑλληνικων λογων ἐλευθεριων,
παρα Λυρηλιου τουδε, πραγματευτου οθονιακου,

[1] *Journal d'entrée du Musée*, n° 41756.

υἱου τουδε του της αριστης μνημης, ορμωμενου
απο της Καισαραιων (*sic*), μητροπολεως
επαρχειας ☩

μετα την υπατειαν Φλ^υ Οπορτουνου του λαμπροτατου ξωθ κδ γ ινδ

VERSO.

☩ Την και παραθεισαν σοι παρα της αυτης τησδε, και τησδε,
αδελφης αυτης, προς την φρασιν, και επειδη εγω νυν
ο δινα τουδε ημφισβ[η]τησα προς υμας τους φριαμενους
Φλαυϊον τονδε και τηνδε την γαμετην σου περι της
προλεχθεισης οικιας και της ὑποθεσεως γυμνασθεισης
ὑπο πολλων αξιωπιστον (*sic*) ανδρων ☩)

Le recto se comprend de lui-même; le verso, par contre, n'est qu'une série de membres de phrases, sans rapport les uns avec les autres. Ce qu'il faut retenir, c'est que l'auteur est, à ce qu'il semble, un professeur de style grec, et qu'il a écrit ici des exemples de formules, en remplaçant les noms propres tantôt par ὁ δεῖνα, tantôt par le pronom démonstratif ὅδε, ἥδε.

Donc, tout cet attirail de précision, noms propres, mention de faits précis, intervention du duc, de l'empereur, tout ceci est fictif dans nos deux papyrus : le procès roule entre «un tel» et «un tel». Mais alors, dans quel but ces ἐπιστολαί prétendues impériales? Le nom de Dioscore, ajouté après coup, nous fournit l'explication de ce jeu singulier. Une lettre de Kôm-Ichgaou [1], adressée à Apollôs, lui parle de «son fils Dioscore, l'avocat (σχολαστικός)». Ainsi, l'auteur présumé était un homme de loi : versé dans la connaissance du Code, il s'est amusé à combiner tous les cas imaginables de difficultés qui pourraient surgir à propos d'une succession : et il a inventé des procès qu'il plaça sous son nom. Les conflits sont ingénieux : par exemple, les enfants du premier lit ont des droits inaliénables sur la dot de leur mère, après sa mort; pareillement, les fils du second lit ont droit, ainsi que leur mère à eux, à la *donatio antenuptialis* reçue par celle-ci : ces deux points sont également confirmés par la loi. Mais il se trouve que la dot, apportée par la première

[1] *Catalogue du Musée du Caire*, n° 67064, l. 14.

femme, a servi au mari à constituer la *donatio* de la seconde: dot et *donatio* se confondent : à qui reviendra la fortune unique dont on a fait deux emplois? Les professeurs, dans une école de droit, devaient proposer de tels problèmes à la sagacité de leurs élèves.

Ici, cependant, nous n'avons certainement pas sous les yeux une «copie» d'étudiant. Dioscore, je le répète, nous est connu par ailleurs et avait passé l'âge des devoirs de classe. Je suppose qu'il devait s'exercer lui-même et étudier les difficultés juridiques, forgeant des cas épineux et recherchant ensuite les textes qui s'y appliquaient. La solution trouvée, il s'appliquait à la transcrire selon la formule légale, imitant les documents officiels, comme les ἐπιστολαί impériales dont ceci est la parodie.

Cette constatation soulève une grave question par ailleurs. J'ai déjà fait remarquer l'analogie complète de forme et de style qui existe entre ces deux pièces et la «lettre sacrée» relative au procès d'Aphrodité. Les deux premières étant reconnues fausses, ne doit-on pas, logiquement, suspecter l'authenticité de la troisième? Je ne le crois pas. Nous savons, par le contrat de Palladios, qu'on a effectivement montré dans le dossier du procès une θεία κέλευσις. L'empereur a certainement envoyé un rescrit : nous sommes là sur un terrain sûr, et non pas perdus dans les fantaisies de Dioscore. L'analogie de la forme s'expliquerait de la façon suivante. J'ai noté, à propos de l'affaire d'Aphrodité, que nous possédions trois manuscrits du rescrit impérial; ces divers exemplaires présentant entre eux quelques différences notables, il faut conclure qu'ils sont tous trois des brouillons. Or, ils sont de la même écriture que ceux que je publie aujourd'hui : c'est donc Dioscore qui les avait rédigés eux aussi; quoi de plus naturel, puisqu'il était avocat? C'est une confirmation de l'hypothèse que j'avançais, à savoir que ces sortes de rescrits étaient entièrement écrits par les intéressés, et seulement soumis à la signature impériale. Chargé de cette mission délicate, Dioscore s'est ensuite servi de ce modèle, composé par lui-même, pour façonner des lettres fictives, où l'on retrouve les éléments et l'allure générale de la première.

J. Maspero.

UN
SCARABÉE AU NOM DE KASHTA

PAR

M. CHARLES PALANQUE.

Le scarabée dont je donne ici la description appartient à M. Paul Breittmeyer, qui le tient directement de M. Jaquelet bey, précepteur du khédive Tewfick pacha. M. Jaquelet bey le lui avait signalé particulièrement, parmi les quelques antiquités qu'il avait rapportées d'Égypte, comme le plus précieux des objets en sa possession.

De passage à Auch, M. Breittmeyer a bien voulu me confier ce petit document pour que je l'étudie.

Ce scarabée est de dimensions très réduites; il mesure o m. 019 mill. sur o m. 015 mill. Il est taillé dans un fragment de pierre schisteuse grise et porte les deux cartouches suivants :

gravés verticalement en caractères plutôt cursifs, dont les traits se détachent en noir sur le fond. La facture en est excellente, et les détails de l'insecte sont traités avec soin et précision.

M. Jaquelet bey avait remis à M. Breittmeyer une note indiquant l'endroit où le scarabée fut trouvé. Elle a été malheureusement égarée depuis.

CH. PALANQUE.

NOTE ADDITIONNELLE.

On remarquera la disposition singulière du groupe placé en tête du premier cartouche et l'orthographe du nom 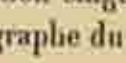 que celui-ci renferme.

L'un et l'autre sont évidemment fautifs. N'ayant pas eu le document original sous les yeux, il m'est impossible de dire si l'erreur est imputable au lapicide ancien ou au copiste moderne. Un fait est en tout cas certain, c'est que l'on doit rétablir ainsi le texte :

En effet, le cartouche d'Amnéritis précède toujours celui de Kashta sur les scarabées qui portent le nom de ce roi, et dont six sont déjà connus[1]. Le titre donné à la reine, sur ces objets, est soit , soit . La correction que je propose présente donc les plus grandes chances de vraisemblance. Elle est d'ailleurs assurée par un scarabée de Kashta publié par M. Fl. Petrie[2], qui reproduit presque textuellement l'inscription de celui de M. Breittmeyer, modifiée comme je viens de l'indiquer :

Il serait difficile, je pense, d'interpréter autrement que je le fais le groupe et de voir, comme on pourrait être tenté de le supposer, dans le cartouche 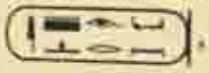 , le prénom de Kashta. — É. Chassinat.

[1] Cinq ont été publiés par M. Flinders Petrie, *Historical Scarabs*, n°s 1826 à 1828 et n°s 1830 et 1831, un par M. G. Fraser, *A Catalogue of the Scarabs*, p. 45, n° 362. — [2] Fl. Petrie, *op. cit.*, n° 1830.

QUELQUES CÔNES FUNÉRAIRES INÉDITS

PAR

M. ÉMILE CHASSINAT.

Au cours des fouilles que j'ai faites au début de 1906 dans la nécropole de Drah abou'l Neggah, j'ai recueilli un nombre assez considérable de cônes funéraires en terre cuite. La plupart d'entre eux sont déjà connus par des exemplaires publiés par MM. Daressy[1], Mond[2] et Gauthier[3]. Une vingtaine environ sont inédits. Ils ont été ramassés soit dans les tombes que j'ai ouvertes, soit dans les déblais répandus sur le flanc de la montagne, entre l'ouady exploré par M. Gauthier[4] et le chemin qui conduit, en côtoyant l'Assassif, du temple de Deir el-Bahari vers la plaine.

Aucun d'eux n'a été trouvé *in situ*. La nécropole de Drah abou'l Neggah est comme on le sait, bouleversée de fond en comble, et c'est le plus souvent dans les rejets des fouilles antérieures, maintes fois remaniés, que ces cônes étaient enfouis. J'ai noté néanmoins avec soin le point où ils ont été découverts. Bien que ce détail n'ait qu'une valeur documentaire très relative, étant donné l'état lamentable du terrain, il m'a semblé qu'il serait peut-être utile dans les recherches ultérieures, en aidant à repérer approximativement l'emplacement de certains tombeaux.

Ces cônes sont, à de rares exceptions près, du type ordinaire, ce qui me dispense d'en donner une nouvelle fois la description[5].

[1] Daressy, *Recueil de cônes funéraires*, dans les *Mémoires publiés par les membres de la Mission archéologique française du Caire*, t. VIII, p. 269 et seq.

[2] R. Mond, *Report of work in the Necropolis of Thebes during the winter of 1903-1904*, dans les *Annales du Service des Antiquités*, t. VI (1905), p. 91 et seq.

[3] H. Gauthier, *Rapport sur une saison de fouilles à Drah abou'l Neggah en 1906*, dans le *Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale*, t. VI (1908), p. 121 et seq.

[4] H. Gauthier, *op. cit.*, p. 121.

[5] Les principaux types de cônes ont été classés et décrits par M. Daressy dans le *Recueil* para dans les *Mémoires de la Mission*, p. 270 et seq.

I. Cône trouvé dans le puits d'une tombe anonyme située au nord du village moderne.

II. Cône trouvé dans le même puits.

III. Cône trouvé dans un sondage fait à la hauteur de la seconde rangée de tombeaux située au-dessous de la tombe de Pétéménophis, et au nord de celui de

IV. Cône trouvé au même endroit. Variante du précédent.

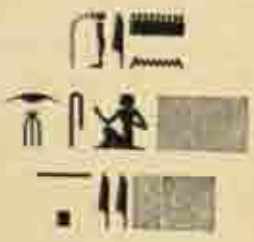

V. Cône trouvé dans les déblais, près du tombeau de [illegible].

VI. Cône trouvé au même endroit.

VII. Cône trouvé dans la cour du tombeau de [illegible].

Ce cône rappelle beaucoup le n° 190 de M. Daressy[1]. La formule en est identique. Les seules différences qu'on y relève sont le nom du personnage, [illegible], et le titre qu'il porte. Pour le premier, le doute n'est pas possible; par contre, une partie du second peut laisser place à la discussion, bien que ma lecture me semble certaine. Le cône n° 190 donne [illegible] où le nôtre fournit [illegible]. La présence de deux [illegible] dans [illegible] est irrégulière. Je serais

[1] *Recueil de cônes funéraires*, dans les *Mémoires publiés par les membres de la Mission française*, t. VIII, p. 289.

tenté de penser qu'elle est le fait d'une erreur soit de la part de l'ouvrier qui a gravé la matrice destinée à estamper le cône d'argile, soit de la part de l'éditeur moderne, et qu'il faut transcrire . Il est cependant bon de noter que le titre se rencontre à deux reprises sur les cônes édités par M. Daressy : (n° 40, *op. cit.*, p. 277), (n° 77, *op. cit.*, p. 279); mais le double manque dans ces exemples, ce qui viendrait en faveur d'une fausse interprétation dans le cône n° 190.

VIII. Cône trouvé dans un puits situé au nord du tombeau de .

La dernière ligne est restituée d'après un autre exemplaire du même cône dont le reste du texte est moins lisible.

IX. Cône trouvé dans un sondage pratiqué au sud de la nécropole, près du village.

X. Cône trouvé à peu de distance du tombeau de , au nord.

Un autre exemplaire, moins complet, de ce cône, a été recueilli au sud du tombeau de .

XI. Cône trouvé dans les déblais de la cour du tombeau de .

Le nom complet du personnage , est fourni par un seçond exemplaire du même cône; la lacune de la deuxième ligne, , est comblée par un troisième.

XII. Cône trouvé dans les déblais, au-dessus du tombeau de . M. Daressy signale (*Mémoires publiés par les membres de la Mission archéologique française du Caire*, t. VIII, p. 275, n° 20) un cône qui doit être semblable au nôtre, bien que le texte de la seconde ligne diffère : .

XIII. Cône trouvé dans les déblais de la cour du tombeau de .

Un second exemplaire permet de rétablir le texte de la première ligne :

XIV. Cône trouvé dans les déblais à longue distance des tombes.

XV. Cône trouvé près du tombeau de

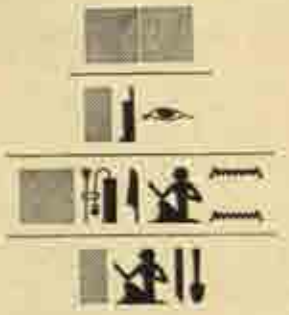

XVI. Cône trouvé à peu de distance du précédent.

XVII. Cône trouvé dans une tombe située près de la chapelle de Hatshopsitou, au nord de celle-ci. L'inscription, en caractères minuscules, est enfermée dans un encadrement qui affecte la forme d'une ellipse ().

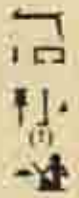

XVIII. Cône trouvé dans les déblais, loin des tombeaux.

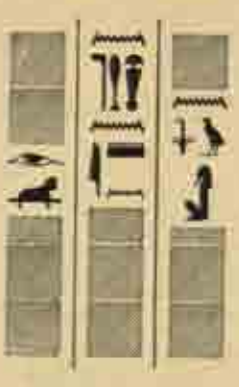

XIX. Cône trouvé au nord et à courte distance du tombeau de Pétéménophis. Il est déjà connu par un exemplaire publié par M. Daressy (*Mémoires publiés par les membres de la Mission archéologique française du Caire*, t. VIII, p. 295, n° 241). Je le reproduis ici à nouveau, le nom du personnage devant être lu , d'après les trois cônes que j'ai recueillis, et non .

XX. Fragment de cône en *pierre calcaire* acheté à un paysan, à Drah abou'l Neggah. Les cônes en pierre sont fort rares. Ce spécimen est le seul que j'ai réussi à me procurer pendant un séjour de plusieurs mois dans la nécropole thébaine. L'inscription est gravée en creux.

INDEX.

I. NOMS PROPRES.

, III, IV, p. 156.

, VIII, p. 158.

, XII, p. 159.

, XII, p. 159.

, XVII, p. 160.

, XVI, p. 160.

, V, p. 157.

, XIII, p. 159.

, II, p. 156.

, VII, p. 157.

, XV, p. 160.

, III (var. , IV), p. 156.

, XX, p. 161.

, X, p. 158.

, XIX, p. 161.

, XX, p. 161.

, I, p. 156.

, IX, p. 158.

, XI, p. 159.

, XIV, p. 160.

, XIX, p. 161.

, VI, p. 157.

, XVI, p. 160.

, XVIII, p. 161.

, XIII, p. 159.

II. TITRES.

, XIII, p. 159.

, I, p. 156.

, III, IV, p. 156.

, I, p. 156.

, IX, p. 158.

, VI, p. 157.

, V, p. 157.

, VIII, p. 158.

, XIX, p. 161.

, VIII, p. 158.

, XI, p. 159.

(var.), XII, p. 159.

, XIV, p. 160.

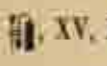 , XV, XIX, p. 160 et 161.

, IX, p. 158.

, V, p. 157.

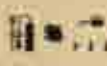 , II, p. 156.

, VII, p. 157.

, VIII, p. 158.

, XX, p. 161.

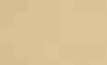 , X, p. 158.

, XVI, p. 160.

, XVIII, p. 161.

É. Chassinat.

UNE
NOUVELLE MONNAIE À LÉGENDE HIÉROGLYPHIQUE

PAR

M. ÉMILE CHASSINAT.

J'ai signalé, il y a plusieurs années, dans ce *Bulletin* (t. I, p. 78), une monnaie d'or d'un type inédit, trouvée dans le Delta, et qui porte sur ses deux faces une légende en caractères hiéroglyphiques. Cette découverte, venant à l'encontre de la théorie établie, qui n'admet pas que les Égyptiens aient frappé monnaie antérieurement aux émissions ptolémaïques, avait été accueillie sans grande confiance. L'authenticité du document ne pouvait cependant être mise en doute; mais un fait justifiait dans une certaine mesure la méfiance dont il était l'objet. Comment le sol de l'Égypte, qui nous a rendu à profusion le numéraire en circulation dans le pays pendant la domination grecque et romaine, qui a même restitué en grand nombre des monnaies étrangères souvent fort rares dans les contrées où elles ont été battues, se serait-il montré aussi parcimonieux en ce qui concerne les espèces indigènes, s'il en avait réellement existé avant la conquête d'Alexandre? N'auraient-elles pas dû, au contraire, être plus abondantes que les autres? En conséquence, s'agissait-il, dans le cas présent, d'une monnaie réelle ayant eu cours régulier ou bien, tout simplement, d'un jeton créé pour des besoins que nous ignorons. J'avais essayé de démontrer le bien-fondé de la première de ces deux hypothèses.

Par suite d'un hasard heureux, une preuve nouvelle vient d'être acquise en faveur des conclusions auxquelles je m'étais arrêté. Un second exemplaire de cette monnaie singulière a été recueilli récemment à Mit-Rahinéh, dans le kôm Aziziyéh. Je n'ai pas eu, cette fois, l'original sous les yeux, mais seulement une empreinte sur cire, que je dois à l'obligeance de M. Jean Khaouam, qui m'a donné également des renseignements relatifs à l'origine et à la nature de la pièce elle-même.

Celle-ci est en or comme la première; elle lui est semblable aussi par les

légendes (sauf un point de détail), le module et le poids. La conservation en est défectueuse. On verra par la reproduction ci-contre (fig. 1), faite d'après l'empreinte qui m'a été confiée, que le style des coins est meilleur. Le cheval est dessiné avec plus d'art; le graveur a soigneusement observé, ce qui confirme la remarque que j'avais faite à propos du premier exemplaire, la différence graphique et phonétique qui existe entre les deux représentations ordinaires du cheval dans les hiéroglyphes : le cheval marchant au pas, (= , *semsem*, *hetar*), et le cheval galopant, (= , *nofir*), nouvelle preuve de l'authenticité du document. Les signes composant le groupe ont un aspect plus égyptien dans la forme et le détail. La table de résonance du luth n'est pas ronde comme sur l'autre pièce, mais galbée suivant une courbe qui rappelle celle de la palette qui constitue la partie inférieure du syllabique . La légende de l'une des faces est incomplète : le qui devrait être placé au-dessus du cheval a été omis, à moins qu'il n'ait disparu par suite d'usure, ce dont je n'ai pu me rendre compte, aucun vestige du signe n'étant visible sur l'empreinte dont je dispose.

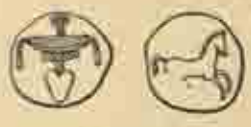

Fig. 1.

Il m'a paru utile de signaler, même sommairement, cette nouvelle découverte qui présente un intérêt particulier, car elle témoigne de l'emploi certain, sous les derniers rois nationaux tout au moins, d'un instrument d'échange dont on avait nié, sans preuve d'ailleurs, l'existence. Elle montre aussi le degré d'influence que les colons grecs établis dans le Delta avaient su acquérir sur la population au milieu de laquelle ils vivaient, puisqu'ils réussirent à lui faire adopter, dans une mesure que nous ne sommes pas encore en état d'apprécier, une invention à laquelle elle semblait assez mal préparée, malgré son intelligence et son ingéniosité incontestables. Malheureusement, la question demeure jusqu'à nouvel ordre insoluble en ce qui concerne la date à laquelle le monnayage dont nous avons retrouvé la trace fut commencé.

Que les monnaies à légendes hiéroglyphiques aient été d'un usage très répandu, on ne saurait l'affirmer avec certitude. Il est vraisemblable, comme on l'a dit, qu'elles ont été frappées pour un but déterminé, le payement de la solde des mercenaires, par exemple; la similitude de poids et de module qu'elles présentent avec les statères grecs le laisserait croire; à moins que, ce

qui me paraît également probable, on se soit borné à imiter tout simplement, en vue de rendre les échanges plus faciles avec les étrangers, le numéraire que ceux-ci employaient, sans tenir compte des divisions pondérales du *dabnou*. C'est ce qui s'est passé au début dans les Gaules et dans certaines contrées barbares du monde antique initiées brusquement à l'usage de la monnaie [1]. Je crois en tout cas que les Égyptiens, dans tous les lieux où ils furent en contact direct et permanent avec les Grecs, apprirent de bonne heure à se servir du métal monnayé que ceux-ci avaient apporté avec eux ou que leurs orfèvres frappaient sur place suivant les besoins du commerce. On ne peut soutenir que les monnaies primitives grecques que l'on trouve en grande quantité dans les ruines de certaines villes du Delta, et même dans plusieurs localités de la Haute-Égypte, y aient été laissées par les seuls marchands de passage ou par les voyageurs. Leur abondance prouve à elle seule combien cette manière de voir est inadmissible; elle ne s'expliquerait guère mieux si l'on supposait qu'elles n'ont été employées que pour les transactions que les négociants et les résidents hellènes pratiquaient entre eux. Leur circulation était certainement moins limitée. N'avons-nous pas l'exemple des *chouettes* d'Athènes, répandues à profusion à travers l'Égypte, pour montrer que, sur les bords du Nil, antérieurement à la conquête macédonienne, on apprécia, à l'exclusion des autres, certaines espèces d'importation qui s'imposèrent à la confiance par la pureté de leur métal? Ce qui implique également une expérience déjà ancienne de la pratique du monnayage métallique. Malheureusement, les grandes trouvailles de monnaies archaïques grecques qui ont été faites en Égypte se sont produites dans des conditions si déplorables qu'elles n'ont fourni, dans la plupart des cas, aucun renseignement utile à l'archéologue; le plus souvent, elles ont passé inaperçu et n'ont pas tardé à disparaître dans les creusets des fondeurs arabes des villages [2].

É. Chassinat.

[1] Avec cette différence, toutefois, que les monnaies frappées par les tribus gauloises reproduisent en entier le type monétaire pris comme modèle, ce qui n'est pas le cas ici.

[2] Cette note était déjà composée lorsque M. le Dr L. Borchardt, directeur de l'Institut impérial allemand d'archéologie égyptienne, au Caire, a bien voulu m'informer que la monnaie que je viens de décrire a été acquise par lui, le 29 janvier 1910, et qu'elle fait partie maintenant des collections du Cabinet des médailles de Berlin.

UNE

STATUETTE D'AMÉNÔTHÈS III

PAR

M. ÉMILE CHASSINAT.

Cette statuette provient de la Haute-Égypte. M. Dattari, qui l'eut dans sa collection avant qu'elle entrât en la possession de M. Nahman [1], croit, sur l'affirmation, sujette à caution [2], de l'indigène qui la lui céda, qu'elle a été trouvée à Thèbes. L'examen du monument lui-même ne nous apprend rien sur son origine; toutefois, il est bon de remarquer que le nom d'Amon figure au commencement de l'inscription qu'il porte, ce qui viendrait en faveur de l'opinion émise par M. Dattari.

Dans son état actuel, elle mesure 0 m. 22 cent. de haut. Elle est taillée avec soin dans un bloc de pierre schisteuse, qui a pris avec le temps une patine brunâtre d'un ton soutenu. Elle représente Aménôthès III debout, dans l'attitude du repos, la jambe gauche portée en avant, les mains croisées et posées à plat sur le ventre. Le roi est adossé à un pilier affectant la forme du fétiche de Mendès, le *didou* 𓊽, dont le sommet affleure son épaule. La tête du personnage a disparu, et c'est grand dommage, car cette mutilation nous prive d'un élément de comparaison qui aurait été fort utile, ainsi qu'on le verra plus loin. Elle était vraisemblablement coiffée du volumineux casque de guerre, dont les bandelettes flottantes sont encore visibles sur ce qui reste de la nuque et sur le dos (voir pl. II et III). Aménôthès est vêtu d'une longue tunique

[1] Je tiens à exprimer ici mes vifs remerciements à M. Nahman, qui a bien voulu m'autoriser à photographier et à publier cet intéressant objet.

[2] Ainsi les vendeurs du beau buste de Khouniatonou, acquis récemment par le Musée du Louvre (voir G. Bénédite, *A propos d'un buste égyptien*, dans les *Mémoires et Monuments*, fondation Piot, t. XIII), et du petit groupe en calcaire peint, expédié peu de temps après à Paris, qui montre le même roi debout près de sa femme, déclarèrent tour à tour que ces objets ont été découverts à El-Amarna et au Fayoum, dans la nécropole d'où sont sortis les statuettes en bois et les ustensiles de toilette que j'ai décrits dans ce *Bulletin*, t. I, p. 224 et seq.

frangée du bas, dont les manches, bordées de trois plis, s'arrêtent à mi-bras. Un manteau composé d'une pièce d'étoffe plissée, également garnie de franges sur l'une de ses lisières, et attaché au-dessus de la taille par un cordon, dissimule l'épaule et le bras gauches, laissant libre le bras droit, nu depuis la partie moyenne de l'humérus; largement ouvert sur le devant, pour ne pas entraver la marche, il recouvre entièrement le dos. Le roi est chaussé de sandales en sparterie, dont la semelle déborde largement sous le pied. Un collier pectoral à quatre rangs, posé à même le manteau, complète son costume.

L'aspect général de ce petit monument est assez singulier en ce qu'il s'écarte, par le mouvement donné au personnage et par le vêtement, de ce qu'on a coutume de rencontrer dans la statuaire officielle. Ce qui frappe surtout en lui, de prime abord, c'est la ressemblance qu'il présente avec certaines images de Khouniatonou, dont il reproduit les caractères anatomiques très spéciaux. Aussi serait-on tenté de l'attribuer à ce pharaon si les inscriptions gravées en creux sur le fût du *didou* : 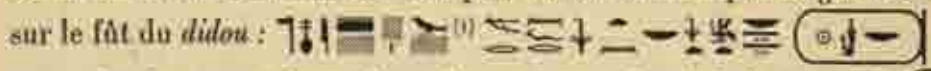 [1] et sur la face supérieure du socle, en avant du pied droit : 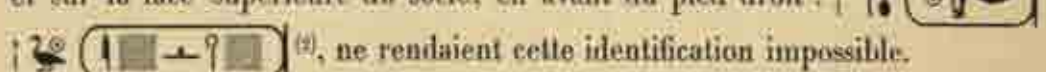 [2], ne rendaient cette identification impossible.

Une ressemblance aussi marquée ne peut être un simple effet du hasard; elle nous met en présence de deux hypothèses. Ou bien la statuette fut exécutée sous Aménôthès IV, ce qui en expliquerait le style particulier, ou bien elle est l'œuvre d'un précurseur de l'école de sculpture qui paraît dans son complet épanouissement à El-Amarna. La première de ces hypothèses, pour séduisante qu'elle soit, offre peu de vraisemblance, car elle ne tient pas compte de la présence du nom d'Amon gravé sur la colonne du *didou*. Elle entraînerait à supposer que l'artiste, obéissant à une sorte de scrupule archéologique, a cru nécessaire de rédiger son texte dans la forme qu'il aurait eue avant le schisme, quitte à en supprimer ensuite les parties d'une orthodoxie contestable. La subtilité du raisonnement auquel elle conduit en montre toute la fragilité. Peut-être pourrait-on supposer également que la statue date du

[1] Le début de l'inscription a été gratté. On devine plutôt qu'on ne lit les premiers signes. Le nom d'Amon a surtout souffert (voir pl. III).

[2] Le dernier cartouche est presque entièrement effacé. Les trois signes qui subsistent sont à peine visibles (voir pl. II).

début du règne de Khouniatonou et que les mutilations dont le nom d'Amon a été l'objet furent faites après coup, pendant la période de déchéance du dieu thébain. Mais ne serait-ce pas, là encore, chercher une explication bien compliquée d'un fait beaucoup plus simple dans la réalité?

On serait donc fondé à croire, faute d'arguments sérieux pour la preuve du contraire, que la statue qui nous occupe est contemporaine du souverain dont il porte les cartouches. Cette solution, si elle était adoptée, ajouterait un document nouveau, et particulièrement précieux, à ceux, jusqu'ici en très petit nombre, qui tendent à démontrer que le mouvement artistique si intéressant dont on a voulu, sur la seule connaissance des monuments concentrés à Khouitatonou, attribuer l'initiative entière à Aménôthès IV, date de beaucoup plus loin [1]. Ce n'est pas ici le lieu d'aborder la discussion d'un sujet aussi complexe, qui m'entraînerait au delà des limites que je me suis tracées pour cette note; il serait d'ailleurs prématuré de tirer une conclusion définitive du peu d'indices certains que nous possédons sur l'origine de cette évolution passagère de l'art en Égypte. Je me bornerai donc à une dernière remarque concernant l'attitude et le costume donnés en l'occurrence à Aménôthès III.

Ni l'une ni l'autre n'ont d'équivalent dans l'imagerie de la XVIIIe dynastie. La position des mains ne correspond à aucun des gestes classiques usités dans l'iconographie royale. On est frappé, par contre, de l'analogie presque absolue qu'elle présente avec celle qui est familière aux figures chaldéennes et assyriennes, en particulier aux statues de Goudéa provenant des fouilles de Telloh [2]. Simple coïncidence ou fantaisie d'artiste? On ne saurait y croire, car le même rapprochement s'impose pour le costume qui, lui aussi, rappelle de très près celui du prince de Lagash. Or, la règle, en ce qui concerne le vêtement des pharaons, se montre d'ordinaire inflexible et, sauf pour Aménôthès IV, qui modifia parfois ses atours jusqu'à les faire ressembler à ceux d'une femme [3],

[1] Voir ce qui est dit à ce sujet dans Lefébure, *Le Musée égyptien* (1906), t. II, p. 3 et seq. J'ai signalé, dans le *Bulletin de l'Institut français du Caire* (1901), t. I, p. 230 (voir aussi pl. II), une statuette en bois de l'époque d'Aménôthès III identique comme style aux figures du temps de Khouniatonou. Une excellente étude sur l'art d'El-Amarna se trouve dans F. W. von Bissing, *Denkmäler ägyptischer Sculptur*, notice relative aux planches LXXXII et LXXXIII.

[2] Cf. Heuzey-Sarzec, *Découvertes en Chaldée*, pl. VII, IX, X, XI, XIV et XX.

[3] Cf. Bouriant, Legrain et Jéquier, *Monuments pour servir à l'étude du culte d'Atonou en Égypte*, t. I, p. 19, dans les *Mémoires de l'Institut français d'archéologie orientale*, t. VIII.

leur habillement varia peu dans la forme et le nombre des pièces qui le composaient. Il subit, comme partout ailleurs, au cours des siècles, les caprices de la mode, mais sans jamais s'écarter d'un modèle uniforme.

Faudrait-il en conclure qu'Aménôthès III, rompant avec la tradition, adopta, dans certaines circonstances, des vêtements de coupe asiatique? Le doute, je crois, n'est pas possible. La robe et le manteau dont le roi est revêtu sont visiblement de forme étrangère, bien qu'ils conservent, par quelques détails, tel que le gaufrage de l'étoffe du manteau, l'aspect égyptien. Les différences qu'on y relève sont en vérité plus apparentes que réelles; elles sont dues surtout à la nature des tissus employés en Égypte et en Mésopotamie. Tandis que dans le premier pays on n'utilisait que des étoffes de toile légère, le second ne connaissait guère que la laine, aux plis plus rigides et plus lourds.

Aménôthès III, il ne faut pas l'oublier, fut en rapports presque constants avec les rois d'Asie Mineure et de Mésopotamie. Il avait même accueilli dans son harem des femmes syriennes et chaldéennes alliées à ceux-ci par les liens du sang. Il épousa, encore très jeune, l'une des petites-filles de Karaindash de Babylone; Kallimasin lui envoya successivement sa sœur et sa fille; un prince de Mitâni, Soutarna, lui avait également donné sa fille comme concubine [1]. Vers la fin de sa vie, il s'était fiancé à Tadoukhipa, fille de Doushratta, le Mitanien [2]. Il est légitime de penser qu'il ne demeura pas inaccessible à l'influence d'un tel entourage et qu'il s'abandonna, dans une mesure qu'il ne nous est pas permis d'apprécier, aux coutumes que ces princesses et les gens de leur suite lui avaient révélées. Nous voyons par la statuette que je viens de décrire qu'il ne dédaigna pas, à l'occasion, de se vêtir au goût de leur pays.

É. Chassinat.

[1] Cf. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, t. II, p. 297 et p. 594.

[2] Cf. Maspero, *op. cit.*, t. II, p. 328. Cette princesse arriva en Égypte au moment de la mort du roi, et fut épousée par le fils de celui-ci, Aménôthès IV.

DEUX

VASES DE BRONZE ARABES DU XVe SIÈCLE

PAR

M. JEAN MASPERO.

Ces deux pièces sont de facture égyptienne : la première a été trouvée dans les collines de décombres du Vieux-Caire; et la seconde, achetée chez un marchand du Caire, a probablement la même origine. Elles offrent chacune un certain intérêt, à un titre différent : l'une à cause du nom célèbre de son premier possesseur, l'autre pour les titres anonymes qu'elle énumère.

I

Plat en bronze, portant au fond les armes bien connues, caractéristiques du xve siècle, la coupe et l'épée. Au pourtour, la légende est gravée en quatre cartouches, séparés par un médaillon où se répète la figure centrale, la coupe et l'épée.

Légende :

مما عمل برسم المقر الاشرى الكريم العالى
المولوى الاميرى الكبيرى السيدى
المالكى المخدومى السيفى ازبك
اتابك العساكر المنصورة بالديار
المصرية الملكى الاشرفى عز نصره

De ce qui a été fait pour l'usage de Son Excellence (suivent les titres ordinaires) Seif ed Dîn Ouzbek, général en chef (atâbek) des armées victorieuses du royaume d'Égypte pour [le sultan] Malik Achraf, que sa victoire soit magnifiée.

L'émir Ouzbek dont il est ici question est un des plus célèbres généraux égyptiens de l'époque des Mamlouks. Il exerça la charge d'atâbek sous le sultan Qâyt-bây, qui est désigné sur notre vase par les épithètes Malik Achraf. C'est lui qui, dans les dernières années du xve siècle, en 1486 et 1490, mit par deux fois en déroute les armées du sultan Bâyazîd. Il est surtout connu de

ceux qui ont visité le Caire pour avoir attaché son nom à l'un des principaux quartiers de la ville. La place de l'Ezbekîyeh, centre actuel de la cité, fut commencée par ses ordres, sur l'emplacement d'un marais entretenu par un bras du Nil aujourd'hui remblayé : « En cette même année 880, dit Ibn Iyâs[1], commença la construction de l'Ezbekîyeh, par les soins de Son Excellence l'atâbek Ouzbek (ازبك) ibn Ṭoutoukh[2], en mémoire duquel elle reçut le nom d'Ezbekîyeh (ازبكية) ».

La titulature de l'émir est tout à fait conforme au type ordinaire, sauf en un seul point : l'adjonction après *atâbek* des mots بالديار المصرية que la formule ordinaire ne comporte pas[3]. Ils désignent spécialement l'Égypte, opposée aux provinces syriennes du royaume mamlouk ; mais parfois (et ici c'est évidemment le cas), la totalité de l'empire est comprise dans cette dénomination.

II

Vase de cuivre, en forme de tronc de cône, orné de côtes rayonnantes à sa partie inférieure. Sur le bord, court une bande composée de huit cartouches, séparés par des médaillons. Chaque médaillon, alternativement, est rempli d'arabesques ou contient les signes déjà connus par de nombreux exemplaires analogues : corruption du groupe hiéroglyphique signifiant « soleil maître des deux terres » (voir la figure)[4]. Les cartouches, eux aussi, portent alternativement un lacis d'arabesques ou un fragment de la légende suivante :

مما عُمل برسم المقر الاشرف العالى
السيدى المالكى المخدومى
[ا]لزينى صاحب دواوين الانشا
الشريف بالممالك الاسلامية [الا]عظم

De ce qui a été fait pour l'usage de Son Excellence (suivent les titres)... Zeïn ed Dîn, chef des bureaux de la chancellerie royale (*noble*) dans les provinces musulmanes, le puissant.

[1] Ibn Iyâs, *Târîkh Miṣr* (éd. de Boulaq), II, p. 164, l. 1-3.

[2] Sur ce nom, cf. Van Berchem, *Matériaux pour un Corpus inscript. arab.* (*Mémoires de la Mission archéol. franç. au Caire*, t. XIX), p. 460, note 1.

[3] *Ibid.*, n°s 187, 188, 271, 316, 499 : c'est toujours العساكر المنصورة; une fois (n° 189) le mot المنصورة est supprimé.

[4] Voir l'énumération de nombreux exemples dans Artin pacha, *Contribution à l'histoire du blason en Orient*, p. 111 et seq.

La légende, on le voit, est anonyme : le surnom seul, Ez-zeïny (= Zeïn ed Dîn) est indiqué, et il n'est guère caractéristique. Peut-être le vase en question a-t-il été destiné à Zeïn ed Dîn Aboû Bekr Mouḍhhir, qui exerça les fonctions de chef de la chancellerie sous le règne de Qâyt-bây[1], et dont on possède déjà une inscription.

M. Van Berchem fait observer que le titre de ناظر ديوان الانشا, qu'on lit dans cette inscription (n° 331 de son *Corpus*), est unique dans l'épigraphie cairote[2]. Notre vase de bronze fournit donc un nouvel exemple, avec quelques variantes. Quant à l'expression de *mamâlik al islâmiyah*, on sait qu'elle désigne le royaume des Mamlouks, qui prétendait représenter seul le véritable Islam[3].

Le texte, assez mal gravé, présente quelques particularités curieuses. A la ligne 3, l'article du mot الزينى est écrit en monogramme, l'ا étant placé au-dessus et en prolongement du ل. Un léger rétrécissement au milieu de la hampe indique seul qu'il faut lire الزينى et non لزينى (ou لربى, comme on est tenté de le faire au premier abord). A la fin de la dernière ligne, la place a manqué et les lettres عظم sont très mal formées. En outre, le groupe لا, placé au-dessus de la ligne, a été utilisé deux fois : la première pour former الاسلامية, la seconde pour écrire الاعظم. Cette dernière particularité se rencontre plus souvent que la première dans les inscriptions. A l'intérieur, chose fréquente dans cette sorte d'objets, un des possesseurs successifs du vase a écrit son nom en caractères cursifs :

الفقير حسين ابن (*sic*) احمد حسين سنة ١١٤٦

L'humble Ḥoseïn fils d'Aḥmed Ḥoseïn, an 1146.

C'est l'an 1733/1734 de l'ère chrétienne.

JEAN MASPERO.

[1] Ibn Iyâs (*loc. cit.*, II, p. 253) dit qu'il mourut en 893 de l'hégire.

[2] VAN BERCHEM, *loc. cit.*, p. 506.

[3] *Ibid.*, p. 216.

NÉCROLOGIE.

CHARLES PALANQUE.

M. Ch. Palanque, ancien membre de l'Institut français du Caire, est mort à Auch, le 9 décembre dernier, à l'âge de 44 ans.

Une vocation assez tardive l'avait porté vers l'égyptologie. A la suite d'un voyage entrepris dans la vallée du Nil, vers 1894, le goût des antiquités pharaoniques lui était venu au contact des monuments, et il était rentré en France avec le ferme dessein de se consacrer désormais à l'étude de l'Égypte ancienne. Il suivit, dans le but d'acquérir les connaissances qui lui manquaient, les cours de MM. Guieysse et Moret, à l'École des hautes études. Quelques années plus tard, ayant obtenu le diplôme de cette école, il était envoyé, sur la proposition de M. Moret, à l'Institut du Caire, où il fut pensionnaire pendant deux ans, de novembre 1900 à novembre 1902.

Il eut alors l'occasion de remplir plusieurs missions scientifiques. Il explora tout d'abord, dans les environs d'Abou-Roash, à Ed-Deir, les ruines d'un couvent copte (1900-1901); puis il prit part aux recherches entreprises par l'Institut à Baoult (1901); il travailla de nouveau dans cette localité, pendant plusieurs semaines, durant l'hiver 1901-1902 et termina la campagne dans la nécropole d'Assiout. Cette fouille fut la dernière à laquelle il contribua. Elle eut pour résultat la découverte d'un nombre considérable de tombeaux inviolés datant du moyen empire.

Ayant quitté l'Égypte sans espoir de retour, il s'installa à Auch, sa ville natale. Les nécessités de la vie le mirent bientôt dans l'obligation de suivre une voie nouvelle et d'entrer dans la carrière administrative. Attaché aux archives départementales, il ne s'occupa plus guère, dès lors, que de questions concernant les antiquités locales. Il était vice-président de la Société d'archéologie du Gers lorsqu'il décéda.

M. Palanque laisse, outre sa thèse de l'École des hautes études, qui traite du « Nil à l'époque pharaonique », divers articles qui ont été imprimés dans le *Bulletin* de notre Institut. Je corrige actuellement les épreuves d'un mémoire relatif aux fouilles pratiquées à Assiout en 1909, que j'ai rédigé au moyen des notes que nous avons prises en commun pendant les travaux et que j'ai complétées dans la suite.

É. C.

ERRATUM.

Le titre de μαγιστῆρ, dont il est parlé p. 135, n'est pas une transcription inexacte du latin *magistrianus*. Il se rencontre dans certains textes législatifs, par exemple Just. Nov. XXX (§ 9), où il désigne une catégorie d'employés subalternes dans le bureau du proconsul de Cappadoce. En Égypte il doit avoir le même sens, et par suite Dorothée est bien un fonctionnaire de l'*officium* thébain.

J. M.

TABLE DES MATIÈRES.

M. Herz bey. Armes et armures arabes (avec 8 planches)..... 1- 15

J. Couyat. La route de Myos-Hormos et les carrières de porphyre rouge. — Notes pour servir à l'histoire du désert Arabique et de la mer Rouge (avec 2 planches). 15- 33

— Sur la nature et le gisement de la pierre des statues de Khéphren du Musée égyptien du Caire (avec 1 planche)..... 35- 39

P. Montet. Les scènes de boucherie dans les tombes de l'Ancien Empire..... 41- 65

J. Couyat. Remarques sur l'origine égyptienne des roches employées dans les monuments dalmates de Spalato et Salone..... 67- 70

H. Pirmos. Les chambres secrètes du Mammisi de Dendéra..... 71- 76

L. Massignon. Les mestreshs de Bagdâd (avec 2 planches)..... 77- 86

G. Jéquier. Le sanctuaire primitif d'Amon..... 87- 88

— Note sur deux hiéroglyphes..... 89- 96

Jean Maspero. Études sur les papyrus d'Aphrodité, § II-V..... 97-152

C. Palanque. Un scarabée au nom de Kashta..... 153-154

É. Chassinat. Quelques cônes funéraires inédits..... 155-163

— Une nouvelle monnaie à légende hiéroglyphique..... 165-167

— Une statuette d'Aménôthès III (avec 3 planches)..... 169-172

Jean Maspero. Deux vases de bronze arabes du XVe siècle..... 173-175

Nécrologie..... 177-178

Errata..... 179

Casque au nom du sultan Mohammad en-Nasir.
(*Musée de la Porte de Hal, à Bruxelles.*)

Phototypie Berthaud, Paris.

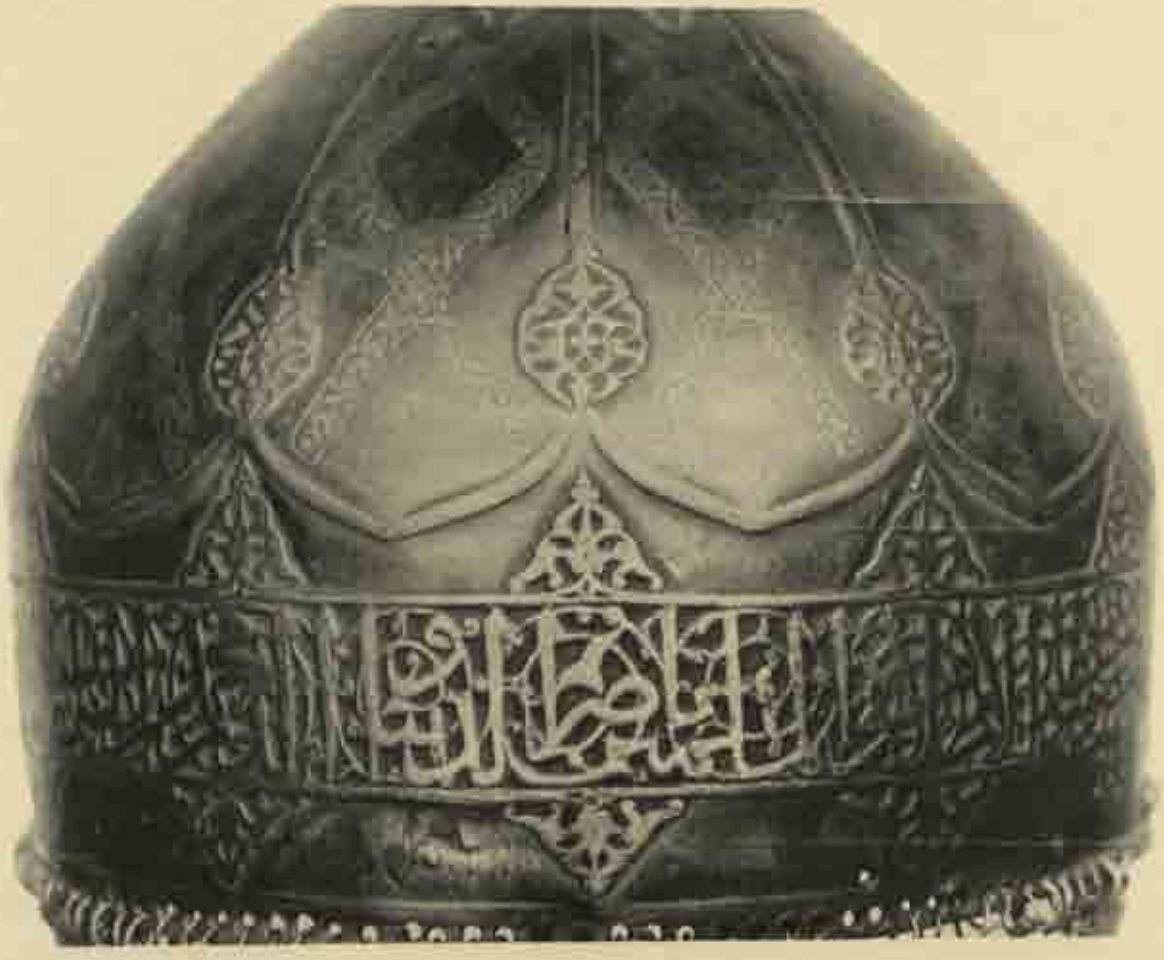

Casque au nom du sultan Muhammad en-Nasir.
(Musée de la Porte de Hal, à Bruxelles.)

Cotte d'armes au nom du sultan Abou Said Djakmak, plastron.
(Musée national, à Florence.)

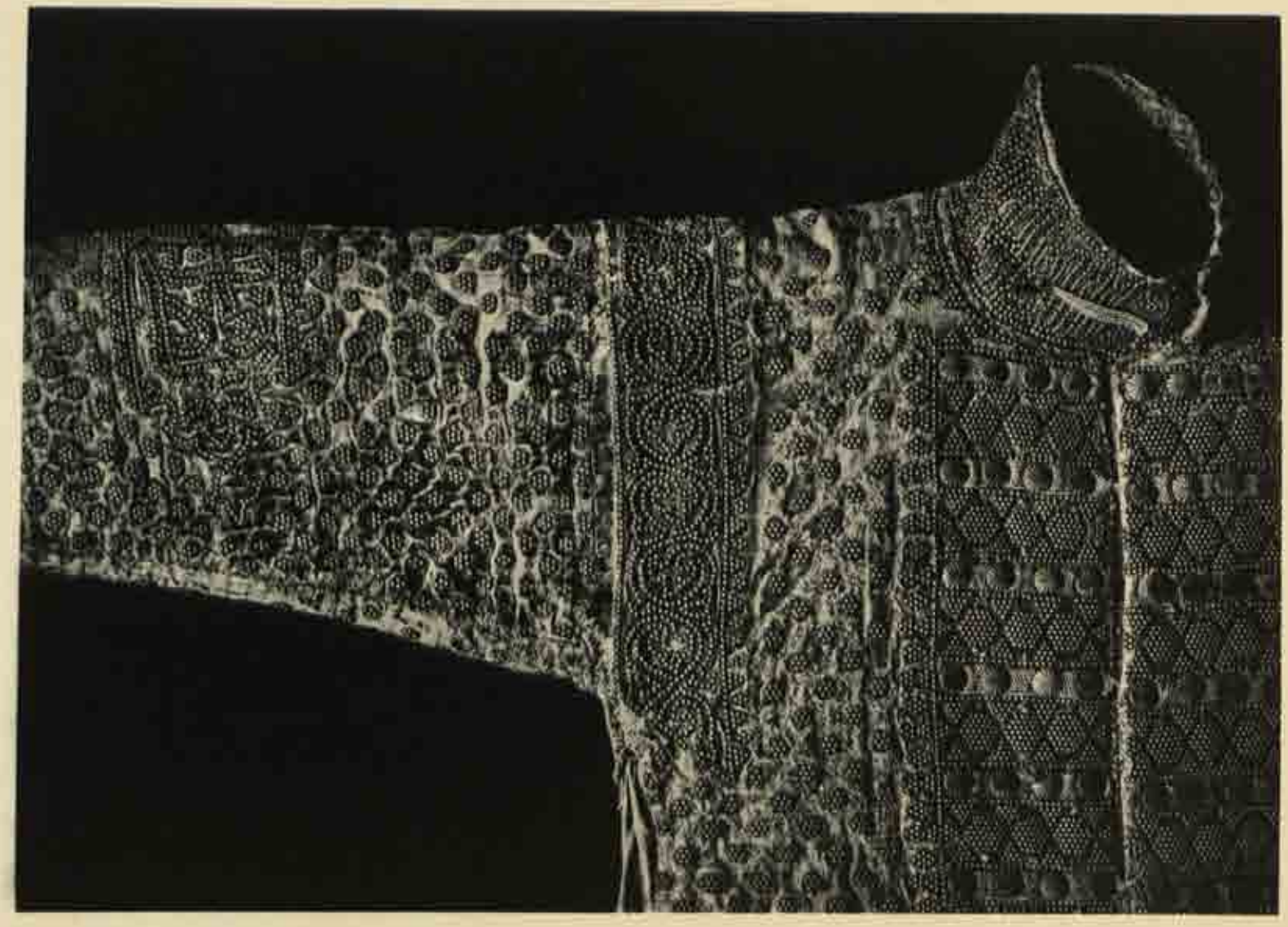

Cotte d'armes au nom du sultan Abou Said Djakmak, détail du plastron.
(Musée national, à Florence.)

Cotte d'armes au nom du sultan Abou Said Djakmak, dos.
(*Musée national, à Florence.*)

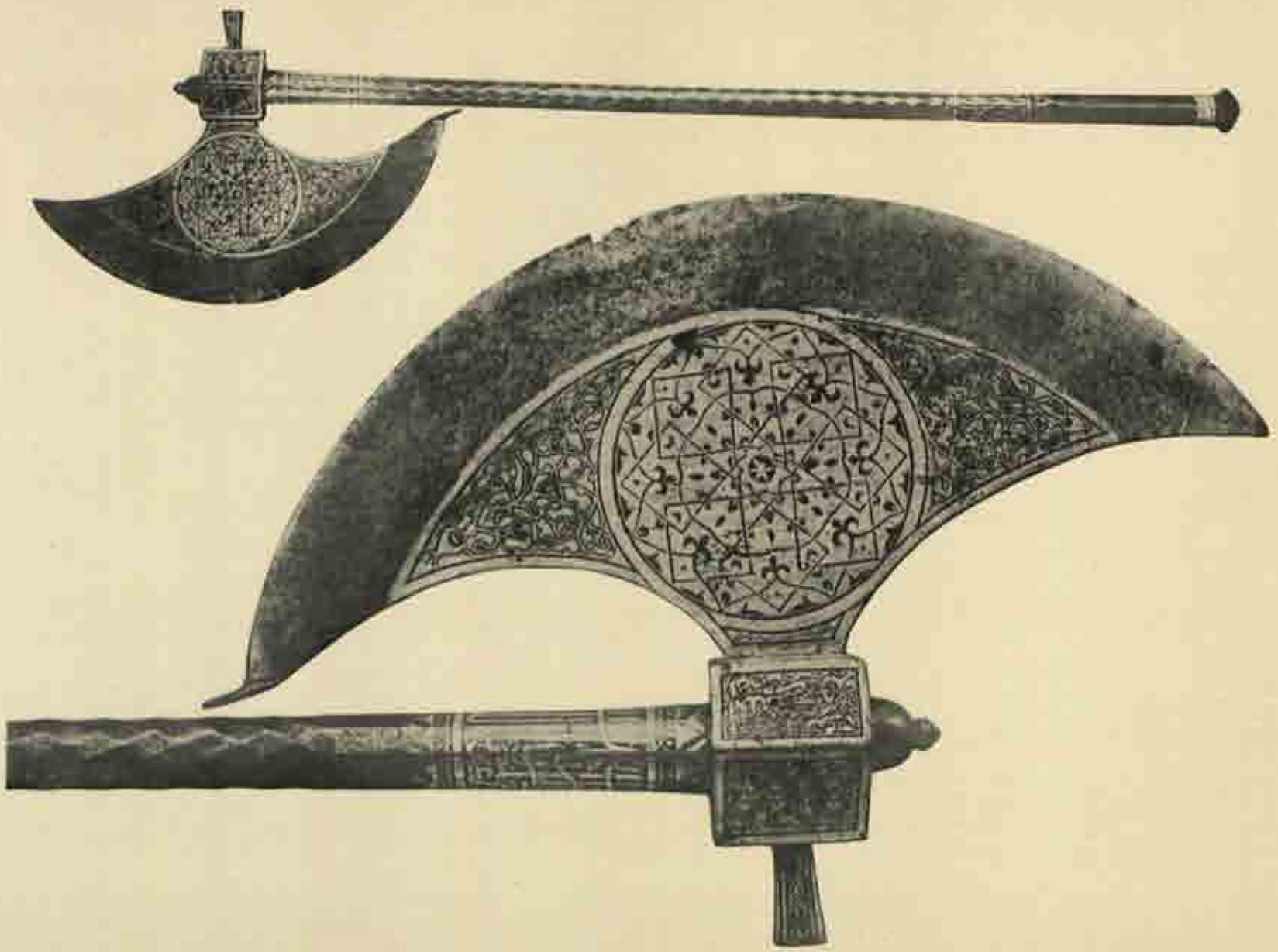

Hache d'armes au nom du sultan Kaitbai.
(Musée national, à Florence.)

1

2

1. Casque au nom du sultan Kaitbai. — 2. Casque au nom du sultan Kansou el-Ghouri.
(Villa Stibbert, à Florence.)

Cuirasse ornée de blasons.

(Villa Stibbert, à Florence.)

Phototypie Berthaud, Paris.

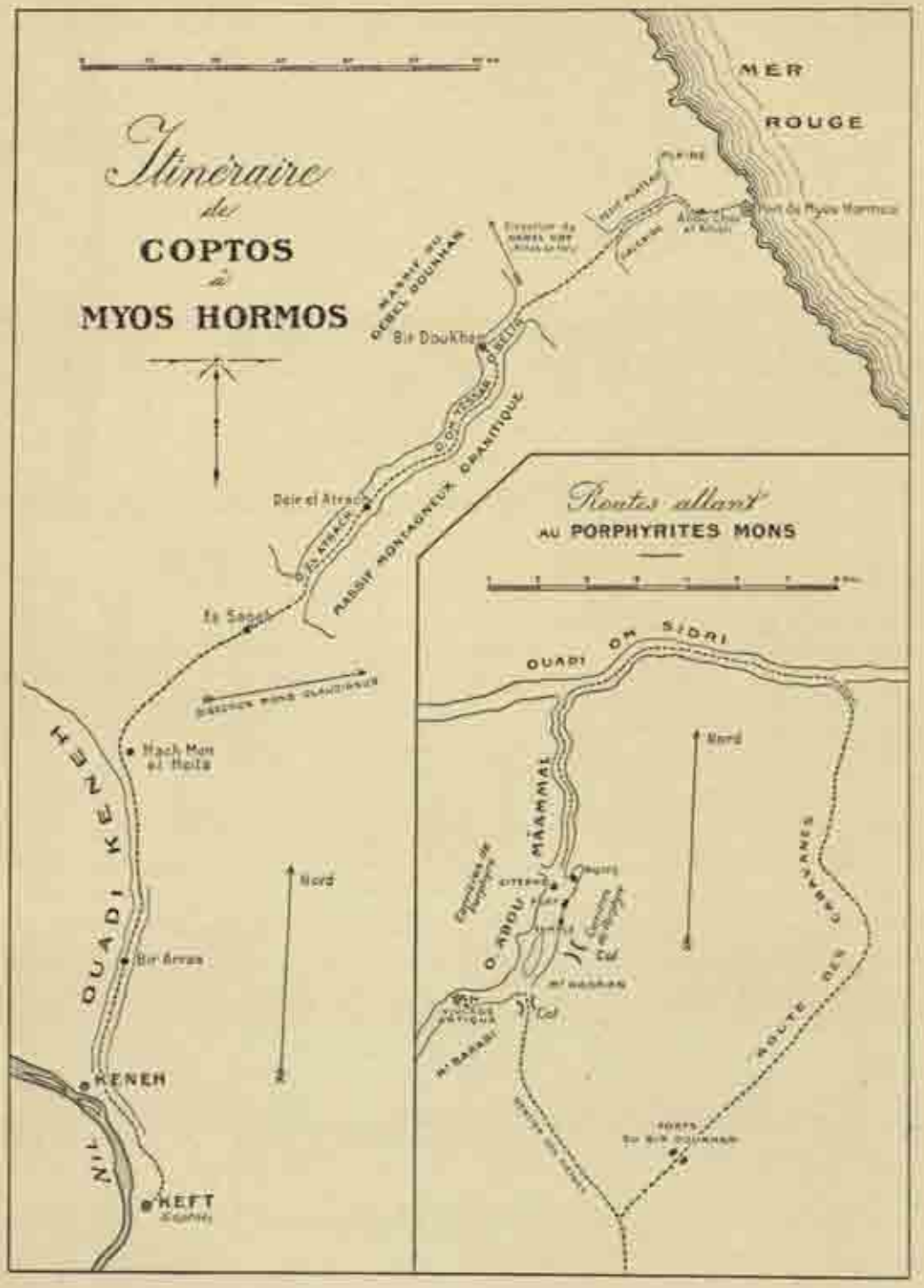
Itinéraire de COPTOS à MYOS HORMOS
MER ROUGE
Port de Myos Hormos
Bir Doukhan
Massif du Gebel Doukhan
Col Tessan
Massif montagneux granitique
Bir el Atrach
El Sagui
Nach Mon el Hata
Nord
OUADI KENEH
Bir Arras
KENEH
NIL
KEFT
Routes allant AU PORPHYRITES MONS
OUADI OM SIDRI
O. ABOU MÂAMMAL
Nord
Montagnes
Route des
Forts du Bir Doukhan

I. — Section mince dans le porphyre antique vue au microscope, faible grossissement. *F*, feldspath oligoclase-andésine ; *f*, même feldspath mais microlitique ; *A*, amphibole hornblende ; *W*, withamite.

II. — Anorthosite vue au microscope à la lumière polarisée. *A*, amphibole ; *F*, feldspath bytownite.

Phototypie Berthaud, Paris

I

II

III

IV

V

I. — Gneiss amphiboliques de Khor Baûl. II. — Id. surmonté du grès nubien (*G*).
III, IV et V. — Représentations d'animaux et de barques, à Khor Ralima.

Phototypie Berthaud, Paris.

MOSTANSÍRÍYEH
(Douane actuelle, vue prise de la rive droite. Bagdad).

Un mur du XIIIe siècle à Kiml, près Hilleh.

Phototypie Berthaud.

MOSQUÉE MIRḌJÂNÎYEH

Premier des six compartiments de la grande inscription du monallâ (au-dessus du mirḥab).

MOSQUÉE ʿAQOŬLÎYEH

Tombe d'Al ʿAqoŭl.

(Dans la dernière restauration, l'inscription coufique a été mise à l'envers.)

Phototypie Berthaud

MOSQUEE 'AQOÛLIYEH

Tombe d'Al 'Aqoûli

(Dans la dernière restauration, l'inscription coufique a été mise à l'envers.)

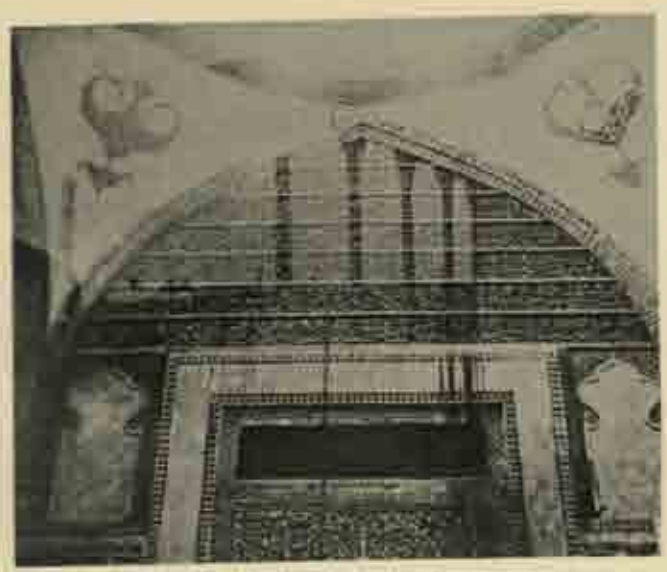

MOSQUEE MIRDJÂNIYEH

Premier des six compartiments de la grande inscription du monolli (au-dessus du mihrab).

Imprimerie Nationale, Paris

Statuette d'Aménôthès III

Phototypie Berthaud, Paris.

Statuette d'Aménôthès III

Phototypie Berthaud, Paris.

Statuette d'Aménôthès III

Typographie Rollinat, Paris

"A book that is shut is but a block"

CENTRAL ARCHAEOLOGICAL LIBRARY

GOVT. OF INDIA
Department of Archaeology
NEW DELHI.

Please help us to keep the book clean and moving.